



Équipement sportif



Plaine de jeux



Santé



École primaire



Crèche



Bibliothèque



Centre culturel

# ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS

Recommandations et pistes de réflexions

MARS 2024

## COLOPHON

---

### Étude réalisée par perspective.brussels

Département de la Connaissance territoriale : Elisa Donders, Annabelle Guérin, Veronica Pezzuti, Nathalie Chodron De Courcel, Emilie Hanson, Xavier Courtois

Département de la Stratégie territoriale : Akara Chy, Valérie Lambot

Service École et Vie étudiante : Louison Cuvelier, Thibaut De Greef, Anne Dujardin, Alice Glorie, Gaëlle Valcke

**Avec la participation** de Bruxelles Environnement, vivalis.brussels

**Sous la coordination de** Elisa Donders

**Sous la direction de** Yves Van De Casteele

**Comité de relecture** Antoine de Borman, Yves Van De Casteele, Anne Tréfois

**Mise en page** par Patricia Paterno

**Couverture** : Square Marie-Louise, Schaerbeek. **Photo** : Bruciel. **Mise en Page** par Kaligram

### Date de réalisation

Mars 2024

### Traduction

Traduit du français vers le néerlandais par Elan Languages

### Plus d'information

[observatoires@perspective.brussels](mailto:observatoires@perspective.brussels)

### Éditeur responsable

Antoine de Borman, Directeur général

perspective.brussels – rue de Namur 59 – 1000 Bruxelles

### Dépôt légal

D/2024/14.054/09

Les résultats présentés ici le sont à titre d'information. Ils n'ont aucun caractère légal.

Reproduction autorisée moyennant mention de la source © 2024 perspective.brussels

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>Partie 1 : La population bruxelloise et son contexte urbain</b> .....	<b>9</b>
<b>1. La population bruxelloise</b> .....	<b>10</b>
1.1. Tendance actuelle de l'évolution de la population bruxelloise .....	10
1.2. Structure par âge .....	11
1.3. Ménages .....	12
1.4. Familles monoparentales .....	13
1.5. Précarité et aide sociale .....	13
1.6. Habitants invisibles .....	15
1.7. Personnes à mobilité réduite (PMR).....	15
1.8. État de la santé de la population .....	17
<b>2. L'accessibilité des équipements en Région bruxelloise</b> .....	<b>20</b>
2.1. Des équipements à différentes échelles .....	20
2.2. Équipements accessibles .....	21
2.2.1. <i>Accessibilité spatiale</i> .....	21
<b>3. Dynamique de production des équipements</b> .....	<b>25</b>
<b>Partie 2 : L'offre et les besoins en équipements en Région bruxelloise</b> .....	<b>30</b>
<b>1. Les équipements sportifs et récréatifs</b> .....	<b>31</b>
1.1. L'offre sportive : définition et méthodologie d'analyse.....	32
1.1.1 <i>Définitions</i> .....	32
1.1.2. <i>Méthodologie</i> .....	33
1.2. Offre sportive régionale, tous types d'infrastructures .....	34
1.2.1. <i>Les infrastructures sportives de la Région</i> .....	34
1.2.2. <i>Les aménagements sportifs de la Région</i> .....	36
1.3. Aménagements sportifs publics.....	38
1.3.1. <i>Les aménagements sportifs publics par commune en fonction des types d'infrastructures</i> ...	38
1.3.2. <i>Les aménagements sportifs publics par quartier</i> .....	40
1.4. Les types d'aménagements sportifs publics par commune .....	42
1.5. Analyses thématiques de l'offre sportive .....	46
1.5.1. <i>Les piscines</i> .....	46
1.5.2. <i>Les pistes d'athlétisme</i> .....	49

1.5.3.	<i>Les grands terrains extérieurs</i> .....	51
1.5.4.	<i>Les infrastructures publiques en accès libre</i> .....	53
1.6.	Les projets sportifs.....	55
1.7.	Conclusion sur l'offre d'infrastructures sportives .....	58
1.8.	L'offre récréative : les plaines de jeux .....	66
<b>2.</b>	<b>Les équipements culturels et socio-culturels</b> .....	<b>72</b>
2.1.	Définition et méthodologie d'analyse.....	72
2.1.1.	<i>Principes de base et conception de « spots.brussels »</i> .....	72
2.1.2.	<i>La méthodologie d'analyse</i> .....	73
2.2.	La répartition spatiale en Région bruxelloise .....	74
2.3.	Zones de couverture/rayonnement des équipements .....	75
2.3.1.	<i>Les équipements locaux de quartier et communaux</i> .....	76
2.3.2.	<i>Les équipements supra-communaux et régionaux</i> .....	78
2.3.3.	<i>Les équipements supra-régionaux</i> .....	79
2.4.	Types d'activités et capacité des salles .....	80
2.5.	Multifonctionnalité des salles .....	81
2.5.1.	<i>Les salles dédiées à une activité</i> .....	81
2.5.2.	<i>Les salles dédiées à deux types d'activités</i> .....	82
2.5.3.	<i>Capacité et type d'activités</i> .....	83
2.6.	Les équipements (socio-)culturels et leurs salles vus par le prisme des domaines artistiques ..	84
2.6.1.	<i>Musique - salles de concert</i> .....	84
2.6.2.	<i>Salles de conférence, débat, lecture</i> .....	86
2.6.3.	<i>Cours</i> .....	87
2.6.4.	<i>Théâtre</i> .....	88
2.6.5.	<i>Salles d'exposition</i> .....	89
2.6.6.	<i>Cinéma</i> .....	90
2.6.7.	<i>Consultation et prêt</i> .....	91
2.7.	(Besoin en) culture : pratiques et barrières de la population dans cinq quartiers bruxellois .....	92
2.8.	Conclusions et recommandations .....	94
<b>3.</b>	<b>Les équipements d'accueil de la petite enfance</b> .....	<b>95</b>
3.1.	Introduction .....	95
3.2.	Définition et méthodologie d'analyse.....	95

3.2.1.	<i>Contexte institutionnel</i> .....	95
3.2.2.	<i>Définitions</i> .....	96
3.2.3.	<i>Méthodologie</i> .....	97
3.3.	Analyse des cartes .....	98
3.3.1.	<i>Situation existante</i> .....	98
3.3.2.	<i>Situation actuelle d'après les acteurs de terrain</i> .....	103
3.3.3.	<i>Situation projetée</i> .....	103
3.4.	Conclusions et enjeux .....	104
<b>4.</b>	<b>Les équipements d'enseignement</b> .....	<b>106</b>
4.1.	Introduction .....	106
4.2.	Définition et méthodologie d'analyse .....	106
4.2.1.	<i>L'Atlas bruxellois des écoles</i> .....	106
4.2.2.	<i>Le Monitoring de l'Offre Scolaire en Région bruxelloise</i> .....	106
4.2.3.	<i>Le Monitoring des Quartiers de l'IBSA</i> .....	107
4.3.	Analyse des cartes .....	108
4.3.1.	<i>Atlas bruxellois des écoles</i> .....	108
4.3.2.	<i>Capacité d'accueil scolaire et places programmées dans le fondamental d'ici 2030</i> .....	111
4.3.3.	<i>Part des enfants scolarisés dans le fondamental ou dans le secondaire à proximité de leur résidence et places programmées d'ici 2030</i> .....	113
4.4.	Conclusions et enjeux .....	115
<b>5.</b>	<b>Les équipements liés à la vie étudiante</b> .....	<b>117</b>
5.1.	Introduction .....	117
5.2.	Méthodologie .....	117
5.2.1.	<i>Typologie des Institutions d'Enseignement Supérieur(IES)</i> .....	117
5.3.	Analyse des cartes .....	118
5.3.1.	<i>La répartition territoriale de l'offre des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES)</i> .....	118
5.4.	Conclusions et recommandations .....	119
<b>6.</b>	<b>Les équipements sociaux et de santé</b> .....	<b>120</b>
6.1.	Les politiques en matière de social - santé .....	120
6.1.1.	<i>Bruxelles takes care : Plan social santé intégré</i> .....	121
6.2.	Les besoins .....	124
6.3.	L'offre .....	126
6.3.1.	<i>La répartition spatiale de l'offre</i> .....	126

6.3.2.	<i>Les difficultés et contraintes pour quantifier et analyser les besoins potentiels, le volume de l'offre et d'éventuelles carences en équipements social-santé</i> .....	131
6.4.	Le non-recours aux soins .....	133
6.5.	Zoom : personnes âgées et l'offre d'accueil en hébergements.....	135
6.5.1.	<i>Démographie et situation socio-culturelle et économique des personnes âgées</i> .....	135
6.5.2.	<i>Maison de repos et de soins</i> .....	135
6.5.3.	<i>Autres structures résidentielles ou semi- résidentielles</i> .....	136
6.6.	Conclusions .....	138
<b>Partie 3 : Conclusions et pistes de réflexion</b> .....		<b>139</b>
1.	<b>Vers une définition de zones de carence ?</b> .....	<b>140</b>
2.	<b>Pistes de réflexion</b> .....	<b>141</b>
2.1.	Mutualiser Les équipements.....	141
2.2.	Faire face à la pénurie de sites .....	142
2.3.	Renforcer la dynamique de la Task Force Équipements .....	142
2.4.	Promouvoir les occupations temporaires .....	143
3.	<b>Suites</b> .....	<b>145</b>

# INTRODUCTION

Ce rapport vise à dresser un état des lieux des équipements publics en Région bruxelloise sur base d'inventaires internes ou externes à Perspective tels qu'ils sont mis à jour fin 2023.

## Qu'est-ce qu'un équipement public ?

Les équipements publics sont des infrastructures utiles à la collectivité. Ils ont pour objectif principal d'offrir un service d'intérêt général à un large public en répondant aux différents besoins des habitants : culture, médias, sport, santé, éducation, petite enfance, services publics, économie sociale, etc. La mission collective des équipements prime sur leur éventuelle rentabilité.

Ensemble, petits et grands équipements bruxellois ont un impact territorial complémentaire. Ils créent un réseau qui, réparti de manière équilibrée sur le territoire, est un atout pour la vie en ville et sont souvent indispensables au quotidien des habitants. Une partie de ces équipements a une influence plus large sur le territoire, une envergure métropolitaine, voire internationale. Lorsqu'ils proposent une programmation exceptionnelle ou qu'ils permettent l'organisation de grands événements, ces équipements renforcent l'attractivité de Bruxelles.

Outre répondre à un besoin, certaines de ces infrastructures sont des lieux de rencontre qui renforcent la cohésion sociale. Elles peuvent faire émerger des dynamiques riches qui renforcent les liens entre les habitants et leur territoire.

**Le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) définit un équipement d'intérêt collectif ou de service public comme suit :** « *Construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de cultes reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des États reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces États. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.* »

Dans toutes les zones, les équipements d'intérêt collectif ou de service public peuvent être admis dans la mesure où ils sont compatibles avec la destination principale de la zone considérée et les caractéristiques du cadre urbain environnant. Toutefois, dans les Zones vertes, les Zones vertes de haute valeur biologique, les Zones forestières, les Zones de parcs et les Zones agricoles, ces équipements ne peuvent être que le complément usuel et l'accessoire de leurs affectations. Lorsque ces équipements ne relèvent pas des activités autorisées par les prescriptions particulières ou en cas de dépassement de la superficie de plancher autorisée par les prescriptions particulières de la zone, ces équipements sont soumis aux mesures particulières de publicité.

Toutefois, seules les Zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public sont reprises comme des zones affectées principalement aux équipements d'intérêt collectif ou de service public tout en admettant des affectations secondaires<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Moyennant des mesures particulières de publicité, ces zones peuvent également être affectées aux logements ; Moyennant des mesures particulières de publicité, ces zones peuvent également être affectées aux commerces qui constituent le complément usuel des affectations visées aux 8.1 et 8.2. Les caractéristiques urbanistiques des constructions et des installations s'accordent avec celles du cadre urbain environnant ; leurs modifications sont soumises aux mesures particulières de publicité. Les abords des constructions et installations des équipements d'intérêt collectif contribuent à la réalisation du maillage vert. Moyennant due motivation par des raisons économiques et sociales et moyennant Plan particulier d'affectation du sol, ces zones peuvent bénéficier des prescriptions particulières applicables en zone de forte mixité.

Les autres zones d'affectation, qui peuvent être affectées aux équipements sans obligation ni limitation de superficie, moyennant les mesures de publicité, sont les :

- > Zones d'habitat à prédominance résidentielle ;
- > Zones d'Habitat ;
- > Zones Mixtes ;
- > Zones à Forte Mixité ;
- > Zones d'Entreprises en Milieu Urbain ;
- > Zones d'Industries Urbaines ;
- > Zones d'Activités Portuaires et de Transport ;
- > Zones Agricoles ;
- > Zones d'Équipements d'intérêt collectif ou de service public ;
- > La Zone de Sports et loisirs de l'Hippodrome de Boitsfort.

Le **Plan Régional de Développement Durable (PRDD)** de la Région bruxelloise indique qu'une « planification des fonctions sociales, culturelles, sportives et aménités intégrées est nécessaire pour réagir au boom démographique et aux densifications diversifiées, et pour répondre aux besoins sociaux des plus démunis dans les quartiers les plus pauvres ».

Une des stratégies portées par le PRDD est donc de considérer les équipements comme support de la vie quotidienne : des infrastructures de proximité, avec une accessibilité piétonne améliorée. Le PRDD identifie également le besoin de créer de grands équipements à Bruxelles afin de conforter son statut de ville internationale en particulier aux niveaux culturel et sportif.

Dans ce rapport, nous traiterons des **équipements publics** dans les domaines suivants :

sportifs		enseignement	
culturels et socio-culturels		vie étudiante	
petite enfance		social-santé	

Pour ce faire, les sources utilisées sont le cadastre du sport (sport.brussels), le Monitoring des équipements culturels (spots.brussels), le Monitoring de l'offre et la demande scolaire (perspective.brussels), le maillage jeux Bruxelles Environnement et des informations collectées auprès de social.brussels.

Cette analyse est basée sur les données les plus actuelles disponibles en 2023.

Les **objectifs** de ce travail sont  **multiples** :

- > Rassembler, dans un seul document, les connaissances disponibles sur l'offre d'équipement dans les domaines identifiés ci-dessus ;
- > Faire apparaître, le cas échéant, certains déséquilibres territoriaux, notamment au vu de la situation démographique actuelle et de l'évolution à venir ;
- > Faire apparaître les besoins auxquels une future programmation urbaine des équipements devrait répondre ;
- > Confronter les déséquilibres territoriaux identifiés à la répartition spatiale des permis octroyés ;
- > Fonder, sur base de cette analyse de l'offre et des besoins, la programmation urbaine des différents plans stratégiques et projets urbains préparés par Perspective, ainsi que les activités de facilitation développées afin de coordonner et accompagner les projets d'équipements. Les autres acteurs concernés (communes, maîtres d'ouvrage publics, communautés, administrations régionales...) sont également invités à utiliser les données récoltées afin de fonder leur vision et l'élaboration de programmations d'équipements.

Cette analyse constitue également une première ébauche permettant de préparer la mise en place à venir d'un Observatoire des équipements.

La nécessité d'établir une telle analyse s'est imposée au fur et à mesure du travail quotidien de Perspective afin d'inventorier les données relatives aux différents équipements. La cartographie de la répartition spatiale de ces équipements publics aide, quant à elle, à définir les besoins et les zones de carence. Pour cela, il s'agit de prendre en compte et de partir des spécificités de chaque type d'équipement, car les besoins en équipements et en services diffèrent selon le public. Ainsi, les besoins en équipements scolaires sont déterminés par la population âgée de 6 à 18 ans. Les équipements sportifs et culturels, hébergent cependant des activités qui ne sont pas obligatoires. Leur implantation se réalise donc selon une autre logique.

Dans ce travail, les principes de la ville de proximité constituent les principes de base pour analyser la répartition territoriale des équipements (voir § chapitre mobilité), en fonction des spécificités de chaque type d'équipement et de son rayonnement (local versus supra local). Ces spécificités déterminent par exemple les distances praticables à pied pour les équipements locaux, ou la nécessité d'une bonne desserte en transports en commun pour le développement de plus grands équipements. De ce point de vue, ce rapport s'aligne sur les objectifs de la Région en appliquant son Plan Air Climat Énergie (PACE) mettant en avant la ville des courtes distances.

Dans le futur, cette analyse devrait pouvoir être complétée par l'analyse des équipements serviciels indispensables au fonctionnement de la ville, tel que les déchetteries, recycleries, logistique urbaine, mais également les équipements d'utilité publique comme les casernes de pompiers, etc.



# PARTIE 1



# LA POPULATION BRUXELLOISE ET SON CONTEXTE URBAIN

# 1. LA POPULATION BRUXELLOISE

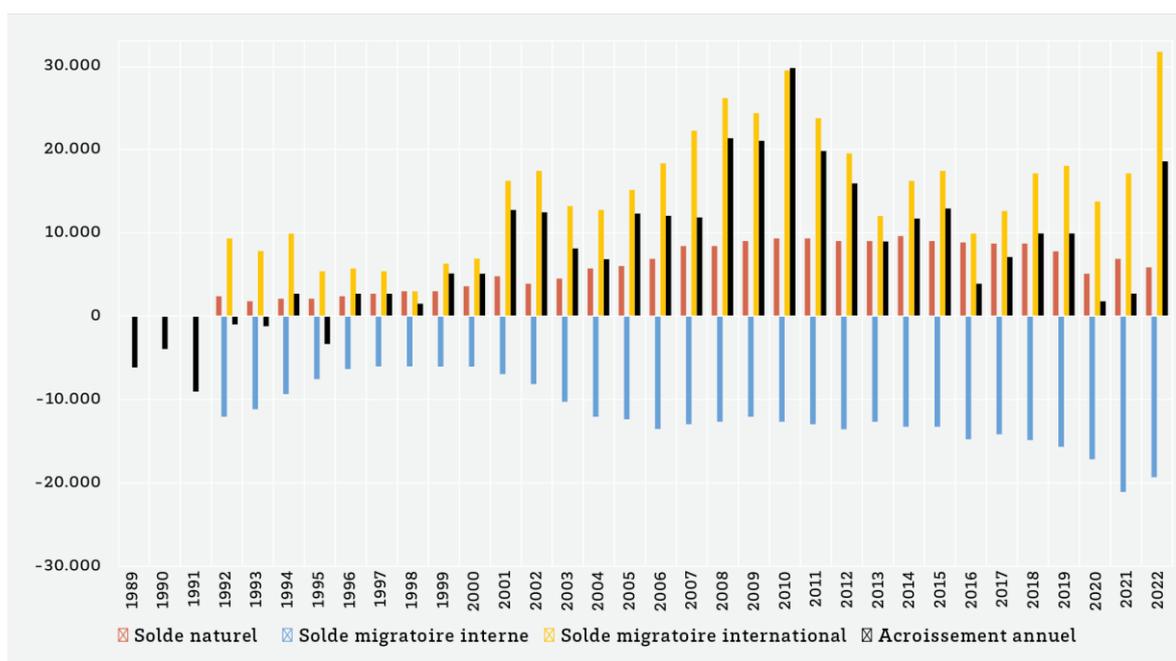
Plusieurs constats sont à prendre en considération dans le cadre d'une réflexion globale sur la question des équipements publics en Région bruxelloise. Ils portent sur les caractéristiques et les évolutions socio-économiques de la population bruxelloise et interrogent de quelle manière l'offre en équipements répond aux besoins des Bruxellois. Ce chapitre propose un bref panorama de la population bruxelloise et de son évolution via les données statistiques de l'IBSA et du Bureau fédéral du Plan.

## 1.1. TENDANCE ACTUELLE DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION BRUXELLOISE

Au 1er janvier 2023, la Région bruxelloise compte 1 241 175 habitants. Elle n'a jamais été aussi peuplée. La population de la Région bruxelloise poursuit donc sa croissance, qui dure depuis 1996.

Au cours de l'année 2022, la Région bruxelloise a gagné 18 538 habitants, soit une augmentation relative de +1,52 %, ce qui est particulièrement élevé. La croissance de la population en Région bruxelloise est plus de trois fois supérieure à celle de la Région wallonne (+0,52 %), et elle est supérieure d'un tiers à celle de la Flandre (+1,13 %). Après deux années de très faible croissance, l'augmentation de la population bruxelloise en 2022 retrouve un niveau qui n'était plus observé depuis 2012 (voir graphique 1). Cette croissance est la conséquence du déclenchement de la guerre en Ukraine et de l'afflux de ressortissants ukrainiens. Comme c'est systématiquement le cas depuis une dizaine d'années (voir graphique 1), le solde naturel (+5 830) et le solde migratoire international (+31 685) positifs, ensemble, compensent le solde migratoire interne très négatif (-19 307).

**FIGURE 1 : COMPOSANTES DU MOUVEMENT DE LA POPULATION EN RBC DE 1989 À 2022 (EN NOMBRE DE PERSONNES)**



Source : Statbel (Registre National), IBSA, Panorama socio-économique 2023.

## 1.2. STRUCTURE PAR ÂGE<sup>2</sup>

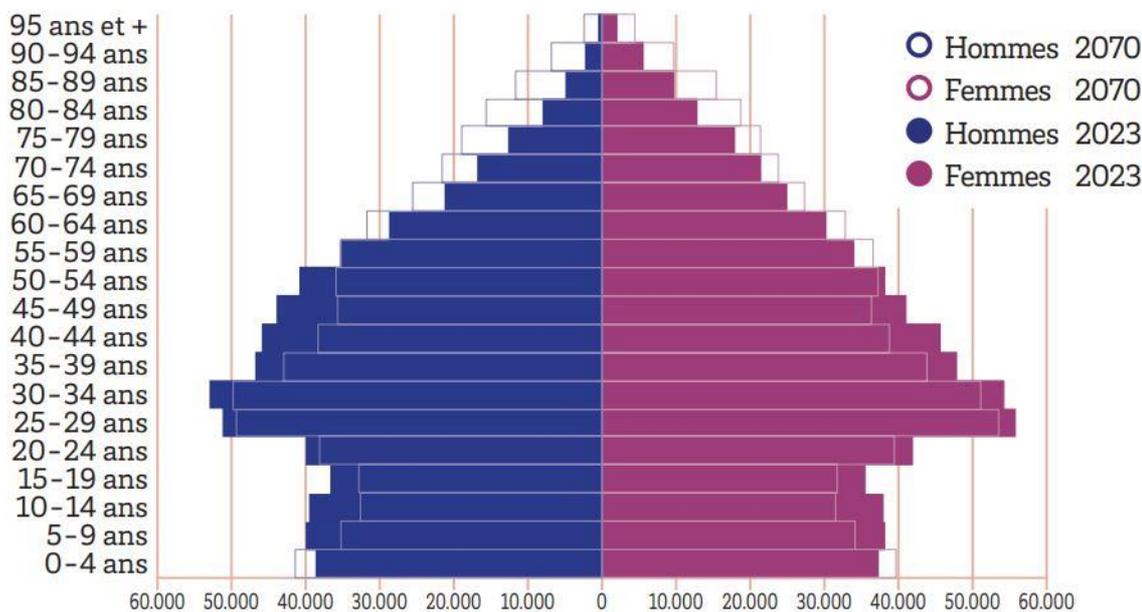
La taille des cohortes d'âges de la population détermine les besoins pour une série d'équipements, comme les établissements scolaires, les crèches, les maisons de repos, etc. Il est donc important de prendre en compte la structure par âge de la population bruxelloise actuelle, et projetée, pour définir les besoins actuels et futurs de ces équipements.

Au 1er janvier 2023, la population de la RBC est relativement moins âgée que celle des deux autres régions du pays. La **part des 65 ans et plus n'y atteint que 13 %**, contre 21 % en Région flamande et 20 % en Région wallonne. Les jeunes de **moins de 18 ans, au contraire, y sont relativement plus nombreux** (22 %, contre 19 % en Flandre et 20 % en Wallonie). Enfin, la Région bruxelloise se distingue surtout par **la part plus élevée de personnes d'âges actifs** (18-64 ans), qui représentent **65 %** de la population, pour quasiment 59 % en Flandre et 60 % en Wallonie (Figure 2).

L'âge moyen des Bruxellois est de 37,8 ans en 2023, et est en hausse pour la septième année d'affilée.

Le rajeunissement de la population bruxelloise, qui a été entamé dans les années 1990 et qui s'est poursuivi jusqu'en 2016, est donc derrière nous. Néanmoins, l'âge moyen y reste largement inférieur qu'en Flandre (43,1 ans) et qu'en Wallonie (41,9 ans), régions dans lesquelles le vieillissement demeure soutenu depuis plus de vingt ans.

**FIGURE 2 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA RÉGION BRUXELLOISE : COMPARAISON ENTRE HOMMES ET FEMMES SELON LA CLASSE D'ÂGE EN 2023 ET 2070 (EN NOMBRE DE PERSONNES)**



Source : BFP, IBSA & Statbel (Registre national et projections régionales) © IBSA, 2024

<sup>2</sup> Source : IBSA, perspective. brussels, décembre 2023, FOCUS N°61 Baromètre démographique 2023 de la Région de Bruxelles-Capitale.

### Vieillesse de la population<sup>3</sup>

Depuis 2010, la Région bruxelloise est confrontée à une augmentation du nombre de personnes âgées. Selon les projections, l'augmentation des 65 ans et plus se poursuivra. Le nombre des personnes âgées de 85 ans et plus (population plus vulnérable et plus à risque de dépendance aux soins) a connu une baisse depuis 2018, mais augmentera fortement à partir de 2030.

D'ici 2030, une augmentation des personnes de 65 ans et plus est prévue dans toutes les communes, avec des intensités différentes, à l'exception de Ganshoren. Les communes pour lesquelles les augmentations les plus fortes sont attendues sont Saint-Josse-ten-Noode, suivies de Molenbeek-Saint-Jean et Berchem-Sainte-Agathe.

La part des personnes âgées dans la population totale est plus importante dans le sud-est de la Région bruxelloise (communes dont une plus grande part des personnes ont un niveau socio-économique élevé), et dans une petite partie du Nord-ouest.

Ainsi, il faut s'attendre **pour les prochaines années à un accroissement d'une population plus vulnérable et plus à risque de dépendance aux soins<sup>4</sup>**.

Par ailleurs, les indicateurs permettant d'évaluer leur situation socio-économique révèlent que les personnes âgées bruxelloises sont plus précaires que celles de l'ensemble de la population belge, et qu'à Bruxelles, cette précarisation tend à augmenter au fil des années contrairement à l'ensemble de la Belgique. Or, les personnes de statut socio-économique faible souffrent plutôt et plus souvent de problèmes de santé et de limitations fonctionnelles et présentent dès lors une probabilité plus élevée de recourir à un service de soin.

## 1.3. MÉNAGES<sup>5</sup>

Au 1er janvier 2023, le nombre de ménages privés en Région bruxelloise s'élève à 574 603, soit une hausse de 10 721 unités au cours de l'année 2022. Cela correspond à une croissance relative de 1,9 %, qui est supérieure à celle de l'effectif de population (+1,5 %). De ce fait, la taille moyenne des ménages privés a légèrement diminué, en passant de 2,15 au 1er janvier 2022 à 2,14 au 1er janvier 2023. Elle reste inférieure à celle des deux autres Régions : 2,29 en Région flamande et 2,24 en Région wallonne.

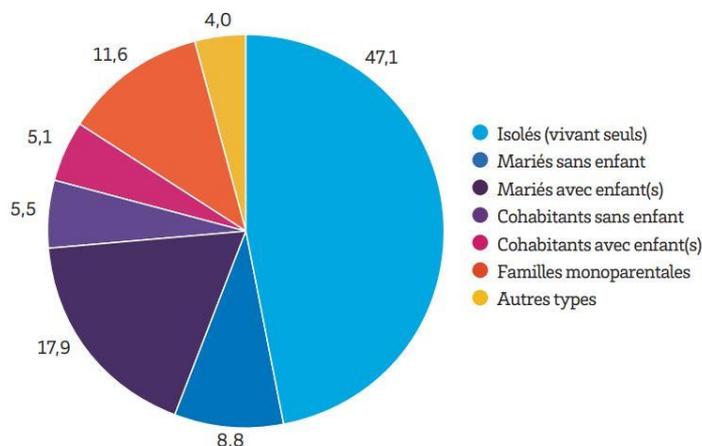
La diminution de la taille moyenne est liée à une modification de la structure de la population bruxelloise selon les ménages (Figure 3), dont :

<sup>3</sup> Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, 2023, LES PERSONNES ÂGÉES EN RÉGION BRUXELLOISE Aperçu de leur situation socio-sanitaire et de l'offre d'accueil et d'hébergements.

<sup>4</sup> En effet, les indicateurs permettant d'évaluer l'état de santé de la population âgée montrent que, parmi les 65 ans et plus, ce sont les plus âgés qui sont globalement plus fragilisés et par conséquent les plus grands consommateurs de soins (soins et aide à domicile, hospitalisation, risque de placement en maison de repos...).

<sup>5</sup> Source : IBSA et Statbel (Registre National), Mini-Bru, 2023.

**FIGURE 3 : MÉNAGES PRIVÉS PAR TYPE EN 2023 : % DES MÉNAGES PRIVÉS AU 1ER JANVIER**



Source : IBSA & Statbel (Registre National)

- > Une légère croissance de ménages d'une personne : de 46,8% en 2022 à 47,1% des ménages privés en 2023 ;
- > Une légère baisse du nombre de ménages de type mariés avec enfant(s) de 18,3% en 2022 à 17,9 % en 2023 des ménages privés.

## 1.4. FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles monoparentales constituent 11,6 % des ménages en RBC en 2023. Les familles monoparentales à Bruxelles sont un phénomène genré. 86% de ces familles comptent des femmes comme cheffes de famille. On dénombre 106 958 d'enfants bruxellois qui vivent dans un foyer monoparental. Plusieurs études et analyses rappellent le risque de pauvreté de ce groupe. En 2018, à Bruxelles, le groupe des familles monoparentales était le plus à risque en termes de pauvreté et d'exclusion sociale, en particulier parmi celles qui ne perçoivent pas de pension alimentaire pour les enfants. De surcroît, les mères cheffes de familles monoparentales présentent de plus faibles taux d'activités et d'emploi. Elles sont par conséquent davantage soumises au risque de chômage de longue durée. Elles combinent donc plusieurs indicateurs socio-économiques qui expliquent ce risque accru de pauvreté<sup>6</sup>.

## 1.5. PRÉCARITÉ ET AIDE SOCIALE<sup>7</sup>

Selon les données de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale<sup>8</sup>, 328 656 personnes bénéficient de l'intervention majorée en Région bruxelloise au 1er janvier 2022. Cela représente 27 % de la population. Ce pourcentage est nettement plus élevé que dans les deux autres régions du pays, puisqu'il est de 14 % en Région flamande et de 19 % en Région wallonne. Il est cependant similaire au pourcentage observé

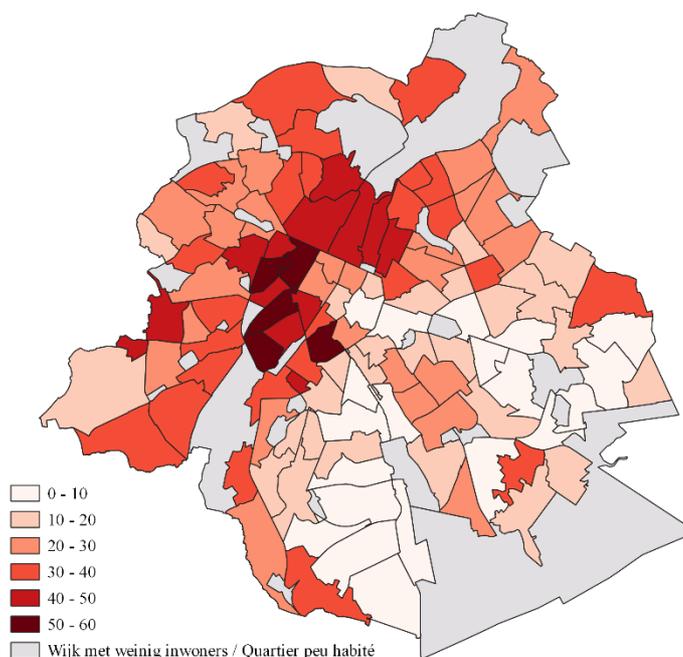
<sup>6</sup> Brussels take care, Plan social santé intégré 2022

<sup>7</sup> IBSA, Panorama socio-économique 2023.

<sup>8</sup> Celles-ci peuvent être approchées via la part de la population qui bénéficie de l'intervention majorée (BIM), destinée essentiellement aux ménages disposant de revenus limités.

dans la ville d'Anvers (26 %) tandis qu'il est inférieur à ce qui est enregistré dans les deux plus grandes villes wallonnes, Charleroi et Liège (32 %).

**CARTE 1 : PART DES BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM) DANS LA POPULATION PAR QUARTIER (EN % - AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022)**



Source : BCSS (Datawarehouse marché du travail et protection sociale), SPF Économie - Statistics Belgium (Registre national), calculs IBSA, 2023

Ce pourcentage au niveau de la RBC dans son ensemble masque **des disparités géographiques importantes**. Si la part de la population bénéficiaire de l'intervention majorée est inférieure à 10 % dans une vingtaine de quartiers, tous situés dans le quadrant sud-est de la Région, elle est supérieure à 40 % dans la plupart des quartiers du Croissant pauvre et dans quelques quartiers de l'ouest. Dans cinq quartiers du Croissant pauvre, c'est plus d'une personne sur deux qui bénéficie de l'intervention majorée : Cureghem Vétérinaire (50 %), Cureghem Rosée (53 %), Marolles (53 %), Gare de l'Ouest (54 %) et Molenbeek Historique (56 %) (Carte 1).

Plus globalement, on observe que la Région semble divisée en deux parties :

- > Dans la partie nord-ouest, allant du sud-ouest d'Uccle à Evere et Schaerbeek, rares sont les quartiers où les bénéficiaires de l'intervention majorée représentent moins de 20 % de la population totale.
- > À l'inverse, dans la partie sud-est allant de l'est d'Uccle à Woluwe-Saint-Lambert, les bénéficiaires de l'intervention majorée représentent rarement plus de 20 % de la population d'un quartier.

## 1.6. HABITANTS INVISIBLES

Les statistiques ou les données administratives ne parlent que des personnes dûment répertoriées dans les registres communaux, dans le Registre national ou dans les différentes banques de données de la Sécurité sociale. La Région compte aussi de nombreuses personnes qui y habitent, mais qui ne sont pas comptabilisées dans la population officielle : étrangers ne disposant pas de titre de séjour en règle, étudiants non domiciliés, Européens non domiciliés, personnes sans résidence légale, diplomates et leur famille. De même, les candidats au statut de réfugiés (c'est-à-dire les demandeurs d'asile) ne sont pas compris dans la population officielle, même s'ils sont effectivement bien inscrits au registre d'attente.

Le dénombrement réalisé par Bruss'help en novembre 2020 recensait 5 313 personnes sans-abri ou en situation de mal-logement sur le territoire bruxellois. Au 1er janvier 2021, le SPF des Affaires étrangères répertoriait en outre à Bruxelles plus de 11 000 personnes comme membres de familles de diplomates.

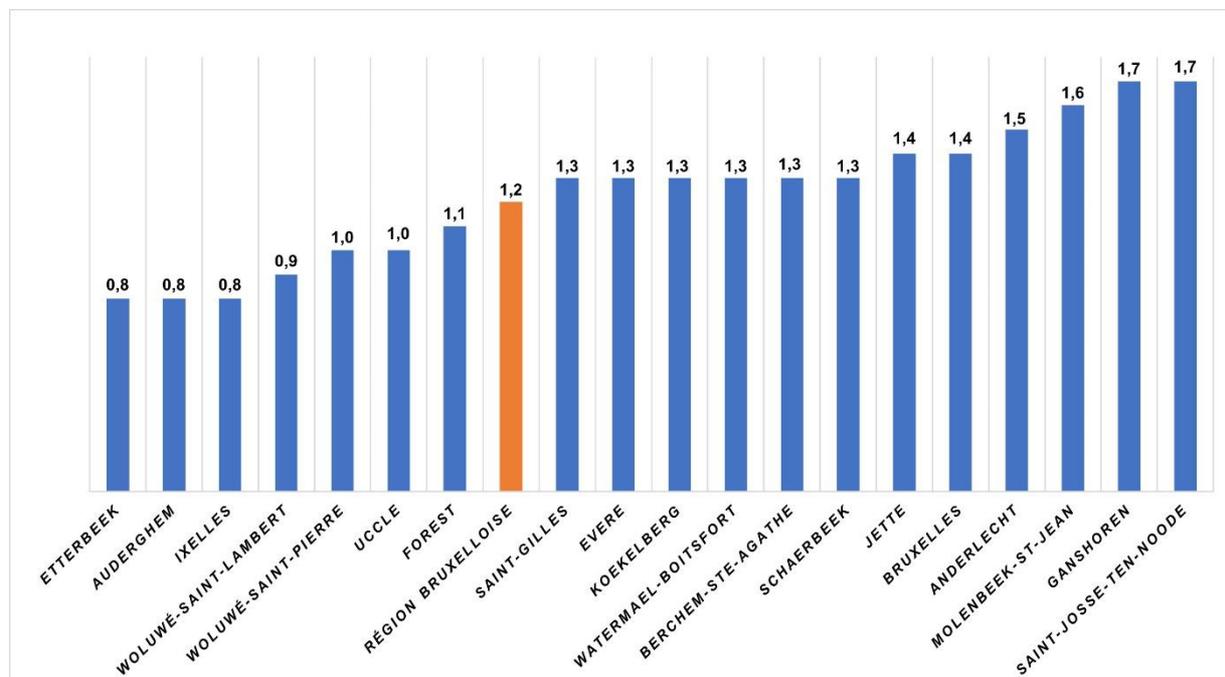
Parmi les personnes en situation précaire « invisibles » dans les statistiques, outre un certain nombre de personnes inscrites au Registre de la population, mais qui sont inconnues de la Sécurité sociale (car elles n'ont pas ou plus accès aux droits sociaux), la Région bruxelloise compte aussi un certain nombre de personnes non inscrites au Registre, notamment des personnes sans-papiers. Celles-ci n'ont pas droit à la protection sociale ; seule une intervention dans les soins de santé, via le recours à l'aide médicale urgente (AMU) octroyée par les CPAS, est possible. Ceci représente 13 584 AMU octroyées sur l'ensemble de l'année 2020 en RBC. Ce chiffre est sans aucun doute bien inférieur au nombre réel de personnes sans droits étant donné qu'une partie d'entre elles ne recourent pas à l'aide médicale urgente.

## 1.7. PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

Les personnes souffrant d'une déficience physique ou mentale peuvent demander une allocation pour personnes en situation de handicap. Cette allocation compense, dans une certaine mesure, les coûts liés au handicap et garantit un revenu aux personnes qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu suffisant par elles-mêmes en raison de leur handicap. L'allocation est accordée sous certaines conditions telles que la situation des revenus et la reconnaissance médicale du handicap. Les chiffres relatifs à la part de personnes bénéficiant d'une allocation pour handicap sont disponibles auprès du SPF Sécurité sociale. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, 1,2 % de la population active (20-64 ans) reçoit une allocation pour handicap (voir figure 4). Toutefois, cette part varie fortement d'une commune à l'autre avec généralement une part plus élevée dans les communes du croissant pauvre (Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht, Schaerbeek) par rapport aux communes plus riches (Etterbeek, Auderghem, Ixelles, Uccle, les deux Woluwe).



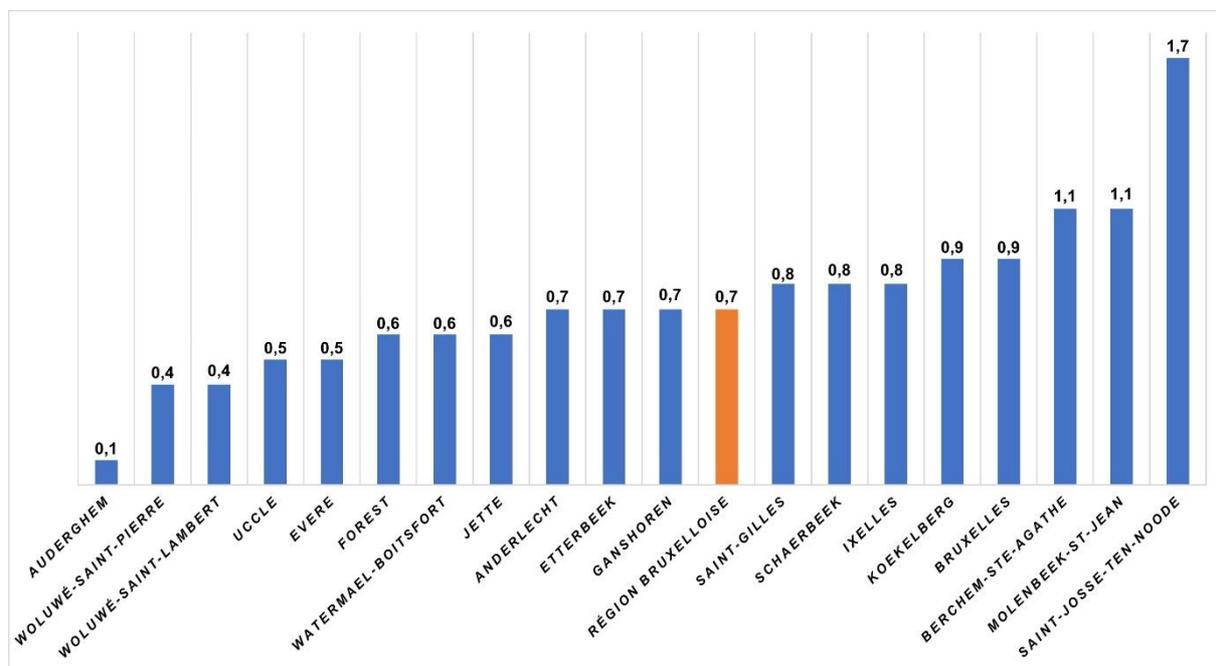
**FIGURE 4 : PART DE LA POPULATION ÂGÉE DE 20 À 64 ANS BÉNÉFICIAIRE D'UNE ALLOCATION POUR HANDICAP, PAR COMMUNE, 2018**



Source : Statbel, SPF Sécurité sociale ; calculs Observatoire de la Santé et du Social

En ce qui concerne les plus de 65 ans, la part totale de personnes bénéficiant d'une allocation pour handicap est de 0,7 % pour l'ensemble de la Région (voir la Figure 4). Cette part est la plus élevée dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode (1,7 %) et la plus faible dans la commune d'Auderghem (0,1 %). La différence entre les communes riches et pauvres existe, mais elle est moins prononcée que dans la population active.

**FIGURE 5 : PART DE LA POPULATION ÂGÉE DE PLUS DE 65 ANS BÉNÉFICIAIRE D'UNE ALLOCATION POUR HANDICAP, 2018**



Source : Statbel, SPF Sécurité sociale ; calculs Observatoire de la Santé et du Social

## 1.8. ÉTAT DE LA SANTÉ DE LA POPULATION<sup>9</sup>

En termes d'inégalités de santé, la position socio-économique et la répartition géographique des ménages jouent un rôle important et se manifestent selon un gradient social qui lie niveau socio-économique et état de santé.

Cette influence se fait sentir dès la naissance et tout au long de la vie. Ainsi, le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé (5/1000) dans les ménages sans revenu que dans les ménages disposant de deux revenus. L'espérance de vie à la naissance diffère également significativement selon le niveau socio-économique de la commune de résidence. Entre les communes les plus pauvres et les communes les plus aisées de la Région, l'écart en termes d'espérance de vie des habitants est de 3 ans pour les hommes et de 2,5 ans pour les femmes (période 2013-2017).

Les maladies chroniques, la santé mentale<sup>10</sup>, les troubles du sommeil, l'incapacité de travail sont aussi des indicateurs qui démontrent ce lien très fort entre état de la santé et situation socio-économique.

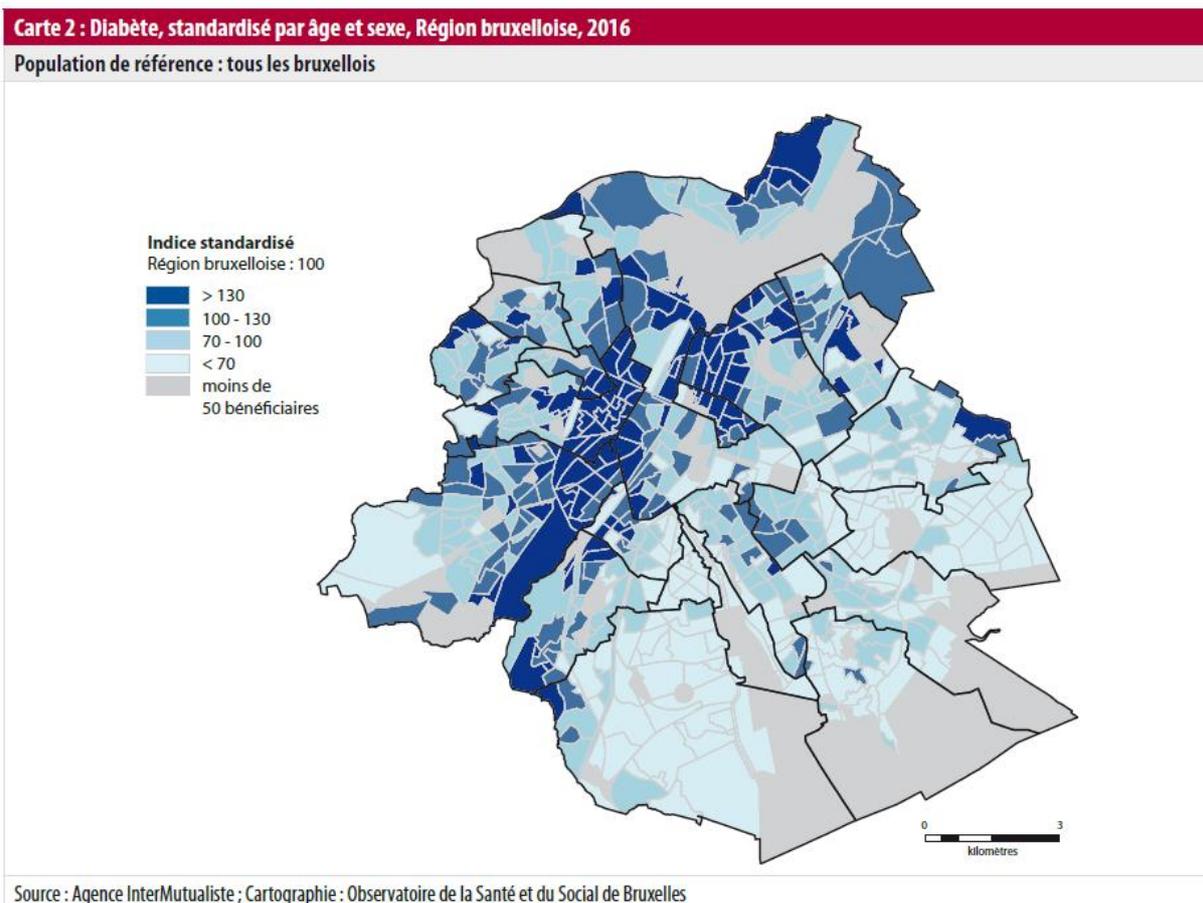
Ces inégalités s'expliquent, entre autres, par les liens qui unissent santé, qualité du milieu de vie et environnement, notamment via les différences de qualité de logement, d'exposition aux nuisances environnementales (pollution de l'air, odeur, bruit, vibrations) ou d'accès aux espaces verts et récréatifs.

<sup>9</sup> Source : Observatoire de la santé et du social Bruxelles, 2019, Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé et Brussels take care, Plan social santé intégré 2022.

<sup>10</sup> La santé mentale est également systématiquement moins bonne lorsque la situation socio-économique est plus faible. Les personnes rencontrant des difficultés financières souffrent trois fois plus de dépression (28,1 %) en comparaison aux personnes qui ont facile à joindre les deux bouts (8,8 %). Les personnes ayant moyennement facile à joindre les deux bouts se trouvent dans une situation intermédiaire (13,1 %).

Lorsqu'on cartographie certains de ces indicateurs, on peut remarquer la manière dont la santé suit les schémas de forte inégalité socio-spatiale de la Région. Le diabète suit ce schéma de forte inégalité socio-économique (Carte 2). La distribution géographique du phénomène du diabète correspond presque à la répartition des revenus en Région bruxelloise. Le croissant pauvre ressort clairement, tandis que dans les quartiers les plus aisés, les habitants ont globalement moins de risque de développer le diabète.

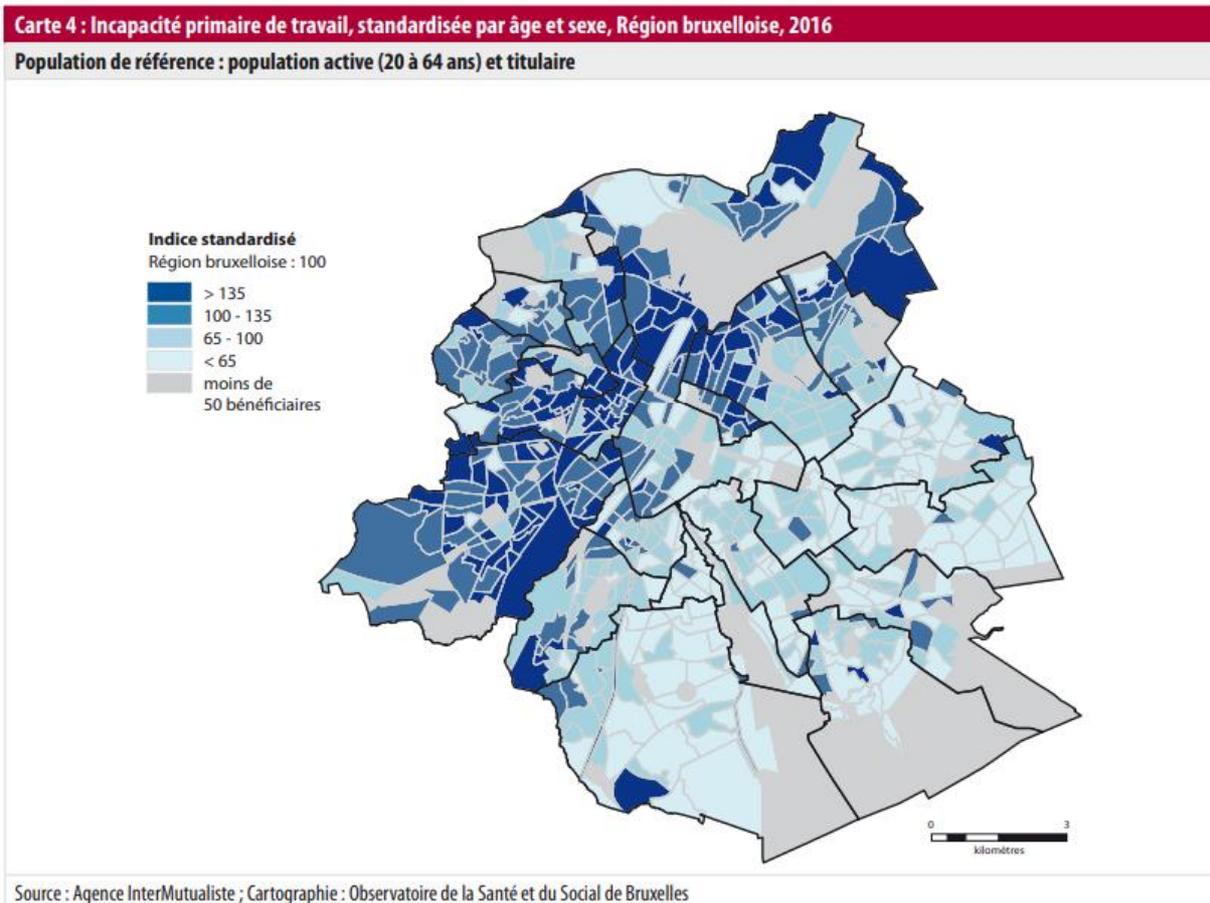
**CARTE 2 : DIABÈTE, STANDARDISÉ PAR ÂGE ET SEXE, RÉGION BRUXELLOISE, 2016**



Source : Agence InterMutualiste ; Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Dans la même logique, le dépistage du cancer du sein correspond aussi à la répartition des revenus en dépit des programmes de dépistage gratuit auxquels les habitantes du croissant pauvre participent. En effet, étant donné la participation limitée aux programmes, les grandes différences socio-économiques observées pour les dépistages opportunistes ne sont pas compensées et en conséquence le gradient social pour tout type de dépistage confondu est très fort.

**CARTE 3 : INCAPACITÉ PRIMAIRE DE TRAVAIL, STANDARDISÉE PAR ÂGE ET SEXE, RÉGION BRUXELLOISE, 2016**



Source : Agence InterMutualiste ; Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Concernant l'**incapacité de travail primaire** (Carte 3), on observe une dichotomie avec une proportion élevée dans le nord-ouest et une proportion faible au sud-est. C'est dans la zone du canal et du croissant pauvre que l'on trouve les proportions les plus importantes d'incapacité de travail primaire. Cette zone connaît la plus grande proportion d'ouvriers dans sa population active. Or, il s'agit du statut professionnel le plus à risque d'incapacité de travail et d'invalidité.

## 2. L'ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS EN RÉGION BRUXELLOISE

L'offre en équipements, qui englobe les équipements sportifs, culturels et autres de niveau local, régional et (inter)national, est un élément important de l'attractivité de la vie en ville. Le plan régional de développement durable (PRDD, 2018) souligne l'importance de développer un cadre de vie agréable, durable et attractif et vise à fournir un accès facile aux services et aux équipements à toute personne habitant la Région, quel que soit son lieu de résidence.

### 2.1. DES ÉQUIPEMENTS À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Le PRDD distingue trois échelles en ce qui concerne les équipements :

- > Les **noyaux d'identité locale** sont l'élément structurant de la ville de proximité. Ce sont des centralités locales où les habitants et habitantes se retrouvent. Dans le cadre du PRDD, la Région a identifié des noyaux d'identité locale et a également indiqué où un nouveau noyau devrait être développé. Elle veut renforcer l'identité de ces noyaux, entre autres, en proposant des équipements de proximité attractifs (garderies, écoles, équipements sportifs, récréatifs et culturels, commerces, équipements sociosanitaires de proximité, accès aux services numériques, etc.). Il est important de déterminer exactement quel type d'équipement peut et doit être organisé à l'échelle du quartier. Si les soins de santé et l'enseignement (primaire) semblent évidents, l'échelle, la politique de localisation et la réalité économique d'autres équipements ne permettent pas toujours de les organiser dans chaque quartier.
- > À l'**échelle régionale**, toute une gamme de services publics régionaux devrait être disponible. Pensons par exemple aux infrastructures techniques de mobilité, aux infrastructures de sécurité ou aux infrastructures de propreté urbaine, etc. Les possibilités d'implantation de ce type d'équipement étant relativement limitées, il faut développer une vision à long terme sur la répartition de ces équipements sur le territoire régional, en réservant des espaces pour leur développement d'une part et en optimisant leur fonctionnement et leur accessibilité d'autre part.
- > Une ville peut façonner son **développement (inter)national** en améliorant son attractivité, en particulier son attrait touristique. Cette attractivité repose, entre autres, sur la présence d'équipements culturels et sportifs au rayonnement (inter)national. Après qu'une étude a mis en évidence la nécessité de nouveaux équipements, la Région a décidé de renforcer cette offre dans le PRDD. Là encore, il est important de tenir compte de l'accessibilité de ces équipements, tant pour les touristes que pour les résidents et les résidentes.



## 2.2. ÉQUIPEMENTS ACCESSIBLES

Par accessibilité, nous entendons avant tout la distance physique par rapport au domicile. Les équipements de base doivent donc être proches du lieu de résidence pour être accessibles. Pourtant, l'accessibilité est un concept complexe et multiforme<sup>11</sup> qui peut revêtir des significations très différentes.<sup>12</sup> Il s'agit du potentiel des ménages à accéder aux équipements d'un territoire (Richer et Palmier, 2011 ; Fol et Gallez, 2017).<sup>13</sup> **Outre la composante spatiale (la distance), l'accessibilité sociale joue également un rôle.** En fait, selon les définitions les plus complètes de la littérature, l'accessibilité englobe jusqu'à quatre composantes qui s'influencent mutuellement : le transport, l'espace, le temps et l'individu (Geurs et Ritsema Van Eck, 2001).

### 2.2.1. Accessibilité spatiale

Sur le plan spatial, l'accessibilité concerne la facilité avec laquelle les personnes se déplacent d'un endroit à l'autre pour accéder aux biens et/ou aux services. Il peut s'agir de l'accessibilité physique, du temps de trajet, du confort, etc. (Lebrun, 2018). Cette accessibilité spatiale est déterminée à la fois par l'aménagement du territoire et par le système de transport. Il s'agit donc d'un concept central dans **l'alignement entre la politique de mobilité et la planification spatiale**. D'une part, les aspects liés à la mobilité devraient être systématiquement intégrés dans la politique de localisation des équipements et, d'autre part, le potentiel spatial des zones facilement accessibles peut être maximisé en y regroupant, entre autres, les équipements et les services.

Dans les documents stratégiques de la Région bruxelloise, l'accessibilité reçoit généralement cette interprétation spatiale :

- > En termes d'**aménagement du territoire**, l'objectif du PRDD (2018) est de tendre vers une ville de proximité afin de réduire les besoins de déplacements, tant en nombre qu'en distance. Ici, la séparation des fonctions et l'accent mis sur la vitesse font place à la proximité, à la mixité des fonctions, à la multipolarité et à l'accessibilité multimodale des principales fonctions urbaines (zones économiques, touristiques et commerciales). Bruxelles a pour tradition de travailler à l'échelle du quartier, prenons par exemple les contrats de quartier ou les centres de santé de quartier.
- > En matière de mobilité, depuis le PRDD (2018) et Good Move (2021), la Région s'est pleinement inscrite dans une approche multimodale, basée sur tous les modes de déplacement et sur l'ensemble de la chaîne de déplacement. L'offre et la demande sont toutes deux ciblées, la priorité étant donnée au transfert modal en appliquant le principe STOP (d'abord la marche, puis le vélo, les transports publics et les transports privés). Le système d'accessibilité est basé sur différentes échelles (quartier, région, métropole, national, international) avec des nœuds intermodaux et des pôles d'accessibilité multimodaux.

<sup>11</sup> Lebrun K., 2023. Introduction à la notion d'accessibilité (Bruxelles Mobilité), lors du séminaire de travail « Mesure des accessibilités : enjeux et méthodes », 9 mars 2023. URL : <https://ibsa.brussels/actualites/seminaire-de-travail-9-mars-2023-mesure-des-accessibilites-enjeux-et-methodes>

<sup>12</sup> Kevin Lebrun, « Temps de déplacements en transport public à Bruxelles : l'accessibilité des pôles d'activités » Brussels Studies [Online], Collection générale, n°123, En ligne le 7 mai 2018, consulté le . URL : <https://journals.openedition.org/brussels/1652> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.1652>

<sup>13</sup> IBSA, 2023. Cahier de l'IBSA n°9 : Quelle est l'influence de l'environnement urbain sur l'équipement automobile en Région bruxelloise ? Vers une description de l'équipement automobile à l'échelle des quartiers au regard des contextes explicatifs locaux. URL : <https://ibsa.brussels/publications/cahiers-de-l-ibsa>

- > Les documents réglementaires relatifs à l'aménagement du territoire (Plan Régional d'Affectation du Sol) et à l'urbanisme (règlements régionaux d'urbanisme) sont également en cours d'alignement sur ces objectifs stratégiques.
- > L'accessibilité spatiale a fait l'objet d'un regain d'attention lors de la crise du coronavirus, lorsque la mobilité a été réduite autant que possible, grâce à des concepts déjà évoqués tels que la **ville de proximité, la ville à courte distance ou la ville à 15 minutes**<sup>14</sup>. Ici, l'objectif est d'élaborer une organisation urbaine dans laquelle tous les équipements de base sont accessibles en 15 minutes à pied ou à vélo depuis n'importe quelle habitation de la ville. Pour cela, il faut une ville compacte avec une interconnexion des fonctions et un espace public adapté aux piétons et aux cyclistes.

Bien que ces concepts préconisent une solution spatiale intégrale, ils n'apportent pas de réponse à tous les défis.<sup>15</sup> Ainsi, en l'absence d'une politique de logement forte qui propose des logements abordables et de qualité à toutes les catégories de revenus dans chaque quartier de la ville, cela peut entraîner des déplacements de population et renforcer les inégalités sociales. Par ailleurs, le marché du travail n'est pas organisé à l'échelle d'un quartier, le lieu de travail dépendant souvent des offres d'emploi, des qualifications et des choix personnels, de la vie familiale, etc. En outre, de nombreux emplois ne peuvent pas être exercés à domicile.

Les méthodes de plus en plus performantes de mesure de l'accessibilité spatiale contribuent au succès de cette approche. Par exemple, la Ville de Bruxelles a mis au point un outil permettant de cartographier les équipements locaux<sup>16</sup>. Dans ce que l'on appelle la « ville à 10 minutes », elle souhaite obtenir une vue d'ensemble de l'offre et de la demande de toutes sortes d'équipements afin de les regrouper aux bons endroits. Cela peut donc aider les administrations locales à définir leurs politiques en matière de planification spatiale et de mobilité.

Dans la suite de ce document, les principes de la ville de proximité et de l'accessibilité spatiale de certains équipements de base sont cartographiés :

- > les périmètres dans lesquels un équipement peut être atteint en 10, 15 et 20 minutes à pied pour les équipements culturels ;
- > la proportion d'enfants d'un quartier qui fréquentent une école primaire et secondaire à proximité de leur domicile par rapport au nombre de places dans l'école du quartier ;
- > le nombre d'installations sportives à l'échelle des communes et des quartiers.

En outre, il existe des équipements qui fonctionnent à un autre niveau d'échelle (régional ou national/international) où la distance à pied ou à vélo n'est pas une priorité, mais où l'accessibilité par les transports en commun l'est.

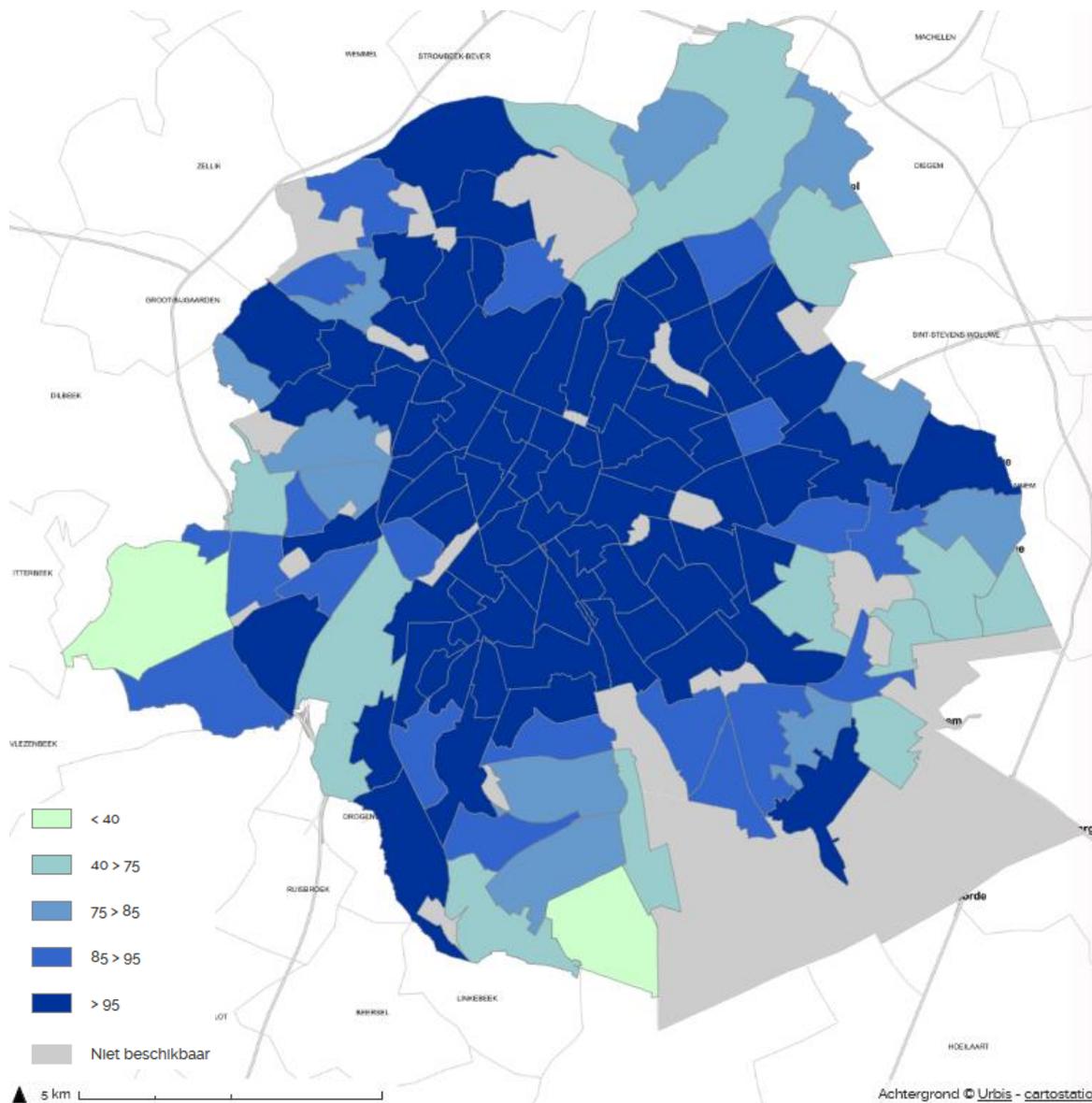
En matière de transports en commun, la carte 4 montre déjà que la proportion de la population vivant à proximité d'un arrêt de transport en commun est globalement très élevée dans la Région, à l'exception d'une série de quartiers à faible densité de population et/ou en périphérie de la Région.

<sup>14</sup> Concept élaboré par le professeur Carlos Moreno (Paris). Il identifie six fonctions essentielles : se loger, produire dignement, s'approvisionner, accéder aux soins, apprendre et s'épanouir.

<sup>15</sup> Ruimte, 2021. De 15 minutenstad. VRP

<sup>16</sup> Trait d'Union n°134, 2023. La ville à quinze minutes : rendre une dimension humaine à la Capitale

**CARTE 4 : PART DE LA POPULATION À PROXIMITÉ<sup>17</sup> D'UN ARRÊT DE TRANSPORT EN COMMUN (MÉTRO, TRAM, BUS), AU NIVEAU DU QUARTIER (%) - 2018**



Source : IBSA, Monitoring des Quartiers

<sup>17</sup> « À proximité d'un arrêt de transport en commun » signifie dans un rayon de 250 m d'un arrêt de bus, de 400 m d'un arrêt de tramway et de 500 m d'un arrêt de métro ou de chronotram. Les gares et les réseaux du TEC et de De Lijn n'ont pas été inclus dans l'analyse.

Cependant, l'accessibilité aux équipements ne se limite pas à la distance. Les gens n'utilisent pas nécessairement les équipements de base dans leur propre quartier. Outre la dimension spatiale, les seuils et les préférences concernant le quartier, le comportement en matière de déplacements et l'offre d'équipements jouent un rôle. De plus, cela crée des échanges et une ouverture entre les sous-quartiers, ce qui fait partie de la richesse de la vie urbaine. Ces aspects et dynamiques sont très divers et méritent une attention particulière, tant au niveau de la recherche que de la politique :

- > **Le logement** : les préférences en matière de logement et l'accès au marché du logement ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Les ménages vulnérables, par exemple, ne peuvent s'installer que dans des endroits où les prix sont suffisamment bas, ce qui est parfois plus éloigné des équipements.
- > **Le déplacement** : l'accessibilité spatiale et objective des équipements (répartition des affectations potentielles, efficacité des transports en commun, qualité des infrastructures pour les modes de transport actifs, etc.) ne peut être séparée des compétences individuelles en matière de mobilité, des perceptions et des représentations sociales qui y sont associées (IBSA, 2023. Cahier n°9 sur l'équipement automobile). Ces éléments, outre la distance, jouent un rôle important dans le choix du moyen de transport et de l'équipement (par exemple, existe-t-il un moyen sûr de s'y rendre ? Un parking est-il disponible ? Etc.)
- > **L'offre** : les gens n'utilisent pas toujours les équipements de base qui se trouvent à proximité, par exemple en termes d'école, de sport ou de culture. D'autres formes d'accessibilité jouent également un rôle : accessibilité financière, accessibilité sociale, représentation des différents groupes, besoins et désirs individuels, etc.

Certains groupes cibles peuvent être confrontés à des barrières sociales qui les empêchent d'utiliser l'un ou l'autre équipement. Ces barrières dépendent du type d'équipement, mais aussi de la situation sociale, démographique, sanitaire et économique de la personne concernée. Elles sont expliquées spécifiquement pour chaque chapitre et chaque type d'équipement.

### 3. DYNAMIQUE DE PRODUCTION DES ÉQUIPEMENTS

Depuis 2018, Perspective suit la dynamique de production des équipements via l'analyse des permis octroyés en Région bruxelloise (ces permis sont encodés dans la plateforme NOVA) qu'il publie dans l'"Observatoire tous permis"<sup>18</sup>. Il s'agit ici des équipements tels que repris dans le PRAS, à savoir les équipements d'intérêt collectif ou de service public<sup>19</sup>. La prescription 0.7 du PRAS précise que : *"Dans toutes les zones, les équipements d'intérêt collectif ou de service public peuvent être admis dans la mesure où ils sont compatibles avec la destination principale de la zone considérée et les caractéristiques du cadre urbain environnant.*

Toutefois, dans les zones vertes, les zones vertes de haute valeur biologique, les zones forestières, les zones de parcs et les zones agricoles, ces équipements ne peuvent être que le complément usuel et l'accessoire de leurs affectations.

Lorsque ces équipements ne relèvent pas des activités autorisées par les prescriptions particulières ou en cas de dépassement de la superficie de plancher autorisée par les prescriptions particulières de la zone, ces équipements sont soumis aux mesures particulières de publicité."

Fin 2023, les zones d'équipements représentent 8% de la totalité des zones du PRAS.

Cette dynamique est corrélée à celle de la production de logements. L'arrivée de nouveaux habitants en Région bruxelloise a en effet clairement accru les besoins en équipements, en particulier en équipements de proximité (crèches, écoles, équipements sportifs, de santé, etc.). Ainsi, la dynamique résidentielle s'accompagne de plus en plus de la création d'équipements. Les équipements représentent en moyenne 30% des m<sup>2</sup> de logements octroyés.

Depuis 2018, la production d'équipements est assez constante avec une moyenne qui tourne autour de 125 501 m<sup>2</sup> d'équipements octroyés, ce qui correspond à 32% de la superficie plancher totale octroyée.

On constate toutefois une légère baisse en 2021, avec moins de 100 000 m<sup>2</sup> octroyés.

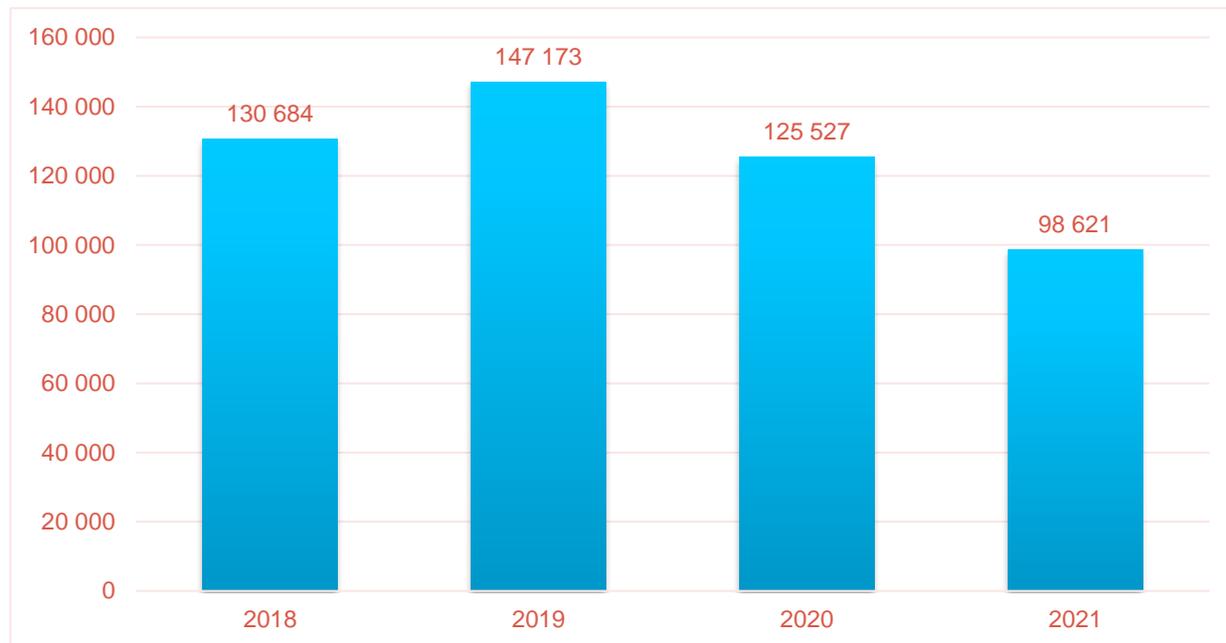
---

<sup>18</sup> [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/bbp\\_permurb\\_2018-2019.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/bbp_permurb_2018-2019.pdf)

<sup>19</sup> Construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou publique, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des États reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces États. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.



**FIGURE 6 : ÉVOLUTION DES M<sup>2</sup> DE SUPERFICIE PLANCHER EN EQUIPEMENTS AUTORISÉES 2018-2021**



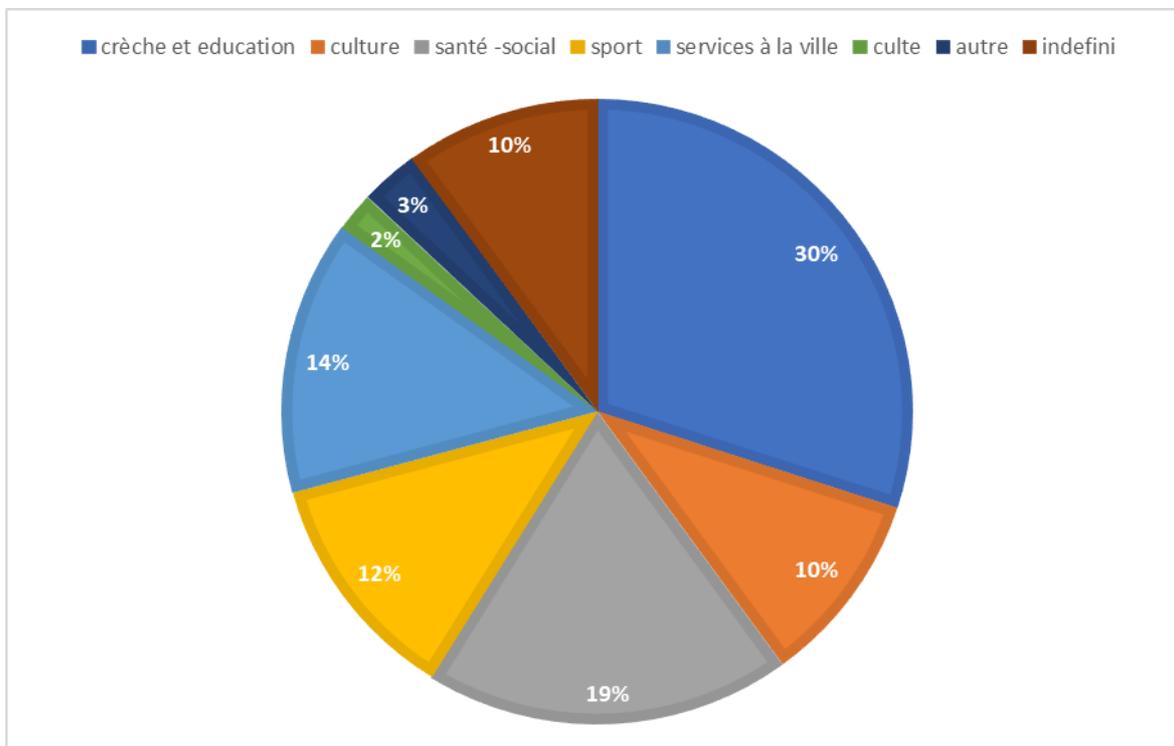
Source : Observatoire tout permis, perspective.brussels, 2023

Sur base de la dernière analyse des permis d'urbanisme, on compte pour 2018-2021, 1 106 permis d'équipements octroyés sur l'ensemble de la Région. Ces permis représentent une superficie totale de 502 250 m<sup>2</sup> dont la création de 665 187 m<sup>2</sup> d'équipements supplémentaires et la suppression de 162 938 m<sup>2</sup> d'équipements.

Les équipements sont classés en 8 grandes catégories : Éducation (écoles maternelles, primaires et secondaires) et crèches, Culture (dont cinémas, théâtres, centres culturels, ateliers, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), Social-santé (dont petite enfance, enfance et jeunesse, famille, santé physique et mentale, senior, aide aux plus démunis, emploi et formation pour adultes), Sport (stades, salles de ports, terrains, équipements récréatifs, etc.), Services à la ville (propreté, transports publics, espaces verts, etc.), Culte, Autres équipements et les Équipements indéfinis.

Pour la période 2018-2019, les équipements les plus représentés sont d'abord ceux liés à l'éducation et aux crèches, représentant 30% du total des superficies. On distingue ensuite les équipements de social-santé (18,8%), les équipements serviciels (14,2%), puis ceux dédiés au sport (12%) et à la culture (10%).

**FIGURE 7 : PROPORTION DES SUPERFICIES OCTROYÉES PAR TYPOLOGIE D'ÉQUIPEMENTS EN 2018-2019**



Source : Observatoire tout permis, perspective.brussels, 2023

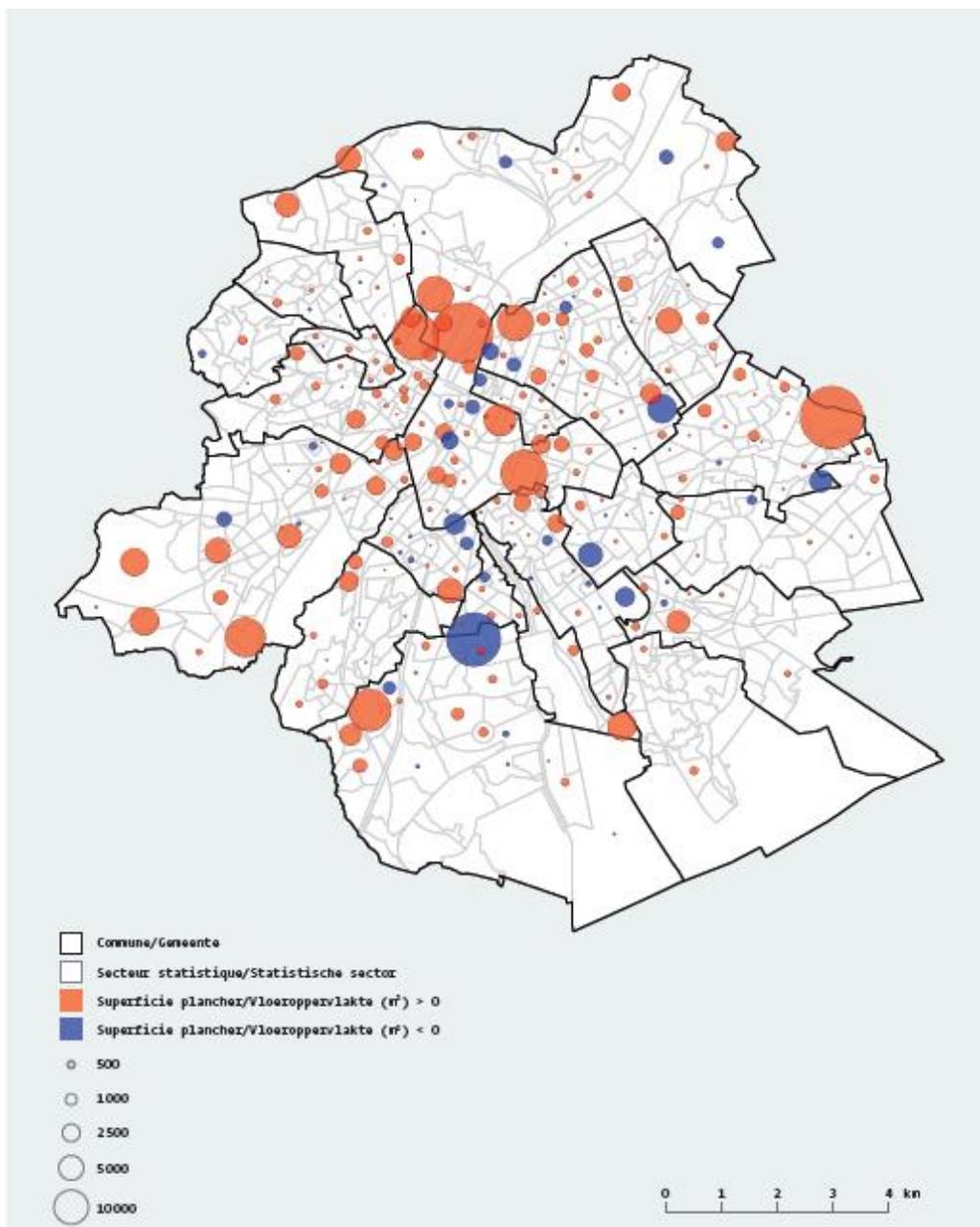
**TABLEAU 1 : NOMBRE ET SUPERFICIES D'ÉQUIPEMENTS OCTROYÉS PAR TYPE DÉTAILLÉ D'ÉQUIPEMENT EN 2018-2019**

Type d'équipement	Nombre	Superficie en m <sup>2</sup>
Éducation – crèche	159	117 316
Culture	34	38 261
Social – santé	1	990
Santé physique et mentale	90	54 993
Petite enfance	0	0
Enfance et jeunesse	6	1 949
Famille	0	0
Senior	2	100
Social	8	1 135
Emploi – formation	6	12 923
Sport	23	46 032
Service à la ville	16	56126
Culte	19	6 688
Autres	89	-11 920
Indéfini	220	-39 677
Total	673	284 916

Source : Observatoire tout permis, perspective.brussels, 2023

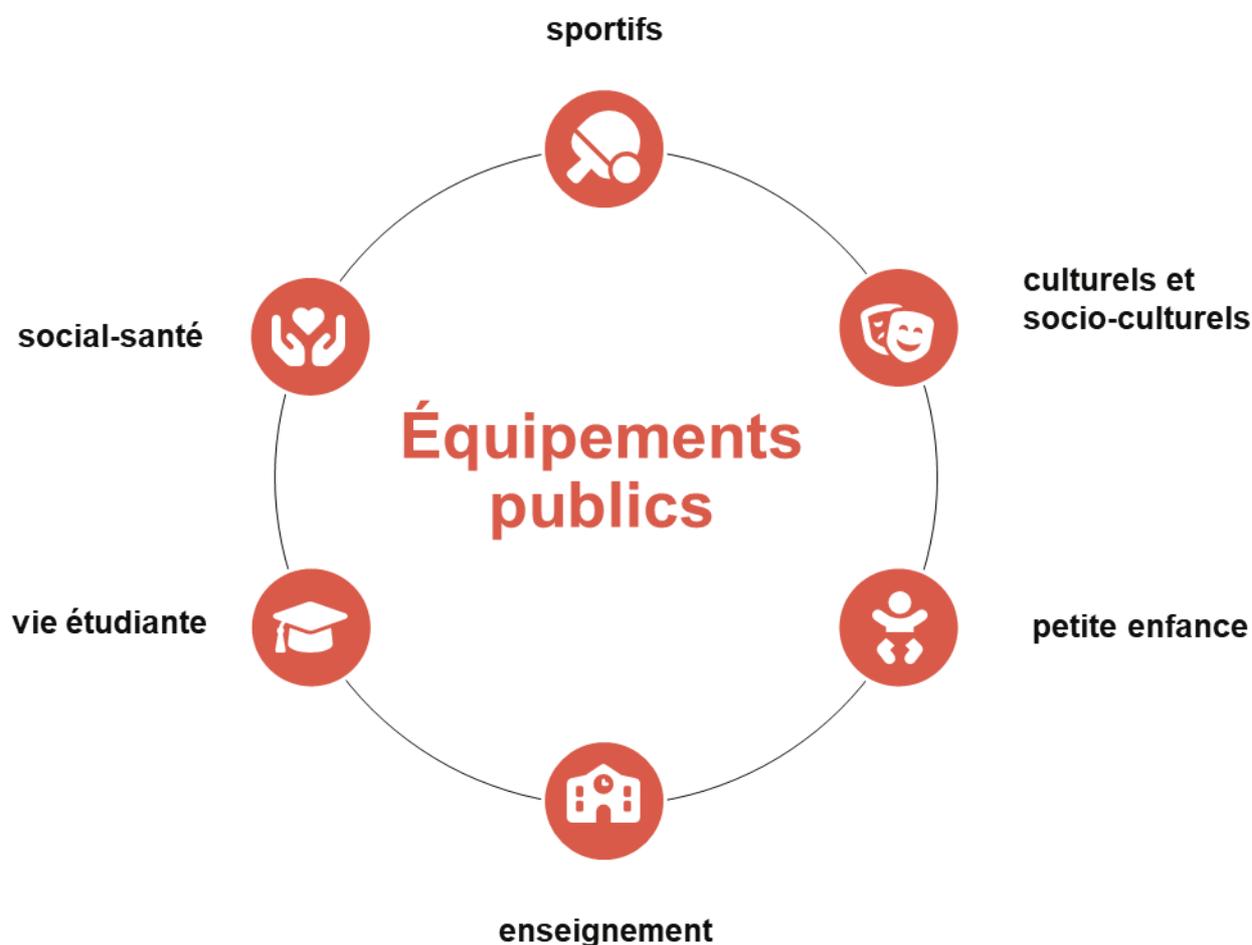
Au niveau spatial, on peut constater que la répartition des projets d'équipements est assez diffuse sur l'ensemble de la Région. Néanmoins, la zone du canal et en particulier les quartiers autour de Tour et Taxis connaissent une production plus importante (dont la transformation en cours de l'immeuble Citroën en centre d'art contemporain). On peut également noter de gros projets dans le quartier européen, dans le sud d'Anderlecht et à Woluwe-Saint-Lambert avec l'extension de l'hôpital Saint-Luc.

**CARTE 5 : ÉQUIPEMENTS : SUPERFICIE PLANCHER NETTE AUTORISÉE PAR SECTEUR STATISTIQUE, SELON LES PERMIS D'URBANISME OCTROYÉS EN 2018 ET 2019**



Source : Observatoire tout permis, perspective.brussels, 2020.

# PARTIE 2 : L'OFFRE ET LES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS EN RÉGION BRUXELLOISE



# 1. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS



Salle omnisports de Jette, Avenue du Comté de Jette 3, © Pedro Correa

## 1.1. L'OFFRE SPORTIVE : DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

La Cellule Sport de Perspective gère le cadastre sport.brussels<sup>20</sup>. Ce cadastre constitue une base de données<sup>21</sup> qui centralise, entre autres, les infrastructures sportives existantes en Région bruxelloise. La Cellule Sport analyse l'offre en infrastructures sportives à différentes échelles : régionale, communale et quartiers. Cela permet de comparer les territoires entre eux et d'identifier les zones de carences éventuelles.

### 1.1.1 Définitions

Premièrement, définir un aménagement et une infrastructure est nécessaire pour comprendre les analyses de ce document :

- > **L'aménagement sportif** est l'espace extérieur ou intérieur aménagé pour pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives (terrains de basketball, de tennis...). Ces disciplines sont recensées sur le cadastre<sup>22</sup> ;
- > **L'infrastructure sportive** regroupe des aménagements sportifs. Différents équipements annexes sont généralement présents (accueil, vestiaires, sanitaires, horeca ...). Une infrastructure sportive peut regrouper plusieurs aménagements sportifs. Par exemple, un hall des sports communal est une infrastructure sportive.

Deuxièmement, préciser le **type de gestionnaire** est important pour distinguer l'offre des infrastructures sportives :

- > La **gestion publique** comprend les équipements immobiliers publics destinés à encourager et à accueillir la pratique du sport. Le gestionnaire est une commune ou un autre acteur institutionnel tel que la CoCoF (Commission communautaire française), la VGC (Vlaamse Gemeenschapcommissie) ou l'ADEPS (Administration de l'Éducation Physique et du Sport) ;
- > La **gestion scolaire** comprend les infrastructures d'un établissement scolaire, peu importe le réseau d'enseignement. Les infrastructures sportives se situent dans l'enceinte de l'établissement ou dans un périmètre proche ;
- > La **gestion privée** comprend les infrastructures desquelles une ASBL ou un club sportif est propriétaire ou locataire pour une durée d'au moins 15 ans<sup>23</sup>.

Comprendre ces nuances est crucial pour analyser l'offre d'infrastructures sportives. En effet, un territoire peut recenser beaucoup d'infrastructures sportives sur son territoire. Toutefois, il peut s'agir uniquement d'infrastructures sportives privées limitant l'accessibilité aux citoyens (coût d'inscription élevé, carte de membre obligatoire ...).

<sup>20</sup> Le site web <https://sport.brussels/> et son outil de gestion : <https://manager.sport.brussels/>

<sup>21</sup> Données récoltées auprès de la CoCoF, de la VGC, de Bruxelles Environnement, des communes bruxelloises et de Perspective. Elles ont été récoltées et actualisées à plusieurs reprises entre septembre 2019 et juin 2023 par la Cellule Sport

<sup>22</sup> <https://sport.brussels/disciplines/>

<sup>23</sup> Définition de la Cellule Sport sur base de la définition de la CoCoF dans le cadre des financements : "aide à l'investissement des petites infra-sportives privées (PIP) : <https://ccf.brussels/nos-services/sport/subsides-sport/aide-a-l-investissements-en-matiere-de-petites-infrastructures-sportives-privées-pip/>



De plus, le cadastre ne recense pas la totalité des infrastructures sportives scolaires ni le détail de ces aménagements. Certaines écoles ouvrent leurs infrastructures sportives en dehors des heures de cours, ce qui permet à des clubs et à des particuliers de les fréquenter. Cette pratique permet d'augmenter l'offre en infrastructures sportives. Le cadastre ne recense pas non plus ces données. Ainsi, les infrastructures privées et scolaires sont exclues de certaines cartes.

Troisièmement, parmi les infrastructures de gestion publique, préciser les différents **types d'infrastructures** sportives est indispensable pour nuancer les analyses :

- > Les infrastructures **communales hors accès libre** : la gestion est du ressort d'une commune, d'une régie communale autonome ou d'une association de communes<sup>24</sup>. Les infrastructures en accès libre sont exclues de ce type d'infrastructure ;
- > Les infrastructures **en accès libre** : leur gestion est du ressort d'une commune ou de Bruxelles Environnement. Elles sont libres d'accès et leur rayonnement, en termes d'organisation, d'activités, d'implantation ou d'usage de leurs services, se limite à une partie d'une ou de plusieurs communes et vise principalement la population résidant dans le voisinage immédiat de l'infrastructure ;
- > Les **autres** infrastructures : la gestion est du ressort d'un acteur institutionnel tel que la CoCoF (Commission communautaire française), la VGC (Vlaamse Gemeenschapcommissie) ou l'ADEPS (Administration de l'Éducation Physique et du Sport).

### 1.1.2. Méthodologie

Tout d'abord, expliquer le choix des différentes cartes utilisées pour cette analyse est important :

- > **Offre régionale, tous types de gestionnaires** : cette première approche permet de donner un aperçu des différentes infrastructures selon le type de gestionnaire, leur nombre et leur répartition sur le territoire ;
- > **Aménagements sportifs publics** : cette deuxième approche se concentre sur la gestion publique à l'échelle des communes et des quartiers. Deux données sont introduites. Le nombre d'habitants est pris en compte et les types d'aménagements sont illustrés ;
- > **Analyses thématiques** : ces différentes cartes ciblent des thématiques précises telles que les piscines, les grands terrains extérieurs, les pistes d'athlétisme ou les infrastructures en accès libre ;
- > **Projets sportifs** : cette carte reprend l'ensemble des projets d'infrastructures sportives régionaux ou communaux. Certains sont en cours de réalisation, d'autres en cours de réflexion. Ce chapitre permet d'affiner l'analyse et aide à définir des stratégies de programmation de nouvelles infrastructures sportives.

Ensuite, définir des indicateurs proposés sur les cartes est indispensable :

- > **Nombre d'aménagements publics pour 10 000 habitants** : cet indicateur permet de comparer un territoire à un autre en prenant en compte le nombre d'habitants. Il mesure la densité d'aménagements publics par habitant. Par souci de lecture, ce ratio est multiplié par 10 000 ;
- > **Terciles** : les ratios expliqués ci-dessus sont classés par terciles. Ils sont définis par deux valeurs divisant la distribution statistique en trois catégories égales.

<sup>24</sup> Ordonnance (31/05/2018) relative à l'octroi de subsides aux investissements en infrastructures sportives communales

Cette analyse se base sur les données issues du cadastre régional des sports : sport.brussels. Ces données sont mises à jour régulièrement et datent du 11 octobre 2023. Cette analyse ne mesure pas précisément la fréquentation des infrastructures sportives. Néanmoins, plusieurs constats de saturation ont été relayés à la Cellule Sport<sup>25</sup>. La grande majorité des communes déclarent ne pas pouvoir répondre à l'ensemble des demandes des clubs sportifs. En effet, leurs grilles d'occupation sont saturées et par conséquent, des sportifs se retrouvent sans infrastructure où exercer leur pratique. Lorsqu'une plage horaire d'un aménagement se libère, de nombreux candidats postulent pour l'obtenir. Par exemple, le service des sports de Schaerbeek organise des appels à projets pour filtrer et sélectionner les demandes.

## 1.2. OFFRE SPORTIVE RÉGIONALE, TOUS TYPES D'INFRASTRUCTURES

### 1.2.1. Les infrastructures sportives de la Région

La carte 6 recense les infrastructures sportives en Région bruxelloise. La légende indique le type de gestionnaire.

#### CARTE 6 : LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN RÉGION BRUXELLOISE

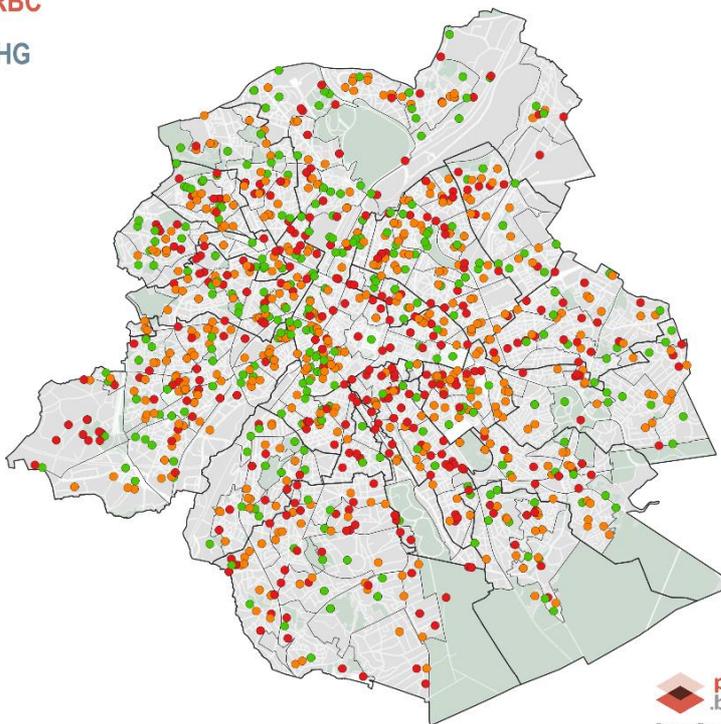
##### Infrastructures sportives en RBC

##### Sportinfrastructuuren in het BHG

Type de gestionnaire - soort beheerder

- public - openbaar
- scolaire - school
- privé - privé

- Commune - Gemeente
- Quartier-Wijk



0 1 2 km

**perspective**  
**.brussels**   
 Source - Bron: sport.brussels,  
 perspective.brussels (octobre/oktober  
 2023)  
 Fonds de plan - Achtergrondkaart:

© Perspective, 2023 (Creative Commons Attribution 4.0 International License)  
 Reutilisation autorisée, moyennant mention de la source. Hergebruik met bronvermelding toegestaan.

<sup>25</sup> Notamment lors du tour des communes réalisé en printemps 2023

Source : sport.brussels

Fin 2023, le cadastre compte 1161 infrastructures sportives. 293 sont en gestion publique, 457 en gestion scolaire et 339 en gestion privée. 72 infrastructures non accessibles au grand public n'apparaissent pas sur les différentes cartes de l'analyse. Il s'agit de centres communautaires, des installations de la STIB, de la police fédérale et de l'OTAN. Le nombre total d'infrastructures sportives repris dans l'analyse s'élève donc à 1089.

Les **infrastructures sportives publiques** représentent **27%** des infrastructures sportives (en vert sur la carte). La plupart des infrastructures publiques possèdent de nombreux aménagements sportifs, à l'image d'un centre sportif communal ou d'un centre ADEPS par exemple. La contribution financière est assez faible dans certaines communes afin d'assurer l'accessibilité de ces infrastructures sportives au plus grand nombre. Des enquêtes informelles relèvent que la majorité de ces infrastructures sont totalement saturées (utilisation par les écoles, les clubs et les citoyens).

Les **infrastructures sportives scolaires** représentent **42%** des infrastructures sportives en Région bruxelloise. Elles sont au nombre de 457 (en orange sur la carte). Pour rappel, seules certaines de ces infrastructures sont ouvertes à d'autres publics que le public scolaire.

Les **infrastructures sportives privées** représentent **31%** des infrastructures sportives en Région bruxelloise. Ces infrastructures (en rouge sur la carte) comptent un ou plusieurs aménagements sportifs et sont gérées par des clubs de sport. L'accessibilité de ces infrastructures sportives est en général assez limitée et dépend d'une contribution financière plus ou moins importante. Cette forme de cotisation pour être membre et ainsi accéder aux infrastructures sportives varie fortement en fonction des gestionnaires et des disciplines sportives pratiquées.

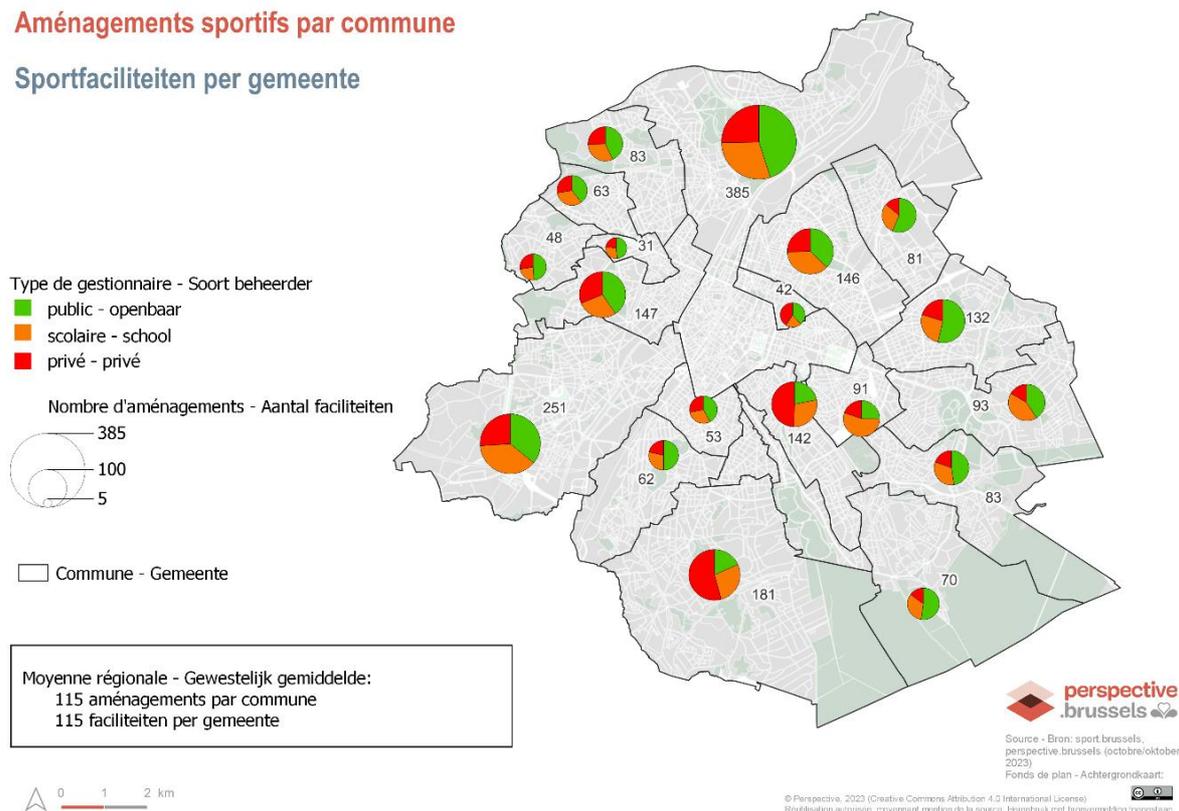
## 1.2.2. Les aménagements sportifs de la Région

La carte 7 représente le nombre d'aménagements sportifs par commune en fonction du type de gestionnaire. Le nombre d'aménagements sportifs est affiché à côté de chaque cercle. La moyenne régionale est de 115 aménagements sportifs par commune.

### CARTE 7 : LES AMÉNAGEMENTS SPORTIFS PAR COMMUNE

#### Aménagements sportifs par commune

#### Sportfaciliteiten per gemeente



Source : sport.brussels

Fin 2023, le cadastre sport.brussels recense 2187 aménagements sportifs. 814 d'entre eux sont en gestion publique, 660 en gestion scolaire et 586 en gestion privée. En outre, il existe 127 aménagements non accessibles au grand public qui ne sont pas repris sur cette carte.

Pour rappel, une infrastructure peut contenir plusieurs aménagements. De plus, certaines infrastructures se situent sur un territoire communal, mais sont gérées par une autre commune. C'est le cas du Complexe Sportif Barca, situé à Anderlecht et géré par la commune de Saint-Gilles, ou le stade communal George Petre de Saint-Josse-ten-Noode qui est situé à Evere. L'analyse prend en compte la localisation de ces infrastructures, et non le gestionnaire.

Les **aménagements sportifs publics** représentent **40%** des aménagements sportifs en Région bruxelloise. Chaque commune investit régulièrement dans des aménagements sportifs afin de permettre au plus grand nombre de citoyens et citoyennes d'accéder au sport. Les tarifs des infrastructures publiques sont en général plus accessibles et plus abordables que dans les infrastructures privées.

Les **aménagements sportifs scolaires** représentent **32%** des aménagements sportifs en Région bruxelloise. Le détail des aménagements sportifs n'est pas répertorié de manière exhaustive sur sport.brussels. Développer la connaissance de ces aménagements dans chaque infrastructure sportive scolaire ainsi que leur ouverture au quartier nécessite d'être approfondie afin d'analyser l'offre sportive globale.

Les **aménagements sportifs privés** représentent **28%** des aménagements sportifs en Région bruxelloise. De manière générale, la proportion des aménagements privés au sein de chaque commune représente un quart de l'offre sportive communale. Toutefois, au sein de certaines communes, comme Uccle et Ixelles, la proportion d'aménagements sportifs privés représente plus de la moitié de l'offre sportive.

La Ville de Bruxelles et la commune d'Anderlecht comptent le plus d'aménagements sportifs, soit respectivement 385 et 251 aménagements sportifs. Cela s'explique en partie par la taille des territoires. Uccle, avec ses 181 aménagements, se distingue par le grand nombre d'aménagements privés.

Les communes d'Auderghem, Etterbeek, Evere, Ixelles, Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre et Watermael-Boitsfort comptent entre 70 et 150 aménagements sportifs.

Les communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Ganshoren et Forest comptent au moins 70 aménagements sportifs.

## 1.3. AMÉNAGEMENTS SPORTIFS PUBLICS

Ce chapitre se focalise sur les aménagements sportifs publics. Les quatre cartes ci-dessous ne montrent donc aucun aménagement scolaire ou privé. Pour rappel, un aménagement est l'espace aménagé pour pratiquer une discipline (un terrain de badminton). Une infrastructure peut regrouper plusieurs aménagements (un hall de sport regroupant une piscine et une salle multisports). Il existe trois types de gestionnaires pour chaque infrastructure (public, privé et scolaire). Pour chaque infrastructure publique, il existe trois types d'infrastructures (communal, accès libre et autre).

### 1.3.1. Les aménagements sportifs publics par commune en fonction des types d'infrastructures

La carte 8 montre le nombre d'aménagements par commune et par types d'infrastructures sportives publiques présentes sur le territoire communal. La moyenne régionale est de 43 aménagements sportifs publics par commune.

#### CARTE 8 : LES AMÉNAGEMENTS SPORTIFS PUBLICS PAR COMMUNE ET PAR TYPES D'INFRASTRUCTURES

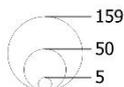
##### Aménagements sportifs publics par commune

##### Openbare sportfaciliteiten per gemeente

Type d'infrastructure - Soort infrastructuur

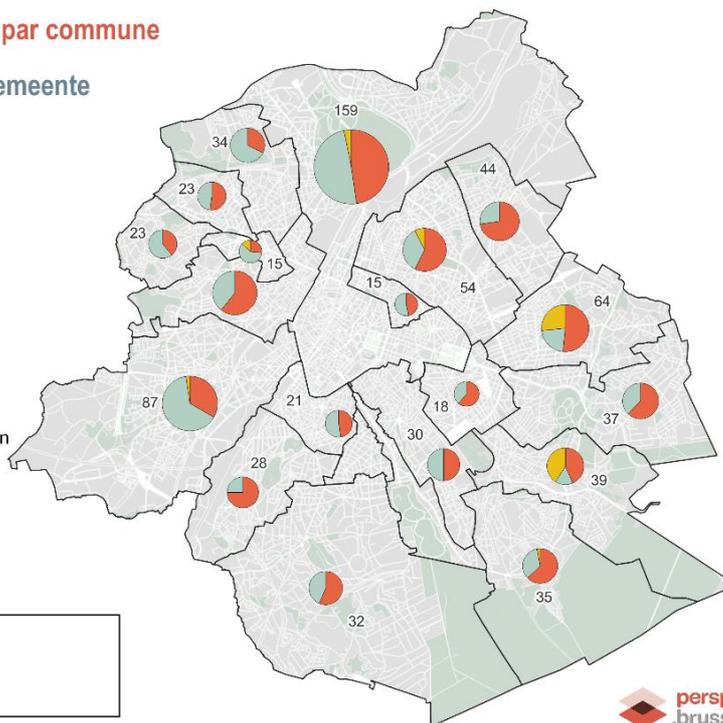
- communal hors accès libre  
- gemeentelijk behalve vrij toegankelijk
- en accès libre  
- vrij toegankelijk
- autre (CoCof, VGC, féd.)  
- andere (CoCoF, VGC, fed.)

Nombre d'aménagements - Aantal faciliteiten



□ Commune - Gemeente

Moyenne régionale - Gewestelijk gemiddelde:  
43 aménagements publics par commune  
43 openbare faciliteiten per gemeente



Les communes d'Anderlecht, de Berchem-Sainte-Agathe, de Koekelberg et de Jette comportent plus de 60% d'aménagements en accès libre. La proportion de ce type d'infrastructure est plus importante à l'ouest de la Région. Au contraire, les aménagements en accès libre sont proportionnellement peu présents dans les communes de Forest, de Woluwe-Saint-Lambert, d'Auderghem et d'Evere. En effet, moins d'un quart des aménagements au sein de ces territoires sont des aménagements en accès libre. Afin d'explorer davantage la thématique des infrastructures en accès libre, des analyses complémentaires sont consultables à la carte 17.

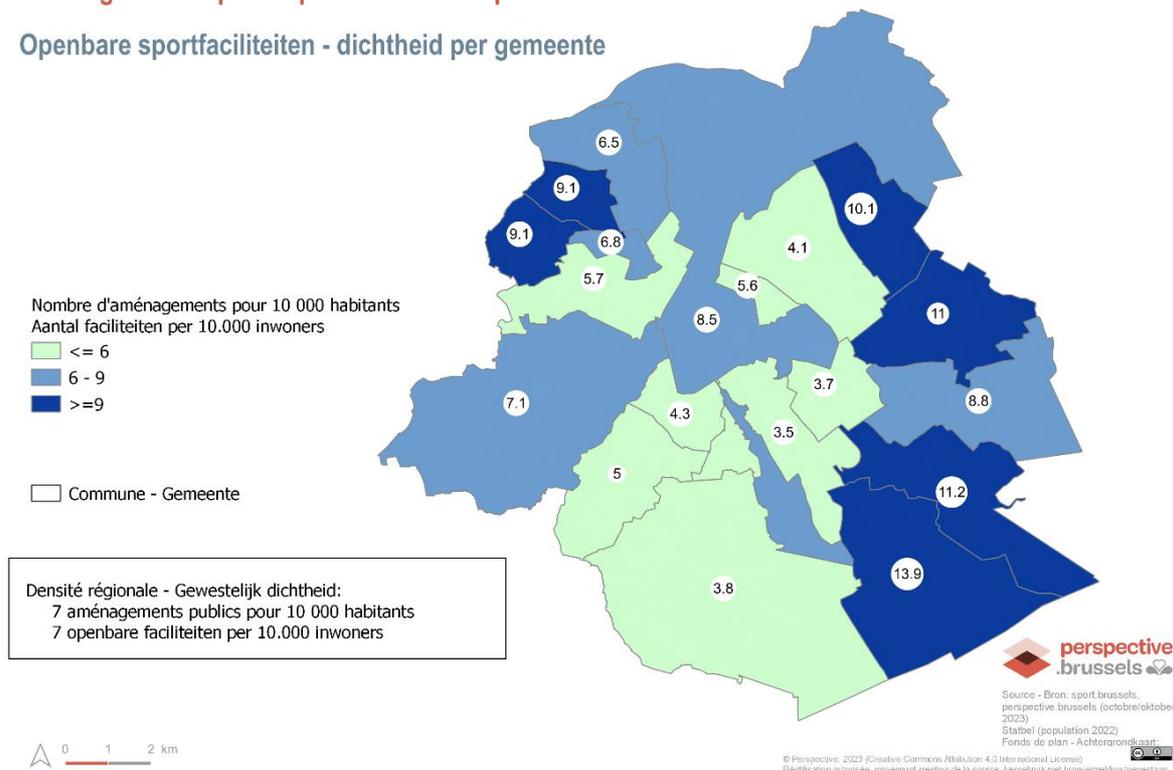
Les aménagements situés dans des infrastructures de type « autre » (dont la gestion relève d'un autre acteur public qu'une commune) sont fort présents au sein des communes de Woluwe-Saint-Lambert et d'Auderghem. Les centres sportifs Mounier<sup>26</sup> et ADEPS expliquent ces chiffres.

Sur la carte 9, une valeur est attribuée à chaque commune et équivaut au nombre d'aménagements sportifs publics pour 10 000 habitants. Cette carte permet de comparer le nombre d'aménagements par commune à sa population et donc d'affiner l'analyse. Par exemple, les communes d'Ixelles et de Watermael-Boitsfort ont respectivement 30 et 35 aménagements sportifs publics. Cependant, la commune d'Ixelles dispose de 3,5 aménagements sportifs publics pour 10 000 habitants alors que celle de Watermael-Boitsfort en dispose de 13,9.

## CARTE 9 : DENSITÉ D'AMÉNAGEMENTS SPORTIFS PUBLICS PAR COMMUNE

### Aménagements sportifs publics - densité par commune

#### Openbare sportfaciliteiten - dichtheid per gemeente



Source : sport.brussels

<sup>26</sup> Le centre sportif Mounier est une ASBL au service de l'Université Catholique de Louvain, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la CoCoF.

La moyenne régionale est de 7 aménagements sportifs publics pour 10 000 habitants par commune. Les 19 communes se classent dans trois terciles<sup>27</sup> :

Le **premier tercile** regroupe les communes (8) ayant moins de 6 aménagements sportifs publics pour 10 000 habitants et est représenté en vert clair. Il s'agit des communes d'Uccle, de Forest, d'Ixelles, de Saint-Gilles, d'Etterbeek, de Saint-Josse-ten-Noode, de Molenbeek-Saint-Jean et de Schaerbeek.

Le **deuxième tercile** regroupe les communes (5) ayant un nombre compris entre 6 et 9 aménagements sportifs publics pour 10 000 habitants, ce qui est proche de la moyenne régionale (7). Ces communes sont en bleu clair. Il s'agit d'Anderlecht, de Koekelberg, de Jette, de Woluwe-Saint-Lambert et de la Ville de Bruxelles.

Enfin, le **troisième tercile** reprend les communes (6) ayant un nombre d'aménagements sportifs publics pour 10 000 habitants supérieur à 9. Il s'agit des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Evere, Woluwe-Saint-Pierre, Watermael-Boitsfort et Auderghem.

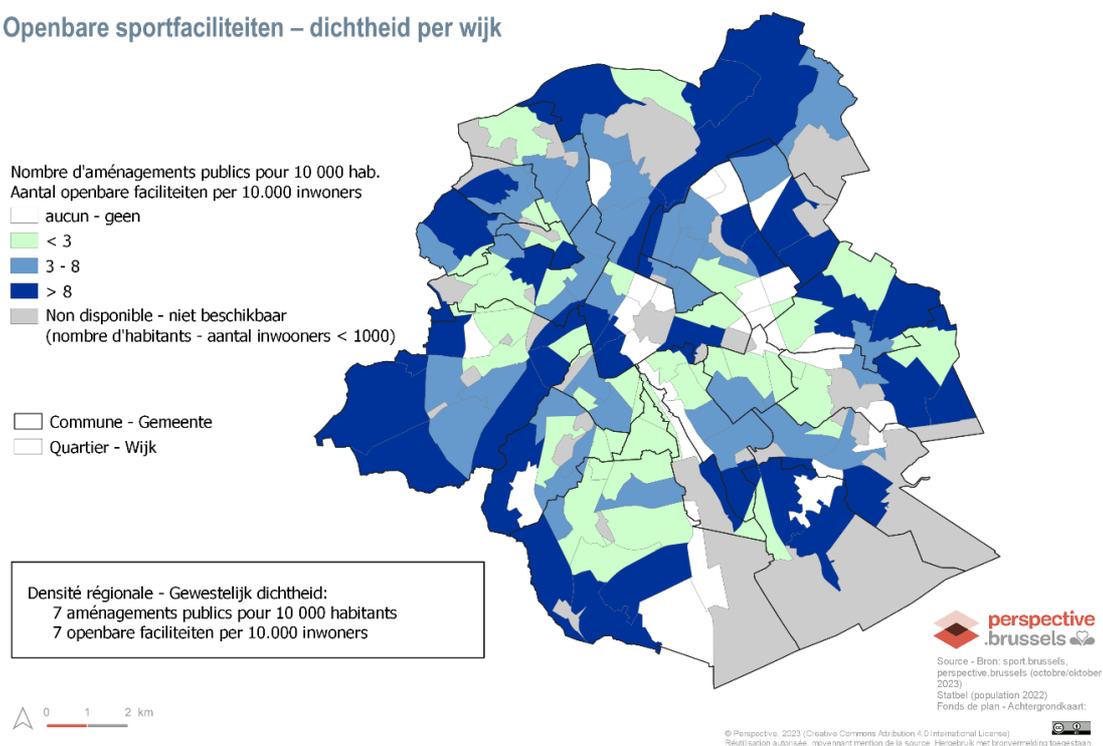
### 1.3.2. Les aménagements sportifs publics par quartier

La carte 10 donne la même information que la carte 9, mais à l'échelle des quartiers.

#### CARTE 10 : DENSITÉ D'AMÉNAGEMENTS SPORTIFS PUBLICS PAR QUARTIER

##### Aménagements sportifs publics – densité par quartier

##### Openbare sportfaciliteiten – dichtheid per wijk



Source : sport.brussels

<sup>27</sup> Afin de faciliter la lecture, les valeurs séparant les terciles (5,6 et 8,8) ont été respectivement arrondies à 6 et à 9. Cette simplification explique la non-équivalence des classes.

20 quartiers (en **blanc**) ne disposent d'aucun aménagement sportif public. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette absence. Premièrement, certains quartiers peuvent être uniquement équipés d'aménagements sportifs privés ou scolaires, comme les quartiers Vieux Laeken Ouest, Martyrs, Notre-Dame aux neiges au centre de la Région. Deuxièmement, lorsqu'un quartier est doté d'une grande infrastructure sportive publique, les quartiers avoisinants sont souvent dépourvus d'équipements sportifs publics. En effet, de tels complexes sportifs ont un impact communal, voire régional.

26 quartiers (en **gris**) comptabilisent moins de 1000 habitants. Pour ces quartiers, le ratio n'est pas calculé dû au faible nombre d'habitants. Par exemple, c'est le cas du quartier du Cinquantenaire. Pourtant, le parc du Cinquantenaire comptabilise un nombre important d'aménagements sportifs publics qui bénéficient directement aux habitants des quartiers voisins.

32 quartiers (en **vert**) comptabilisent au plus 3 aménagements sportifs publics pour 10 000 habitants. Ces quartiers sont moins bien dotés que la moyenne régionale qui est de 7 aménagements sportifs publics pour 10 000 habitants. Toutefois, il est difficile de conclure que ces quartiers sont en déficit d'aménagements sportifs publics, car cette analyse ne tient pas compte ni de l'offre des quartiers voisins ni de la fréquentation des infrastructures.

33 quartiers (en **bleu clair**) comptent entre 3 et 8 aménagements sportifs publics pour 10 000 habitants. Si ces quartiers semblent relativement bien équipés en aménagements sportifs publics, il est important de prendre en compte la fréquentation des infrastructures. L'analyse des tableaux d'occupation ainsi que les rapports des services des sports communaux démontrent majoritairement que les infrastructures sportives communales sont saturées.

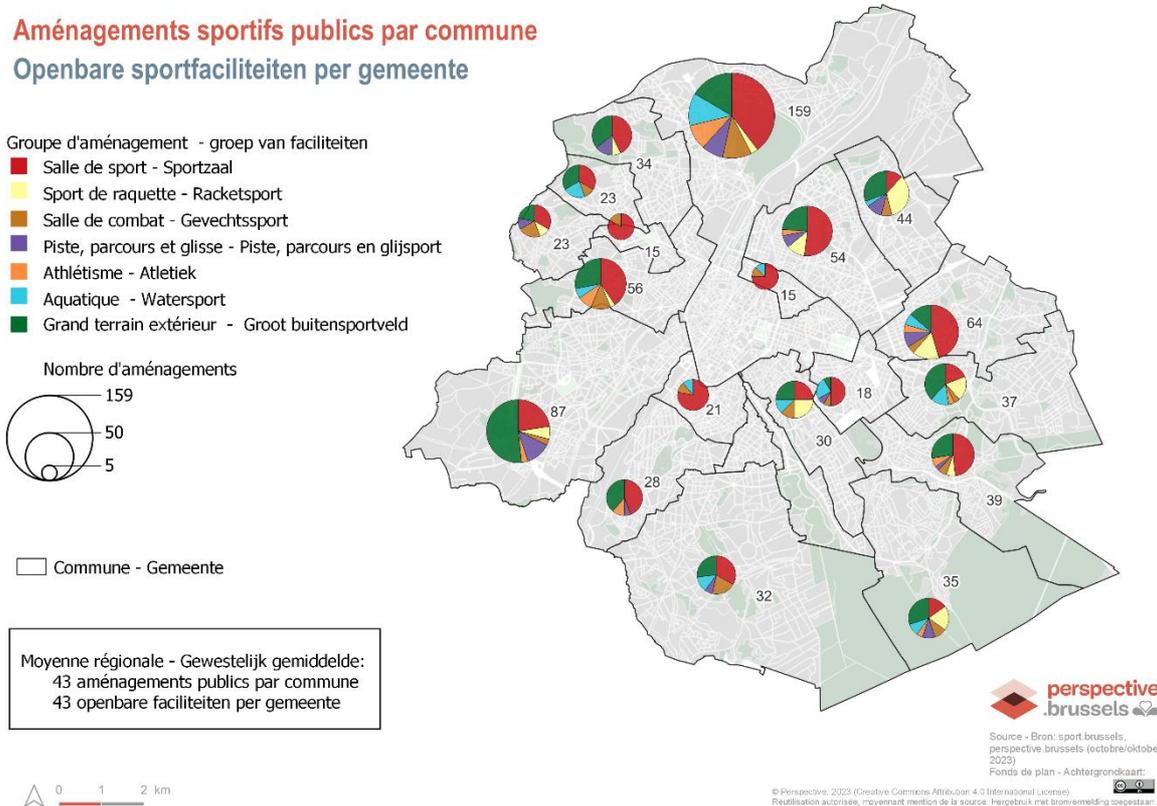
34 quartiers (en **bleu foncé**) disposent de plus de 8 aménagements sportifs publics pour 10 000 habitants. Certains quartiers peuvent être dotés d'une grande infrastructure communale et/ou compter peu d'habitants. Les quartiers Industrie Nord, Bon air, Neerpede et Industrie Sud en sont de bons exemples.



## 1.4. LES TYPES D'AMÉNAGEMENTS SPORTIFS PUBLICS PAR COMMUNE

Sur la carte 11, seuls les aménagements sportifs publics sont comptabilisés. Cette carte représente la répartition des différents groupes d'aménagements sportifs publics par commune. Il y a onze différents groupes d'aménagement permettant la pratique de différentes disciplines sportives. Cependant, seulement sept d'entre eux sont représentés par sept couleurs différentes, identifiés dans la légende. Les quatre autres groupes ne sont pas représentés sur la carte par souci de lecture. Seuls les groupes les plus importants sont repris. La taille du cercle représente le nombre d'aménagements sportifs publics présents dans la commune, précisé par le nombre affiché à côté. La moyenne régionale est de 43 aménagements sportifs publics par commune.

### CARTE 11: LES TYPES D'AMÉNAGEMENTS SPORTIFS PUBLICS PAR COMMUNE



Source : sport.brussels

Le cadastre sport.brussels compte 36 types d'aménagements qui ont été regroupés en 11 groupes :

- > **Salle de sport** : danse, multisports, escalade, escrime, gymnastique, billard, local de sport ;
- > **Sport de raquette** : padel, squash, tennis ;
- > **Salle de combat** : boxe, dojo ;

- > **Salle de fitness** ;
- > **Piste, parcours et glisse** : patinoire, piste de ski, skateboard, parcours, piste de sports mécaniques ;
- > **Athlétisme** : piste, aire de lancer, aire de saut ;
- > **Aquatique** : bassin, plan d'eau ;
- > **En accès libre** : fitness en plein air, tennis de table, pétanque, terrain de sport extérieur ;
- > **Grand terrain extérieur** : football, hockey, rugby ;
- > **Autre extérieur** : golf, équitation ;
- > **Autre intérieur** : ligne de tir, bowling, mur d'escalade, terrain de sports de sable.

Quatre groupes ont été retirés de la carte pour en faciliter la lecture :

- > Les 380 aménagements en accès libre composent le groupe le plus présent et font l'objet d'une analyse thématique à part ;
- > Les trois autres groupes représentent un nombre négligeable d'aménagements. Il s'agit des aménagements publics 'Autre intérieur', 'Salle de fitness' et 'Autre extérieur'.

La classification en 36 types d'aménagements a sa limite : un type d'aménagement peut se trouver en pratique dans plusieurs groupes. Par exemple, la piste d'athlétisme du parc du Cinquantaire se trouve dans le groupe *Athlétisme* mais aurait pu se trouver également dans le groupe 'En accès libre'. Ainsi, les skateparks se retrouvent dans le groupe 'Piste, parcours et glisse', alors que la plupart de ces aménagements sont en accès libre.

Les **salles de sport** constituent la seconde catégorie d'aménagements la plus présente. Il s'agit principalement de salles multisports, de salles de gymnastique ou encore de salles de danse. Les salles multisports permettent une multitude et une variété de disciplines sportives : futsal, basketball, volleyball, badminton, hockey en salle, handball, tennis, danse ... Accessibles au public à des prix démocratiques, ces salles sont très fréquentées et connaissent pour la plupart une saturation en soirée et en week-end.

Les salles publiques proposant exclusivement de l'escalade ne sont pas nombreuses. Il s'agit surtout de centres sportifs communaux disposant d'une salle de bloc ou d'un mur au sein d'une salle multisports. Les salles exclusivement d'escalade sont principalement privées et donc absentes de cette carte. Elles se démultiplient d'ailleurs ces dernières années à Bruxelles (Terres-Neuves, New Rock, Stadium, Maniak Padoue). Il y a également les salles de bloc qui rencontrent un succès grandissant (À Bloc, Camp de base, Petite île, Arkose ...).

Les **salles de sport de combat** sont nombreuses en Région bruxelloise et présentes sur tout le territoire. On y pratique souvent de nombreuses disciplines ayant chacune leurs spécificités. Sport.brussels<sup>28</sup> compte ainsi plus d'une quarantaine de disciplines différentes dans cette catégorie. La pratique de ces disciplines est très populaire et les infrastructures sont souvent complètement saturées.

Les **grands terrains extérieurs** représentent le troisième groupe d'aménagements sportifs publics le plus présent au sein de la Région. Il s'agit de terrains de football, de hockey et de rugby. Il y a des clubs

<sup>28</sup> <https://sport.brussels/disciplines/>

de hockey ou de football privés, comme le centre d'entraînement du RSCA comptant une demi-douzaine de terrains. L'utilisation de ces terrains est souvent exclusive à une discipline, surtout lorsqu'il s'agit de sport professionnel ou semi-professionnel. Certains types de revêtement permettent toutefois de mutualiser leur usage. L'ultimate frisbee, le football américain et la crosse canadienne se pratiquent également sur ces aménagements. Davantage d'explications et de précisions sur cette catégorie sont développées plus loin dans l'analyse (voir §1.5.3. Grands terrains extérieurs, carte 14, page 52).

Les **sports de raquettes** sont plus présents à l'est de Bruxelles. Les communes d'Evere, de Watermael-Boitsfort, d'Ixelles, de Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre possèdent des terrains communaux pour ce genre de sport. À Uccle et Forest, ces aménagements sont essentiellement privés.

De plus, le groupe d'aménagement 'Sport de raquette' ne contient ni le badminton, ni le tennis de table, ni le pickleball. En règle générale, ces sports sont pratiqués dans des salles multisports. En effet, les terrains exclusifs de badminton et de tennis de table sont très rares. De plus, tous les terrains de tennis ne sont pas comptabilisés. Fin 2023, le cadastre reprend le nombre d'infrastructures proposant du tennis et non le nombre d'aménagements spécifiques à ce sport (pour rappel, une infrastructure sportive peut compter plusieurs aménagements sportifs).

Fin 2023, le padel est un sport en plein essor. Le nombre de terrains se multiplie, concurrençant les terrains de tennis. Ce phénomène s'explique par le fait que, pour les amateurs, le padel requiert moins de technique et constitue une discipline plus accessible que le tennis. Le sport connaît de plus en plus de nouveaux adeptes. En outre, pour les propriétaires, il semble plus intéressant d'investir dans un terrain de padel. Il nécessite moins de place, moins d'entretien et accueille systématiquement quatre joueurs.



Terrain de padel, Royal Uccle Sport, chaussée de Ruisbroeck 18, 1180 Uccle © Pedro Correa

Les **aménagements de glisse** sont peu nombreux au sein de la Région. L'aménagement de glisse le plus présent sur le territoire bruxellois est le skatepark. Malgré une dizaine d'installations existantes<sup>29</sup>, permanentes ou temporaires, force est de constater qu'il s'agit majoritairement de petits aménagements, en extérieur. En été, plusieurs aménagements temporaires s'installent dans les parcs (bois de la Cambre et le Parc de Woluwe). Le cadastre recense un seul pumptrack à Bruxelles qui est par ailleurs temporaire. Le pumptrack est une piste enchaînant courbes et virages et pouvant accueillir BMX, VTT, skateboards et rollers. Une forte demande émane du secteur et des pratiquants en vue d'intégrer un grand skatepark régional intérieur. L'intégration récente de cette discipline aux Jeux olympiques pourrait favoriser l'implantation d'un tel équipement sur le territoire.

La Région compte une seule patinoire à glace permanente située à Woluwe-Saint-Lambert (Poséidon) et deux patinoires à glace temporaires, installées chaque hiver, l'une dans le centre-ville (marché de Noël) et l'autre dans le bois de la Cambre (La Patinoire). Une forte demande émane des clubs de hockey sur glace bruxellois pour l'implantation d'une nouvelle patinoire afin d'éviter notamment de se déplacer systématiquement en Flandre pour jouer et s'entraîner. Par ailleurs, la seule piste de ski qui existait à Anderlecht a été fermée en 2022. En dehors de quelques pistes privées de karting, il n'y a pas de piste publique pour les sports mécaniques.

Les **aménagements d'athlétisme** et les **aménagements aquatiques** font l'objet d'une analyse thématique précise dans la suite de l'analyse.

---

<sup>29</sup> <https://sport.brussels/infrastructures/?facilitiestypes=%C2%A73015>

## 1.5. ANALYSES THÉMATIQUES DE L'OFFRE SPORTIVE

Ce chapitre reprend l'ensemble des infrastructures pour quatre thématiques sportives : les piscines, les grands terrains extérieurs, les pistes d'athlétisme, les infrastructures en accès libre.

### 1.5.1. Les piscines

La Région bruxelloise fait face depuis plusieurs années à un phénomène de saturation de ses bassins publics. Les piscines communales, qui sont les plus accessibles financièrement, sont successivement fermées pour être rénovées tandis que la demande ne cesse d'augmenter. En effet, la Région a connu une croissance démographique importante et les pratiques sportives en bassin se sont considérablement diversifiées. Quelles solutions favoriser afin de répondre aux besoins variés des habitants, des écoles, des sportifs amateurs et confirmés ? Comment entretenir le bâti existant, tout en favorisant la création de nouveaux bassins ? Afin de dégager des pistes de solutions, un état des lieux des bassins de natation a été réalisé en 2020 (About.brussels)<sup>30</sup> et une étude plus spécifique a été réalisée en 2022. La carte 12 présente la répartition territoriale de l'offre de piscines en Région bruxelloise en fonction du type de gestionnaire.

On dénombre 38 piscines sur le territoire bruxellois, sans compter celle de l'OTAN. La carte fait la distinction entre les différents types de gestionnaires qui influencent considérablement l'accessibilité financière. Les **17 piscines privées** et **6 piscines scolaires** sont en majorité des piscines logées au sein d'écoles privées, d'hôtels ou de clubs de sport privés. Pour les piscines privées, le droit d'entrée est coûteux en comparaison de celui des piscines publiques et souvent conditionné à une cotisation. L'accès y est généralement limité aux usagers directs, aux membres ou aux clients. Les piscines du CERIA et de la VUB sont accessibles au public en dehors des heures scolaires. Les **15 piscines publiques** sont accessibles à tous et toutes et sont gérées par les communes.

---

<sup>30</sup> [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/ab\\_piscine.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/ab_piscine.pdf), Cellule Sport, Avril 2020

**CARTE 12 : LES PISCINES**

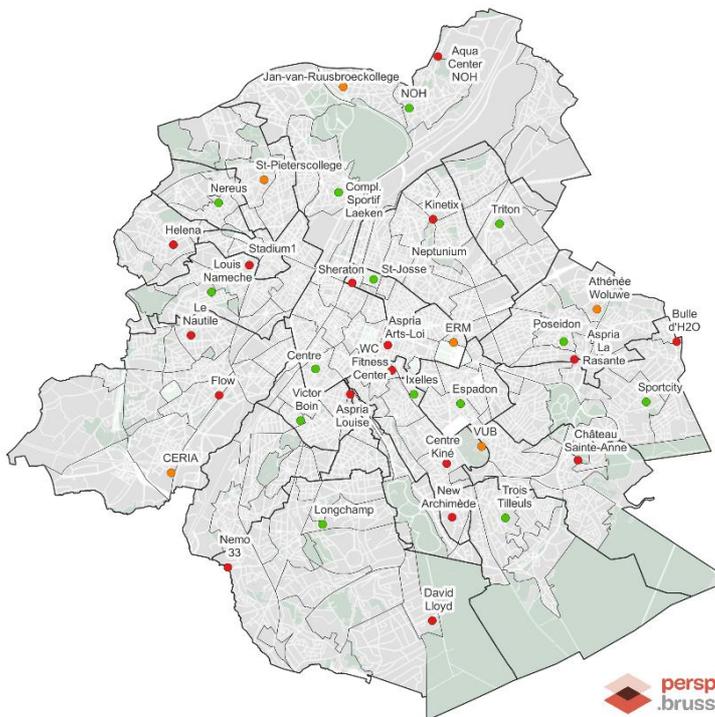
**Les piscines en RBC**

**Zwembaden in het BHG**

Type de gestionnaire - soort beheerder

- public - openbaar
- scolaire - school
- privé - privé

- Commune - Gemeente
- Quartier - Wijk



Source - Bron: sport.brussels, perspective.brussels (octobre/oktober 2023)

Fonds de plan - Achtergrondkaart:

© Perspective, 2023 (Creative Commons Attribution 4.0 International License)  
Reproductie autorisée, mits vermelding van de bron. Hergebruik met bronvermelding toegestaan.

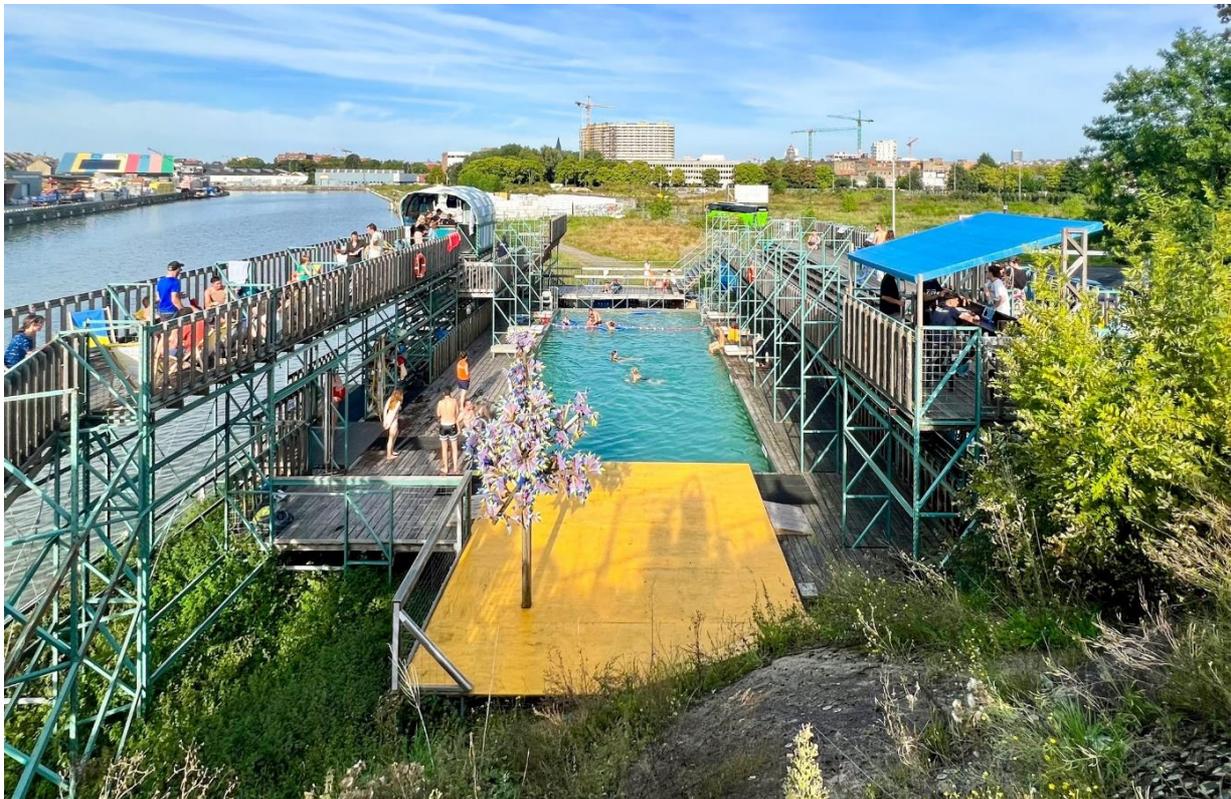
Source : sport.brussels

La distribution spatiale de l'offre en Région bruxelloise est déséquilibrée par rapport à la manière dont la population est répartie sur le territoire. La répartition des piscines est également inégale entre l'Est et l'Ouest de la Région. Certaines zones, comme Anderlecht, Forest, le bas de Molenbeek-Saint-Jean ou le quartier Nord, sont moins équipées. Ces parties de la Région figurent pourtant parmi les plus densément habitées de la capitale. Par ailleurs, s'agissant d'une population fragilisée, la présence de piscines publiques représente d'autant plus un enjeu pour l'apprentissage de la natation et la pratique sportive. À titre d'exemple, à l'ouest de Bruxelles, la commune d'Anderlecht comptabilise une seule piscine (CERIA) pour une population qui s'élève à 120 000 habitants. La situation est similaire dans le quartier Nord avec la fermeture du Neptunium pendant cinq ans. Sa réouverture ainsi que la réouverture de la piscine d'Ixelles prévue en été 2024 devraient atténuer le phénomène de saturation. Ce phénomène s'est accentué dans les piscines des communes avoisinantes ces dernières années. Néanmoins, la fermeture de la piscine communale de Saint-Gilles (Victor Boin) provoque à son tour une augmentation de fréquentation ailleurs sur le territoire régional. Sa réouverture est prévue pour le début de l'année 2026.

La disparité entre l'Est et l'Ouest est également renforcée par le fait que l'Est compte la plupart de l'offre en piscines privées. Le manque d'infrastructures publiques et accessibles est donc compensé par cette offre privée sur cette partie de la Région. Cette importante offre privée a pour conséquence d'augmenter la dualisation socio-spatiale dans l'accès à la natation.

Plusieurs projets pourraient atténuer le phénomène de saturation, présent dans toutes les piscines publiques de la Région :

- > Le projet d'intégrer une piscine en plein air aux Abattoirs d'Anderlecht prévoit un bassin de baignade intérieur et un extérieur sur le toit du bâtiment **Manufakture** ;
- > La piscine temporaire **FLOW** à l'initiative du collectif « Pool is Cool » ouvre chaque été depuis 2021, près du canal ;
- > Le projet **BecoBad** est à l'étude et a pour ambition d'installer une piscine en plein air le long du canal ;
- > Bruxelles Environnement étudie le projet d'ouvrir les **étangs de Neerpede** à la baignade.
- > **Uccle** souhaite construire une piscine à ciel ouvert à côté de l'Institut Pasteur.



Piscine FLOW, Rue de la Petite Île 14, 1070 Anderlecht © POOLISCOOL

Rénover l'existant, construire de nouveaux bassins de petites tailles et encourager des projets de baignade en plein air font partie d'un ensemble de solutions à envisager et à articuler afin d'augmenter l'offre de natation en Région bruxelloise. Différentes pistes de financement doivent être étudiées. D'autres acteurs publics et/ou privés pourraient être amenés à jouer un rôle déterminant au niveau des investissements pour ce type d'infrastructure. Les possibilités et les opportunités restent donc multiples pour permettre à toutes et à tous de nager - ou d'apprendre à nager - dans de bonnes conditions.

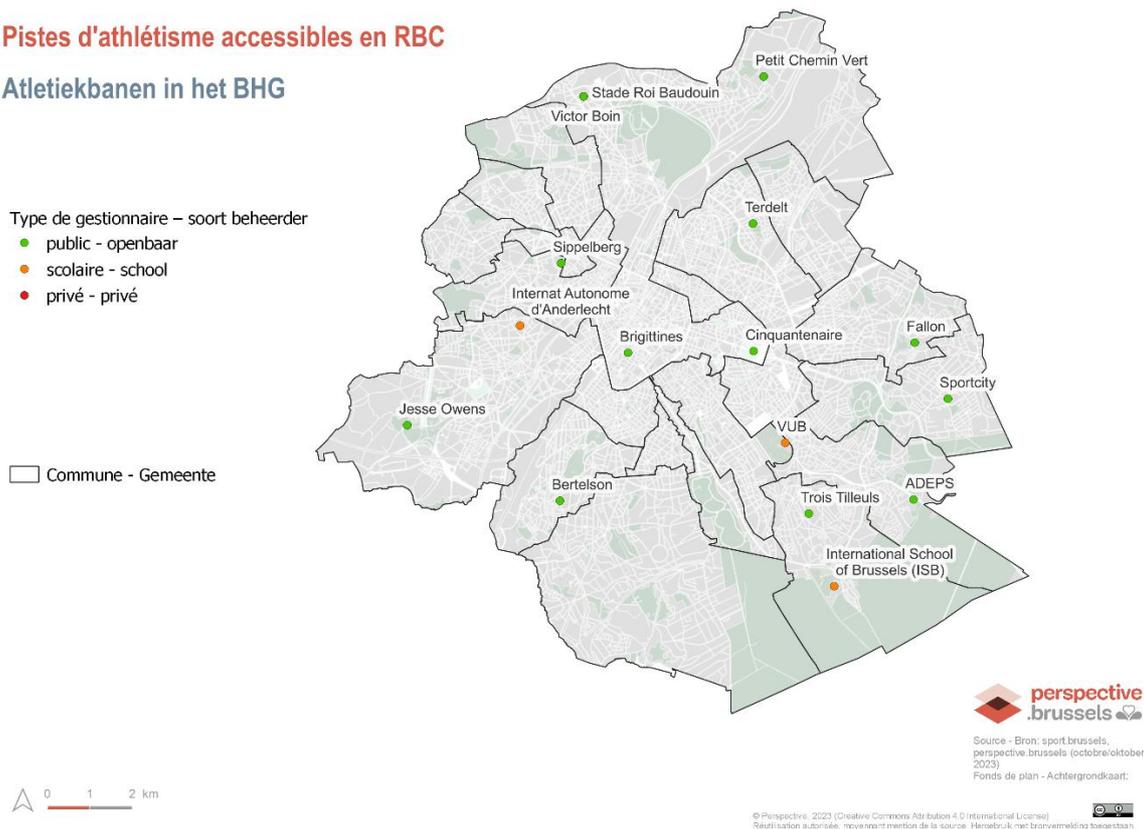
## 1.5.2. Les pistes d'athlétisme

La carte 13 présente les infrastructures ayant comme aménagement, au moins une piste d'athlétisme, en intérieur ou en extérieur en fonction du type de gestionnaire de l'infrastructure.

### CARTE 13 : LES PISTES D'ATHLÉTISME

#### Pistes d'athlétisme accessibles en RBC

#### Atletiekbanen in het BHG



Source : sport.brussels

Le cadastre compte 21 pistes d'athlétisme réparties de manière homogène. La carte n'en montre que 16. Premièrement, l'ADEPS en possède deux (intérieure et extérieure). Deuxièmement, trois pistes ne sont pas accessibles au public : les complexes sportifs de l'OTAN, de la STIB et Geruzet sont réservés aux employés et membres de ces entités. Troisièmement, la piste de l'École européenne de Woluwe-Saint-Lambert se situe sur la Région flamande.

Trois pistes sont implantées au sein d'établissements scolaires et peuvent être réservées aux professeurs et aux élèves.

La majorité des autres pistes d'athlétisme sont accessibles au public. Elles sont en extérieur et sont intégrées au sein d'un site sportif dont la gestion est communale: Stade Bertelson (Forest) qui sera prochainement totalement rénové, le Stade Jesse Owens (Anderlecht), le Complexe Sportif du Sippelberg (Molenbeek Saint-Jean), Stade Victor Boin (Bruxelles-Ville - Laeken), Centre Sportif du Petit Chemin Vert (Bruxelles-Ville), le Centre Sportif Terdelt (Schaerbeek), le Stade Fallon (Woluwe-Saint-

Lambert), Parc Sportif des Trois Tilleuls (Watermael-Boitsfort) et Sportcity (Woluwe-Saint-Pierre) dont la suppression est envisagée afin de créer un terrain de hockey sur gazon.

La piste du parc du Cinquantenaire longue de 350m, auparavant propriété de l'École Royale Militaire, et celle du Parc des Brigittines longue de 50m sont en accès libre.

La piste du Stade Roi Baudouin est davantage réservée à l'organisation d'événements sportifs importants à l'image du Mémorial Van Damme qui rassemble les meilleurs athlètes au monde chaque année.

La majorité des pistes d'athlétisme bruxelloises accessibles sont donc en extérieur et relativement bien réparties sur le territoire. Néanmoins, plusieurs communes bruxelloises ne disposent pas encore d'un tel aménagement accessible (Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg, Jette, Evere, Saint-Gilles, Uccle et Etterbeek). Cela impacte l'offre puisque la fréquentation des sportifs de ces communes est répercutée sur les pistes situées dans les communes voisines. Cela entraîne une saturation, une utilisation trop intensive et une dégradation plus rapide des aménagements sportifs. Les infrastructures existantes ne répondent ainsi que partiellement aux besoins des clubs bruxellois qui comptaient 6446 affiliés en 2022<sup>31</sup>. Il faut aussi compter les multiples activités parascolaires organisées par les communes, les associations et les centres communautaires de la VGC nécessitant aussi de tels aménagements sportifs.

Développer des aménagements sportifs permettant la pratique de l'athlétisme (course, saut en longueur, en hauteur, lancer...) est donc un enjeu important en Région bruxelloise. Investir dans de nouveaux projets et dans la rénovation des infrastructures existantes permettra de répondre aux besoins du secteur sportif bruxellois.

Le besoin principal qui émane du secteur depuis plusieurs années est l'implantation d'une salle d'athlétisme intérieure, à l'image de celle qui a été construite récemment à Louvain-la-Neuve. Les couloirs intérieurs de 53 mètres du centre ADEPS de la Forêt de Soignes ne répondent clairement pas aux besoins des athlètes pour s'entraîner en hiver. Or, depuis plusieurs années, l'athlétisme bruxellois jouit d'une magnifique vitrine sur la scène sportive internationale grâce aux résultats de nos athlètes. Afin d'actualiser les besoins et les priorités, une consultation avec les acteurs de l'athlétisme devrait être menée. Investir dans des infrastructures de qualité est primordial si la Région souhaite voir éclore de nouveaux talents.

---

<sup>31</sup> Chiffres issus de la récolte de données annuelle de l'ADEPS.

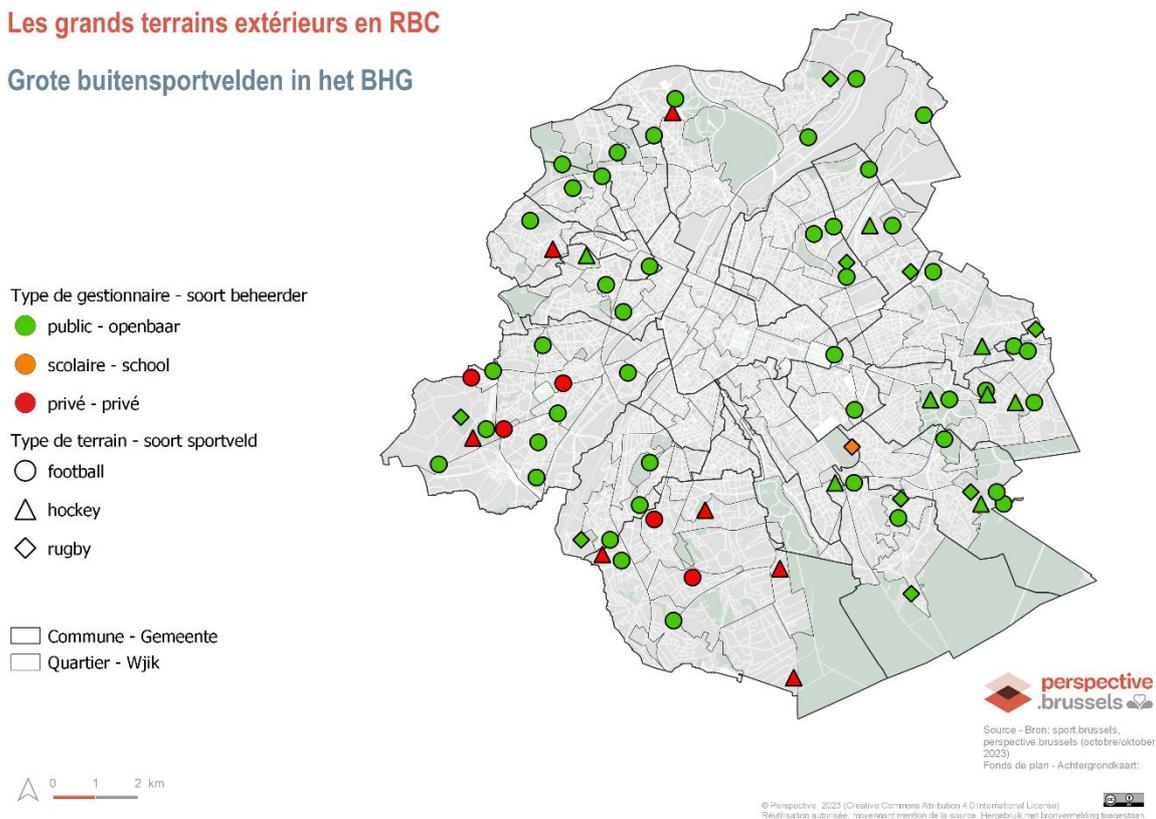
### 1.5.3. Les grands terrains extérieurs

La carte 14 répertorie les infrastructures sportives contenant un ou plusieurs grands terrains de sport <sup>32</sup> selon le type de gestionnaire. Trois différents types de terrains sont recensés : de football, de hockey et de rugby. Le nombre de terrains présents sur chaque infrastructure n'est pas indiqué sur la carte. En pratique, ces terrains n'excluent pas la pratique d'autres sports, comme l'ultimate frisbee<sup>33</sup>, le roundnet<sup>34</sup> ou encore le lacrosse<sup>35</sup>.

#### CARTE 14 : LES GRANDS TERRAINS EXTÉRIEURS

##### Les grands terrains extérieurs en RBC

##### Grote buitensportvelden in het BHG



Source : sport.brussels

La carte montre que les infrastructures de **football** sont les plus nombreuses. Celui-ci est le sport le plus populaire et compte le plus d'affiliés à Bruxelles : 28 017 joueurs et 3166 joueuses<sup>36</sup>. Les prestations des Diables Rouges et des Red Flames ces dernières années renforcent encore l'attrait pour ce sport.

Une cinquantaine d'infrastructures sportives équipées de terrains de football sont recensées sur le cadastre sport.brussels. La plupart d'entre elles dépendent d'une gestion communale et certains sont en

<sup>32</sup> Un grand terrain mesure entre 4000 et 7000m<sup>2</sup>, en fonction des longueurs et largeurs différentes.

<sup>33</sup> <https://sport.brussels/disciplines/ultimate-frisbee/>

<sup>34</sup> <https://sport.brussels/disciplines/roundnet/>

<sup>35</sup> <https://sport.brussels/disciplines/crosse-canadienne/>

<sup>36</sup> Chiffres communiqués par l'ADEPS le 23 juin 2023. Ces chiffres n'incluent pas les ligues amateurs comme la BBFL ou l'ABSSA. La BBFL compte au sein de son championnat Bruxelles/Brabant Wallon 70 équipes d'environ 25 filles, ce qui fait un total approximatif de 1750 joueuses. L'ABSSA n'a pas donné suite à la question.

gestion privée, à l'image des terrains du RWDM, du RSCA et de l'Union Saint-Gilloise. Certains terrains sont en accès libre et gratuit. Ils se trouvent notamment dans les parcs du Cinquanteaire, Saint-Vincent, Albert, de la Woluwe et à Anderlecht.

La carte montre également que le centre de la Région ainsi que les communes de Saint-Gilles et Koekelberg sont moins bien dotées en terrains de ce type dû à la forte densité du tissu urbain. En effet, un terrain nécessite entre 4000 et 7000m<sup>2</sup>. La commune d'Anderlecht a particulièrement investi dans ces aménagements sportifs ces dernières années. Elle compte à elle seule neuf infrastructures contenant ce type de terrain.

Le **hockey** est le second sport en extérieur qui compte le plus d'affiliés en Région bruxelloise. Plus de 14 635 membres sont affiliés dans les 22 clubs de hockey bruxellois<sup>37</sup>. Les performances des Red Panthers qui sont arrivées 2<sup>e</sup> à l'Euro 2023, et des Red Lions, vainqueurs des Mondiaux 2018, de l'Euro 2019, des Jeux olympiques 2020 et vice-champions des Mondiaux 2023 ne font qu'encourager la pratique de cette discipline. La popularité croissante de ce sport impacte fortement le besoin de créer de nouveaux terrains pour accueillir l'augmentation du nombre d'affiliés. Le projet d'implanter un stade national de hockey à Neerstalle illustre bien ce phénomène.

La majorité des terrains de hockey est soit de type communal, soit de type privé. Dans ce dernier cas, il s'agit souvent de baux emphytéotiques où la commune délègue la gestion de ces terrains pour une longue durée. En échange, le club s'occupe de l'entretien et des rénovations des terrains.

La Région compte 15 infrastructures contenant un ou plusieurs terrains de hockey. Les communes d'Anderlecht, de Molenbeek-Saint-Jean, de Berchem-Sainte-Agathe, de la Ville de Bruxelles (Laeken), d'Evere, de Woluwe-Saint-Lambert, d'Ixelles et d'Auderghem en ont sur leur territoire. Les communes d'Uccle et de Woluwe-Saint-Pierre ont particulièrement beaucoup de terrains de hockey. Elles ont respectivement 8 et 3 terrains de hockey. Ceux situés à Uccle sont en gestion privée.

Le **rugby** est un sport extérieur comptant 2136 affiliés à Bruxelles. La Région compte 9 clubs bruxellois. Les Lionnes et les Black Devils sont les équipes nationales de rugby à XV. Il y a également les équipes nationales féminine et masculine pour le rugby à 7. Le fait que cette discipline est devenue olympique en 2016 entraîne une médiatisation accrue de ce sport. Jusqu'en 2019, le stade utilisé par les Black Devils était le Petit Heysel. Depuis lors, ils jouent au stade Nelson Mandela à Neder-Over-Hembeek.

La plupart des terrains de rugby sont de type communal. Anderlecht, Forest, Watermael-Boitsfort, Auderghem, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et la Ville de Bruxelles sont propriétaires de tels terrains. La VUB possède aussi un terrain sur son campus et deux acteurs privés (Floréal et En Bord de Soignes) ont des terrains sur les communes de Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre. Le Nord-Ouest de la Région ne compte pas de terrain de rugby. La particularité de ces terrains (les nombreuses lignes spécifiques au rugby et les poteaux en forme de H) nécessite de la logistique pour une mutualisation aisée de ce type de terrain.

Les grands terrains extérieurs sont absents du centre et très peu présents dans la première couronne. En effet, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode n'ont aucun grand terrain sur leur territoire. La plupart des infrastructures proposent des terrains de football, parfois accompagnés de terrains de hockey ou de terrains de rugby. Aucune infrastructure ne regroupe des terrains de hockey et de rugby en son sein. Il existe certaines grandes infrastructures possédant plus de deux grands terrains extérieurs.

<sup>37</sup> Statistiques du 31 mai 2023 communiquées par l'Association Royale Belge de Hockey.

Généralement, il s'agit de complexes sportifs communaux, à l'image du Stade Fallon (Woluwe-Saint-Lambert), du Complexe du Bempt (Forest), du stade communal d'Auderghem ou du Complexe sportif du Vogelenzang (Anderlecht).

### 1.5.4. Les infrastructures publiques en accès libre

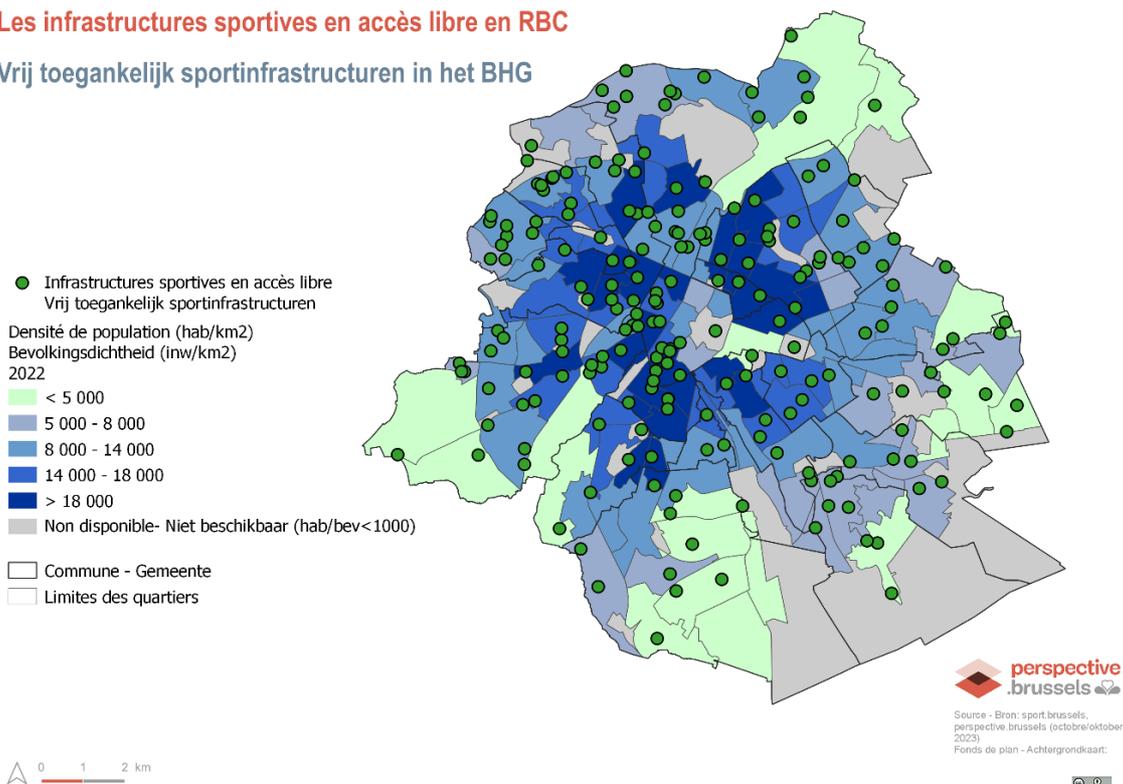
Les infrastructures en accès libre sont des infrastructures en plein air et en libre accès. Ils sont gratuits et leur utilisation dépend de l'éclairage, de la météo et parfois des horaires d'ouverture. Certains aménagements ne sont accessibles qu'en journée, car ils se situent dans des parcs qui ferment la nuit. En général, il n'y a pas de réservation. La majorité de ces infrastructures sont des agoraspace permettant la pratique du mini-foot et/ou du basket, de pistes de pétanques, des tables de tennis de table ou encore d'espaces de fitness en plein air (street workout). Au sein de la Région, il existe également des skateparks, des pistes d'athlétisme et des terrains de sable (plus rares).

La carte 15 recense les 210 infrastructures sportives contenant 425 aménagements en accès libre<sup>38</sup>. Le fond de carte représente la densité de la population par mètre carré. Plus la couleur est foncée, plus il y a d'habitants au mètre carré.

#### CARTE 15 : INFRASTRUCTURES EN ACCÈS LIBRE

##### Les infrastructures sportives en accès libre en RBC

##### Vrij toegankelijk sportinfrastructuur in het BHG



Source : sport.brussels

<sup>38</sup> Ce chapitre inclut environ 70 aménagements en accès libre se situant dans des infrastructures de type 'communal'. Par exemple, il y a des terrains en accès libre au sein du Stade Albert Demuyter. De plus, les skateparks ne sont pas repris dans ce chapitre, car ils appartiennent à un autre groupe d'aménagement.

À l'échelle des communes, la Ville de Bruxelles compte le plus grand nombre d'aménagements en accès libre avec ses 94 aménagements en accès libre. La taille de son territoire explique en grande partie cette situation. Les communes d'Anderlecht et de Schaerbeek comptent respectivement 61 et 29 aménagements en accès libre. La moyenne est de 22 aménagements en accès libre par commune. Les communes de Koekelberg, Saint-Josse-ten-Noode et Etterbeek sont les moins équipées avec moins de 10 aménagements.

À l'échelle des quartiers, l'analyse est plus nuancée. Les aménagements sportifs sont la plupart du temps intégrés dans l'espace urbain ou dans des espaces verts. Souvent proches des habitations, ils sont naturellement fréquentés par les citoyens et écoliers du quartier, voire juste au-delà du quartier. En effet, la faible couverture de certains quartiers, voire l'absence de ce type d'infrastructure ainsi que la saturation de ces aménagements, impacte leur rayonnement. Une concentration plus importante de ces aménagements est observée dans l'Ouest de la première couronne, tandis que le Nord-Est de la Région est moins bien doté de ce type d'infrastructure. Pourtant, ces quartiers sont aussi densément peuplés. Selon le principe de la ville de proximité, chaque quartier devrait avoir au moins un aménagement en accès libre pour que chacun et chacune puisse facilement avoir accès à une infrastructure sportive.



Terrain de sport de sable, Parc Sportif des 3 Tilleuls, Av. Léopold Wiener 60 © Parc Sportif des Trois Tilleuls

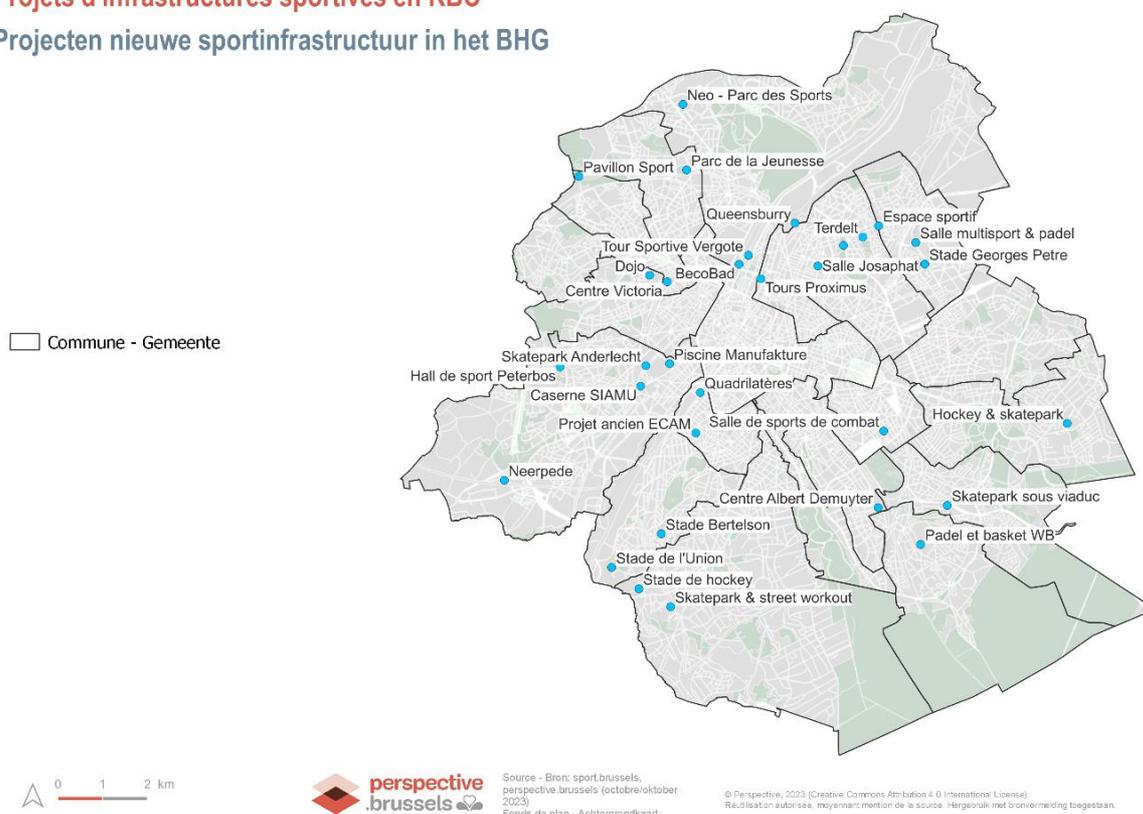
## 1.6. LES PROJETS SPORTIFS

La carte 16 localise, de manière non exhaustive, les futurs projets d'infrastructures sportives. Cela permet d'enrichir les analyses territoriales et d'affiner ainsi les stratégies de programmation de nouveaux équipements sportifs. La Cellule Sport a eu connaissance de ces projets via les services des sports de chaque commune et via Bruxelles Pouvoir Locaux. Cette organisation organise les appels à projets 'Proximité' et 'Plan Triennal d'Infrastructures Sportives' auxquels les communes peuvent répondre. Certains sont en cours de réalisation, d'autres en cours de réflexion.

### CARTE 16 : PROJETS D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN RBC

#### Projets d'infrastructures sportives en RBC

#### Projecten nieuwe sportinfrastructuur in het BHG



Source : Cellule Sport (tour des communes, appels à projets Proximité et PTIS)

Les projets repris sur cette carte sont les suivants.

Commune d'Anderlecht :

- > Construction d'un hall sportif de 2000m<sup>2</sup> ouvert au quartier et mutualisé avec le SIAMU ;
- > Construction d'un espace aquatique de 6500m<sup>2</sup> sur le toit du bâtiment Manufakture. L'implantation d'un bassin extérieur et intérieur est envisagée ;
- > Mutualisation d'un recypark de l'Agence Bruxelles Propreté avec un skatepark ;

- > Réaménagement du site de Neerpede où un hall de sport et la transformation d'un étang en bassin de baignade sont prévus ;
- > Programmation d'un hall des sports dans le quartier du Peterbos.

Commune d'Auderghem :

- > Projet de skatepark sous le viaduc situé à la Chaussée de Wavre.

Ville de Bruxelles :

- > Construction d'un complexe sportif de 6700m<sup>2</sup> au bassin Vergote qui permettra la pratique de l'escalade, du futsal, de la gymnastique, du basketball, du badminton, du volleyball, etc. (CRU6<sup>39</sup>) ;
- > Implantation d'une piscine de 350m le long du canal « BecoBad » ;
- > Master plan du Heysel afin d'y réorganiser les aménagements sportifs qui porteront le nouveau nom de « Neo parc des Sports ».

Commune d'Etterbeek :

- > Salle de sports de combat, juste à côté du stade Guy Thys.

Commune d'Evere :

- > Remplacement d'un terrain de tennis par deux terrains de padel au complexe sportif communal ;
- > Construction d'une nouvelle salle multisports à la rue Edouard Deknoop.

Commune de Forest :

- > Rénovation complète du stade Bertelson, situé derrière Forest National ;
- > Le site du Bempt pourrait accueillir le nouveau stade du club de l'Union Saint-Gilloise.

Commune de Ganshoren :

- > Construction d'un pavillon de 320m<sup>2</sup> pouvant accueillir différents sports à la rue au Bois.

Commune d'Ixelles :

- > Master plan du centre sportif Albert Demuyter qui sera totalement rénové et réaménagé. La mise en place d'un bassin de natation et d'un nouveau hall sportif est envisagée.

Commune de Jette :

- > Réaménagement de son Parc de la Jeunesse qui va compter deux terrains de padel, un terrain de basket ainsi qu'un skatepark.

Commune de Koekelberg :

- > Ajout d'une annexe au Centre Victoria. L'ajout de salles multisports supplémentaires permettra de répondre favorablement aux besoins des clubs qui ont peu de disponibilité d'occupation.

Commune de Molenbeek-Saint-Jean :

- > Installation d'un dojo au croisement de la rue des Fuchsias et l'avenue Sippelberg.

---

<sup>39</sup> Le contrat de rénovation urbaine Simonis est situé autour de la station de métro. Il propose des projets d'architecture et d'urbanisme pour revitaliser le quartier : <https://perspective.brussels/en/node/8814>

## Commune de Saint-Gilles :

- > Transformation de l'ancien bâtiment de l'ECAM en un hall de sport contenant des aménagements de sports de combat, de fitness, de basket et multisports ;
- > La SNCB organise un appel à projets pour occuper ses quadrilatères (CRU7<sup>40</sup>). Un espace de 1500m<sup>2</sup> étudie la possibilité d'accueillir un skatepark, du bloc et du parkour.

## Commune de Saint-Josse-ten-Noode :

- > Réaménagement du stade communal Georges Pètre situé sur le territoire d'Evere. Le projet vise à moderniser le complexe vieillissant via notamment la démolition de la bulle de tennis, des terrains de football et multisports, ainsi que du terrain de tennis extérieur. Ils seront remplacés par deux terrains synthétiques, deux terrains multisports, un terrain de tennis extérieur et une salle multisports.

## Commune de Schaerbeek :

- > Le site Terdelt a fait l'objet d'un master plan et devrait implanter de nouveaux terrains de basket, de padel et multisports ;
- > Le site Josaphat devrait intégrer une salle multisports ;
- > La reconversion des tours Proximus pourrait intégrer des espaces pour des salles de fitness et de yoga ;
- > Le parc de la Jeunesse devrait être réaménagé et contenir de l'accrobranche et un pumptrack ;
- > Le club de sport Queensburry attend une démolition et une reconstruction de l'espace qu'il occupe.

---

<sup>40</sup> Le contrat de rénovation urbaine 7 « Autour de la Gare du Midi » ambitionne d'améliorer la qualité du cadre de vie et environnementale : <https://perspective.brussels/fr/projets/poles-strategiques/quartier-midi/cru-7-autour-de-la-gare-du-midi>



BXL Pump Park, Rue Dieudonné Lefèvre 17, 1020 Bruxelles  
 © Red Bull UCI Pump Track World Championships

Commune d'Uccle :

- > Construction du stade national de hockey sur le site actuel du complexe sportif de Neerstalle.
- > Installation d'un skatepark et un espace street workout rue Egide Van Ophem.

Commune de Watermael-Boitsfort :

- > Remplacement d'un terrain de tennis par deux terrains de padel couverts et un terrain de basket dans le parc Sportif des Trois Tilleuls.

Commune de Woluwe-Saint-Pierre :

- > Réaménagement de Sportcity. La commune compte ajouter un skatepark et un terrain de hockey. Ce nouveau terrain supprimerait la piste d'athlétisme, ainsi que le terrain extérieur dédié au basketball.

## 1.7. CONCLUSION SUR L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Le cadastre sport.brussels centralise, entre autres, les infrastructures sportives en Région bruxelloise et permet de réaliser des analyses territoriales à différentes échelles. Il est possible d'examiner la répartition des infrastructures sportives selon le type de gestionnaire, le type d'infrastructure publique et le type d'aménagement. La Cellule Sport peut donc comparer les quartiers entre eux et les communes entre elles. Elle peut identifier des territoires moins bien équipés et proposer des recommandations en tenant

compte des projets à venir. L'état des lieux des infrastructures sportives en Région bruxelloise est structuré en quatre parties. Chacune permet de dégager des enseignements intéressants.

La première approche traite de **l'offre régionale, avec tous types de gestionnaires**. Les 19 communes comptent 1089 infrastructures qui proposent un total de 2060 aménagements sportifs. Toutes ces infrastructures ne sont pas systématiquement accessibles à toutes et tous. La répartition des aménagements est la suivante : 40% sont de type public, 32% de type scolaire et 28% de type privé. Fin 2023, toutes les écoles n'ouvrent pas leur infrastructure sportive au public.

La seconde approche se penche sur les **infrastructures sportives publiques**. Il y a trois types d'infrastructures : infrastructures en accès libre, infrastructures communales et infrastructures gérées par d'autres acteurs publics. Ensuite, la population est prise en compte en calculant un ratio d'aménagements sportifs par habitant. Ce ratio permet de comparer les communes entre elles, puis les quartiers entre eux. Ainsi, trois classes équivalentes se distinguent et divisent ces territoires. Les communes de Forest, de Saint-Gilles, d'Etterbeek, de Saint-Josse-ten-Noode, de Molenbeek-Saint-Jean, de Schaerbeek, d'Ixelles et d'Uccle sont les moins équipées en aménagements sportifs publics par rapport à leur nombre d'habitants. Il est à noter que les communes d'Ixelles et Uccle comptent de nombreux aménagements privés. Ensuite, le groupe et le type d'aménagement permettent d'identifier les types d'aménagements les plus présents : en accès libre, les salles de sports, les grands terrains extérieurs et les aménagements pour les sports de raquettes. Concernant ce dernier groupe, les terrains de tennis semblent petit à petit se convertir en terrains de padel. Un des aménagements les moins présents est le skatepark, qui est absent dans certaines communes.

La troisième approche se concentre sur des **analyses thématiques**, ce qui permet d'analyser et de spécifier davantage les besoins concernant certaines disciplines sportives. L'offre en piscines publiques est saturée. Si la rénovation des infrastructures existantes est indispensable, la construction de nouvelles piscines semble être un défi tout aussi important à relever. De moins en moins d'écoliers ont accès à des bassins publics et ne peuvent pas apprendre à nager, faute de place<sup>41</sup>. Quant aux pistes d'athlétisme, elles sont généralement à l'extérieur et accessibles. Elles sont réparties équitablement sur le territoire de la Région, même si certaines communes n'en disposent pas. En ce qui concerne l'aménagement de grands terrains extérieurs, ceux-ci nécessitent une surface importante. Ils sont nombreux, mais insuffisants vu la demande et le nombre de pratiquants grandissant. Une absence de ce genre de terrain se fait remarquer au centre et en première couronne. Quant aux infrastructures en accès libre, elles se situent essentiellement dans l'espace urbain et au sein des espaces verts. Elles permettent la pratique informelle de différentes disciplines : mini-foot, basketball, pétanque, tennis de table, fitness, skateboard... Malheureusement, certains quartiers en sont dépourvus. Enfin, la stratégie be.running a permis de publier une carte idéale et un guide du bon aménagement. La carte idéale identifie des parcours propices à la course à pied et le guide invite les pouvoirs publics à intégrer cette dimension dans leurs projets d'aménagements. Le but est de permettre à toutes les vitesses piétonnes de cohabiter, rendant ainsi les déplacements et la pratique sportive plus agréables.

La quatrième approche se focalise sur **les futurs projets d'infrastructures sportifs**. Elle permet d'enrichir l'analyse territoriale de l'offre existante et aide à définir des stratégies de programmation. Tenir compte de l'existant est indispensable au même titre que les projets en cours ou futurs. Par exemple, la volonté des communes voulant installer des skateparks peut se ressentir.

<sup>41</sup> [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/ab\\_piscine.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/ab_piscine.pdf), Cellule Sport, Avril 2020.

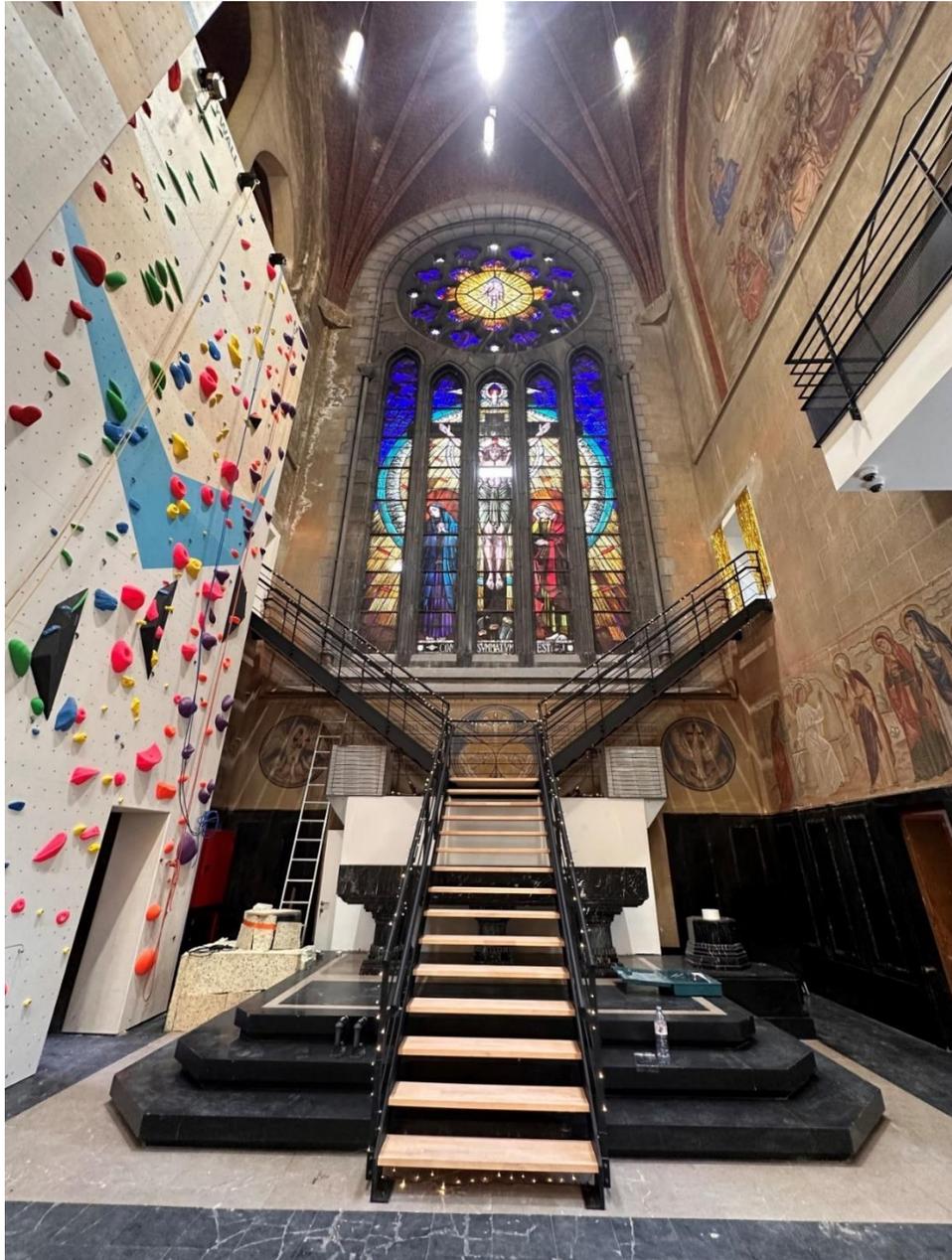
Comme le montre cet état des lieux, l'analyse de l'offre d'infrastructures sportives existantes peut se décliner de différentes manières selon l'approche privilégiée. Plusieurs échelles et types d'information existent. Une analyse peut avoir lieu à l'échelle régionale, communale ou des quartiers. Elle peut s'effectuer selon l'entité (infrastructure ou aménagement), le type de gestionnaire (public, scolaire ou privé), selon le type d'infrastructure (en accès libre, communal ou autre), selon le type d'aménagement (11 groupes d'aménagement) et avec ou sans la population. Ces différentes approches sont complémentaires et permettent d'établir des comparaisons et d'identifier des besoins, sans pour autant identifier un nombre idéal d'aménagements par habitant. Le cadastre sport.brussels permet ainsi de réaliser des analyses territoriales spécifiques et multiples afin d'aider les porteurs de projet à objectiver leurs programmations.

### Recommandations

Plusieurs pistes peuvent être envisagées afin d'augmenter l'offre d'infrastructures sportives en Région bruxelloise. Vu que le foncier disponible est limité, il serait intéressant de favoriser davantage la **reconversion** de bâtiments existants, à l'image de l'église Saint-Antoine de Padoue à Forest reconvertie en salle d'escalade (Maniak Padoue) ou à l'image de l'ancien bâtiment d'AXA reconverti sous le projet MIX (hôtel, piscines, salles de sport ...). Le caractère temporaire a également son importance. Lorsqu'il y a une période d'attente entre deux projets, il est possible d'introduire des occupations temporaires<sup>42</sup>.

---

<sup>42</sup> <https://temporary.brussels/over-ons/notre-mission/?lang=fr>



Église reconverte en salle d'escalade, Maniak Padoue, rue des Moines 26, 1190 Forest© Maniak

La **mutualisation** d'infrastructure est une seconde option à privilégier, à l'image de la nouvelle Caserne SIAMU à Anderlecht dont les salles de sport seront ouvertes aux sportifs du quartier en parallèle à l'occupation des pompiers. Un autre exemple émane de l'Agence Régionale de Propreté qui souhaite mutualiser un recypark avec un skatepark.



Studio CityGate – occupation temporaire – espace mutualisé, 152 Rue des Goujons 152, 1070 Anderlecht  
© Pedro Correa

Dans une dynamique de mutualisation, **l'ouverture des infrastructures sportives scolaires** en dehors des heures de cours devrait être davantage généralisée. En 2023, la plupart des salles de sport scolaires sont réservées aux élèves pendant la journée. Peu sont accessibles au public et aux clubs sportifs. Il serait donc très intéressant d'explorer l'ouverture et la mutualisation de ces infrastructures. Cette piste nécessite des moyens humains et techniques : installer un système de badge pour accéder à la salle, prévoir le nettoyage des salles et des vestiaires, assurer la sécurité et la fermeture des lieux en soirée. Plusieurs exemples existent avec leurs bonnes pratiques : le Collège Saint-Michel qui met à disposition plusieurs salles à des particuliers après 17h pour notamment la pratique du yoga et du futsal. L'École européenne de Woluwe-Saint-Lambert ouvre ses portes à des clubs de volley et autres. L'école communale de Kriek ouvre sa salle multisports à différents clubs également. Les deux premiers exemples

ont des concierges qui veillent à l'accueil et à la sortie des sportifs. Le dernier exemple utilise un cadenas numérique pour que chaque équipe accède et verrouille la salle en question.

Pour répondre aux besoins liés au **manque de bassins de natation**, favoriser la construction de petits bassins d'apprentissage et démultiplier des projets innovants ou temporaires sont des pistes de solution. Les étangs de baignade à Neerpeede, la piscine Flow ou encore le Projet Becobad permettraient la baignade en plein air à Bruxelles. Le besoin se fait sentir de plus en plus, car les vagues de chaleur sont plus fréquentes. D'autres pistes à étudier sont l'extension des horaires d'ouverture des piscines ainsi que l'ouverture au public des piscines aujourd'hui réservées à certains (École Royale Militaire et OTAN).

Enfin, le public actuel fréquentant des **infrastructures en accès libre** semble principalement composé de jeunes hommes. **Encadrer davantage leur utilisation** permettrait de diversifier les usagers et usagères. Il semblerait que le public fréquentant ces aménagements est principalement jeune et masculin. Définir un planning d'occupation et réserver certaines heures pour des associations sont des manières de diversifier le public. Cela nécessite des moyens humains pour encadrer et organiser des activités ou pour contrôler le respect des plannings d'occupation. Plusieurs initiatives existent :

- > L'ASBL Sport2be a des conventions avec plusieurs communes pour utiliser ce type de terrain avec les jeunes du quartier. Des activités sportives pour tous y sont organisées chaque semaine. Les bénéfiques sont multiples. Les jeunes, filles et garçons, font du sport régulièrement. Ils se réapproprient l'espace public dans un environnement sécurisé ;
- > Bruxelles Environnement met en place des dispositifs afin que les gardiens de parcs organisent des activités sportives. De plus, chaque été, des centaines d'initiations sportives sont proposées au grand public. Une dizaine de parcs accueille des disciplines variées : slackline, roller, skate, parkour, street basket (3x3), danse urbaine et BMX. Ce programme nommé *Sports urbains dans les parcs*<sup>43</sup> est un outil de prévention et de cohésion sociale, car il s'adresse aux enfants, aux filles, aux familles, aux adolescents ... ;
- > La VGC porte le projet *Playcation* qui s'adresse aux jeunes. L'objectif est de s'éloigner des consoles de jeux et de s'approprier l'espace public. De moins en moins de jeunes passent leur été à l'extérieur. Chaque été, des stages sont organisés et encadrés pour promouvoir l'utilisation des infrastructures en accès libre. Le but est que les jeunes fréquentent ces infrastructures sans devoir être accompagnés par la suite.

Les bénéfiques sont multiples. Les jeunes bougent, pratiquent du sport et tissent des liens sociaux. Les filles occupent et s'approprient l'espace public. Un sentiment de sécurité et de confiance s'installe et grandit auprès de ces jeunes.

**Diversifier les aménagements sportifs** à l'image de ces exemples trop peu nombreux en RBC :

- > Parkour, par exemple au parc de la Senne. C'est une discipline acrobatique, exigeant agilité, rapidité et confiance. L'objectif est de franchir des obstacles urbains ou naturels ;
- > Terrain de sport de sable, par exemple à la Plaine de jeu de la Petite Suisse. De plus, deux terrains de beach-volley sont installés temporairement chaque été à Tour & Taxis. C'est un des rares aménagements fréquentés par un public mixte. Bien que certaines agoraspaces permettent l'accueil d'un filet de volley-ball, elles ne sont quasi jamais utilisées dans cette optique. D'ailleurs, les parcs

<sup>43</sup> <https://environnement.brussels/news/sports-urbains-dans-les-parcs>

sont pris d'assaut en été. En effet, de nombreuses personnes viennent installer leurs filets de volley pour y jouer. Malheureusement, la pelouse est la première à en souffrir, ce qui constitue un problème pour les équipes de Bruxelles Environnement ;

- > Pumptrack, par exemple à Laeken. Il est unique à Bruxelles et malheureusement temporaire. Il s'agit d'une piste en boucle constituée de bosses et de virages. Ces aménagements accueillent BMX, VTT, skateboards, trottinettes ou encore rollers. De plus en plus populaires en Europe, les pumptracks sont parfois installés à côté d'un skatepark, aussi trop peu présents au sein de la Région ;
- > Espace réservé aux sports doux, par exemple au Rouge-Cloître. Des modules en bois peuvent accueillir une slackline. Il s'agit de funambulisme sur une sangle appelée slack. Ce sport exige concentration et est lié aux pratiques de l'escalade et de gymnastique. Prévoir des espaces dédiés au yoga serait également bénéfique pour les habitants. Cette discipline améliore l'état physique général et réduit le stress.

Favoriser davantage **l'intégration d'un abri** ou d'un toit recouvrant la surface de l'aménagement permettrait une utilisation plus importante. En effet, lorsqu'il pleut, ces aménagements sont désertés. Or, ajouter un toit permettrait de protéger les infrastructures contre les intempéries et augmenterait ainsi leur fréquentation.



Espace street workout couvert, Parc de Tour&Taxi © Pedro Correa

**Augmenter** le nombre d'aménagements sportifs en accès libre dans les quartiers. Chaque quartier devrait idéalement disposer d'au moins un terrain extérieur, de plusieurs pistes de pétanques et d'engins de musculation de type street workout. Ainsi le concept de ville de proximité aurait tout son sens.

Ces recommandations ne sont pas exhaustives et représentent une base de réflexion intéressante afin de développer, de diversifier ces aménagements et d'en démultiplier les pratiquants. Une **étude** permettrait d'enrichir l'expertise et les connaissances sur les infrastructures en accès libre (besoins des usagers, fréquentations, bonnes pratiques ...).

Enfin, **entretenir l'existant** est primordial afin de garantir une qualité des infrastructures. Les équipes de nettoyage sont indispensables. Un manque de personnel communal menace la durabilité des infrastructures ainsi que ses annexes. Si les douches et les vestiaires ne sont nettoyés qu'une fois par week-end, ils risquent de se dégrader.



## 1.8. L'OFFRE RÉCRÉATIVE : LES PLAINES DE JEUX



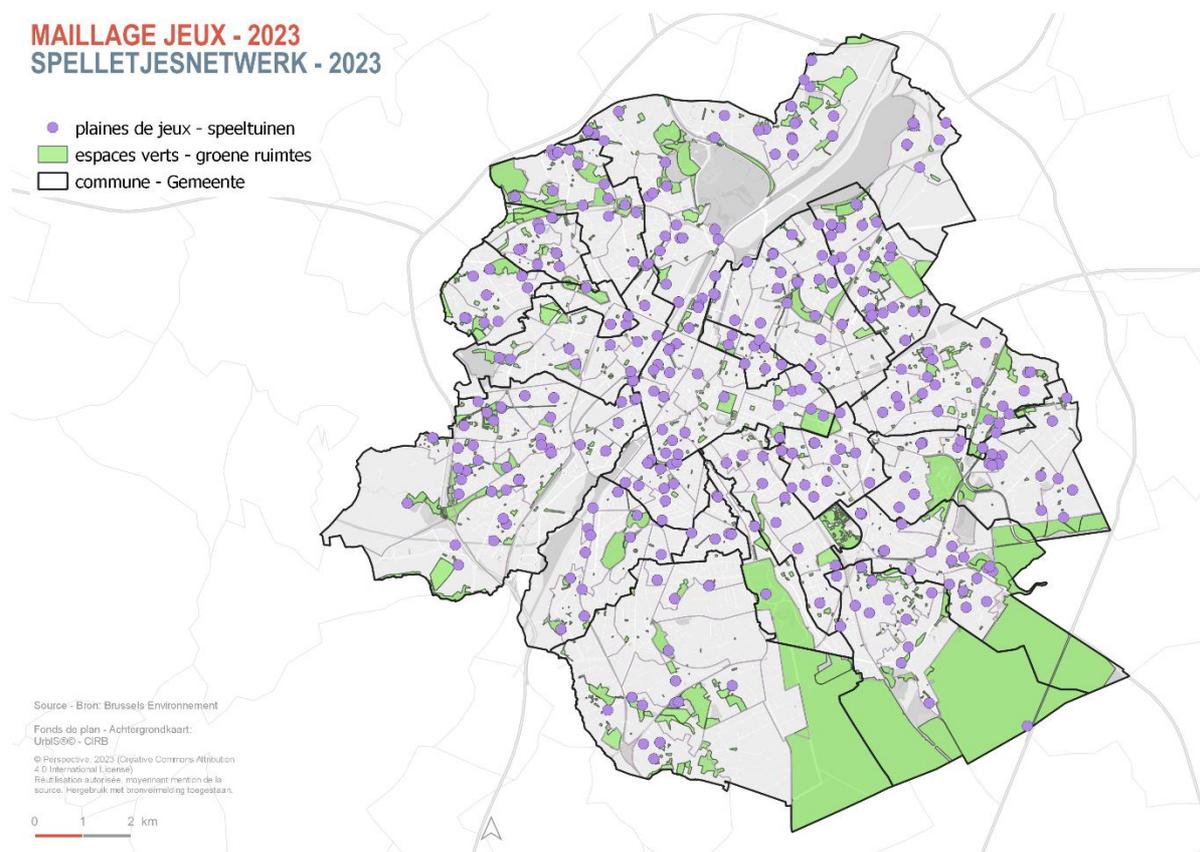
Plaine de jeux Parc Bonnevie, Molenbeek, © Bruxelles-Environnement

Il existe en Région bruxelloise près de 350 plaines de jeux : 56 sont régionales, gérées par Bruxelles Environnement dans ses espaces verts, 278 sont gérées par les communes, 10 sont gérées par différentes SISF de la SLRB et enfin deux sont gérées par le secteur privé (1 par “Nos Pilifs” et 1 par Nextensa à Tour et Taxis).

## CARTE 17 : MAILLAGE JEUX

### MAILLAGE JEUX - 2023 SPELLETJESNETWERK - 2023

-  plaines de jeux - speeltuinen
-  espaces verts - groene ruimtes
-  commune - Gemeente



Source : Bruxelles Environnement, 2022

Les données analysées ci-dessous sont extraites de l'étude<sup>44</sup> réalisée en novembre 2022 par le BRAT à la demande de Bruxelles Environnement (Service Maillage Jeux et Sports, Division des Espaces verts).

Les données cartographiques existantes relatives aux équipements ludiques et sportifs ont été le point de départ de la base de données :

- > données cartographiques (jeu) générées par le BRAT en 2012
- > données cartographiques (sport) mises à jour/générées par le BRAT en 2018
- > données libres OpenStreetMap de 2022

Les données existantes ont été comparées aux photos aériennes Urbis les plus récentes, pour en vérifier l'existence en 2022.

Pour les espaces de sport, la définition des espaces repris est assez « simple » en ce que les espaces sont formels (agoraspace, terrains, équipements de street workout, skateparks...). Les utilisations informelles n'ont pas été reprises dans la base de données (par exemple les terrains en dolomie utilisés

<sup>44</sup> Mise à jour et réorganisation de la base de données des équipements ludiques et sportifs accessibles au public en RBC, Brat, novembre 2022.

informellement pour la pétanque, les murs aveugles utilisés comme goal ou pour s'entraîner à tirer au ballon, les rampes ou autres éléments glissants utilisés par les skateboards).

Les espaces de jeu qui ont été repris correspondent également à des espaces formels : ils présentent des installations fixes et une certaine ampleur. Les petits espaces informels, composés uniquement de marquages, de quelques éléments ou d'éléments naturels utilisés informellement (speelbos, jeu nature) n'ont pas été repris dans la base de données.

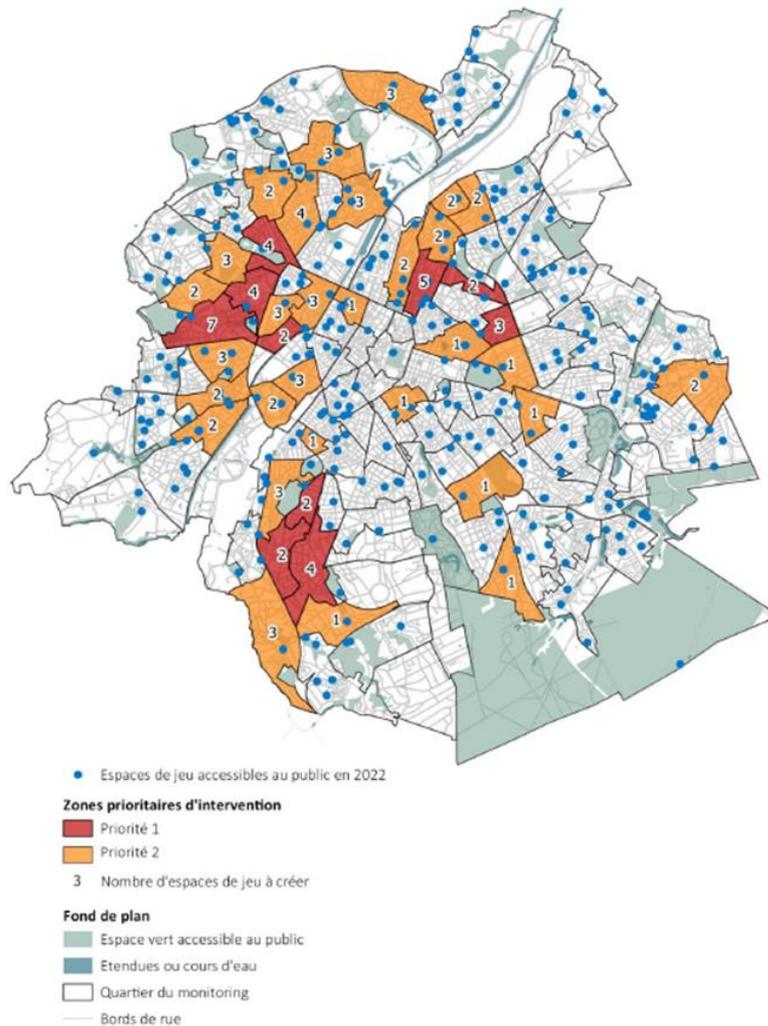
Bien que l'offre soit abondante, la répartition des plaines de jeux n'est pas idéale par rapport au nombre de jeunes répartis sur le territoire bruxellois. Selon la dernière étude réalisée par le Brat pour Bruxelles Environnement, la répartition des plaines de jeux est en effet inégale et certains quartiers s'inscrivent toujours dans des "zones prioritaires d'intervention". Il s'agit en particulier des quartiers situés à l'ouest et au nord de la Région, où la demande est importante.

Il y a par ailleurs un manque d'espaces de jeux adaptés pour les familles et pour les grands enfants (10-12 ans), mais aussi une accessibilité restreinte pour les enfants en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Dans sa stratégie 2022 pour le développement du maillage jeu, Bruxelles Environnement inscrit 40 quartiers comme zones d'intervention prioritaire (10 de priorité 1 et 30 de priorité 2) et indique que près d'une centaine d'espaces de jeux supplémentaires devraient au total être créés dans ces zones (dont 35 dans les zones de priorité 1, à l'ouest, au nord-est et au sud de la Région).



**CARTE 18: STRATÉGIE 2022 POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MAILLAGE JEU EN RBC<sup>45</sup>**



Source : Bruxelles Environnement, 2022

Toujours selon Bruxelles Environnement, la qualité de certaines plaines de jeux est aussi problématique et de nombreux équipements doivent encore être améliorés. En effet, certains équipements ne permettent pas une utilisation variée et limitent le potentiel de la plaine de jeux. Il est ainsi nécessaire de laisser une liberté autour des plaines de jeux afin de favoriser l'appropriation de ces espaces par les enfants.

<sup>45</sup> Les quartiers définis comme « Priorité 1 » (en rouge sur la carte) sont ceux : lorsqu'il existe des espaces de jeu, où le nombre d'enfants par espace de jeu est supérieur à 2000 ; lorsqu'il n'existe pas d'espaces de jeu, où le nombre d'enfants par espace de jeu est supérieur à 700.

Les quartiers définis comme « Priorité 2 » (en orange sur la carte) sont ceux : dans le cas où il existe des espaces de jeu, où le nombre d'enfants par espace de jeu est compris entre 700 et 2000.

Les chiffres indiqués graphiquement (carte) dans les quartiers prioritaires correspondent au nombre d'espaces de jeu à créer par quartier en se basant sur l'objectif quantitatif de 500 enfants par espace de jeu.



Plaine de jeux Parc Georges Henri, Woluwe Saint-Lambert, © Bruxelles Environnement

## Conclusions et recommandations

Afin de garantir une couverture suffisante du territoire et amplifier la qualité ludique de l'offre existante, Bruxelles Environnement propose quelques grands principes, pour toute rénovation ou création d'aires de jeux ou de sport :

- > privilégier les quartiers pauvres en infrastructures ludiques, mais aussi diversifier les types de plaines de jeux (aventure, nature, sport, thématique spécifique...). De cette manière, le potentiel inventif et l'originalité de ces espaces sont mis en lumière pour répondre aux besoins des catégories d'utilisateurs pour lesquelles l'offre est faible ;
- > favoriser l'appropriation des plaines de jeux par les enfants en promouvant une utilisation plus variée et en laissant plus d'espaces de liberté autour des plaines de jeux ;
- > ouvrir l'espace et ne pas clôturer les aires de jeux afin d'augmenter leur rayonnement et leur intégration dans l'environnement ;
- > porter une attention particulière à l'intégration dans le paysage (notamment les espaces verts), des éléments informels qui stimulent le jeu. À l'inverse, il faut intégrer les caractéristiques du paysage (arbres, pente, relief) dans les zones de jeux formelles. Il faut privilégier la participation des enfants et des riverains lorsque l'aménagement d'une plaine de jeux dans leur quartier est prévu.

Les cours de récréation inutilisées pendant les week-ends pourraient servir de plaines de jeux aux habitants du quartier. Le Service École et Vie Étudiante de la Région bruxelloise mentionne certaines recommandations à ce sujet dans le « Guide pour l'amélioration des cours de récréation »<sup>46</sup> :

*« Le partage contrôlé de certains espaces entre l'école et la communauté est un facteur important de réussite de l'intégration de l'école dans le quartier.*

*Une cour de récréation accessible au quartier offre une relation plus fluide – visuellement et physiquement – entre l'intérieur et l'extérieur de l'école. Cela renvoie une image positive de l'école auprès de la population.*

*Des règles claires d'usage visibles par tous sont nécessaires pour garantir la réussite d'un tel projet. Elles permettront de pérenniser le bon fonctionnement de la cour pour les élèves et pour les groupes de personnes qui y accèdent. Il est primordial d'organiser la gestion et l'entretien de l'espace, de définir la responsabilité de chaque utilisateur, de fixer un calendrier d'occupation. »*

La réflexion menée sur la place des plus jeunes dans l'espace bruxellois<sup>47</sup> met par ailleurs, en évidence, un manque d'infrastructures adaptées qui peuvent concilier les activités des 1 à 4 ans avec l'intensité urbaine, notamment les plaines de jeux. Il serait alors intéressant d'adapter les aménagements dans les programmations futures pour ce public cible.

---

<sup>46</sup> [https://beecole.brussels/sites/default/files/2021-repenser\\_la\\_cour\\_de\\_recreation\\_cahier\\_feuilleroute\\_a4.pdf](https://beecole.brussels/sites/default/files/2021-repenser_la_cour_de_recreation_cahier_feuilleroute_a4.pdf)

<sup>47</sup> Politique du langage : pour un urbanisme bruxellois des bébés, <https://bma.brussels/bma-label-bma-1/>

## 2. LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIO-CULTURELS



La culture est un des leviers du développement économique et social des villes. Grâce à sa richesse en termes d'offre en équipements culturels, où de multiples activités multilingues prennent lieu, la Région bruxelloise offre à ses habitants un accès important à la culture. Dans cette partie, une analyse des infrastructures culturelles et socio-culturelles est menée.

### 2.1. DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

La source pour l'analyse des équipements (socio-)culturels est [spots.brussels](#)<sup>48</sup>. [spots.brussels](#) est une base de données dynamique qui récolte des données quantitatives et qualitatives sur les salles et scènes culturelles et qui est complétée par le gestionnaire de l'infrastructure ou de l'équipement. Bien que très importante, cette base de données ne reprend pas l'ensemble de l'offre en matière d'infrastructures culturelles à Bruxelles.

Dans la base de données [spots](#), un **équipement culturel** est un espace ou un ensemble d'espaces, de gestion publique ou privée, qui héberge des activités culturelles, et qui se situe sur un (ou plusieurs) lieu(x), un lieu correspondant à une seule adresse de police ou à un lieu-dit.

#### 2.1.1. Principes de base et conception de « [spots.brussels](#) »

Le gestionnaire de l'équipement fait une description de l'équipement **à partir des activités qui s'y déroulent**. Les types de données récoltées sont les suivants et déterminent notre analyse par la suite :

- > Types d'activités dans l'espace ;
- > Capacité maximale des espaces ;
- > Types d'organismes dans l'espace ;

On distingue **différents types d'activités** qui peuvent avoir lieu dans les équipements (socio-)culturels, c'est-à-dire : des cours ou des conférences, de la répétition, des spectacles, des expositions, des projections, du travail artistique (ateliers), des fêtes. Par ailleurs, un croisement de **domaines des pratiques socioculturelles**<sup>49</sup> et de fonctions est également réalisé dans la matrice.

La salle est, selon le type d'activité qui y a lieu, utilisée de manière différente. La base de données [spots.brussels](#) prévoit **4 fonctions différentes** : l'*animation* (activité de groupe qui favorise l'intégration et la participation de ses membres à la vie collective, la *création* (produire quelque chose de nouveau, d'original), la *diffusion* (présenter, transmettre et/ou distribuer au public) et la *formation* (faire acquérir un

<sup>48</sup> Pour réaliser [spots.brussels](#), une récolte des données qualitatives et quantitatives est nécessaire. Elle se fait via un questionnaire hébergé sur l'extranet d'[agenda.brussels](#), dont l'accès nécessite une inscription. Les données récoltées sont actualisées régulièrement par les gestionnaires des équipements.

<sup>49</sup> Par exemple : Musique, Cinéma, Théâtre, Consultation et prêts (y compris centres de documentation, bibliothèques, archives), Conférence, débat, lecture (y compris séminaires et congrès), Cours (écriture, langue, cohésion sociale, travaux manuels, soutien scolaire, etc.

savoir dans un domaine particulier). Ceci nous a permis de récolter diverses informations par type d'équipement et d'effectuer une analyse de la thématique.

**FIGURE 8 : MATRICE SPOTS.BRUSSELS**

Domaines	Fonctions			
	Diffusion	Création	Formation	Animation
Arts plastiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arts audiovisuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patrimoine matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Musique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Théâtre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opéra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Danse et mouvement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cirque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cinéma	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conférence, débat, lecture	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Consultation et prêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jeu		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cours		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ICT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cuisine		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fête				<input type="checkbox"/>
Réunion de travail		<input type="checkbox"/>		

### 2.1.2. La méthodologie d'analyse

spots.brussels comptait en juin 2023, 639 équipements (socio)-culturels, au sein desquels on dénombrait 1 348 salles ou espaces. Chaque équipement peut contenir une ou plusieurs salles avec des fonctions diverses. L'analyse qui suit se base sur ces données-là.

Une première analyse est réalisée sur base de la localisation de ces espaces, ce qui permet de décrire **la répartition des lieux et leur répartition dans l'espace régional**.

Dans un second temps, on observe les différentes activités possibles en fonction des capacités des salles.

En prenant comme base la capacité et le type de ces espaces, on estime des zones **de rayonnement d'accessibilité physique** pour chacun des équipements et **leur couverture spatiale**.

Enfin, on observe la **répartition des domaines artistiques proposés dans les salles dédiées à chaque discipline**. En fonction de leur taille et des équipements dont ils disposent, les gestionnaires ont pu renseigner leurs différents domaines d'activité (par exemple : musique, audiovisuel, exposition, théâtre, cours...). En partant de la capacité de chaque salle, on obtient une vision de chaque espace pour chaque domaine artistique. En effet, une agrégation a été réalisée sur le niveau le plus fin possible, ce qui permet de prendre en compte uniquement les salles concernées par tel domaine observé même s'il est dans un lieu qui propose plusieurs salles de nature différente.

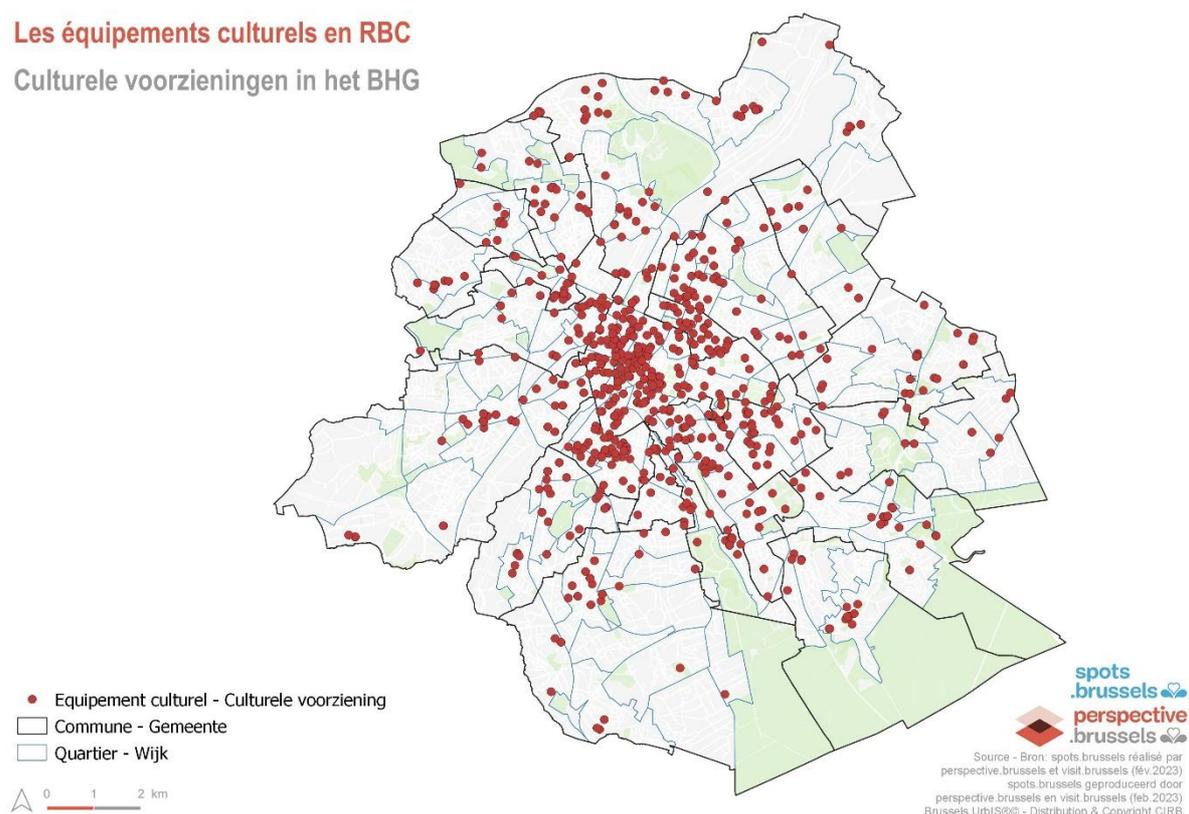
## 2.2. LA RÉPARTITION SPATIALE EN RÉGION BRUXELLOISE

Si on regarde la **répartition spatiale régionale** (cartes 19 et 20) "tous types d'équipements confondus" et sur base des équipements recensés sur [spots.brussels](https://spots.brussels), on remarque une offre concentrée dans les quartiers centraux, le long de l'axe du Canal (avec une meilleure répartition à l'est qu'à l'ouest du canal) et une relative bonne diffusion en 2<sup>ème</sup> couronne. Cependant, on observe une moins grande concentration d'équipements à l'ouest d'Anderlecht, au sud d'Uccle, à Woluwe-Saint-Pierre, dans le nord de Bruxelles et l'extrême ouest de la Région, à l'exception du quartier Kappelveld (Woluwe-Saint-Lambert), du Heysel et de Forest. Il s'agit majoritairement de quartiers à vocation économique ou voués à d'autres fonctions que l'habitat (d'intérêt public comme le site de la Défense, l'OTAN...), de quartiers verts (Neerpede à Anderlecht et autour de la Forêt de Soignes) ou de quartiers avec une faible densité de population.

### CARTE 19 : LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS EN RBC

#### Les équipements culturels en RBC

Culturele voorzieningen in het BHG



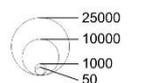
Source : [spots.brussels](https://spots.brussels), [perspective.brussels](https://perspective.brussels)

**CARTE 20 : TYPE ET CAPACITÉ DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS**

**Types et capacité des équipements culturels**

**Soorten en capaciteit van culturele voorzieningen**

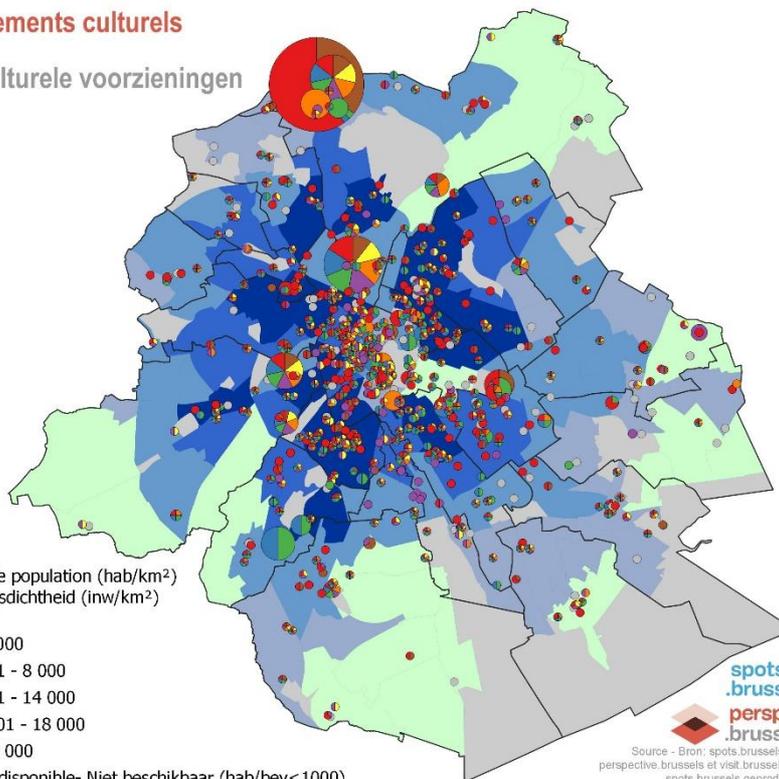
- Les-, vergader- of conferentiezaal  
Salle de cours, de réunion ou de conférence
- Repetitieruimte  
Espace de répétition
- Theater- of concertzaal  
Salle de spectacle
- Tentoonstellingsruimte  
Espace d'exposition
- Projectiekamer of bioscoopzaal  
Salle de projection
- Atelier
- Feestzaal  
Salle de fête
- Non disponible  
Niet beschikbaar



- Commune - Gemeente
- Quartier - Wijk



- Densité de population (hab/km<sup>2</sup>)  
Bevolkingsdichtheid (inw/km<sup>2</sup>)  
2022
- < 5 000
  - 5 001 - 8 000
  - 8 001 - 14 000
  - 14 001 - 18 000
  - > 18 000
  - Non disponible- Niet beschikbaar (hab/bev<1000)



spots  
brussels  
perspective  
brussels

Source - Bron: spots.brussels réalisé par perspective.brussels et visit.brussels (fév.2023)  
spots.brussels geproduceerd door perspective.brussels en visit.brussels (feb.2023)  
Brussels UrbIS® - Distribution & Copyright CIRB

Source : spots.brussels, perspective.brussels

## 2.3. ZONES DE COUVERTURE/RAYONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Dans l'analyse qui suit, on part du principe qu'en fonction de la capacité de la salle, le rayonnement de l'équipement sera différent. Les habitants seront prêts à se déplacer vers l'un ou l'autre équipement en transport en public, à pied ou à vélo, voire en voiture, en fonction de la taille de l'équipement, ou en fonction de l'offre exclusive éventuelle de l'équipement socio-culturel. Ce dernier aspect n'a néanmoins pas pu être pris en compte dans l'analyse.

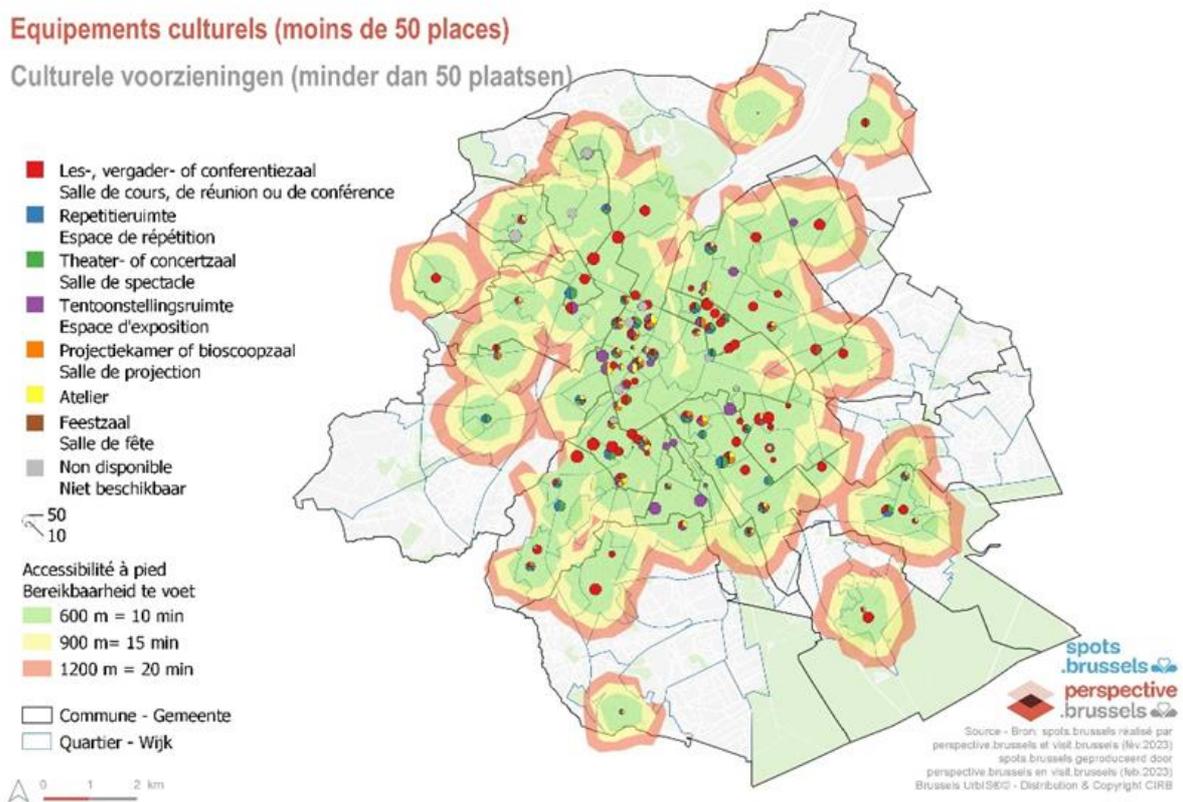
Pour un rayonnement local, les équipements d'une capacité de moins de 50 places sont analysés ; pour un rayonnement de quartier et/ou communal, les équipements avec une capacité de 50 à 300 places ; pour un rayonnement supra-communal et/ou régional, les équipements avec une capacité de 301 à 500 places. Enfin, les équipements avec plus de 500 places sont considérés comme ayant un rayonnement suprarégional.

Des isochrones sont définies selon un temps de trajet à pied à une vitesse de 3,6km/h sur des bases de trajets en open streetmap : 10, 15 et 20 min.

### 2.3.1. Les équipements locaux de quartier et communaux

38% des salles ont une capacité avec moins de 50 places. De manière générale, les équipements culturels de petite taille (moins de 50 places) ne sont pas répartis de manière égale. On remarque une présence dans la partie ouest du pentagone, le long de l'axe L28, à Saint-Gilles et à Ixelles dans le quartier Matonge, la partie ouest d'Etterbeek et à Saint-Josse-ten-Noode. Certaines zones denses en sont néanmoins dépourvues (Cureghem, Molenbeek ouest, Anderlecht, Schaerbeek, Evere, Neder-Over-Heembeek). La typologie des équipements concernés est peu variée et on remarque une présence prépondérante des salles de cours/réunion/conférence et, dans une moindre mesure, des petites salles d'exposition.

#### CARTE 21 : ÉQUIPEMENTS CULTURELS (MOINS DE 50 PLACES)



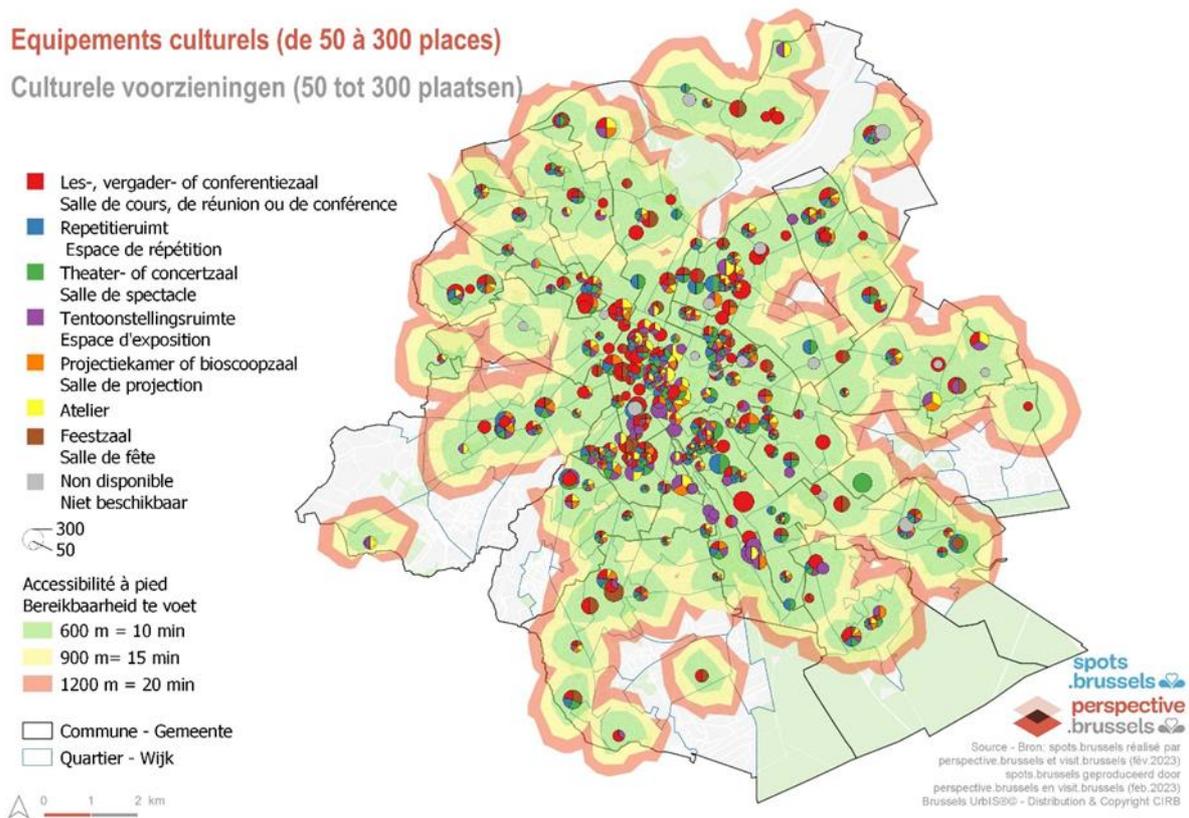
Source : spots.brussels, perspective.brussels

On constate une présence plus forte des équipements d'une capacité entre 50 et 300 places, ils représentent 46,2% des salles. De manière générale, il s'agit d'une offre plus variée en termes de typologie. Certaines zones de carence sont néanmoins toujours présentes comme à Schaerbeek, Evere, la partie ouest de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, le sud d'Uccle et Woluwe-Saint-Pierre.

**CARTE 22 : ÉQUIPEMENTS CULTURELS (DE 50 À 300 PLACES)**

**Equipements culturels (de 50 à 300 places)**

Culturele voorzieningen (50 tot 300 plaatsen)



Source : spots.brussels, perspective.brussels

## 2.3.2. Les équipements supra-communaux et régionaux

Les équipements d'une capacité entre 300 à 500 places sont moins nombreux que ceux d'une capacité entre 50 et 300 places ; seulement 5% des salles ont une capacité entre 300 et 500 places. On remarque une bonne couverture à l'ouest et au centre de la région. Il s'agit de lieux avec une typologie variée et qui sont souvent multifonctionnels.

Certaines zones de carence identifiées dans les cartes des équipements à moindre capacité sont couvertes par une offre fournie par ces plus grands équipements.

Dans le futur, une analyse pourrait être faite en tenant compte de l'accessibilité en transport en commun et pas seulement l'accessibilité à pied.

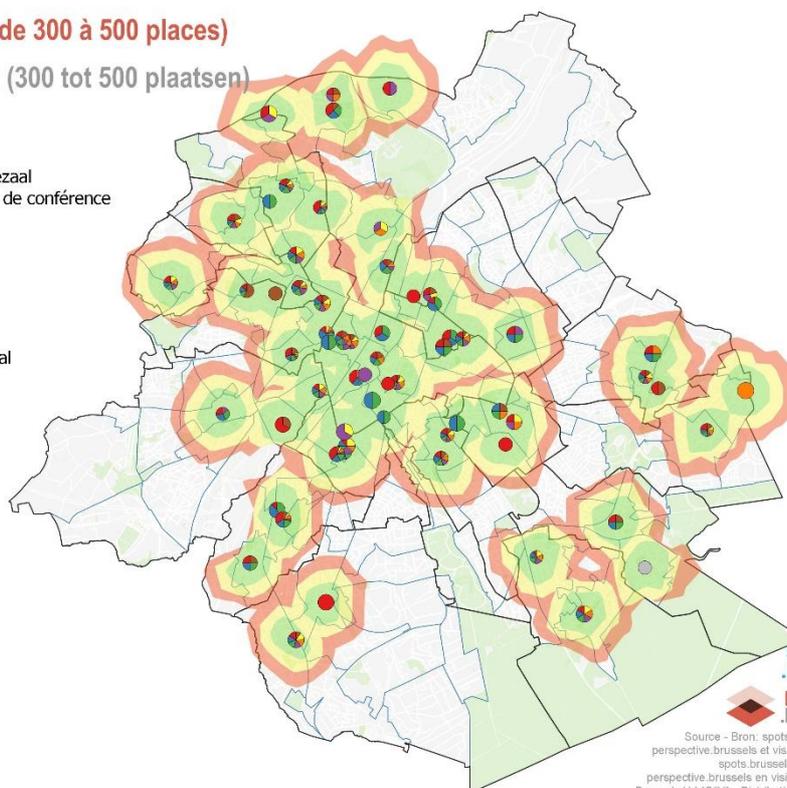
### CARTE 23 : ÉQUIPEMENTS CULTURELS (DE 300 À 500 PLACES)

#### Equipements culturels (de 300 à 500 places)

#### Culturele voorzieningen (300 tot 500 plaatsen)

- Les-, vergader- of conferentiezaal  
Salle de cours, de réunion ou de conférence
  - Repetitieruimte  
Espace de répétition
  - Theater- of concertzaal  
Salle de spectacle
  - Tentoonstellingsruimte  
Espace d'exposition
  - Projectiekamer of bioscoopzaal  
Salle de projection
  - Atelier
  - Feestzaal  
Salle de fête
  - Non disponible  
Niet beschikbaar
- 500  
300
- Accessibilité à pied  
Bereikbaarheid te voet
- 600 m = 10 min
  - 900 m = 15 min
  - 1200 m = 20 min
- Commune - Gemeente
- Quartier - Wijk

0 1 2 km



### 2.3.3. Les équipements supra- régionaux

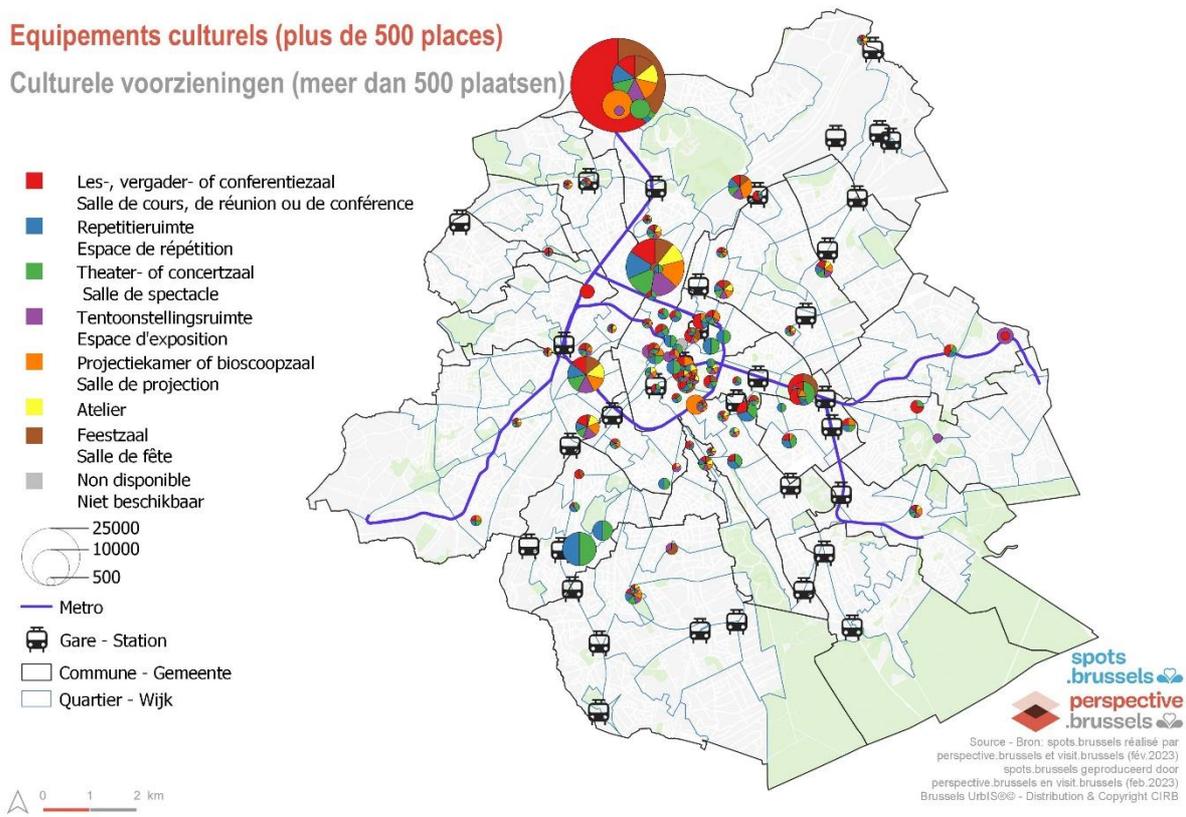
On constate une bonne présence des équipements de grande capacité dans le pentagone. Presque 7% des salles ont une capacité au-delà de 500 places.

Les grands équipements sont assez visibles : Heysel (Palais 12, Bruxelles Expo, musée du Design, Atomium), Kanal, The Egg, musées du Cinquantaire, Forest National au sud de la région. Il s'agit d'une offre diversifiée et souvent multifonctionnelle.

#### CARTE 24 : ÉQUIPEMENTS CULTURELS (PLUS DE 500 PLACES)

##### Equipements culturels (plus de 500 places)

##### Culturele voorzieningen (meer dan 500 plaatsen)



Source : spots.brussels, perspective.brussels

## 2.4. TYPES D'ACTIVITÉS ET CAPACITÉ DES SALLES

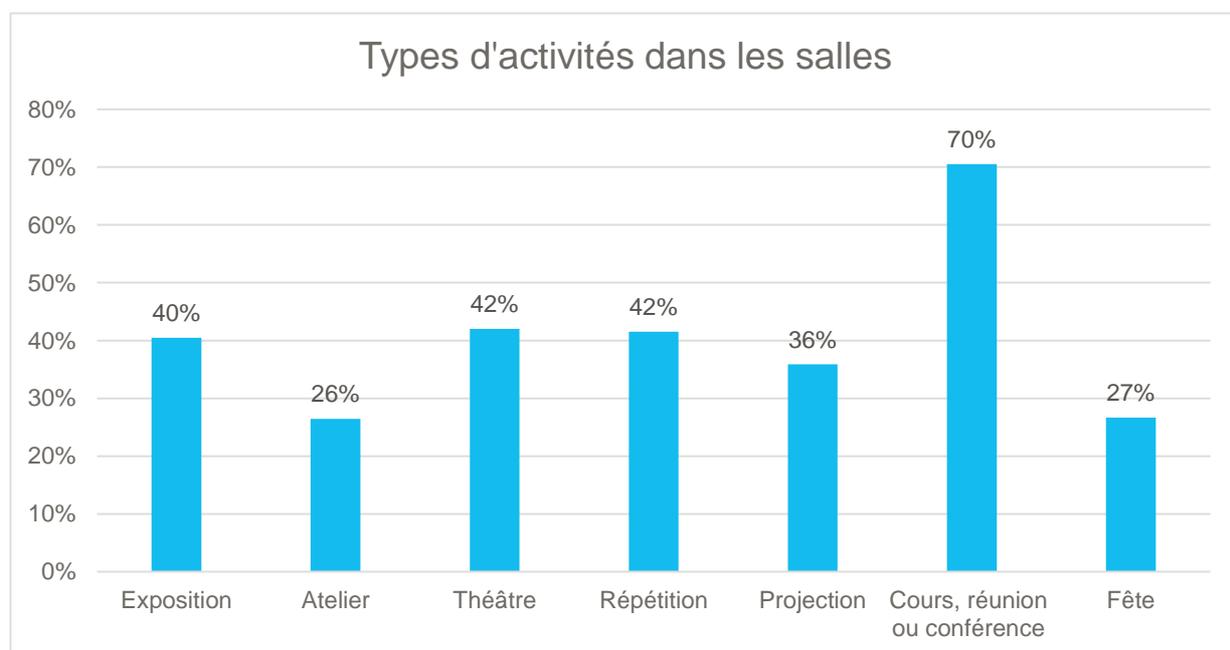
Pour comprendre ce qui a lieu dans ces divers équipements, on a analysé les activités culturelles qui peuvent avoir lieu dans les différentes salles des équipements.

On distingue différents types d'activités qui peuvent se dérouler dans les équipements (socio-)culturels : des cours ou des conférences, des répétitions, des spectacles, des expositions, des projections, du travail artistique (ateliers), des fêtes. Chaque équipement dispose d'une ou plusieurs salles où ces activités ont lieu. Chaque salle peut également être utilisée pour différents types d'activités.

Pour synthétiser, on estime que les salles en Région bruxelloise sont utilisées comme suit :

- > Espaces d'exposition : 40 %
- > Ateliers : 26 %
- > Salles de spectacle : 42 %
- > Espaces de répétition : 42 %
- > Salles de projection : 36 %
- > Salles de cours, de réunion ou de conférence : 70 %
- > Salles de fêtes : 27 %

**FIGURE 9 : TYPE D'ACTIVITÉS DANS LES SALLES**

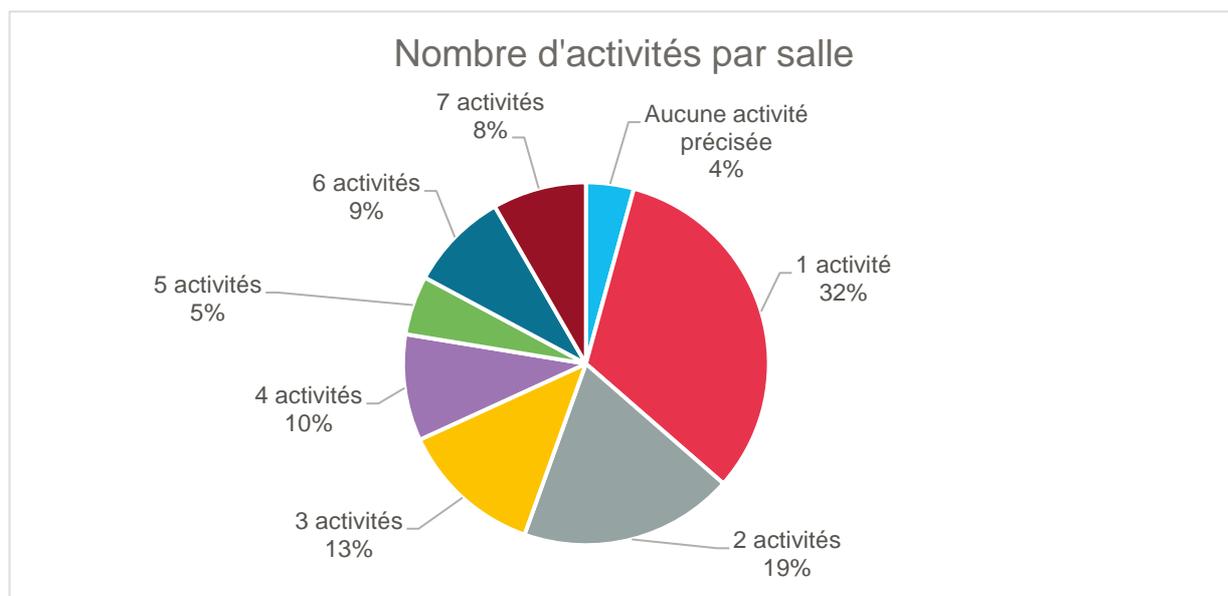


Source : spots.brussels, 2023

## 2.5. MULTIFONCTIONNALITÉ DES SALLES

32% des salles sont utilisées pour une seule activité, autrement dit un tiers de celles-ci est monofonctionnel. Dans 51% des salles, 1 ou 2 types d'activités peuvent avoir lieu et dans 49% des salles, 3 à 7 types d'activités peuvent avoir lieu. De manière assez attendue, c'est dans les salles d'une capacité entre 51 et 300 places que le plus de différents types d'activités peuvent avoir lieu.

**FIGURE 10 : NOMBRE D'ACTIVITÉS PAR SALLE**

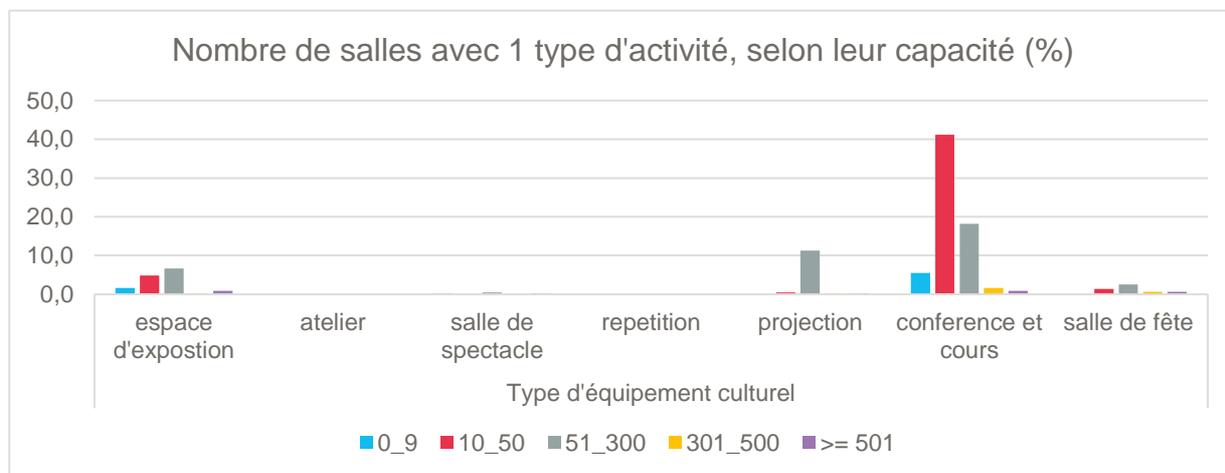


Source : spots.brussels, 2023

### 2.5.1. Les salles dédiées à une activité

Un tiers des salles est dédié à un seul type d'activité. Il s'agit majoritairement des salles dédiées à l'organisation de cours, conférences et réunions et dans une moindre mesure à des expositions ou projections.

**FIGURE 11 : SALLES AVEC 1 TYPE D'ACTIVITÉ**



Source : spots.brussels, 2023

## 2.5.2. Les salles dédiées à deux types d'activités

On retrouve dans les salles où deux types d'activités peuvent avoir lieu certaines combinaisons d'activités fréquentes : les espaces ateliers sont souvent combinés avec les espaces d'exposition (12,1%) et les salles de répétition avec des salles de spectacle (35,2%). 35,9% des salles de conférence sont également utilisées comme salles de fêtes. Il n'existe pas de lieu n'offrant que des espaces ateliers ou des espaces de répétition. Ils sont toujours combinés ou annexés l'un à l'autre ou avec une autre salle.

**TABLEAU 2 : POURCENTAGE DES SALLES DÉDIÉES À DEUX TYPES D'ACTIVITÉS**

% de salles par combinaison de 2 types	Espace exposition	Atelier	Salle spectacle	Espace de répétition	Salle de projection	Salle de cours, de réunion ou de conférence	Salle de fête	Total
Espace d'exposition								0,0
Atelier	12,1							12,1
Salle de spectacle	0,0	0,0						0,0
Espace de répétition	0,0	0,0	35,2					35,2
Salle de projection	6,6	0,0	0,0	0,0				6,6
Salle de cours, de réunion ou de conférence	5,1	0,0	0,8	0,0	2,3			8,2
Salle de fête	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	35,9		37,9
<b>Total</b>	<b>25,8</b>	<b>0,0</b>	<b>36</b>	<b>0,0</b>	<b>2,3</b>	<b>35,9</b>	<b>0,0</b>	<b>100,00</b>

Source : spots.brussels, 2023

### 2.5.3. Capacité et type d'activités

Si on regarde le type d'activités culturelles en lien avec la capacité de la salle (pro memore : un équipement peut contenir plusieurs salles ou espaces), on peut observer la répartition suivante :

**TABLEAU 3 : TYPE D'ACTIVITÉS ET CAPACITÉ DE LA SALLE (EN %)**

Capacité d'accueil MAX (%)	Type d'activités						
	Espace exposition	Atelier	Salle spectacle	Espace de répétition	Salle de projection	Salle de cours, de réunion ou de conférence	Salle de fête
0_9	3,5	3,1	1,2	0,9	1,7	3,5	0,8
10_50	33,9	37,6	27,3	27,7	26,5	41,0	27,5
51_300	50,3	48,9	52,6	52,7	56,9	43,7	51,7
301_500	5,9	5,9	8,3	8,4	7,2	5,3	8,1
501_max	6,4	4,5	10,6	10,4	7,7	6,5	11,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : spots.brussels, 2023

Plus au moins 50% de tout **type d'activités a lieu dans des salles avec une capacité entre 51 et 300 places**. Ce qui veut aussi dire que les salles entre 51 et 300 places ont la plus grande diversité d'utilisation.

Respectivement 34% des salles d'expositions et 37% des ateliers concernent des salles de capacité entre 10 et 50 places.

56,9% des salles de projection ont une capacité entre 51 et 300 places et pour 26,5% d'entre elles, une capacité entre 10 à 50 places.

Les salles dédiées aux 'cours, réunions ou conférences' sont les plus petites (43% de salles entre 50 et 300 places et 41% de salles entre 10 et 50 places).

Enfin, les salles d'une capacité de plus de 501 places sont des salles de spectacles avec répétition et des salles de fête et, dans une moindre mesure, des salles de conférence, de projection, ou même des espaces d'exposition.

## 2.6. LES ÉQUIPEMENTS (SOCIO-)CULTURELS ET LEURS SALLES VUS PAR LE PRISME DES DOMAINES ARTISTIQUES

La répartition spatiale des équipements culturels est d'autant plus intéressante si on regarde par 'branche' artistique ou domaine. Dans le paragraphe ci-dessous sont uniquement traités les domaines suivants :

- > Musique (salles de concert) ;
- > Cinéma ;
- > Théâtre ;
- > Consultation et prêts (y compris centres de documentation, bibliothèques, archives).
- > Conférence, débat, lecture (y compris séminaires et congrès)
- > Cours (écriture, langue, cohésion sociale, travaux manuels, soutien scolaire, etc.)

La salle est, selon le type d'activité qui s'y déroule, utilisée de manière différente. Pour rappel, la base de données spots.brussels prévoit 4 fonctions différentes : l'**animation** (activité de groupe qui favorise l'intégration et la participation de ses membres à la vie collective, la **création** (produire quelque chose de nouveau, d'original), la **diffusion** (présenter, transmettre et/ou distribuer au public) et la **formation** (faire acquérir un savoir dans un domaine particulier).

Note méthodologique : Les salles sont renseignées par leur gestionnaire via l'intranet spots.brussels selon une grille. Certains gestionnaires ont pu remplir toutes les activités possibles dans les salles tandis que d'autres auront rempli les activités qui s'y déroulent effectivement. Cela peut entraîner une surreprésentation de certaines branches dans quelques lieux.

### 2.6.1. Musique – salles de concert

Lieux : 246 / Salles : 427 (soit 1,7 salle par lieu) / Nombre total de places : 173 337  
Moyenne : 406 places / salle – Médiane : 120 places/salles

La Région bruxelloise connaît une bonne répartition de salles de concert tant de petite capacité que de grande. Il s'agit principalement de salles de diffusion. On remarque quelques salles avec une fonction 'animation' comme les Abattoirs ou The Egg. Les grandes salles sont Forest National, ING ARENA (ex-palais 12), The Egg et Tour & Taxis avec de très grandes capacités. La plupart des salles de concert sont situées dans le pentagone et la première couronne.



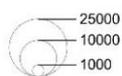
**CARTE 25 : SALLES DE MUSIQUE**

**Salles de musique**  
Concertzalen

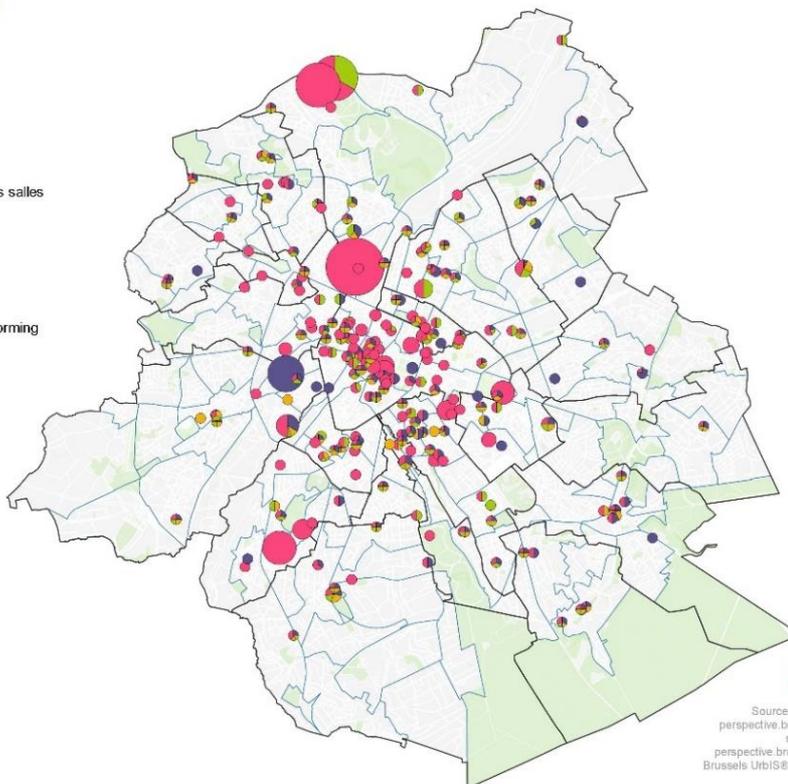
Fonctions possibles dans la ou les salles  
Mogelijke functies in de zalen

- Diffusion - Presentatie
- Création - Creatie
- Formation - Vorming
- Animation - Gemeenschapsvorming

Capacité maximale des salles  
Maximale capaciteit zalen



- Commune - Gemeente
- Quartier - Wijk



Source - Bron: spots.brussels réalisé par perspective.brussels et visit.brussels (fév.2023)  
spots.brussels geproduceerd door perspective.brussels en visit.brussels (feb.2023)  
Brussels Utrb/S&D - Distribution & Copyright CIRB

Source : spots.brussels, perspective.brussels

## 2.6.2. Salles de conférence, débat, lecture

Lieux : 331 / Salles : 701 / Places : 217 635  
Moyenne : 310 places / salle – Mediane : 80 places/salles

Bruxelles est une région qui compte de nombreuses salles dédiées aux conférences, débats et lectures. Les plus grandes se situent au Heysel, et à Tour & Taxis. Un grand nombre se situe dans le pentagone, le quartier européen et, de manière plus diffuse, dans la deuxième couronne.

### CARTE 26 : SALLES DE CONFÉRENCE, DÉBAT, LECTURE

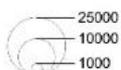
#### Salles de conférence, débat, lecture

Zalen voor conferenties, debatten, lezingen

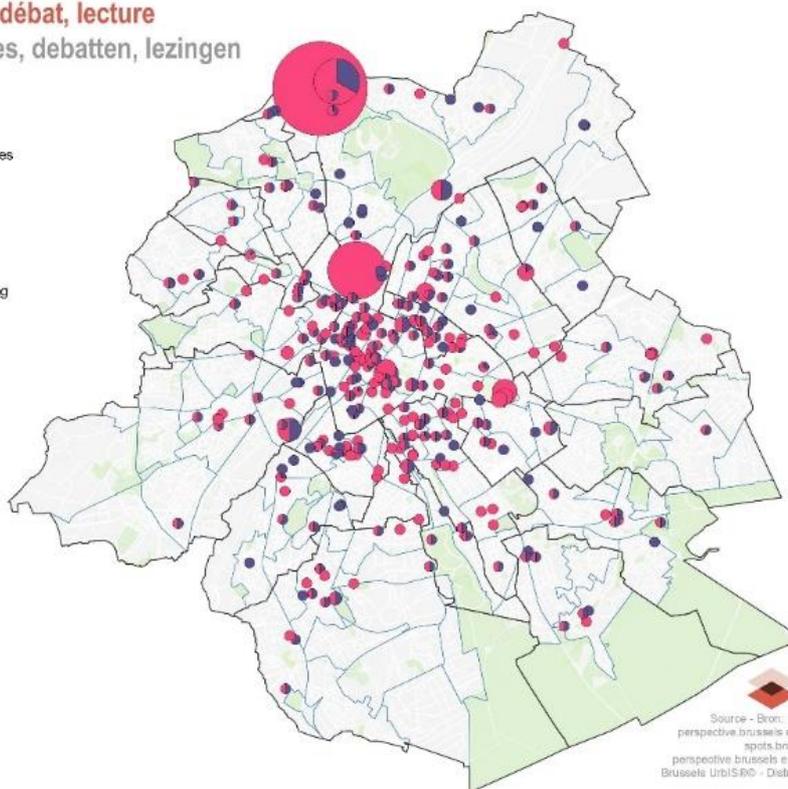
Fonctions possibles dans la ou les salles  
Mogelijke functies in de zalen

- Diffusion - Presentatie
- Création - Creatie
- Formation - Vorming
- Animation - Gemeenschapsvorming

Capacité maximale des salles  
Maximale capaciteit zalen



- Commune - Gemeente
- Quartier - Wijk



spots  
.brussels

perspective  
.brussels

Source - Bron: spots.brussels (réalisé par perspective.brussels et visit.brussels (fin.2023))  
spots.brussels geproduceerd door perspective.brussels en visit.brussels (feb.2023)  
Brussels UrbIS® - Distribution & Copyright CIRB

Source : spots.brussels, perspective.brussels

### 2.6.3. Cours

Lieux : 234 / Salles : 472 / Places : 49 336  
Moyenne : 104 places / salle – Médiane : 40 places/salles

Divers cours (écriture, langue, cohésion sociale, travaux manuels, soutien scolaire, etc.) ont lieu dans des salles de plus petite taille (médiane de 40 places/salle). Ces salles sont bien réparties dans les quartiers du pentagone et autour. Elles sont plus éparées dans la deuxième couronne. Ces activités peuvent par exemple avoir lieu dans les centres communautaires, communaux... Les domaines exclusifs de ce type d'activités sont l'animation, la création et la formation. Il ne s'agit pas de lieux de diffusion.

#### CARTE 27 : SALLES DE COURS

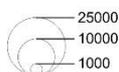
##### Salles de cours

Zalen voor cursussen en lessenreeksen

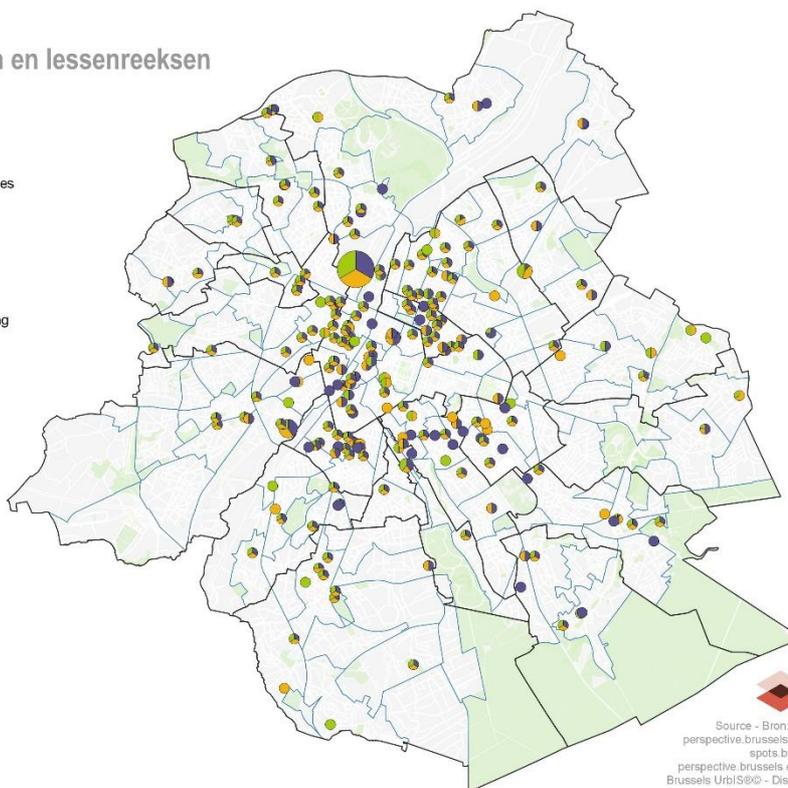
Fonctions possibles dans la ou les salles  
Mogelijke functies in de zalen

- Diffusion - Presentatie
- Création - Creatie
- Formation - Vorming
- Animation - Gemeenschapsvorming

Capacité maximale des salles  
Maximale capaciteit zalen



- Commune - Gemeente
- Quartier - Wijk



## 2.6.4. Théâtre

Lieux : 224 / Salles : 355 / Places : 154 940  
Moyenne : 436 places / salle – Médiane : 120 places/salles

Les salles de spectacle de théâtre ont une capacité moyenne de 436 places, même si la médiane est de 120 places par salle. Outre la diffusion, on trouve les fonctions de la création, de la formation et de l'animation dans ce type de salles de spectacle. On remarque que les très grandes salles comme à Tour & Taxis, Forest National ou la ING Arena (ex-Palais 12) peuvent héberger des spectacles de théâtre même si elles ne sont pas exclusivement dédiées ou conçues pour ce type d'activité. On remarque une concentration de salles de théâtre dans le pentagone et la partie nord d'Ixelles et une répartition plus diffuse pour le reste de la Région.

### CARTE 28 : SALLES DE THÉÂTRE

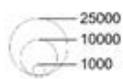
#### Salles de théâtre

#### Theaterzalen

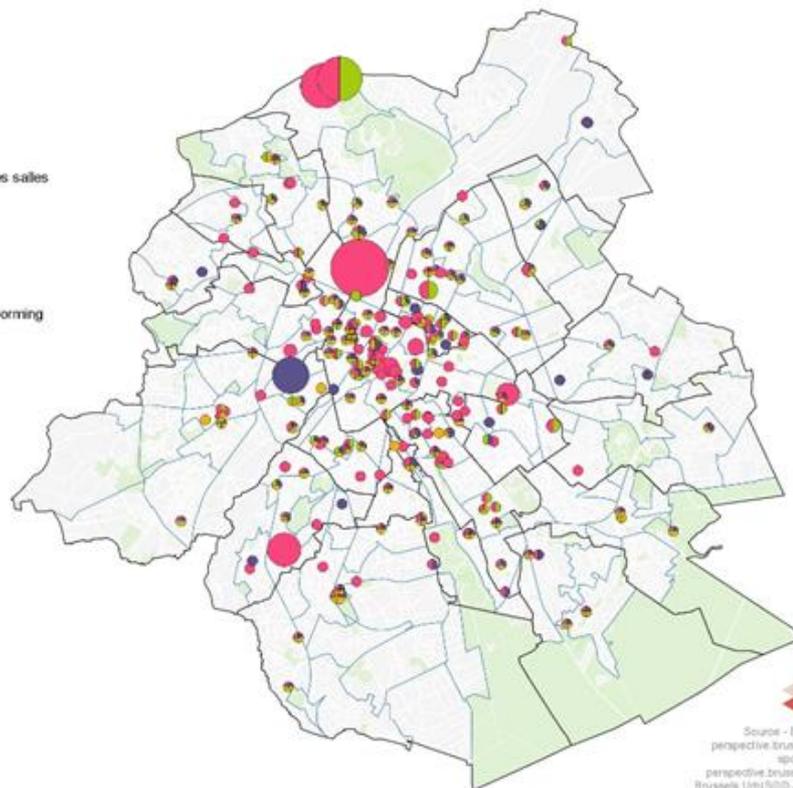
Fonctions possibles dans la ou les salles  
Mogelijke functies in de zalen

- Diffusion - Presentatie
- Création - Creatie
- Formation - Vorming
- Animation - Gemeenschapsvorming

Capacité maximale des salles  
Maximale capaciteit zalen



- Commune - Gemeente
- Quartier - Wijk



## 2.6.5. Salles d'exposition

Lieux : 332 / Salles : 545 / Places : 141 163  
Moyenne : 259 places / salle – Médiane : 80 places / salle

Les salles d'exposition peuvent autant exposer des arts audiovisuels, des arts plastiques que du patrimoine matériel. Les salles d'exposition sont surtout des lieux de diffusion, mais des activités d'animation, de formation ou de création peuvent y avoir lieu.

Les lieux d'exposition ont en moyenne une capacité de 259 places, mais en médiane 80 places. Ce chiffre est influencé par la capacité des plus grandes salles comme les musées du Cinquantaire, Brussels Expo et Tour & Taxis. La plupart des salles sont plus petites, avec une concentration spatiale dans le pentagone et une répartition plus diffuse en deuxième couronne.

### CARTE 29 : SALLES D'EXPOSITION

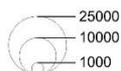
#### Salles d'exposition : arts audiovisuels, arts plastiques et patrimoine matériel

Tentoonstellingszalen : audiovisuele kunsten, beeldende kunsten, materieel erfgoed

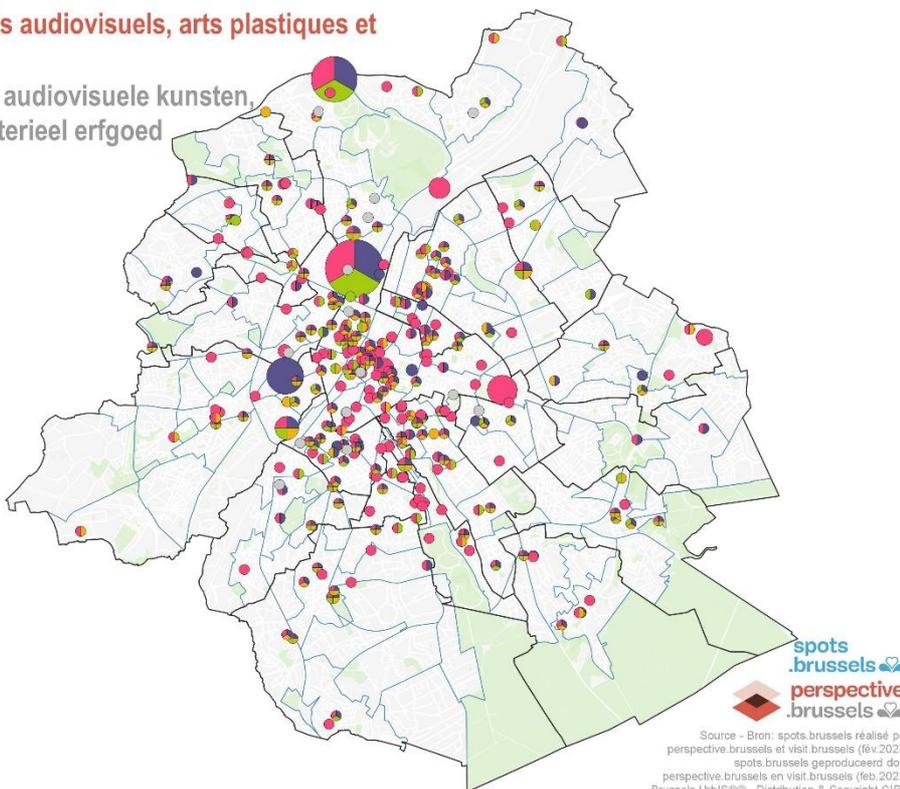
Fonctions possibles dans la ou les salles  
Mogelijke functies in de zalen

- Diffusion - Presentatie
- Création - Creatie
- Formation - Vorming
- Animation - Gemeenschapsvorming
- Non disponible - Niet beschikbaar

Capacité maximale des salles  
Maximale capaciteit zalen



- Commune - Gemeente
- Quartier - Wijk



Source - Bron: spots.brussels réalisé par perspective.brussels et visit.brussels (fév.2023)  
spots.brussels geproduceerd door perspective.brussels en visit.brussels (feb.2023)  
Brussels UrbIS@ - Distribution & Copyright CIRB

Source : spots.brussels, perspective.brussels

## 2.6.6. Cinéma

Lieux : 151 / Salles : 310 / Places : 102 000  
Moyenne : 330 places par lieu / Médiane : 126 places par lieu

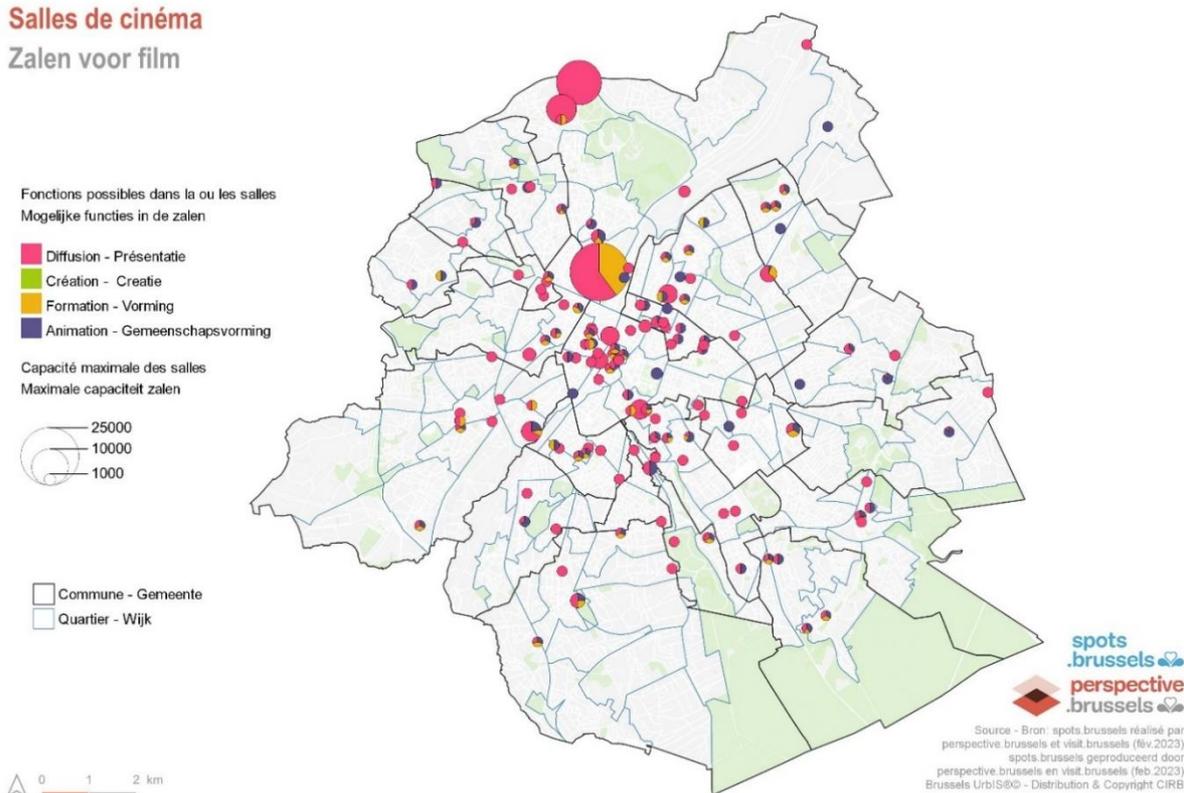
Au total, la Région bruxelloise compte environ 102 000 places de cinéma, soit une moyenne de 330 places par lieu et en médiane 126 places par lieu. On constate qu'il y a en moyenne 1,7 salle par lieu. Mais la majorité des lieux n'ont qu'une salle de projection. Dans les faits, chaque équipement peut avoir entre 1 et 25 salles.

Les 14 salles de l'UGC Toison d'Or comptabilisent un total de 2 886 places tandis que l'UGC de Brouckère, avec ses 12 salles, propose 2 602 places. Le plus grand complexe est Kinépolis avec 6 000 places. Certains équipements avec une grande capacité, comme la ING Arena, Kanal, Tour & Taxis sont principalement dédiés à d'autres activités que le cinéma, mais ils peuvent néanmoins aussi être utilisés comme salles de projection.

### CARTE 30 : SALLES DE CINÉMA

#### Salles de cinéma

Zalen voor film



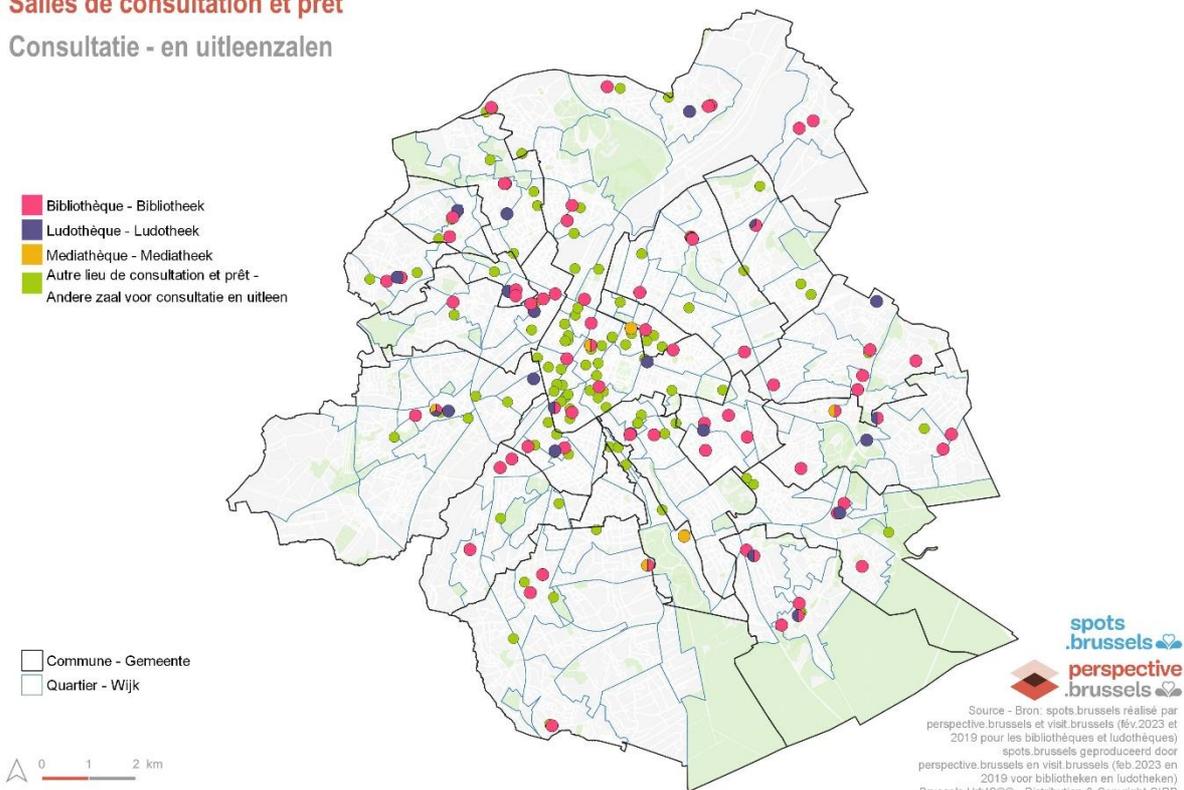
Source : spots.brussels, perspective.brussels

## 2.6.7. Consultation et prêt

### CARTE 31 : SALLES DE CONSULTATION ET PRÊT

#### Salles de consultation et prêt

Consultatie - en uitleenzalen



Source : spots.brussels, perspective.brussels

La Région bruxelloise offre un nombre important de bibliothèques de proximité en comparaison à d'autres villes ou territoires belges. Parmi les 154 bibliothèques ou centres de prêts recensés dans spots.brussels en 2023, sont 69 bibliothèques généralistes accessibles à tous (soit francophones soit néerlandophones). Rapporté à la population bruxelloise, cela donne : 0,6 bibliothèque pour 10 000 habitants et 4 bibliothèques pour 10 000 enfants en âge scolaire (6-17 ans). Les autres lieux sont majoritairement des lieux consacrés aux archives, des centres de documentation ou des lieux de prêt spécialisés. La carte reprend également les ludothèques et médiathèques.

La Région bruxelloise compte une bonne couverture de la population en termes de bibliothèques généralistes. Cependant, il faut tenir compte que l'offre en Région bruxelloise recouvre des bibliothèques tant néerlandophones que francophones, même si les bibliothèques peuvent avoir une offre multilingue.

Par ailleurs, dans les bibliothèques bruxelloises, une large offre de services est proposée : lectures publiques, spectacles de musique, théâtre, expositions, mais aussi conférences, tables rondes, jusqu'aux ateliers et projections de films.

## 2.7. (BESOIN EN) CULTURE : PRATIQUES ET BARRIÈRES DE LA POPULATION DANS CINQ QUARTIERS BRUXELLOIS

Perspective, en collaboration avec les Universités de Liège et de Gand, a mené une vaste étude en 2019-2020 dans le territoire du canal visant à dégager les tendances et les dynamiques d'accès, d'exclusion, de production et de participation à la culture dans 5 quartiers bruxellois dans la partie centrale du territoire du canal<sup>50</sup>. Les principaux objectifs de cette recherche étaient d'identifier les facteurs qui influencent ces pratiques culturelles ainsi que le sens que les gens donnent à celles-ci.

Dans un territoire où différentes influences interagissent, la question s'est posée de mieux comprendre comment favoriser les rencontres et de comment identifier et affronter les obstacles à la participation culturelle. La combinaison des recherches quantitative et qualitative a permis de saisir la complexité des enjeux culturels des quartiers étudiés.

Les principaux résultats sont présentés succinctement ci-dessous.

- > 41 % des répondants ont un passe-temps créatif. Ce pourcentage est considérablement plus élevé que pour les études dans une région comme la Flandre. Les passe-temps créatifs les plus courants dans les quartiers sont l'artisanat et la peinture, suivis par la musique et l'écriture créative.
- > La recherche qualitative montre l'importance de la culture créative en tant qu'espace alternatif de socialisation à côté, par exemple, de l'école et de la famille.
- > La participation à la culture réceptive<sup>51</sup> est relativement élevée : 55 % des répondants ont participé à des activités artistiques ou patrimoniales au cours des 6 mois précédents. Ce chiffre est généralement plus élevé dans les contextes urbains où il existe un grand nombre d'activités culturelles. Le travail de terrain suggère que la raison de la participation à la culture réceptive dépend principalement du contenu. Les sujets qui reflètent les expériences vécues (y compris les besoins et intérêts spécifiques) des participants ont plus de résonance.
- > 37 % des répondants sont actifs dans une association. Nous entendons par là le fait d'être membre ou de participer activement aux activités d'une association d'aide, d'un groupe d'action sociale, d'une association de quartier, etc.

### Les obstacles

Les obstacles identifiés peuvent être d'ordre pratique, personnel ou même social. Afin de créer une offre culturelle plus inclusive, les raisons les plus courantes de non-participation doivent être prises en compte. Ces raisons ne sont toutefois pas d'importance égale pour tous, mais elles varient en fonction du contexte social, culturel et économique des (non) participants.

Les obstacles les plus fréquents concernent le manque de temps (40 %), l'argent (28 %), les intérêts (29 %) et les connaissances (28 %).

<sup>50</sup> L'étude a été menée sur le périmètre reprenant le Molenbeek Historique, le Quartier Maritime, la Gare de l'Ouest, le Vieux Laeken Est et le Quartier Nord. Depuis plus d'un siècle, ces quartiers ont connu de fortes évolutions à travers des phases d'industrialisation, d'immigration et de « régénération » via la vie culturelle. Ces différentes dynamiques ont façonné l'espace et sa population, laquelle est socialement et culturellement diversifiée.

<sup>51</sup> La culture réceptive est entendue ici comme l'ensemble des activités telles que les expositions, les conférences, les visites, les rencontres proposées à un public dans un but de détente ou de divertissement.



**TABLEAU 4 : SITUATIONS SOCIALES LES PLUS SUSCEPTIBLES DE RENCONTRER LES DIFFÉRENTS OBSTACLES**

Obstacle financier	Obstacle physique	Obstacle lié aux intérêts	Obstacle lié au temps	Obstacle lié à l'information	Obstacle social	Obstacle lié à la langue
Situation économique défavorable	Situation économique défavorable	Situation économique favorable	Population active	Situation économique défavorable	Situation économique défavorable	Faible niveau d'éducation
	Femmes	Hommes			Femmes	
	65+	45-64 ans				
		Étudiants				

Source : Recherche sur les tendances et les dynamiques culturelles dans 5 quartiers bruxellois, 2020, ULiège (CEDEM - Centre d'Étude d'Ethnicité et des Migrations) et UGent (CuDOS - Cultural Diversity : Opportunities and Socialization) pour perspective.brussels, en collaboration avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean, la Ville de Bruxelles, Kanal-Pompidou et le Réseau des Arts de Bruxelles-BrusselKunstenoverleg (RAB-BKO).

L'enquête quantitative montre l'existence déjà connue d'obstacles symboliques liés à l'inconfort ressenti lors de certaines représentations où l'on montre de la nudité, où l'on sert de l'alcool ou où l'on se moque de la religion. La présence (perçue / supposée) de ces éléments peut conduire certaines personnes à ne pas participer à certaines formes d'offre culturelle.

Cependant, l'ethnographie indique que ce qui cause plus l'inconfort, c'est la crainte d'être jugé ou stigmatisé sur la base de l'origine ou de l'identité. Il est important que l'offre culturelle soit consciente de ces sensibilités. Selon les observations faites sur le terrain, ces frontières symboliques dépendent également d'éléments contextuels d'ordre différent, et peuvent être surmontées en y prêtant attention, ainsi qu'en créant des rencontres possibles, en établissant la confiance – aussi en réunissant parfois des groupes homogènes et en créant des environnements sûrs et confortables, et des moments de familiarisation.

La recherche qualitative montre aussi que le manque de temps est lié aux différents rôles de genre dans le quartier. L'organisation d'activités et de spectacles pendant la journée est une façon d'impliquer les mères. Le seuil financier peut être amorti par des tarifs plus bas destinés à démocratiser la culture. Enfin, selon les initiés, le manque d'intérêt serait lié à l'écart de contenu entre les expériences vécues dans le quartier, les priorités des résidents et les représentations culturelles.

## 2.8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- > Le territoire bruxellois est **très riche en équipements (socio-)culturels**. Leur répartition et l'importance des équipements se sont souvent organisées de manière historique. On remarque une plus grande concentration dans les quartiers centraux et une relative bonne diffusion de ces équipements en deuxième couronne. Au fil des années, les politiques publiques - pour la plupart communautaires – ont eu une influence sur la répartition spatiale des équipements et sur l'ancrage dans ou la relation avec le quartier.
- > Dans cette analyse, la **capacité de la salle** est utilisée comme un **proxy de son rayonnement**. Plus la taille de la salle sera grande, plus l'opérateur sera en mesure de faire venir des spectacles de notoriété ou à plus grand budget, ce qui a un impact positif sur son rayonnement. Les habitants seront prêts à se déplacer vers l'un ou l'autre équipement en transport public, à pied ou à vélo, voire en voiture en fonction de la taille de l'équipement, ou en fonction de l'offre exclusive éventuelle de l'équipement socio-culturel. Dans ce sens, les besoins ou caractéristiques urbanistiques (localisation, relation avec le quartier, accessibilité...) de chaque équipement culturel seront différents et on ne peut pas considérer chaque équipement culturel comme un équipement de proximité.
- > On remarque une **importante utilisation multifonctionnelle des salles**, ce qui démontre la recherche de l'optimisation de l'utilisation des lieux. Par ailleurs, une mutualisation ou une collaboration des lieux culturels avec des d'équipements d'autres secteurs (enseignement, social-santé...) pourrait être envisagée et encouragée, à l'image du projet d'investissement lancé par la Région flamande concernant les « broedplekken<sup>52</sup> ».
- > **Participer à, ou produire de la culture, n'est pas une obligation** et peut prendre des formes très différentes en fonction des habitudes, traditions et capital culturel (au sens sociologique) au sein de la population. Dans ce sens, l'application des normes de référence<sup>53</sup> pour la planification pour certains équipements culturels restera une approche théorique et approximative.
- > Par ailleurs, chaque personne peut ressentir, en fonction de sa situation socio-économique, son âge, son niveau d'éducation et son genre, un **intérêt ou des barrières variables** le guidant ou non vers l'offre ou la production culturelle.
- > Le présent chapitre permet d'identifier les pratiques formelles qui ont lieu dans les équipements ou infrastructures culturelles existantes. En marge de ces infrastructures se développent également de **nombreuses pratiques informelles, temporaires, ou des événements** qui ont lieu dans l'espace public (informel ou formel, et suite aux appels à projets divers). Ceux-ci sont également nombreux sur le territoire bruxellois et mériteraient d'être inventoriés. Un tel inventaire nécessite une collaboration accrue avec les pouvoirs publics impliqués (les commissions communautaires, les communes, visit.brussels...).

<sup>52</sup> <https://www.vlaanderen.be/agentschap-binnenlands-bestuur/jaarbeeld-2022/broedplekken-intersectorale-samenwerking-in-brussel#broedplekken-wat-zijn-dat>

<sup>53</sup> Par exemple la ville d'Amsterdam prévoit ¼ de m<sup>2</sup> de surface d'une bibliothèque par logement prévu (source : perspective.brussels, about.bibliothèques).

## 3. LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



### 3.1. INTRODUCTION

Dans ce chapitre, l'objectif est de présenter un état des lieux de l'offre et de la demande de structures d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Région bruxelloise. Même s'il s'agit généralement d'équipements de petite taille, ils sont essentiels pour le développement et l'épanouissement de l'enfant ou pour permettre aux différents membres du ménage d'exercer une activité professionnelle ou de réaliser une formation.

Ce chapitre propose deux sections : la première rappelle le contexte institutionnel de l'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise, présente les concepts clés et définitions, ainsi que la méthodologie utilisée. La seconde section analyse les cartes relatives à l'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise, à savoir :

- > La répartition actuelle de l'offre globale et de l'offre à tarif lié au revenu et accessible à toutes et tous, à l'échelle des communes et à l'échelle des quartiers ;
- > La répartition des places programmées entre 2021 et 2030, par quartier.

Enfin, ce chapitre met en évidence plusieurs enjeux pour l'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise.

### 3.2. DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

#### 3.2.1. Contexte institutionnel

L'accueil d'enfants est un service qui prend en charge l'accueil professionnel d'enfants âgés de moins de trois ans hors du milieu familial. Cette matière relève de la politique familiale, une compétence exercée par les Communautés. Dans ce cadre, deux types d'accueil existent : l'accueil en collectivité, qui consiste à accueillir des enfants en groupe avec un encadrement adapté à cet effet, et l'accueil familial, qui consiste à accueillir un plus petit groupe d'enfants au domicile de l'accueillant ou de l'accueillante, ou dans un lieu adapté à cet effet.

Si toutes les structures d'accueil doivent obligatoirement être autorisées, on distingue pour l'accueil en collectivité, les structures d'accueil agréées et subventionnées dont les places sont accessibles à tous les enfants et le coût lié aux revenus des parents, et les structures d'accueil non subventionnées dont l'octroi des places et le coût sont déterminés par la structure d'accueil. Pour l'accueil familial, l'accueillant ou l'accueillante est soit autonome, soit conventionné.

Les statistiques présentées dans ce chapitre sur les structures d'accueil de la petite enfance se réfèrent exclusivement aux structures autorisées qui accueillent des enfants de moins de trois ans<sup>54</sup>.

<sup>54</sup> IBSA (2023). *Petite enfance – Méthodologie*. Ibsa.brussels. <https://ibsa.brussels/themes/petite-enfance/milieus-d-accueil-pour-la-petite-enfance>

Sur le territoire de la Région bruxelloise, il existe d'une part des milieux d'accueil autorisés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), l'organisme de référence en Communauté française et, d'autre part, des milieux d'accueil autorisés par Kind en Gezin, l'agence pour l'enfance et la famille en Communauté flamande. Ces milieux d'accueil sont soumis à la réglementation de leur Communauté respective. Les Communautés délivrent ainsi les autorisations d'activité d'accueil de l'enfance, agrément les milieux d'accueil, octroient des subventions relatives au fonctionnement des structures, édictent les normes à respecter pour en assurer la qualité et contrôlent les structures.

Iriscare, l'organisme d'intérêt public de la Cocom chargé du bien-être et de la protection sociale, est compétent pour les milieux d'accueil bilingues bruxellois ainsi que pour les milieux d'accueil organisés dans une langue étrangère. Iriscare est donc chargé de vérifier les signalements pour les milieux d'accueil non autorisés, mais, également, de délivrer des autorisations. Dans la pratique, notons qu'Iriscare n'a pas encore autorisé de crèche.

La COCOF et la VGC sont compétentes en matière de financement de l'infrastructure. À ce titre, le Gouvernement régional bruxellois dote ces commissions communautaires d'un budget annuel destiné au financement d'infrastructures d'accueil. Les subsides sont octroyés en vue de la création de nouvelles places d'accueil, mais aussi pour le maintien de la qualité de places existantes. Des aides financières sont ainsi prévues pour l'achat de bâtiment ou pour des travaux aux bâtiments (construction, agrandissement, transformation, rénovation, grosses réparations), ainsi que pour l'achat d'équipements et de premier ameublement.

D'autres dispositifs régionaux permettent également le financement d'infrastructures d'accueil de la petite enfance : Contrats de quartiers – Feder – URE – FRBRTC.<sup>55</sup> Les moyens sont dédiés prioritairement à l'offre d'accueil publique, accessible financièrement. La Région bruxelloise finance également des postes ACS (Agent Contractuel Subventionné) destinés à l'encadrement des enfants.

### 3.2.2. Définitions

Mentionner plusieurs définitions et concepts clés s'avère utile à la bonne compréhension des cartes présentées dans ce chapitre :

**Le Taux de couverture global** en place d'accueil à un moment « t » et pour un périmètre donné, correspond au nombre total de places en milieux d'accueil autorisés existant au sein du périmètre au moment « t », divisé par le nombre d'enfants de moins de trois ans résidant dans ce périmètre à ce même moment « t ».

**Le Taux de couverture global de référence en Région bruxelloise**, tel que défini dans l'accord de majorité (2019-2024), correspond au taux de couverture global moyen de la Région bruxelloise. Il est de 43,1 % en 2021 et varie chaque année. Il est important de souligner que l'accueil des enfants n'est pas obligatoire et que dès lors, le taux de couverture visé n'est pas de 100 %. Il existe par ailleurs différentes normes de référence dont notamment le taux de Barcelone fixé par l'Union européenne à 45 % (cf. ci-dessous).

**Taux de Barcelone** : En matière d'accueil de la petite enfance, le taux de couverture de Barcelone est souvent considéré comme une référence en matière de taux de couverture à atteindre. Celui-ci avait été

<sup>55</sup> FRBRTC = Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales  
URE = Utilisation Rationnelle de l'Énergie  
FEDER= Fonds Européen de Développement Régional

fixé en 2002 à 33 % par le Parlement européen<sup>56</sup>. Plus récemment en 2022, sur proposition de la Commission européenne<sup>57</sup>, ce taux a été porté à 45 %.

**Le taux de couverture des places à tarif selon le revenu et accessibles à toutes et tous** à un moment « t » et pour un périmètre donné, correspond au nombre de places en structures d'accueil à tarif selon le revenu et accessibles à toutes et tous existant au sein du périmètre au moment « t », divisé par le nombre d'enfants de moins de trois ans résidant dans ce périmètre à ce même moment « t ». Il est de 26 % en RBC en 2021 et varie chaque année.

**Crèches à tarif selon le revenu** : D'un point de vue réglementaire, les crèches à tarif lié au revenu sont donc les crèches des échelons 2 et 3 du système de subventionnement du côté de Opgroeien et celles qui sont à la fois reconnues et subventionnées du côté de l'ONE. D'un point de vue pratique, il s'agit de milieux d'accueil dont le tarif dépend du revenu professionnel imposable commun et du nombre d'enfants à charge.

**Structures d'accueil non accessibles** : Les structures d'accueil sont considérées comme non accessibles si elles répondent à au moins une des conditions suivantes :

- Si la priorité est accordée aux travailleurs d'une organisation déterminée ;
- Si les places sont réservées ou destinées exclusivement aux travailleurs d'une organisation déterminée ;
- Si les places sont réservées ou destinées exclusivement à un groupe cible.

Par déduction, toutes les structures qui n'utilisent aucune de ces conditions sont considérées comme **accessibles à toutes et tous**.

### 3.2.3. Méthodologie

Les cartographies utilisées dans ce chapitre se basent sur différentes sources de données :

Les données de l'IBSA concernant :

- Les chiffres de la population âgée de moins de 3 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Le nombre de places en milieux d'accueil par quartier au 31 décembre 2020.
- **Les données issues du Monitoring des projets de crèches** en Région bruxelloise du Service École et Vie Étudiante. Il s'agit des projets et des places projetées et réalisées entre 2021 et 2030 en Région bruxelloise, dont le Service École et Vie Étudiante a connaissance.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 constituait au moment de la réalisation des cartes, la date la plus récente pour laquelle des données relatives à la population des enfants de 0 à 3 ans et au nombre de places en structures d'accueil étaient disponibles. La connaissance de la situation existante en termes de place d'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise est en effet toujours légèrement décalée dans le temps. Il s'agit, dans ce chapitre, de la situation existante illustrée dans l'analyse des cartes.

Pour ce qui est des places issues de projets de structures d'accueil, il s'agit donc des projets portés à la connaissance du Service École et Vie Étudiante, à l'heure actuelle, via différents mécanismes de collecte de l'information, basée principalement sur les partenariats et la collaboration des pouvoirs subsidiaires : COCOF, ONE, VGC, Direction Rénovation Urbaine (DRU-Urban), Iriscare et Actiris.

<sup>56</sup> Parlement Européen. (2002). Presidency Conclusions. Barcelona European Council. 16 mars 2002. Bruxelles : Parlement et conseil européen.

<sup>57</sup> Commission européenne. (2022). Proposal for a council recommendation on the revision of the Barcelona targets on early childhood education and care. Bruxelles : Commission européenne.

## 3.3. ANALYSE DES CARTES

### 3.3.1. Situation existante

Afin d'illustrer la situation existante, quatre cartes sont proposées : il s'agit de deux cartes thématiques déclinées à deux échelles différentes (quartier et communes) et qui représentent :

- Le nombre de places en milieu d'accueil par enfant de moins de trois ans, défini également comme étant le **taux de couverture globale** sur base de la situation existante au 31-12-20.
- Le nombre de places en milieu d'accueil liées au revenu et accessibles à toutes et tous par enfant de moins de trois ans, défini également comme étant le **taux de couverture des places à tarif selon le revenu et accessibles à toutes et tous** sur base de la situation existante au 31-12-20.

#### Places en milieu d'accueil par enfant de moins de 3 ans

Au 1er janvier 2021, la Région bruxelloise compte 47 773 enfants de moins de 3 ans. Le nombre total de places en milieu d'accueil autorisés à la même période s'élève à 20 643 places, ce qui porte le taux de couverture global à 43,1 % (0,431) au niveau de la Région, tous types de milieux d'accueil confondus. Cela signifie donc que la moyenne régionale se trouve encore sous le taux de Barcelone (45 %).

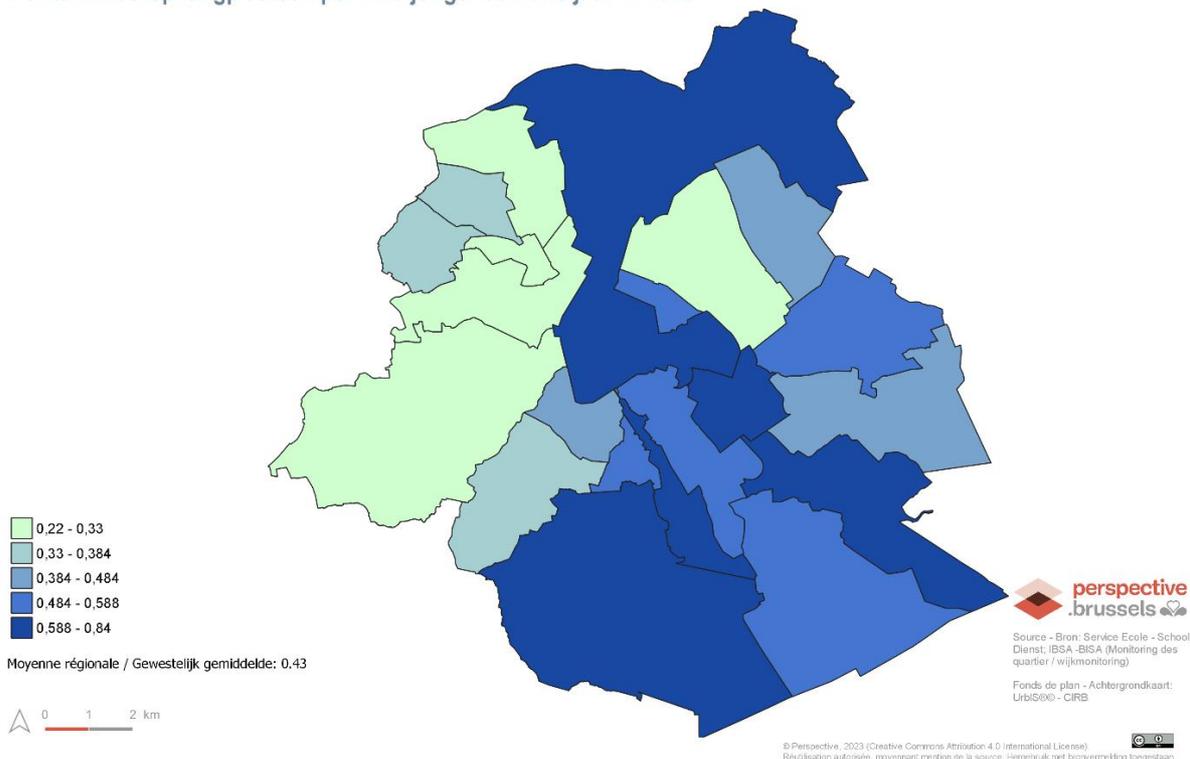
Cette moyenne régionale (43,1 % en 2021) sert de taux de couverture de référence dans l'accord de majorité (2019-2024). Il est important de noter qu'en tant que moyenne régionale, ce taux visé n'est pas un taux fixe et varie au cours du temps en fonction du nombre d'enfants de moins de 3 ans et des places existantes en structures d'accueil au moment du calcul de cette moyenne. Le principe sous-jacent n'est pas, à ce stade, d'atteindre un objectif fixe en termes de taux de couverture. Il s'agit davantage de viser plus d'équité territoriale en encourageant l'implantation de nouvelles structures dans des quartiers et communes qui sont moins bien couvertes en moyenne que le reste de la Région.



## CARTE 32 : NOMBRE DE PLACES EN MILIEU D'ACCUEIL PAR ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS PAR COMMUNE - 2020

Nombre de places en milieu d'accueil par enfant de moins de trois ans — 2020

Aantal kinderopvangplaatsen per kind jonger dan drie jaar — 2020



Source : perspective.brussels

Cette carte (Carte 32) permet d'identifier, **à l'échelle des communes**, le taux de couverture d'enfants de moins de 3 ans. Celui-ci est plus faible au sein des communes situées à l'ouest, nord-ouest et nord-est de Bruxelles. Au nord de la région, seule la commune de la Ville de Bruxelles fait figure d'exception et dispose d'un taux de couverture (57,3 %) supérieur à la moyenne régionale (43,1 %).

Anderlecht dispose quant à elle d'un taux de couverture global de 22,4 %, ce qui est en fait la commune la moins bien couverte de la Région (alors qu'elle est la troisième la plus peuplée en termes d'enfants de moins de 3 ans, avec 5 649 enfants, juste après Schaerbeek et la Ville de Bruxelles). Viennent ensuite, pour ne citer qu'elles, les communes de Molenbeek-Saint-Jean et de Koekelberg avec respectivement des taux de 24,7 % et 26,3 % pour 4 737 enfants et 1 101 enfants de 0 à 3 ans.

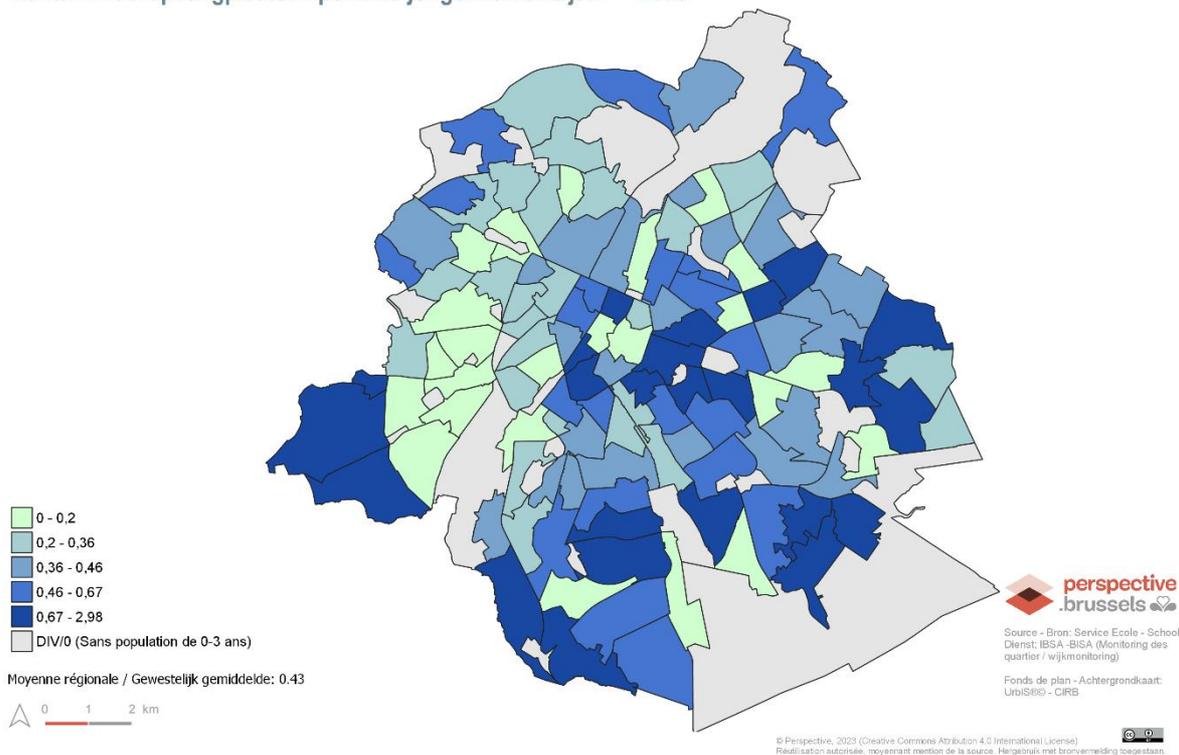
Observer les données à l'échelle des quartiers (carte 33) permet de constater assez logiquement une plus grande concentration de quartiers à taux de couverture faible dans les communes qui étaient plus faiblement couvertes.

Cependant, des quartiers à faible taux de couverture sont présents dans la plupart des communes, même dans celles qui a priori semblaient bien couvertes à l'échelle communale. Cela démontre l'inégalité dans la répartition territoriale des structures d'accueil et la nécessité de prendre en compte, de manière complémentaire, l'analyse à l'échelle des quartiers.

**CARTE 33 : NOMBRE DE PLACES EN MILIEU D'ACCUEIL PAR ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS PAR QUARTIER – 2020**

**Nombre de places en milieu d'accueil par enfant de moins de trois ans — 2020**

**Aantal kinderopvangplaatsen per kind jonger dan drie jaar — 2020**



Source : perspective.brussels

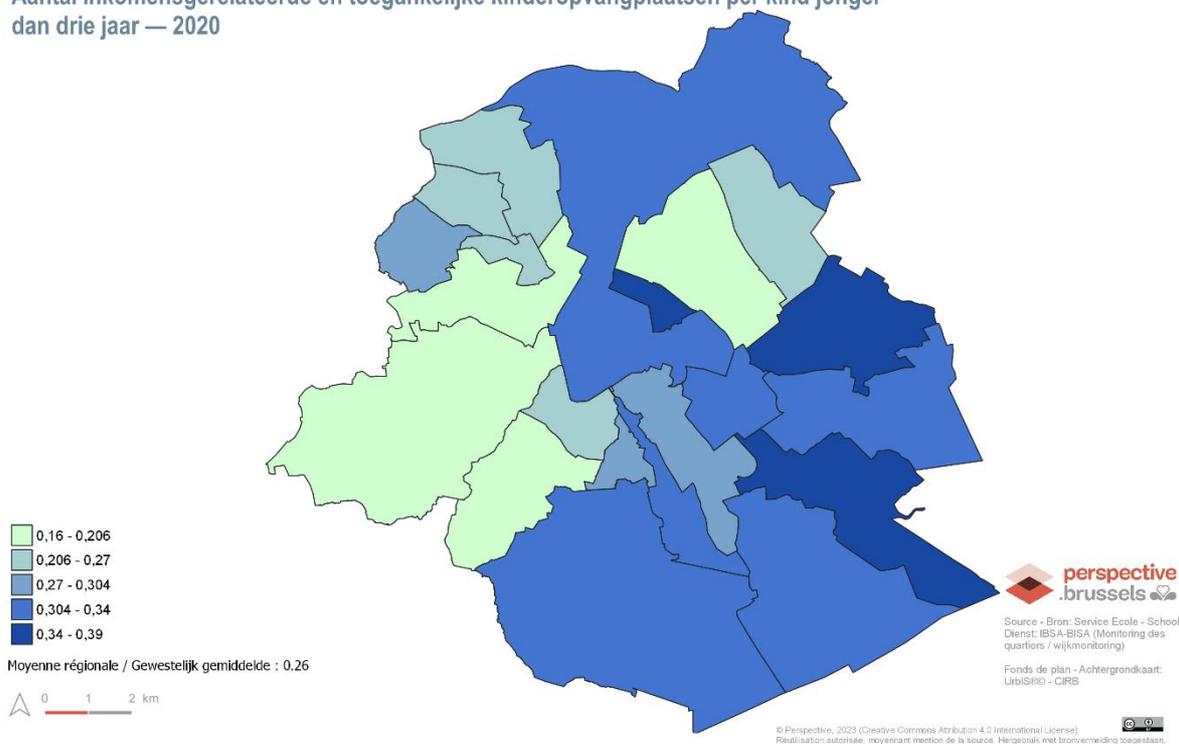
## Places en milieu d'accueil à tarif lié au revenu et accessibles à toutes et tous par enfant de moins de 3 ans

En ce qui concerne le taux de couverture de places à tarif selon le revenu et accessibles à toutes et tous, la Région bruxelloise compte au 31 décembre 2020, 12 409 places en structures d'accueil. Tenant compte du nombre d'enfants de moins de 3 ans, cela correspond à un taux moyen régional de couverture des places à tarif selon le revenu et accessibles à toutes et tous de 26 %. Ce taux est à la fois inférieur au taux fixé par l'ONE (33 %) dans le cadre du dernier appel à projets ONE-COCOF et des 50 % fixés par le Gouvernement flamand pour les structures d'accueil qui sont de son ressort en Région bruxelloise.

### CARTE 34 : NOMBRE DE PLACES EN MILIEU D'ACCUEIL LIÉES AU REVENU ET ACCESSIBLES PAR ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS PAR COMMUNE – 2020

**Nombre de places en milieu d'accueil liées au revenu et accessibles par enfant de moins de trois ans — 2020**

Aantal inkomensgerelateerde en toegankelijke kinderopvangplaatsen per kind jonger dan drie jaar — 2020



Source : perspective.brussels

Le constat sur la carte ci-dessus (carte 34) est le même que sur la carte communale avec les taux de couverture globale (carte 32). Les communes qui disposent du taux de couverture de places en milieu d'accueil à tarif lié au revenu et accessibles à toutes et tous le plus faible sont à nouveau situées à l'ouest, au nord-ouest et au nord-est de Bruxelles.

Avec les trois taux les plus faibles de la Région, la commune d'Anderlecht se trouve à nouveau en dernière position avec 15,8 %. Viennent ensuite cette fois Schaerbeek avec 17,7 % et Forest avec 19,7 %. Cette carte permet donc à nouveau de montrer de grandes disparités entre le nord-ouest et le sud-est de la Région.

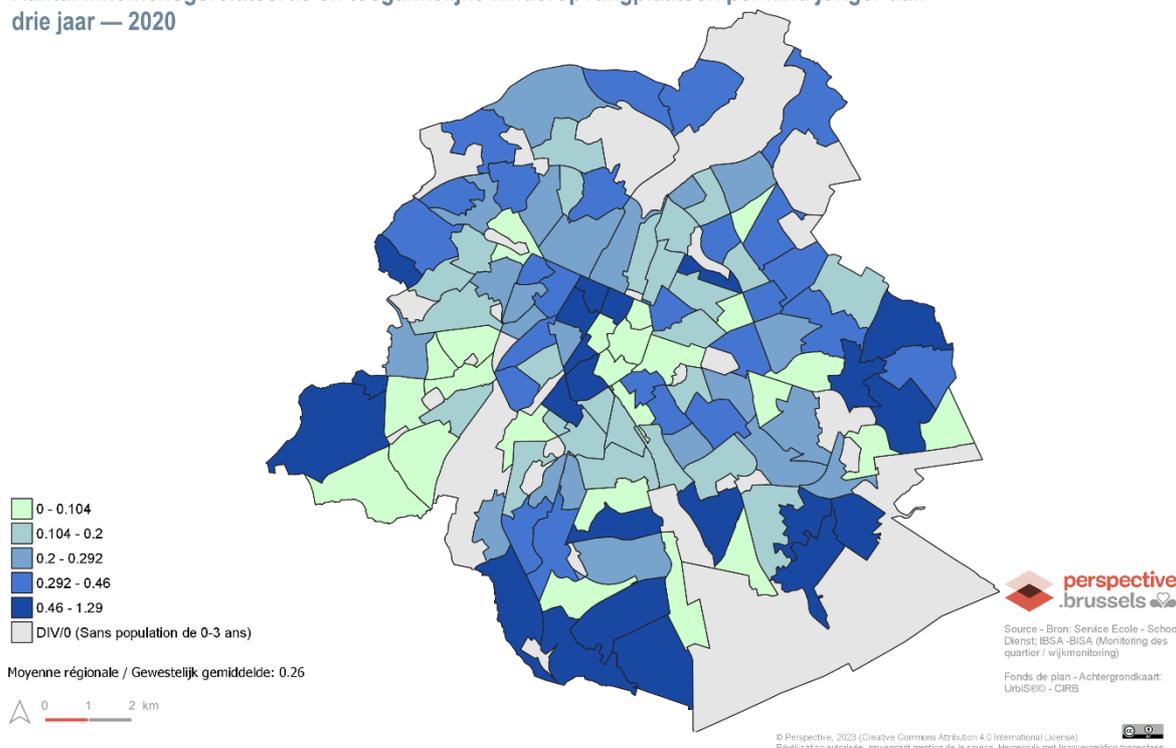
À l'échelle des quartiers (carte 35), il est plus difficile de noter des tendances particulières et locales qui se dégagent de la carte. Toutefois, au sein de la commune d'Anderlecht, la quasi-totalité des quartiers se retrouve dans la classe de légende correspondant au taux de couverture le plus faible. Il y a également de très faibles taux (toujours en places à tarif lié au revenu et accessible à toutes et tous) du côté du quartier européen, du quartier « Square » et dans les quartiers « Sablon », « Quartier Royal » et « Notre-Dame-Aux-Neiges ». Les explications diffèrent toutefois puisque pour le « quartier européen » et le quartier « Square », cela s'explique par la présence de grandes structures d'accueil réservées aux employés des institutions européennes qui ne sont donc pas des structures « accessibles à toutes et tous ». Pour les trois autres, les taux y sont faibles, mais relativement peu significatifs puisqu'il s'agit de quartiers très faiblement habités.

Pour le reste, chaque commune comporte des quartiers à taux de couverture faible et à taux de couverture plus élevé. La distribution spatiale de ces quartiers ne semble pas suivre une logique particulière. Le Focus n° 47 de l'IBSA<sup>58</sup> démontre d'ailleurs que croiser les données sur les taux de couverture des structures à tarif lié au revenu et accessibles à toutes et tous des quartiers, avec les données sur le contexte socio-économique, ne permet pas d'identifier un lien statistique entre ces deux variables. Les crèches de ce type ne semblent donc pas s'établir spécialement où le besoin se fait le plus ressentir.

### CARTE 35 : NOMBRE DE PLACES EN MILIEU D'ACCUEIL LIÉES AU REVENU ET ACCESSIBLES PAR ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS PAR QUARTIER – 2020

Nombre de places en milieu d'accueil liées au revenu et accessibles par enfant de moins de trois ans — 2020

Aantal inkomensgerelateerde en toegankelijke kinderopvangplaatsen per kind jonger dan drie jaar — 2020



Source : perspective.brussels

<sup>58</sup> IBSA (2021). Focus n° 47 : des milieux d'accueil de la petite enfance à coût abordable dans les quartiers vulnérables de la Région bruxelloise. [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-47\\_FR.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-47_FR.pdf)

### 3.3.2. Situation actuelle d'après les acteurs de terrain

Il est important de réinsister sur le fait que la situation actuelle qui est reflétée par les différentes cartes de ce chapitre correspond en réalité à la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Or, il ressort régulièrement au travers d'articles de presse notamment que la situation de l'accueil semble se dégrader ces derniers mois et années. Plusieurs crises successives ont en effet touché ou touchent encore le secteur de l'accueil en Région bruxelloise. La crise de la Covid-19, suivie par la crise énergétique et l'inflation galopante qui en découle, mettent en difficulté le secteur induisant la fermeture de certaines structures<sup>59</sup>.

### 3.3.3. Situation projetée

La carte ci-dessous (carte 36) s'intéresse aux projets de structures d'accueil. Pour rappel, il s'agit des projets portés à la connaissance du Service École et Vie Étudiante dont l'ouverture a déjà eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou dont l'ouverture est programmée d'ici à 2030 au plus tard.

Les diagrammes en secteurs permettent de déterminer s'il s'agit de places francophones ou néerlandophones (il n'y a pas de projets reconnus par Iriscare qui permet l'ouverture de crèches bilingues) et d'avoir une idée du nombre de places projetées. Ces projets ont des degrés variables de probabilité de réalisation.

La carte de fond, en aplat de couleur, représente par quartier le taux de couverture global. La lecture croisée des couches permet de constater que les projets sont en grande partie situés dans les communes de l'ouest, du nord-ouest et du nord et dans des quartiers à taux de couverture faible. Les projets semblent donc s'implanter au moins en partie prioritairement vers des zones en tensions (correspondant aux couleurs claires du fond de carte).

Il est toutefois important de préciser que la carte ne donne pas d'informations sur la croissance démographique des enfants de 0-3 ans. Or, l'IBSA dans ces dernières prévisions<sup>60</sup>, table sur une croissance pour l'entièreté de la Région de 2,79 % d'ici à 2030. En chiffres absolus, cela représente une croissance de 1 257 nouveaux enfants de 0-3 ans pour la Région. Selon le monitoring des projets du Service École et Vie Étudiante, un total de 2 931 places est programmé entre 2021 et 2030. Les places programmées devraient donc, si ces projections s'avèrent correctes, permettre de couvrir théoriquement la croissance de population attendue d'ici à 2030. Rappelons que la réalisation effective de tous les projets planifiés dans les délais impartis et avec un taux d'occupation à 100 % est une hypothèse forte. Par ailleurs, cette estimation ne tient pas compte des fermetures de structures qui auraient eu lieu depuis 2021 ou qui pourraient avoir lieu d'ici à 2030. Or tous ces facteurs influenceront grandement sur la situation de l'accueil d'ici à 2030.

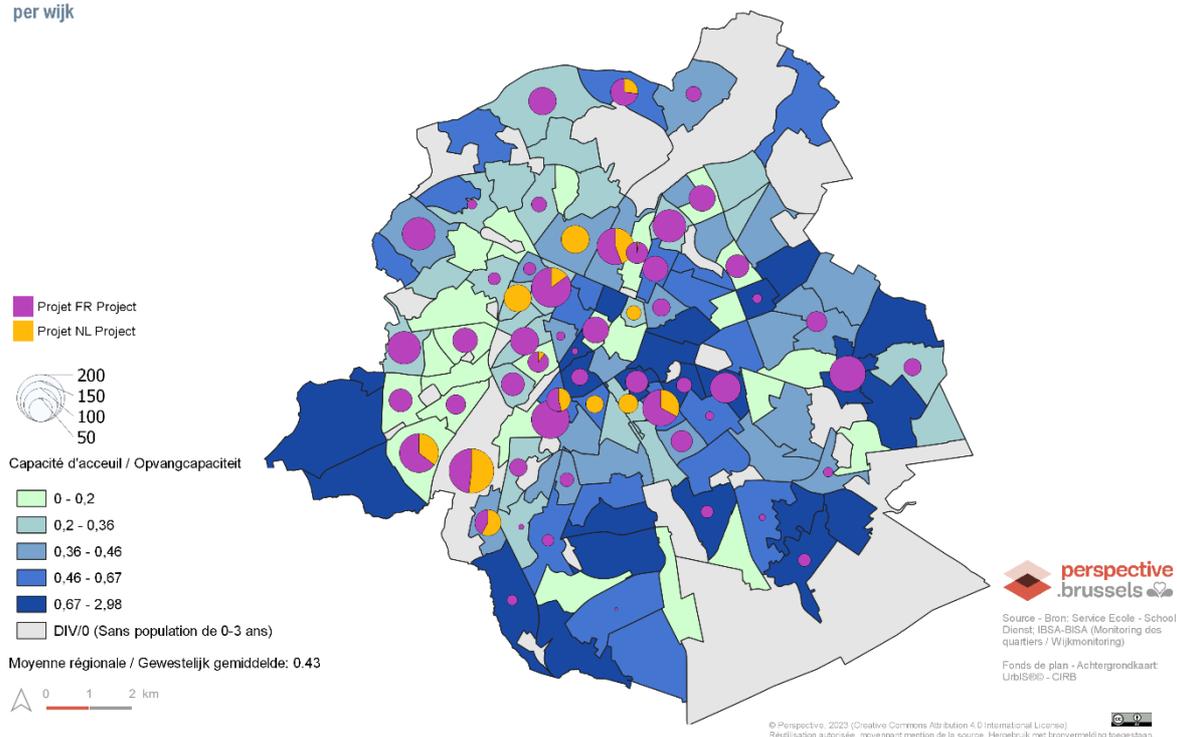
<sup>59</sup> RTBF. (2023). Fermetures de plusieurs crèches en Fédération Wallonie-Bruxelles : demander 1200€ aux parents, ce n'est pas tolérable. RTBF. <https://www.rtbf.be/article/fermetures-de-plusieurs-creeches-en-federation-wallonie-bruxelles-demander-1200-aux-parents-ce-nest-pas-tolerable-11194573>

<sup>60</sup> IBSA. (2023). Projections démographiques, Tableaux – 2023/03. <https://ibsa.brussels/themes/population/projections-demographiques>

## CARTE 36 : NOMBRE DE PLACES EN MILIEU D'ACCUEIL PAR ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS ET PLACES PROGRAMMÉS ENTRE 2021 ET 2030, PAR QUARTIERS

Nombre de places en milieu d'accueil par enfant de moins de trois ans et places programmées entre 2021 et 2030, par quartier

Aantal kinderopvangplaatsen per kind jonger dan drie jaar en geplande plaatsen tussen 2021 en 2030, per wijk



Source : perspective.brussels

### 3.4. CONCLUSIONS ET ENJEUX

L'analyse des cartes a mis en évidence, pour la situation existante de l'accueil en RBC, un certain nombre d'inégalités territoriales particulièrement évidentes à l'échelle des communes, tant en matière de taux de couverture global qu'en matière de taux de couverture des places à tarif lié au revenu et accessible à toutes et tous. Les communes les moins bien couvertes sont situées à l'ouest, au nord-ouest et nord-est de Bruxelles.

À l'échelle des quartiers, les mêmes tendances territoriales sont présentes avec énormément de quartiers à faible taux de couverture situés à l'ouest, au nord-ouest, et plus généralement au nord de Bruxelles. Toutefois, il y a également des quartiers aux taux de couvertures faibles dans approximativement toutes les communes bruxelloises, même au sein des communes bien couvertes. L'analyse à l'échelle des quartiers reste donc complémentaire à celle des communes. Dans l'optique d'une ville des courtes distances telle que préconisée dans le PRDD, cela tend donc à encourager l'implantation de nouvelles structures dans des quartiers mal desservis, même dans les communes les mieux couvertes.

À propos de la situation projetée cette fois, la carte territorialisant les places programmées a mis en évidence que de nombreuses places, à condition que les projets se concrétisent, ouvriront dans des quartiers et communes en tension.

Les projections de population de l'IBSA pour 2030 en RBC prévoient une croissance de 2,79 % de la population des 0-3 ans. À première vue, cette croissance devrait être couverte par le nombre de places programmées d'ici à 2030 conduisant théoriquement à une amélioration de l'accueil en RBC. Toutefois, cette situation dépend d'hypothèses fortes. Tout d'abord l'hypothèse d'une réalisation effective et dans les délais impartis de 100 % des projets et avec un taux d'occupation de 100 %.

Ensuite, cette projection ne tient compte que des ouvertures de structures programmées et ne tient pas compte des fermetures qui auraient eu lieu et/ou pourraient avoir lieu entre 2021 et 2030. Or, au travers de la presse, dans les articles<sup>61</sup> sur le secteur, il ressort que l'accueil de la petite enfance est confronté à un certain nombre de crises successives impactant la viabilité des structures et occasionnant des fermetures.

Le secteur semble être confronté également à de grandes difficultés de recrutement de personnel, empêchant l'ouverture ou le maintien de places structurellement existantes. De trop bas salaires et la pénibilité de la profession notamment rendent la profession d'accueillant et d'accueillante trop peu attractive<sup>62</sup>. Elle est d'ailleurs considérée comme « fonction critique » par Actiris<sup>63</sup>.

Dans tous les cas, ces effets divers sur le secteur ne se reflètent pas encore dans les chiffres présentés sur les cartes de ce chapitre, notamment à cause du décalage dans le temps lié au traitement de ces données. Une étude approfondie serait nécessaire pour pouvoir objectiver la situation en termes d'ouverture ou de fermeture nette de places, mais aussi pour en identifier les causes et objectiver les facteurs de risque de fermeture et les freins à la création de places d'accueil.

Ainsi, tenant compte de tous ces éléments, le développement de nouvelles structures reste donc une priorité pour la Région et l'apport de solutions pour faciliter le recrutement de personnel est à envisager. L'implantation de nouvelles structures d'accueil doit se poursuivre, en veillant toutefois à privilégier les communes puis les quartiers les moins bien couverts et avec un focus particulier sur les structures d'accueil à tarif selon le revenu et accessibles à toutes et tous, dont le taux était encore loin, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, du taux de Barcelone fixé à 45 %<sup>64</sup>.

<sup>61</sup> RTBF. (2023). Fermetures de plusieurs crèches en Fédération Wallonie-Bruxelles : demander 1200€ aux parents, ce n'est pas tolérable. RTBF. <https://www.rtb.be/article/fermetures-de-plusieurs-creeches-en-federation-wallonie-bruxelles-demander-1200-aux-parents-ce-nest-pas-tolerable-11194573>

Arnoldussen, M., Carpeau, C. & Delmée, P. (2023). Jusqu'à sept enfants par encadrant : le personnel de la petite enfance réclame de meilleures conditions de travail. BX1. <https://bx1.be/categories/news/jusqua-sept-enfants-par-encadrant-le-personnel-de-la-petite-enfance-reclame-de-meilleures-conditions-de-travail/>

Durieux, S. (2023-06-07). Les crèches en crise, désorganisées par la pénurie de personnel. Le Soir, p.7.

<sup>62</sup> Arnoldussen, M., Carpeau, C. & Delmée, P. (2023). Jusqu'à sept enfants par encadrant : le personnel de la petite enfance réclame de meilleures conditions de travail. BX1. <https://bx1.be/categories/news/jusqua-sept-enfants-par-encadrant-le-personnel-de-la-petite-enfance-reclame-de-meilleures-conditions-de-travail/>

<sup>63</sup> Durieux, S. (2023-06-07). Les crèches en crise, désorganisées par la pénurie de personnel. Le Soir, p.7.

<sup>64</sup> Commission européenne. (2022). Proposal for a council recommendation on the revision of the Barcelona targets on early childhood education and care. Bruxelles : Commission européenne

## 4. LES ÉQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT



### 4.1. INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre relatif à l'enseignement est de présenter un état des lieux de l'offre et de la demande de places dans l'enseignement fondamental et secondaire en Région bruxelloise. Les écoles jouent un rôle essentiel dans l'aménagement urbain, dans le développement socio-économique de la société et dans l'épanouissement futur des jeunes Bruxellois.

Ce chapitre se structure en 2 sections. Une première section présente la méthodologie d'analyse, les sources de données ainsi que les indicateurs utilisés pour réaliser les cartes. Quelques concepts clés y sont également définis. Une seconde section analyse les cartes relatives à l'enseignement fondamental et secondaire en Région bruxelloise, à savoir :

- > la répartition de l'offre d'enseignement fondamental et secondaire ;
- > la capacité d'accueil scolaire et les places programmées dans le fondamental d'ici 2030 ;
- > la part d'enfants scolarisés dans le fondamental ou le secondaire à proximité de leur résidence et les places programmées d'ici 2030.

Enfin, ce chapitre se termine par quelques conclusions et enjeux pour l'enseignement en Région bruxelloise.

### 4.2. DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Les cartes relatives à l'enseignement en Région bruxelloise présentées dans ce chapitre se déclinent par quartier ou par commune.

Ces cartes, réalisées en janvier 2023, se basent sur plusieurs sources de données : d'une part, l'Atlas bruxellois des Écoles et le Monitoring de l'Offre Scolaire en Région bruxelloise, tous deux gérés par le Service École et Vie Étudiante de Perspective et d'autre part, le Monitoring des Quartiers de l'IBSA.

#### 4.2.1. L'Atlas bruxellois des écoles

L'Atlas bruxellois des Écoles compile les données des Communautés française et flamande sur les écoles ordinaires et spécialisées, fondamentales et secondaires, situées sur le territoire régional bruxellois.

#### 4.2.2. Le Monitoring de l'Offre Scolaire en Région bruxelloise

Le Monitoring de l'Offre Scolaire en Région bruxelloise géré par le Service École et Vie Étudiante de Perspective est un outil de suivi des programmations de nouvelles places scolaires depuis 2010 et à

l'horizon 2030 (incluant les places dont l'année d'ouverture est inconnue), respectivement dans l'enseignement fondamental et secondaire en Région bruxelloise. Dans les deux cas, il s'agit uniquement des projets dont le statut est considéré comme étant certain.

Autrement dit sont repris les projets de création de places dans les établissements scolaires bénéficiant de subsides publics en provenance des Communautés ou de la Région bruxelloise ainsi que les projets de création de places dans l'enseignement officiel subventionné faisant l'objet d'un accord de principe du Collège des Bourgmestres et Échevins ou du Conseil communal.

Ces données incluent uniquement les créations de places dans l'enseignement (ordinaire et spécialisé) organisé ou subsidié par les Communautés flamande et française, et ne tiennent donc pas compte des créations de places dans les écoles privées, européennes et internationales à Bruxelles.

### 4.2.3. Le Monitoring des Quartiers de l'IBSA

Deux indicateurs du Monitoring des Quartiers de l'IBSA sont utilisés pour réaliser les cartes de ce chapitre : la capacité d'accueil scolaire relative du territoire (fondamental) et la part des enfants du quartier scolarisés dans le fondamental ou le secondaire à proximité de leur résidence.

#### Capacité d'accueil scolaire relative du territoire (fondamental)

L'indicateur « Capacité d'accueil scolaire relative du territoire (fondamental) » permet de mesurer l'adéquation entre l'offre et la demande scolaire au niveau local.

Cet indicateur reflète en effet la capacité des écoles du quartier à accueillir les enfants du quartier qui fréquentent l'école. L'indicateur rapporte l'offre en places scolaires d'un quartier, c'est-à-dire le nombre d'enfants scolarisés dans le fondamental dans ce quartier, à la demande locale potentielle, soit le nombre d'enfants qui habitent ce quartier et vont à l'école fondamentale (peu importe où).

La capacité des écoles existantes est assimilée au nombre d'élèves inscrits au cours de la dernière année disponible. Certaines écoles ont dès lors peut-être encore des places disponibles. À l'heure actuelle, la connaissance globale de la situation en termes de places disponibles en Région bruxelloise demeure partielle. Faute de cadastre des places physiques disponibles, l'estimation de la capacité existante dans l'enseignement se fait donc sur la base des effectifs observés. Cela revient à poser une hypothèse de saturation de l'offre existante au sein des écoles en Région bruxelloise<sup>65</sup>.

Cette hypothèse devient discutable dans le fondamental au vu des évolutions démographiques récentes et projections d'ici 2030 (publiées par l'IBSA) concernant les enfants en âge de fréquenter ce niveau d'enseignement. La population scolaire du maternel décroît d'année en année depuis 2016-2017 tandis que la population du primaire tend à diminuer depuis 2020-2021. De plus, l'IBSA prévoit dans ses

<sup>65</sup> « Assimiler le nombre de places occupées dans une école à une capacité, c'est-à-dire une offre, est une hypothèse forte. En gardant cette limite à l'esprit, elle est utilisable en Région de Bruxelles-Capitale où le déficit récurrent en place amène les écoles à souvent fonctionner au maximum de leurs capacités. Ainsi, l'indicateur [« Capacité d'accueil scolaire relative du territoire (fondamental) »] ne doit pas être confondu avec un taux d'occupation. Toutes les places recensées dans l'offre (numérateur) sont occupées. Cet indicateur ne fournit donc aucune information sur les places disponibles dans les écoles. Un quartier (ou une commune) qui dispose de plus d'une place par enfant ne dispose donc pas nécessairement de places disponibles dans les écoles situées sur son territoire, les places surnuméraires sont en réalité occupées par des enfants d'autres quartiers (ou communes) de la Région ou originaires d'autres régions. » (IBSA, Monitoring des quartiers de la Région bruxelloise, <https://monitoringdesquartiers.brussels/Indicator/IndicatorPage/2375?tab=Sheet>, fiche analyse consultée le 7/9/2023).

projections démographiques communales une décroissance de la population en âge de fréquenter l'école fondamentale entre 2022 et 2030 en Région bruxelloise (-6 %).

Par ailleurs, le manque de vision consolidée du nombre de places disponibles dans les écoles bruxelloises complique l'estimation des besoins en création de places. Il conviendrait de mettre en place un cadastre des places disponibles dans l'enseignement fondamental et secondaire afin de faciliter le pilotage de l'offre bruxelloise d'enseignement, de manière prospective, en particulier avant chaque rentrée scolaire. Il serait également intéressant de réaliser une enquête de terrain dont l'objectif serait d'améliorer la connaissance de la capacité des infrastructures existantes dans l'enseignement fondamental et secondaire en Région bruxelloise.

### **Part des enfants du quartier scolarisés dans le fondamental ou dans le secondaire à proximité de leur résidence**

L'indicateur « Part des enfants du quartier scolarisés dans le fondamental (ou secondaire) à proximité de leur résidence » montre dans quelle mesure les enfants d'un quartier fréquentent une école fondamentale (ou secondaire) de leur quartier ou d'un quartier limitrophe.

L'indicateur donne une image de la mobilité des enfants à partir de leur lieu de résidence. En prenant en compte les quartiers limitrophes, l'indicateur évalue la part des enfants qui vont dans une école proche de leur domicile, une école étant considérée comme proche du domicile si elle se trouve dans le même quartier que le quartier du domicile ou un quartier adjacent à ce dernier.

Cet indicateur donne un aperçu de l'offre scolaire de proximité de chaque quartier de résidence et met en évidence les disparités de certains quartiers par rapport à d'autres.

## **4.3. ANALYSE DES CARTES**

Cette section se consacre à l'analyse des cartes relatives à l'enseignement qui ont été réalisées dans le cadre du présent état des lieux des équipements en Région bruxelloise. Sont présentées ici des cartes en lien avec l'Atlas bruxellois des écoles ainsi que des cartes mettant en relation, d'une part, la capacité d'accueil scolaire ou la part des enfants scolarisés à proximité de leur résidence et, d'autre part, les places programmées dans le fondamental ou le secondaire d'ici 2030 en Région bruxelloise.

### **4.3.1. Atlas bruxellois des écoles**

Les cartes de l'Atlas bruxellois des Écoles montrent la répartition de l'offre d'enseignement sur le territoire régional bruxellois respectivement dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire.

#### *Enseignement fondamental*

On dénombre près de 630 écoles fondamentales dans l'enseignement organisé ou subsidié par les Communautés en Région bruxelloise pour l'année scolaire 2022-2023. Neuf écoles fondamentales sur dix proposent un enseignement ordinaire. Parmi les écoles fondamentales ordinaires, 69 % relèvent de l'enseignement francophone et 31 % de l'enseignement néerlandophone.

L'enseignement spécialisé regroupe les 10 % d'écoles fondamentales restantes en Région bruxelloise : 89 % d'entre elles relèvent de l'enseignement francophone et 11 % de l'enseignement néerlandophone.

L'offre en matière d'enseignement fondamental ordinaire est relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire régional bruxellois (carte 37). On observe toutefois une moins grande concentration d'écoles

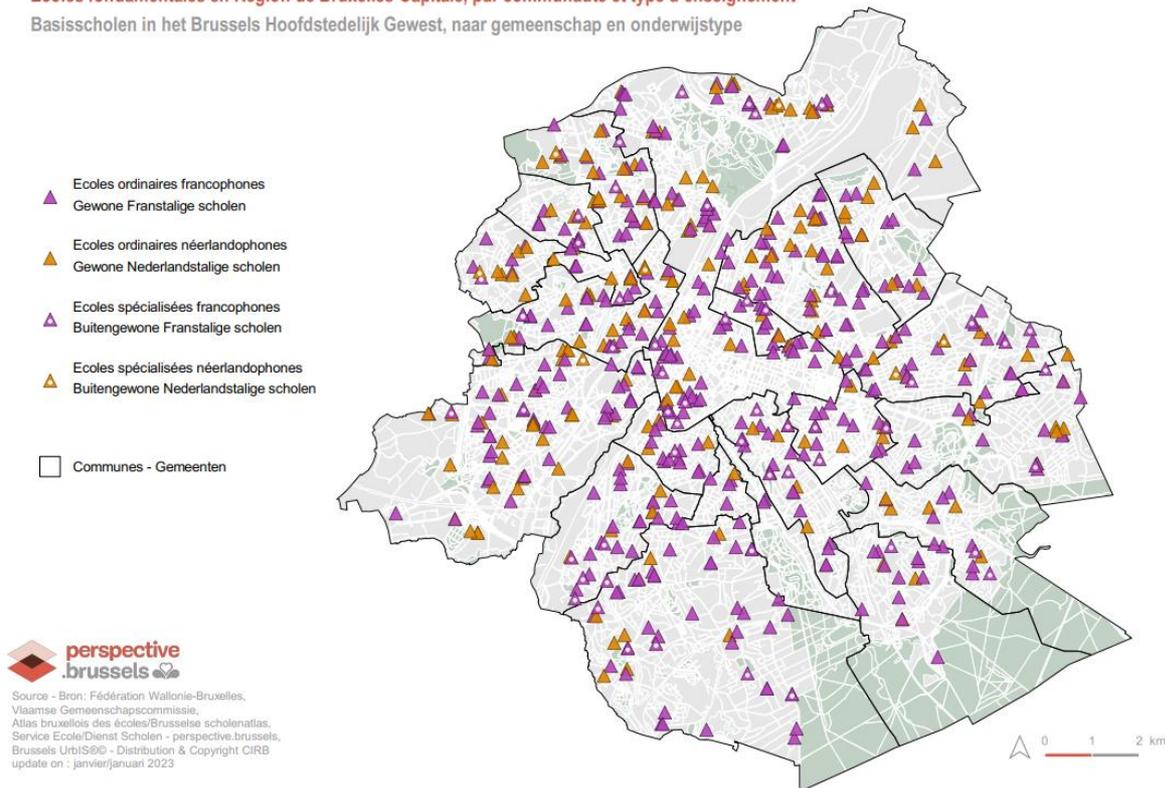


fondamentales ordinaires aux confins du territoire régional, en particulier aux extrémités nord et sud de la Région. Il s'agit toutefois d'affiner cette analyse en tenant compte de la capacité d'accueil scolaire des écoles fondamentales sur le territoire bruxellois (voir point 1.3.2.).

### CARTE 37 : ÉCOLES FONDAMENTALES EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR COMMUNAUTÉ ET TYPE D'ENSEIGNEMENT

Ecoles fondamentales en Région de Bruxelles-Capitale, par communauté et type d'enseignement

Basisscholen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, naar gemeenschap en onderwijstype



Source : perspective.brussels

L'enseignement spécialisé est quant à lui organisé suivant différents types en fonction des besoins spécifiques d'élèves en difficulté (retard mental, déficiences physiques, visuelles ou auditives, maladies, troubles du comportement ou des apprentissages). Le maillage territorial de l'offre scolaire spécialisée est donc très distendu (carte 38) et les distances domicile-école sont, de manière générale, nettement plus élevées que dans l'enseignement ordinaire, aussi bien du côté francophone que néerlandophone (pour plus de détails, voir le Focus de l'IBSA n° 45 publié en 2021).

### Enseignement secondaire

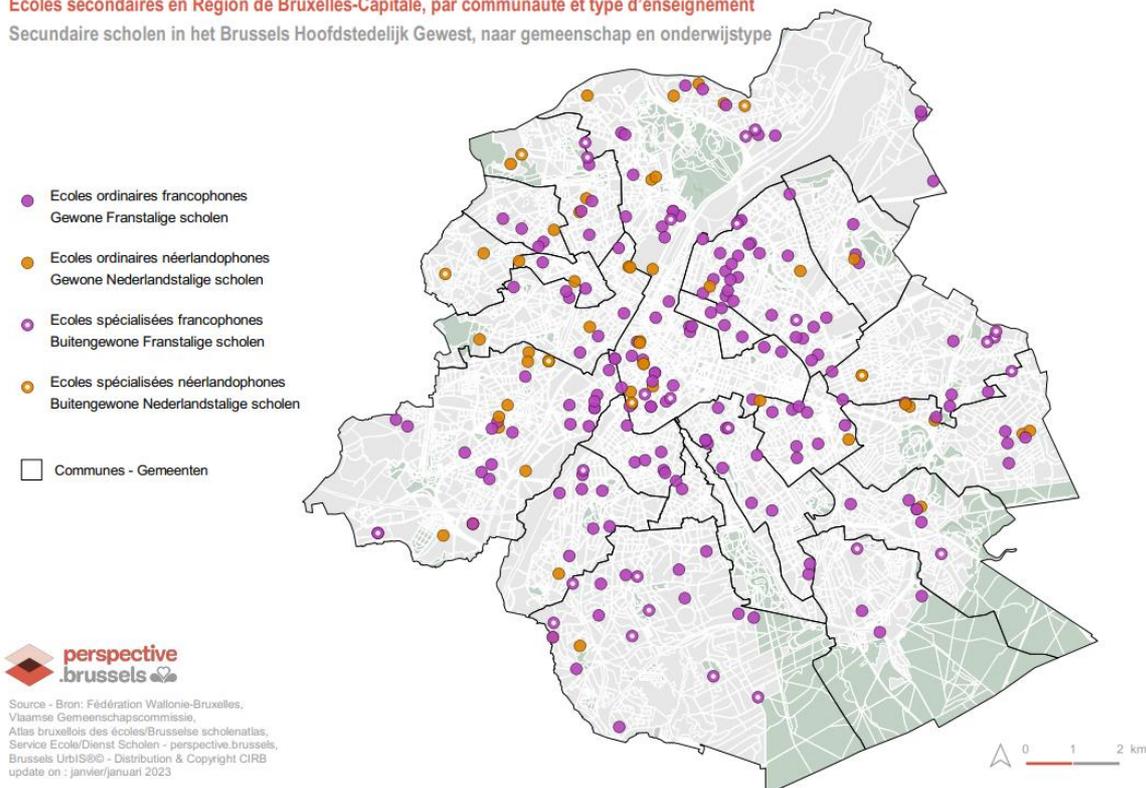
On dénombre près de 250 écoles secondaires dans l'enseignement organisé ou subsidié par les Communautés en Région bruxelloise pour l'année scolaire 2022-2023 : 85 % d'entre elles proposent un enseignement ordinaire et 15 % un enseignement spécialisé.

Parmi les écoles secondaires ordinaires, 78 % relèvent de l'enseignement francophone et 22 % de l'enseignement néerlandophone. Cette répartition est similaire dans l'enseignement secondaire spécialisé.

On observe sur la carte 38 une concentration plus importante d'écoles secondaires ordinaires dans les communes de Schaerbeek, de la Ville de Bruxelles et d'Anderlecht. On note également une proportion plus élevée d'écoles néerlandophones dans le nord et l'ouest de la Région.

## CARTE 38 : ÉCOLES SECONDAIRES EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR COMMUNAUTÉ ET TYPE D'ENSEIGNEMENT

**Ecoles secondaires en Région de Bruxelles-Capitale, par communauté et type d'enseignement**  
Secundaire scholen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, naar gemeenschap en onderwijstype



Source : perspective.brussels

Tout comme dans le fondamental, les écoles secondaires de l'enseignement spécialisé sont organisées par types en fonction des besoins spécifiques des élèves et sont réparties de manière inégale sur le territoire régional bruxellois. On note toutefois une concentration plus élevée d'écoles secondaires francophones de l'enseignement spécialisé dans le sud de la Région, en particulier dans la commune d'Uccle. La partie nord de la Région concentre aussi une proportion relativement importante d'écoles secondaires spécialisées, tant du côté francophone que néerlandophone.

### 4.3.2. Capacité d'accueil scolaire et places programmées dans le fondamental d'ici 2030

La carte 39 met en relation la capacité d'accueil scolaire par quartier<sup>66</sup> en 2020-2021 et les places programmées par quartier dans le fondamental à l'horizon 2030.

#### CARTE 39 : CAPACITÉ D'ACCUEIL SCOLAIRE RELATIVE DU TERRITOIRE (ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021) ET PLACES PROGRAMMÉES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ENTRE 2021 ET 2030, PAR QUARTIER EN RÉGION BRUXELLOISE

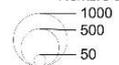
Capacité d'accueil scolaire relative du territoire (année scolaire 2020-2021) et places programmées dans l'enseignement fondamental entre 2021 et 2030, par quartier en Région de Bruxelles-Capitale)

Relatieve opvangcapaciteit op het grondgebied (schooljaar 2020-2021) en geplande schoolplaatsen in het basisonderwijs tussen 2021 en 2030, per wijk in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Places programmées à l'horizon 2030, par quartier  
Geplande schoolplaatsen tegen 2030, per wijk

- Enseignement francophone / Franstalig onderwijs
- Enseignement néerlandophone / Nederlandstalig onderwijs

Nombre de places / Aantal plaatsen



Nombre total de places programmées en RBC  
Totaal geplande schoolplaatsen in het BHG  
12 941

Capacité d'accueil scolaire relative du territoire - fondamental  
(nb élèves / nb enfants)

Relatieve opvangcapaciteit van de basisscholen op het grondgebied  
(nm leerlingen / nm kinderen)

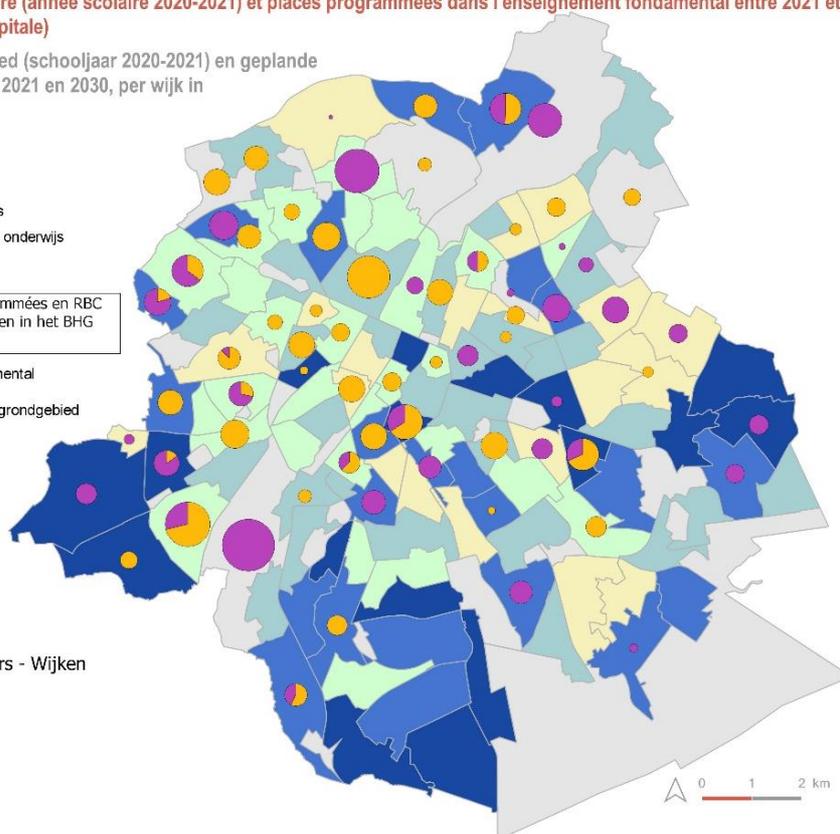
- <= 0,7
- ]0,7 - 1,0]
- ]1,0 - 1,3]
- ]1,3 - 2,0]
- ]2,0 - 7,0]
- non disponible - niet beschikbaar

Moyenne régionale : 1,09  
Gewestelijk gemiddelde : 1,09

□ Quartiers - Wijken



Source - Bron: Monitoring de l'offre scolaire -  
Monitoring van het schoolaanbod,  
Service Ecole - Dienst Scholen - perspective.brussels  
IBSA - BISA (monitoring des quartiers- wijkmonitoring),  
Communauté française - Vlaamse gemeenschap  
updated on: maart - mars 2023



Source : perspective.brussels

La carte 39 montre que les établissements scolaires de l'enseignement fondamental sont répartis de façon inéquitable sur le territoire bruxellois, en 2020-2021. Il y a globalement plus de places que d'enfants en âge de fréquenter le fondamental dans la moitié sud de la Région. La première couronne et le nord de la seconde couronne de la Région regroupent de nombreux quartiers avec des capacités d'accueil

<sup>66</sup> « La capacité d'accueil scolaire du quartier est égale à l'unité lorsque le nombre de places dans les écoles fondamentales du quartier correspond au nombre d'enfants du quartier qui vont à l'école dans ce niveau d'enseignement. Si la capacité d'accueil est inférieure à 1 (insuffisante), alors le quartier offre un nombre de places scolaires inférieur au nombre d'enfants qui vont à l'école. À l'inverse, lorsque la capacité d'accueil scolaire est supérieure à 1, les écoles offrent plus de places que la demande du quartier. » (IBSA, Monitoring des quartiers de la Région bruxelloise, <https://monitoringdesquartiers.brussels/Indicator/IndicatorPage/2375?tab=Sheet>, fiche analyse consultée le 7/9/2023).

faibles, c'est-à-dire des quartiers qui ne permettent pas de scolariser les enfants qui y habitent. Dans ces quartiers, il y a moins de places que d'enfants en âge de fréquenter l'école fondamentale, en particulier dans les quartiers « Gare de l'Ouest » (0,19, soit 19 places pour 100 enfants) et « Korenbeek » (0,24).

Les communes bruxelloises ayant les capacités d'accueil scolaire les plus faibles dans l'enseignement fondamental sont celles de Molenbeek-Saint-Jean (0,82 en maternelle et 0,84 en primaire), Berchem-Sainte-Agathe (0,74 en primaire), Saint-Josse-ten-Noode (0,77 en maternelle) et Evere (0,81 en primaire). La moyenne régionale s'élève, elle, à 1,09 places par enfant bruxellois dans le fondamental pour l'année scolaire 2020-2021.

De plus, dans l'optique d'une ville des courtes distances, le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) de la Région bruxelloise préconise que « tout lieu et quartier devrait disposer des services de proximité (verdure, parcs, espaces publics, commerces, écoles primaires, soins de santé, maisons de quartier, sports...) »<sup>67</sup>.

Ainsi, les créations de places dans le fondamental d'ici 2030 devraient contribuer à améliorer la capacité d'accueil scolaire, en réduisant les déficits de certains quartiers. Ce serait plus précisément le cas dans le nord et l'ouest de la Région où un grand nombre de places sont programmées, principalement dans l'enseignement néerlandophone.

De nombreuses nouvelles places sont en effet prévues d'ici 2030 dans des quartiers en déficit en 2020-2021, tels que les quartiers « Bizet – Roue - Ceria » (à Anderlecht), « Houba » (à cheval sur les communes de Bruxelles-Ville et de Jette) ou encore « Quartier Maritime » (à cheval sur les communes de Molenbeek-Saint-Jean et de Bruxelles-Ville).

Cela étant, l'IBSA prévoit dans ses dernières projections démographiques communales (réalisées en 2020) une décroissance de la population en âge de fréquenter l'école fondamentale entre 2022 et 2030 en Région bruxelloise (-6 %). La tendance à la baisse du nombre d'enfants en âge de fréquenter le fondamental en Région bruxelloise diminuerait donc les besoins en places scolaires dans le fondamental, en ce compris dans les quartiers en déficit.

En conclusion, l'enjeu est avant tout de s'assurer que l'offre d'enseignement fondamental soit équitablement répartie sur le territoire régional, dans l'optique d'une ville des courtes distances. Par ailleurs, il importe également de veiller à la qualité d'accueil des élèves, que ce soit dans l'enseignement fondamental ou dans l'enseignement secondaire. Les besoins de rénovation des bâtiments scolaires sont importants à Bruxelles. Ces rénovations sont nécessaires pour éviter les destructions de places scolaires et pour assurer une place d'école de qualité pour chaque enfant dans la Région bruxelloise.

Enfin, à l'avenir, certaines zones de la Région bruxelloise seront concernées par un développement immobilier important et donc une augmentation de la population qui y réside. Si le diagnostic des besoins en équipements scolaires d'une zone concernée par la création de nouveaux logements met en avant un déficit de places scolaires, il y aura lieu de programmer la création d'équipements scolaires supplémentaires. Les créations de nouvelles places scolaires dans la zone concernée permettront alors de répondre aux besoins des nouveaux ménages, et en particulier des enfants fréquentant l'enseignement fondamental dont la mobilité est plus faible.

---

<sup>67</sup> Page 24 du PRDD 2018

### 4.3.3. Part des enfants scolarisés dans le fondamental ou dans le secondaire à proximité de leur résidence et places programmées d'ici 2030

Les cartes 40 et 41 ci-dessous montrent dans quelle mesure les enfants d'un quartier fréquentent une école fondamentale ou secondaire à proximité de leur résidence<sup>68</sup>.

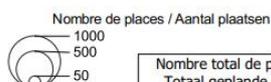
#### CARTE 40 : PART DES ENFANTS DU QUARTIER SCOLARISÉS DANS LE FONDAMENTAL À PROXIMITÉ DE LEUR RÉSIDENCE (%) – 2020-2021 ET PLACES PROGRAMMÉES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ENTRE 2021 ET 2030, PAR QUARTIER EN RÉGION BRUXELLOISE

Part des enfants du quartier scolarisés dans le fondamental à proximité de leur résidence (%) - 2020-2021 et places programmées dans l'enseignement fondamental entre 2021 et 2030, par quartier en Région de Bruxelles-Capitale

Aandeel van de kinderen van de wijk dat schoolloopt in het basisonderwijs in de buurt van hun woonplaats (%) - 2020-2021 en geplande schoolplaatsen in het basisonderwijs tussen 2021 en 2030, per wijk in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Places programmées à l'horizon 2030, par quartier  
Geplande schoolplaatsen tegen 2030, per wijk

- Enseignement francophone / Franstalig onderwijs
- Enseignement néerlandophone / Nederlandstalig onderwijs



Nombre total de places programmées en RBC  
Totaal geplande schoolplaatsen in het BHG  
12 941

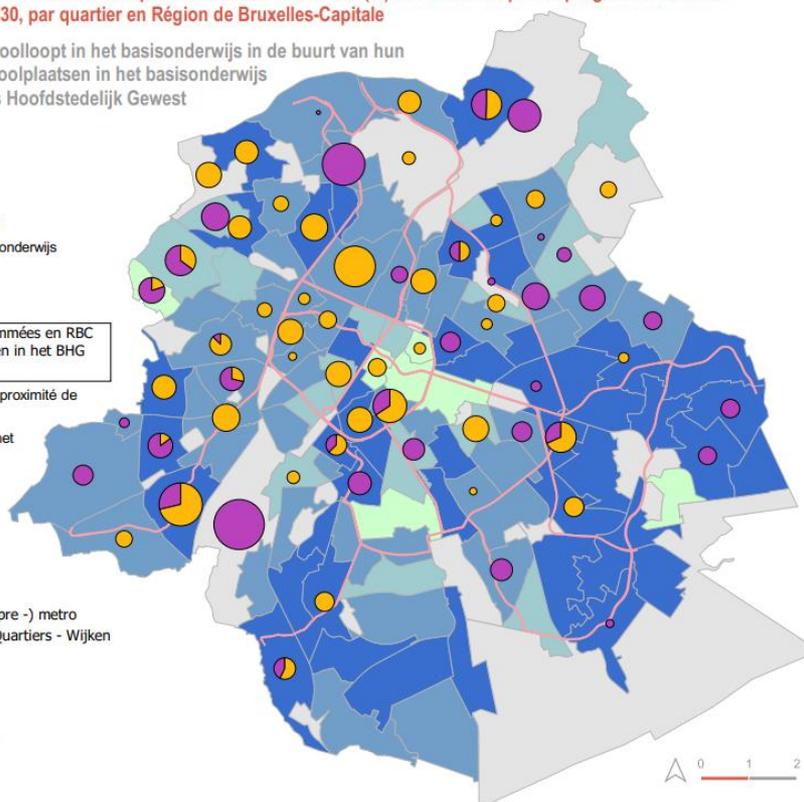
Part des enfants du quartier scolarisés en fondamental à proximité de leur résidence (%)

Aandeel van de kinderen van de wijk dat schoolloopt in het lagere onderwijs in de buurt van hun woonplaats (%)

- <= 50
- ] 50 - 60 ]
- ] 60 - 70 ]
- > 70
- non disponible - niet beschikbaar

Moyenne régionale : 65,00  
Gewestelijk gemiddelde : 65,00

- (pre -) metro
- Quartiers - Wijken



Source : perspective.brussels

<sup>68</sup> « L'interprétation [des cartes relatives à la « Part des enfants du quartier scolarisés dans le fondamental ou dans le secondaire à proximité de leur résidence »] ne peut se faire sans [les] croiser avec d'autres cartes (...) En effet, une part faible d'enfants allant à l'école à proximité de leur domicile n'est pas forcément synonyme d'absence d'école dans les environs. Plusieurs facteurs, comme le manque de places dans les écoles de proximité, une moins bonne réputation de l'école ... peuvent aussi entraîner des déplacements plus longs d'enfants depuis leur domicile. (...) Les enfants peuvent ainsi être scolarisés plus loin de leur domicile par choix ou par contrainte (comme le manque de place dans les écoles de proximité). L'indicateur seul n'est donc pas le reflet des besoins en création de places scolaires dans un quartier. » (IBSA, Monitoring des quartiers de la Région bruxelloise, <https://monitoringdesquartiers.brussels/Indicateur/IndicateurPage/2311?tab=Sheet>, fiche analyse consultée le 7/9/2023).

## CARTE 41 : PART DES ENFANTS DU QUARTIER SCOLARISÉS EN SECONDAIRE À PROXIMITÉ DE LEUR RÉSIDENCE (%) – 2020-2021 ET PLACES PROGRAMMÉES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ENTRE 2021 ET 2030, PAR QUARTIER EN RÉGION BRUXELLOISE

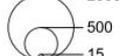
**Part des enfants du quartier scolarisés en secondaire à proximité de leur résidence (%) - 2020-2021 et places programmées dans l'enseignement secondaire entre 2021 et 2030, par quartier en Région de Bruxelles-Capitale**

Aandeel van de kinderen van de wijk dat schoolloopt in het secundaire onderwijs in de buurt van hun woonplaats (%) - 2020-2021 en geplande schoolplaatsen in het secundaire onderwijs tussen 2021 en 2030, per wijk in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Places programmées à l'horizon 2030, par quartier  
Geplande schoolplaatsen tegen 2030, per wijk

- Enseignement francophone / Franstalig onderwijs
- Enseignement néerlandophone / Nederlandstalig onderwijs

Nombre de places / Aantal plaatsen



Nombre total de places programmées en RBC  
Totaal geplande schoolplaatsen in het BHG  
21 213

Part des enfants du quartier scolarisés en secondaire à proximité de leur résidence (%)

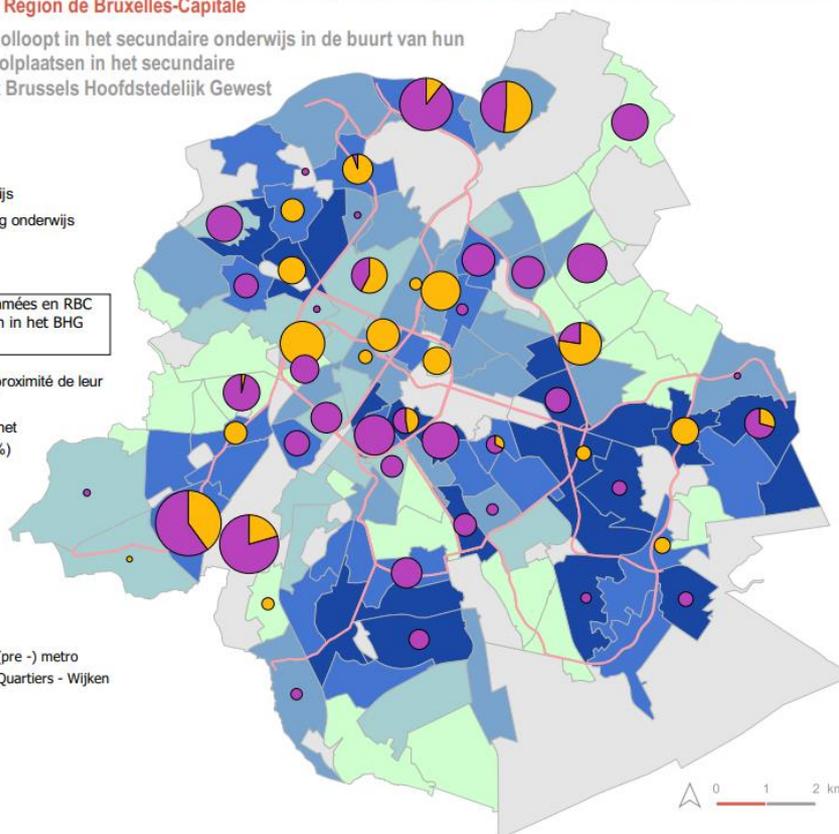
Aandeel van de kinderen van de wijk dat schoolloopt in het secundaire onderwijs in de buurt van hun woonplaats (%)

- <= 22
- ] 22 - 32 ]
- ] 32 - 40 ]
- ] 40 - 47 ]
- ] 47 - 100 ]
- Non disponible - Niet beschikbaar

Moyenne régionale : 35,09  
Gewestelijk gemiddelde : 35,09

- (pre -) metro
- Quartiers - Wijken

Source-Bron : Monitoring de l'offre scolaire- Monitoring van het schoolaanbod, Service École - Dienst Scholen perspective.brussels / IBSA - BISA (monitoring des quartiers - wijkmonitoring), Communauté française, Vlaamse gemeenschap  
updated on: maart - mars 2023



Source : perspective.brussels

En 2020-2021, près des deux tiers des enfants dans le fondamental en Région bruxelloise (65 %) sont scolarisés à proximité de leur résidence. Cette part s'élève à 35 % dans le secondaire au cours de la même année scolaire.

Les quartiers avec les parts d'enfants scolarisés à proximité de leur résidence les plus importantes se trouvent à l'est et au sud de la Région ainsi que dans le nord-ouest, aussi bien dans le fondamental que dans le secondaire.

La proximité entre l'école et le domicile joue un rôle important dans le choix d'une école fondamentale, en accord avec l'idée de ville des courtes distances préconisée par le PRDD. C'est nettement moins le cas au niveau du secondaire en raison du plus petit nombre d'écoles et de la plus grande mobilité des élèves. L'accessibilité d'une école en transports en commun est également un élément essentiel à prendre en compte dans une logique territoriale, en particulier dans l'enseignement secondaire. Il ressort des cartes 40 et 41 que plusieurs grands projets de création de places dans le secondaire, tout comme dans le fondamental, se situent à proximité immédiate d'une ligne de métro ou de pré-métro, par exemple dans le quartier « Bizet – Roue – Ceria » à Anderlecht, dans le quartier « Mutsaard » dans la Ville de Bruxelles ou encore dans le Pentagone.

Par ailleurs, on note également l'ampleur des investissements de création de places programmées dans l'enseignement secondaire néerlandophone dans l'objectif notamment d'assurer une certaine continuité des parcours entre le fondamental et le secondaire.

En conclusion, la création de nouvelles places dans le secondaire permettrait globalement de rencontrer les besoins liés à la forte croissance attendue du nombre d'enfants âgés de 12 à 17 ans, qui atteindrait un pic en 2025 en Région bruxelloise. Ce constat est valable à condition qu'il n'y ait pas trop de reports d'ouverture de projets de création de places scolaires programmés dans le secondaire. En effet, ces reports expliquent en partie le manque de places observé à très court terme en Région bruxelloise. Par ailleurs, il convient de privilégier les zones bien desservies par les transports en commun pour la création de nouvelles places secondaires.

## 4.4. CONCLUSIONS ET ENJEUX

La réalisation effective des projets d'infrastructures scolaires, dans les délais impartis, ainsi que l'occupation de l'ensemble des nouvelles places créées (sans diminution par ailleurs de la capacité existante) conditionnent largement l'ampleur des tensions à venir sur le territoire régional. Il convient donc absolument de mener à bien les projets de création de places programmés, en particulier dans l'enseignement secondaire.

Les créations de places scolaires programmées devraient en effet permettre de rencontrer globalement les besoins dans le fondamental en Région bruxelloise à l'horizon 2030. La situation dans le secondaire est plus préoccupante et nécessite une vigilance accrue lors des prochaines rentrées scolaires d'ici 2025, afin de répondre au besoin de places à très court terme en Région bruxelloise dans ce niveau d'enseignement.

La croissance du nombre d'élèves qui a résulté de la hausse des naissances entre 2007 et 2012 a mis sous pression les écoles fondamentales bruxelloises et par la suite les écoles secondaires, avec comme conséquence une densification des sites scolaires. Au-delà de 2025, l'enseignement supérieur risque à son tour d'être impacté par cette cohorte d'enfants qui ont d'abord traversé les niveaux maternel et primaire et sont désormais scolarisés dans le niveau secondaire.

Par ailleurs, il importe également de veiller à la qualité d'accueil des élèves dans tous les niveaux d'enseignement en Région bruxelloise<sup>69</sup>. Couplée au vieillissement du bâti scolaire, l'augmentation du nombre d'élèves depuis 2010 a en effet entraîné une baisse de la qualité d'accueil des enfants (perte d'espaces collectifs au sein des écoles, suroccupation des infrastructures scolaires, etc.). Améliorer la qualité des infrastructures scolaires et l'accueil des élèves implique notamment de diminuer la densité d'occupation de certains bâtiments scolaires et de pérenniser des places réalisées dans l'urgence dans des structures modulaires. Par ailleurs, il semble nécessaire de rénover les bâtiments scolaires à Bruxelles afin d'éviter la fermeture de places existantes et d'assurer une place de qualité pour chaque enfant dans l'enseignement fondamental et secondaire en Région bruxelloise.

---

<sup>69</sup> Afin d'évaluer la qualité des infrastructures scolaires et d'identifier les améliorations à apporter, le Service École et Vie Étudiante a publié un guide « Mon école, un espace de qualité » à l'attention des écoles de l'enseignement fondamental. Le guide est téléchargeable sur le site web de beecole.brussels via le lien suivant : [https://beecole.brussels/sites/default/files/documents/mon\\_ecole\\_un\\_espace\\_qualite\\_0.pdf](https://beecole.brussels/sites/default/files/documents/mon_ecole_un_espace_qualite_0.pdf)

Enfin, d'après Wayens et al. (2018, page 39)<sup>70</sup>, « il y aurait lieu de mener une réflexion sur l'attractivité des écoles secondaires en Région bruxelloise où il reste des places disponibles, par manque d'attrait pour les parents, et particulièrement les écoles situées dans des zones bien connectées par transports en commun aux quartiers les plus saturés. L'objectif serait, à moyen terme, de remettre ces places non occupées sur le marché. Un travail sur l'attractivité des écoles peu demandées pourrait être mené notamment via des dispositifs régionaux comme le « Contrat École » qui vise à favoriser l'intégration de l'école dans son quartier. Il conviendrait également que la Région bruxelloise travaille de concert avec les deux Communautés [flamande et française], qui pourraient quant à elles agir sur le projet pédagogique des écoles peu demandées. La création de places scolaires dans l'enseignement secondaire se ferait donc via deux canaux : d'une part, la mise sur le marché de nouvelles places (via l'extension ou la création d'écoles) et, d'autre part, la remobilisation de places existantes, mais pour le moment non utilisées. ».

Une partie des établissements dont les degrés inférieurs sont peu attractifs ont un degré supérieur orienté vers des filières techniques ou professionnelles. Le développement de premiers degrés – sous forme de degrés autonomes d'observation (DOA)<sup>71</sup> du côté francophone et sous forme de *tienscholen*<sup>72</sup> du côté néerlandophone – constitue une piste intéressante. « *La création d'un établissement scolaire offrant uniquement un premier degré implique cependant de garantir par la suite pour les élèves des places dans des degrés supérieurs attractifs. En effet, le comportement actuel des parents témoigne de logiques bien légitimes de sécurisation de parcours scolaires qui doivent être rencontrées* » (Wayens et al., 2018, page 20).

---

<sup>70</sup> WAYENS Benjamin, MARISSAL Pierre, D'ANDRIMONT Caroline, VANDENBROUCKE, Anneloes, 2018. Synthèse - Création de places dans l'enseignement secondaire. Évaluation et localisation des besoins en Région de Bruxelles-Capitale, perspective.brussels/ Brussels Studies Institute.

<sup>71</sup> Le degré d'observation autonome (DOA) regroupe, dans l'enseignement secondaire francophone, dans un établissement distinct, des élèves du 1er degré, dit degré d'observation (normalement pour les élèves âgés de 12 à 14 ans – maximum 16 ans).

<sup>72</sup> Les *tienscholen* réunissent des élèves du troisième degré de l'enseignement primaire néerlandophone et du premier degré de l'enseignement secondaire néerlandophone. Pour en savoir plus : <https://www.tienschool.brussels/>

## 5. LES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA VIE ÉTUDIANTE



### 5.1. INTRODUCTION

La Région bruxelloise compte aujourd'hui plus de 140 000 étudiantes et étudiants<sup>73</sup>. Bruxelles est la première ville étudiante du pays et est ainsi amenée à répondre à plusieurs enjeux majeurs, notamment en termes d'équipements destinés aux étudiantes et étudiants.

Ce chapitre analyse la répartition territoriale des **Institutions d'Enseignement Supérieur** (IES) et se divise en deux sections. La première porte sur la méthodologie, à savoir les sources qui ont été utilisées. La seconde analyse les données sur base d'une cartographie. Les espaces d'étude accessibles à la population étudiante sont présentés dans la partie « Mutualisation des équipements » (page 143).

### 5.2. MÉTHODOLOGIE

#### 5.2.1. Typologie des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES)

Les données récoltées auprès du Pôle académique de Bruxelles<sup>74</sup> et de Brik<sup>75</sup>, permettent de répertorier 49 Institutions d'Enseignement Supérieur qui se différencient, du côté francophone, en quatre catégories :

- > Universités ;
- > Hautes-écoles ;
- > Écoles supérieures des arts ;
- > Établissements de promotion sociale ;

Et du côté néerlandophone en trois catégories :

- > Universités ;
- > Hautes-écoles, y compris la promotion sociale<sup>76</sup> ;
- > Écoles artistiques.

<sup>73</sup> <https://ibsa.brussels/themes/enseignement/population-scolaire>, tableau 6.1. Enseignement\_population\_scolaire, consulté en décembre 2023.

<sup>74</sup> <https://www.poleacabruxelles.be/institutions/>, consulté en décembre 2023

<sup>75</sup> <https://www.brik.be/nl/studeren/hogescholen-en-universiteiten>, consulté en décembre 2023

<sup>76</sup> Du côté néerlandophone, la promotion sociale a été intégrée en 2018 dans les hautes écoles



## 5.3. ANALYSE DES CARTES

### 5.3.1. La répartition territoriale de l'offre des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES)

Comme l'indique la carte ci-dessous, le territoire de la Région bruxelloise compte 49 Institutions d'Enseignement Supérieur (IES), dont 44 IES francophones<sup>77</sup> et 5 IES néerlandophones<sup>78</sup>. Ces établissements sont regroupés en quatre catégories du côté francophone : les universités, les hautes-écoles, l'enseignement artistique et la promotion sociale. Le côté néerlandophone n'en compte que trois puisque les hautes-écoles et la promotion sociale sont regroupées en une catégorie.

Au total, la Région bruxelloise compte 4 universités, 10 hautes-écoles, 9 hautes écoles artistiques et 26 institutions de promotion sociale. Quasiment la moitié des Institutions d'Enseignement Supérieur (21 sur 49) sont réparties sur plusieurs sites. En Région bruxelloise, 99 sites d'IES accueillent ainsi plus de 140 000 étudiantes et étudiants pour l'année académique 2021-2022<sup>79</sup>. Ceux-ci sont répartis de la manière suivante : 74 734 au sein des universités, 56 670 en hautes-écoles, et 11 281 en promotion sociale.

En ce qui concerne la répartition sur le territoire régional, les 49 IES sont réparties dans 15 des 19 communes bruxelloises. Les zones de concentration sont situées dans le Pentagone, Erasme et Alma. Il faut également noter que la zone rassemblant les campus de la VUB et de l'ULB est importante en termes de nombre d'étudiants.

---

<sup>77</sup> <https://www.polecabruxelles.be/institutions/>, consulté en septembre 2023.

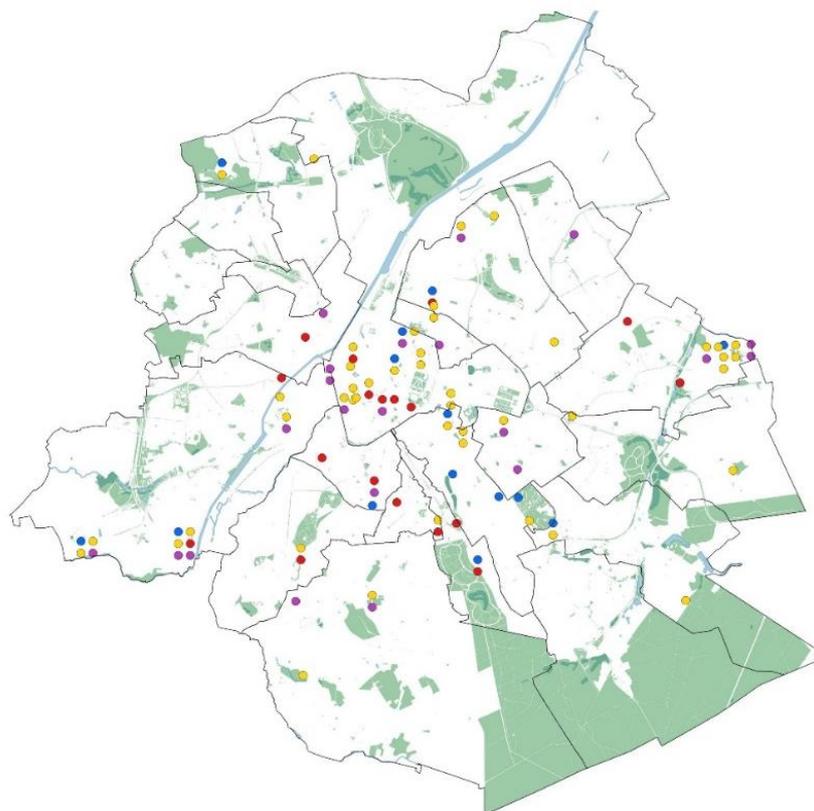
<sup>78</sup> <https://www.onderwijsinbrussel.be/leren-en-studeren/structuur-onderwijs-en-opleiding/hoger-onderwijs>, consulté en septembre 2023.

<sup>79</sup> Tableau (6.1.1.1) Enseignement-population scolaire, Données IBSA, <https://ibsa.brussels/themes/enseignement/population-scolaire>, consulté en décembre 2023.

**CARTE 42 : CARTE DE L'OFFRE DES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN RÉGION BRUXELLOISE**

**Institutions d'enseignement supérieur (campus / site)**

**Hogeronderwijsinstellingen (campussen)**



- Université - Universiteit (4 IES-HOI/ 14 campus/sites)
- Haute Ecole - Hogeschool ( 10 IES-HOI /45 campus/sites)
- Ecole Supérieure des Arts - Kunsthogeschool (9 IES- HOI/18 campus/sites)
- Promotion Sociale (26 IES / 22 campus/sites)



Source : perspective.brussels

## 5.4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les 49 Institutions d'Enseignement Supérieur sont réparties sur 99 sites principalement situés dans le Pentagone ainsi qu'autour des zones d'Ixelles, d'Erasme et d'Alma.

Vu le nombre important d'étudiantes et étudiants que compte la Région bruxelloise, il serait opportun de prévoir suffisamment d'équipements estudiantins, notamment des espaces d'étude, à proximité des Institutions d'Enseignement Supérieur.

## 6. LES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX ET DE SANTÉ



### 6.1. LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SOCIAL - SANTÉ

À Bruxelles, le Plan Social Santé Intégré (PSSI) et le Plan Interfédéral pour des Soins Intégrés (PIF) dessinent les contours d'une réorganisation territoriale de l'offre de l'aide et des soins de première ligne. L'organisation de la première ligne de l'offre de la Communauté flamande est déjà opérationnelle depuis juillet 2020 et est nommée 'Bruzel'<sup>80</sup>. Une première réforme est en cours.

En octobre 2022, le Ministre bruxellois de la Santé et du social, A. Maron, rendait public le Plan Social Santé Intégré (PSSI). Par ailleurs, le Plan Interfédéral pour des Soins Intégrés (PIF)<sup>81</sup> est prévu dès 2025 par le Ministre fédéral F. Vandenbroucke. Ces cadres programmatiques doivent cependant être accompagnés de tout un travail législatif, à savoir produire et/ou revoir les législations qui organisent les services social-santé de première ligne. Ce sont ces textes qui rendent effective la vision développée dans le PSSI.

Il s'agit principalement :

- > du Décret et ordonnance conjoints « Organisation de l'ambulatoire et de la première ligne social-santé ». Ce nouveau texte définit les missions générales de l'ensemble des services et instaure la territorialisation de l'offre de service selon les trois niveaux inscrits dans le PSSI (région, bassin, quartier). Il précise l'organisation et la gouvernance de ces niveaux et les missions de la structure d'appui aux services de première ligne ;
- > de l'harmonisation des législations existantes qui organisent les services de première ligne (Décret ambulatoire Cocof et Ordonnance première ligne Cocom). Le but principal est de redéfinir les missions des différents services pour les faire « coller » aux principes du PSSI et d'aligner les normes, quel que soit le pouvoir subsidiant. La nouvelle mouture du décret ambulatoire donne également un cadre juridique au nouveau dispositif que sont les Centres Social Santé Intégrés (CSSI).

Le processus législatif qui aboutira à l'adoption de ces textes est en cours. Le PSSI deviendra porteur d'obligations une fois celui-ci arrivé à terme. Le PSSI est un document conjoint COCOF – COCOM. Le Plan<sup>82</sup> se compose de deux parties : un référentiel stratégique et le plan opérationnel 2022. Le PSSI sera traduit par un Décret (Cocof) et Ordonnance (Cocom) Conjoints (DOC). Ce texte prévoira une

<sup>80</sup> Cette zone première ligne est compétente pour 1000 Bruxelles, 1020 Laeken, 1030 Schaerbeek, 1040 Etterbeek 1050 Ixelles, 1060 Saint-Gilles, 1070 Anderlecht, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, 1090 Jette, 1120 Neder-Over-Heembeek, 1030 Haren, 1140 Evere, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, 1160 Auderghem, 1170 Watermael-Boitsfort, 1180 Uccle, 1190 Forest, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, 1082 Berchem-Sainte-Agathe.

<sup>81</sup> Approuvé en CIM le 08/11/2023 et en cours de signature chez les ministres : Protocole d'accord conclu entre l'autorité fédérale et les autorités visées aux articles 128 130 135 et 138 de la Constitution, relatif à la politique de santé : Plan interfédéral de l'aide et des soins intégrés

<sup>82</sup> Le PSSI est complété par le futur Rapport sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales de santé. Le PSSI intègre les objectifs et stratégies prioritaires du décret Cocof de 2016 relatif à la promotion de la santé et du Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022, il intègre aussi le nouveau Plan de promotion de la santé 2023-2027.

coordination avec la Région, de 'Vlaamse Gemeenschap (VG)' et 'la Vlaamse GemeenschapsCommissie (VGC)'.

### 6.1.1. Bruxelles takes care : Plan social santé intégré

L'objectif général de ce Plan Social Santé intégré est la production d'un modèle renouvelé de l'offre de l'aide et du soin qui repose sur un usage plus intégré de tous les moyens disponibles. Il s'agit de pouvoir offrir un service de base à l'ensemble de la population bruxelloise tout en atteignant les personnes les plus éloignées de l'aide et du soin. Cela impliquera d'organiser l'offre sur une base territoriale au plus près des besoins locaux et dans une approche globale des situations. Pour cela, il est indispensable en amont de décloisonner les politiques de santé, de promotion de la santé et du social et de favoriser un travail de terrain intersectoriel et transversal. Ajoutons encore un aspect essentiel souvent perdu de vue : le bien-être des travailleurs, qui constitue une condition absolument nécessaire de la qualité des services aux personnes. Cette question est traitée dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord non marchand conclu en 2021.

Autant d'éléments qui définissent un projet ambitieux et qui rassemblent les volontés afin de garantir l'accessibilité, la qualité et la durabilité de l'offre d'aide et de soins à l'ensemble de la population bruxelloise.

Les **objectifs du plan** sont les suivants :

- > améliorer la qualité de vie et la santé des citoyens et de réduire les inégalités sociales de santé ;
- > garantir l'accès de tout citoyen aux droits sociaux et aux services d'aide et de soins ;
- > améliorer la structure et la coordination de l'offre des services d'aide et de soins ;
- > renforcer l'harmonisation, la simplification et la coordination entre les autorités compétentes pour le social et la santé dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- > développer une politique social-santé intégrée.

On peut résumer les **principes du plan** comme suit :

- > la promotion de la santé ;
- > l'intégration et le décloisonnement des différents secteurs du social et de la santé ;
- > l'approche territorialisée ;
- > la responsabilité populationnelle ;
- > une approche genrée ;
- > répondre aux besoins de chacun, avec des moyens adaptés à ceux-ci. C'est ce qu'on appelle l'universalisme proportionné ;
- > l'accès aux droits, à l'aide et aux soins ;
- > l'appui et l'évaluation des politiques par les connaissances académiques, professionnelles et expérientielles.

**Développer une approche territorialisée** du développement d'infrastructure afin d'incarner l'approche territoriale défendue par le plan, et développer les services nécessaires aux Bruxellois, il est nécessaire

de travailler à la programmation des besoins afin de traduire ceux-ci en termes de renforcement d'infrastructures existantes ou de création d'infrastructures (construction et rénovation), vu l'offre nouvelle en développement et les besoins grandissants. Cela concerne l'ensemble des infrastructures socio-sanitaires subsidiées par la COCOF et la COCOM et englobe également les infrastructures de la VG.

Différents outils de planification pluriannuelle devront être mis à jour dans ce cadre, avec une attention particulière sur la territorialisation de l'offre.

Il s'agit à terme de penser et de structurer l'offre d'aide et de soins sur une base territoriale à partir du niveau le plus proche des Bruxellois, « le quartier social santé »<sup>83</sup> (à ne pas confondre avec ceux du Monitoring des Quartiers), jusqu'à celui de la région tout entière, en passant par le niveau intermédiaire qu'est le bassin d'aide et de soins.

Chaque type de service inscrit son action sur un territoire plus ou moins large. La maison médicale est, par exemple, typiquement un service qui priorise son action sur les résidents du quartier social-santé où elle est installée, alors qu'un service mobile de santé mentale sera lui organisé au niveau d'un bassin d'aide et de soins, alors que les services d'appui (Bruss'help, Brusano, CBCS, Abrumet, Fédérations,) ont vocation à travailler au niveau régional. L'intention n'est pas d'obliger chaque citoyen à utiliser les services présents dans son territoire, mais bien de garantir à tous les citoyens bruxellois une offre de services suffisante.

En Région bruxelloise, **cinq bassins d'aide et de soins** d'environ 250 000 à 300 000 habitants sont définis. Chaque bassin est composé de plusieurs communes contiguës à la ville de Bruxelles divisée. Il s'agit d'une zone définie permettant la mise en œuvre d'actions publiques et la création d'un maillage social santé intégré aux autres échelles.

L'intégration est développée et renforcée au sein d'une même zone, ainsi qu'entre les zones. Ces niveaux s'articulent les uns aux autres selon le degré de proximité et de spécialité des services offerts. L'objectif est de permettre une offre articulée et appropriée d'aide et de soins à différentes échelles selon les spécificités et les besoins des populations qui y vivent. Brusano assurera et facilitera la mise en œuvre des missions de coordination au sein de chacun des 5 bassins et l'échange entre bassins. Pour chaque bassin, un groupe d'appui est mis en place pour définir et décider d'un planning stratégique et des actions à mettre en place.

Les bassins sont constitués d'une petite dizaine de groupements de 'quartiers social-santé'. Fin 2023, **une cinquantaine de quartiers social-santé** ont été identifiés. Un premier découpage a été soumis à l'avis du terrain. Il sera donc potentiellement adapté selon les remarques qui auront été formulées avant d'être repris dans les textes légaux. L'approbation de l'ordonnance est prévue au premier trimestre 2024.

Au niveau du regroupement de 'quartiers social santé' une offre de base, généraliste et « directement accessible » devrait être assurée afin de couvrir les besoins principaux de la population qui y vit.

Dans certaines zones socio-économiquement défavorisées, des moyens sont alloués par la Région. Il s'agit des 'contrats locaux Social Santé (CLSS)'. Les CLSS n'ont pas financé de projets d'infrastructures. Les moyens mis en œuvre par les CLSS ont surtout été mobilisés pour lutter contre le non-recours aux services existant. Les diagnostics effectués jusqu'à présent dans le cadre des CLSS ne fournissent pas d'analyse approfondie de l'offre social-santé dans un objectif de programmation globale sur une zone. Les indications données par les autorités pour ces diagnostics donnent une large place aux aspects qualitatifs et précisent peu le degré d'analyse de l'offre attendue. Les diagnostics de la première vague

---

<sup>83</sup> Regroupements de secteurs statistiques qui forment de nouvelles entités, ce qu'on appelle les "quartiers social-santé" ou "regroupement de quartiers".

de CLSS étaient centrés sur 4 thématiques, ceux de la 2ème vague sont plus globaux. L'organisation des futurs CLSS sera précisée sous la future législature.

Les Bassins effectueront des diagnostics à leur échelle afin de prioriser les actions à mener sur leur zone. Le contenu de ces diagnostics reste encore à préciser.

L'organisation d'une offre social-santé de première ligne plus intégrée et structurée sur une base territoriale, veut **répondre à deux enjeux majeurs** : d'une part, l'accroissement des inégalités sociales et de santé entre les quartiers social-santé et entre les habitants de la Région et, d'autre part, les difficultés importantes rencontrées par ceux-ci en matière d'accessibilité et de continuité de l'aide et des soins. Ces difficultés sont notamment le fait d'une intrication de plus en plus étroite entre problématiques sociale, culturelle, de santé physique et de santé mentale. L'ambition générale de mieux intégrer les politiques, les ressources et les pratiques de terrain passe par la production d'une vision partagée et d'actions de terrain mieux coordonnées sur une base territoriale.

**Une réflexion sur l'adéquation entre l'offre et la demande devra être menée**, qui prendra en compte les expertises des acteurs de terrain, sur les ressources allouées à la première ligne afin de veiller à proposer une offre répondant aux besoins de chaque groupement de quartiers social-santé en bassin, que ce soient en termes de fonctions assumées par les services, de renforcement des structures existantes ou de création de nouveaux services dans une perspective d'universalisme proportionné.

## 6.2. LES BESOINS

Comme décrit dans le paragraphe 1.8 l'état de la santé de la population dépend de plusieurs de différents indicateurs comme l'âge, le genre, la situation socio-économique ... de la personne.

### **Besoins des personnes fragilisées = besoins de la population en général.**

Les études montrent qu'intégrer dans les politiques d'urbanisme les besoins des Personnes à Mobilité Réduites (PMR) et des personnes fragiles permet, dans les faits, de répondre aux besoins de la population de manière générale.

Ainsi, il faut toujours tenir compte dans l'analyse (diagnostic et enjeux) d'un territoire de :

- > l'accessibilité des espaces publics (et privés) aux PMR ;
- > la présence d'espaces publics qui invitent/facilitent les liens sociaux et la participation à la vie publique ;
- > la présence d'espaces verts (aussi compte tenu de l'évolution climatique) dont certains peuvent contribuer aux besoins alimentaires et au lien social (potagers, fermes urbaines...) ;
- > la présence de services et commerces de proximité<sup>84</sup> utiles à la vie quotidienne (y compris marchés, cafés et restaurants, pharmacies) ;
- > la présence de lieux socio-culturels et d'espaces associatifs ;
- > la présence de transports publics accessibles aux PMR.

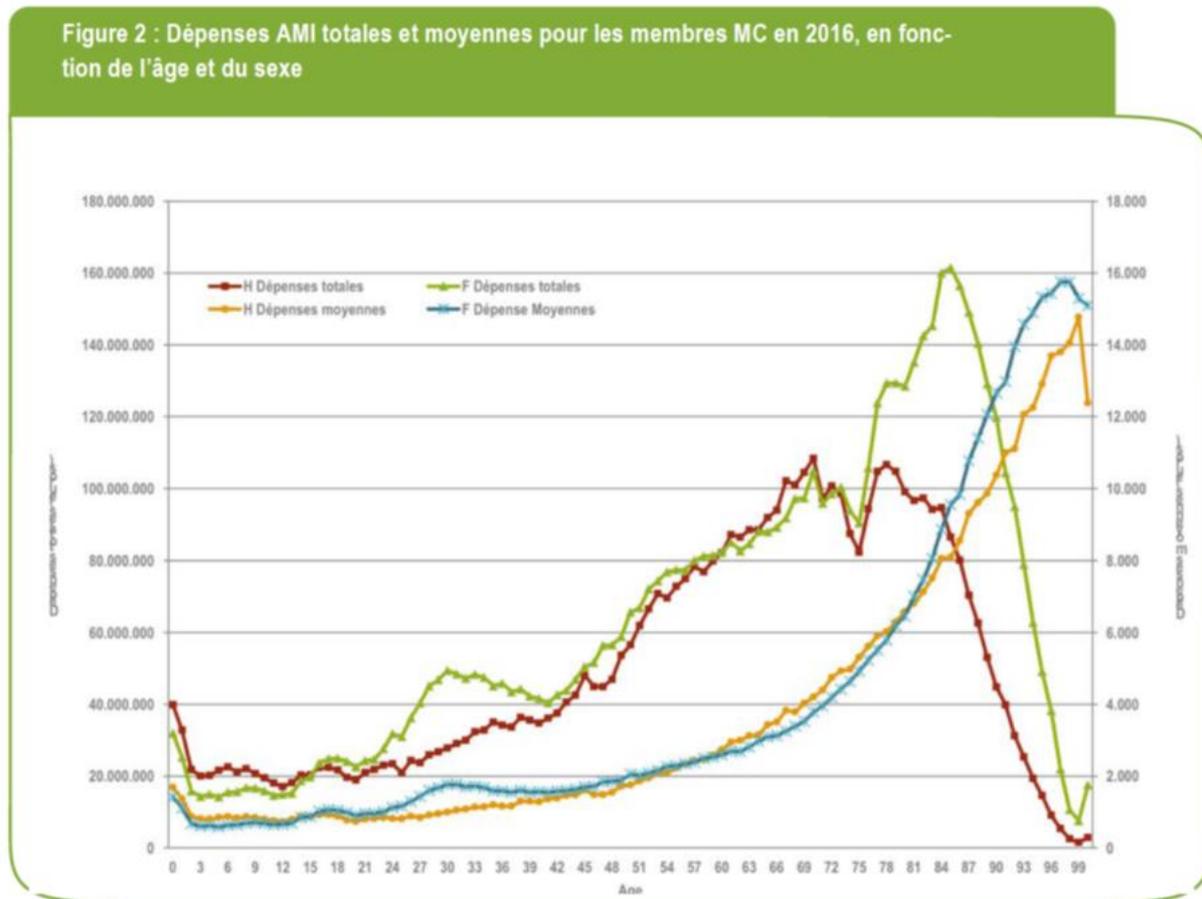
Statistiquement parlant, le besoin en services d'aide et/ou de soins diffère et évolue selon l'âge des personnes : il est plus important pendant l'enfance et la vieillesse.

---

<sup>84</sup> Les commerces et services de proximité utiles au maintien à domicile de seniors ou de personnes malades de longue durée ou chronique généralement cités dans les études sont : commerces d'alimentation (épicerie, supermarché, boulanger, boucher/traiteur, etc.) et restauration (café, restaurant), commerces vestimentaires, pédicure, manucure, coiffeur, poste, banque, administration communale, transport en commun et transport adapté, librairie, bibliothèque et lieu d'animation socioculturelle, lieux de rencontres conviviaux, toiletteur canin, concierge ou agent de proximité, etc.



**FIGURE 12 : DÉPENSES ASSURANCES MALADIE – INVALIDITÉ (AMI) TOTALES ET MOYENNES POUR LES MEMBRES MUTUALITÉ CHRÉTIENNE (MC) EN 2016, EN FONCTION DE L'ÂGE ET DU SEXE<sup>85</sup>**



Source : Mutualités Chrétiennes, 2016

Le graphique repris ci-dessus (Figure 12) donne selon l'âge l'évolution des dépenses totales d'une part (voir axe de gauche) et des dépenses moyennes d'autre part (voir axe de droite), en ce qui concerne les dépenses en assurance maladie-invalidité pour les affiliés à la Mutualité chrétienne (soit au 31 décembre 2015, 4 591 445 d'affiliés sur les 11 175 711 d'affiliés aux organismes assureurs belges).

Ces données mettent en évidence trois moments de vie particuliers nécessitant des soins aigus et chroniques : les soins pour les enfants entre 0 et 3 ans, les soins durant la période périnatale (pic entre 21 et 42 ans pour les femmes), et les soins chroniques (à partir de 60 ans). Ces trois moments de vie ne doivent cependant pas occulter le recours en continu, à des soins préventifs comme les consultations chez le médecin généraliste, examens préventifs (notamment en matière de dépistage du cancer du sein et colorectal), consultations chez le dentiste, etc.).

<sup>85</sup> [https://www.mc.be/media/web\\_rapport%20annuel\\_2016\\_FR\\_tcm101-41181.pdf](https://www.mc.be/media/web_rapport%20annuel_2016_FR_tcm101-41181.pdf)

## 6.3. L'OFFRE

Bruxelles Social en ligne, la carte bilingue de l'offre social-santé à Bruxelles, est un site des Services du Collège réuni (SCR) qui constituent l'administration de la Commission communautaire commune (Cocom, maintenant Vivalis).

La carte interactive est **la porte d'entrée virtuelle** vers les organisations et services, francophones, néerlandophones et bilingues, actifs dans le domaine social-santé, au profit des personnes habitant à Bruxelles.

Plus de 630 catégories ont été créées afin de décrire et répertorier l'offre des organisations et services sociaux-santé actifs en Région bruxelloise. Organisées sous forme d'arborescence, elles sont réparties au sein de 20 secteurs d'activités.

### 6.3.1. La répartition spatiale de l'offre

L'offre en équipements et services de soins répond à différentes problématiques et/ou de publics cibles, elle est cartographiée ci-dessous. On distingue entre autres des équipements et services pour :

- > La 'santé physique' qui comprend les services de promotion de la santé, les soins paramédicaux de première ligne et les hôpitaux.
- > La 'santé mentale' qui comprend du logement adapté, des services de santé mentale pour enfants et jeunes, des services de santé mentale pour adultes, la consultation en hôpital, les centres de jour pour enfants et jeunes, centres de jour pour adultes, les services résidentiels ou hospitaliers pour enfants et jeunes, des services résidentiels ou hospitaliers pour adultes.
- > Les 'sans-abris' qui comprend l'hébergement pour sans-abris, l'accompagnement au logement, les repas, de l'aide matérielle, des lieux de convivialité, de l'accompagnement psycho-social.
- > Les 'demandeurs d'asile' qui comprend les services en lien avec les mineurs étrangers non accompagnés, le regroupement familial, l'aide juridique, l'accueil et l'intégration adultes, l'apprentissage des langues.
- > L'aide sociale-santé de base' qui comprend les services en lien avec l'aide sociale générale publique, l'aide sociale générale privée (services agréés), l'aide alimentaire, l'aide matérielle, les services en lien avec l'énergie et eau, les espaces publics numériques, les loisirs et la culture.
- > Les 'seniors' qui se distingue entre services pour les :
  - Seniors +80 ans qui comprennent les services d'accueil résidentiel/ maisons de repos et de soins et hôpitaux gériatriques et aides et soins à domicile.
  - Seniors +65 ans qui comprennent les résidences services, les habitats alternatifs l'accueil de jour, les soins hors domicile, les services en lien avec la vie sociale.
- > La 'famille' qui comprend les services en soutien à la parentalité, le planning familial, la séparation et divorce : aide et information juridique.
- > Les 'enfants' qui comprend les services en lien avec le soutien scolaire primaire, la santé mentale et physique.
- > La 'petite enfance' qui comprend les services comme les lieux de socialisation pour jeunes enfants, les consultations pour enfants de l'ONE ou Kind en Gezin, l'aide psychologique pour jeunes enfants,



la logopédie pour enfants et jeunes, la psychomotricité pour enfants et jeunes, l'aide matérielle pour jeunes enfants.

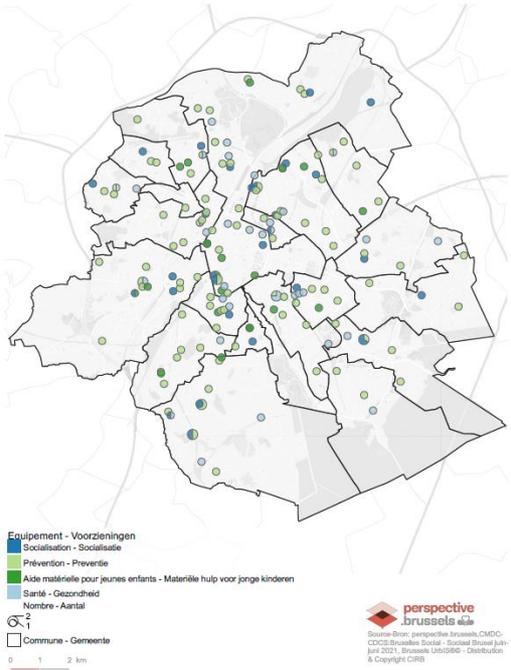
- > Les 'adolescents' qui comprend les services en lien avec l'information et accompagnement, le soutien scolaire secondaire, la santé mentale, la vie relationnelle, le temps libre.

Autres publics cibles importants dont l'offre n'est pas cartographiée ici sont les 'neets' et les 'familles monoparentales'. Le terme 'neets' signifie 'Not in Education, Employment or Training', et vise les jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation.

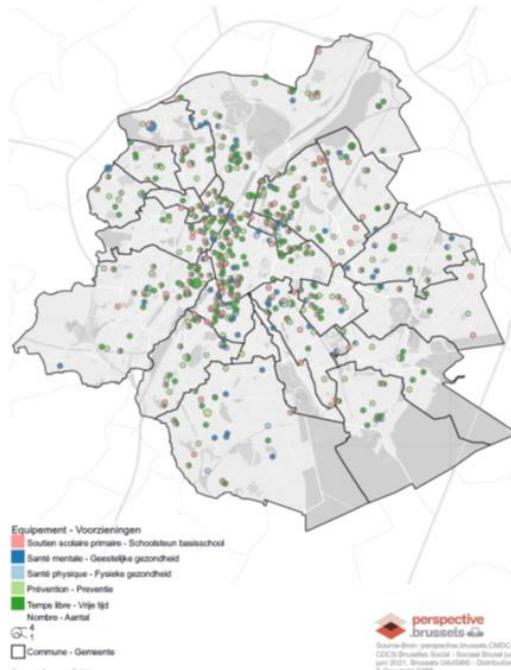
La répartition spatiale des différents services et équipements est cartographiée ci-après.

**CARTE 43 : SERVICES ET ÉQUIPEMENTS SOCIAL-SANTÉ**

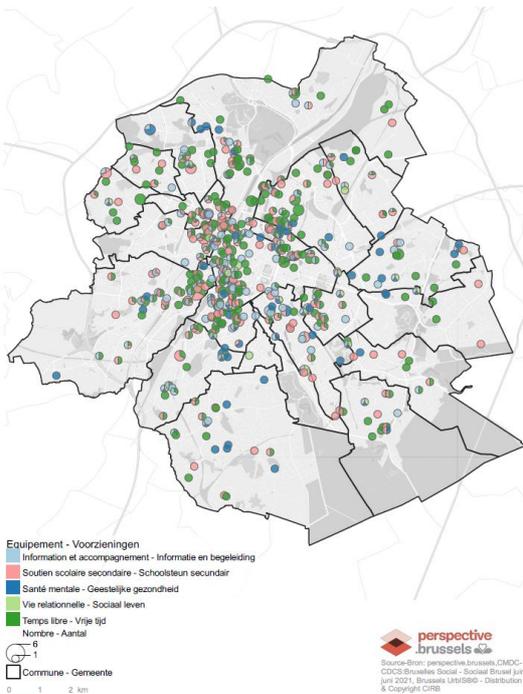
**PETITE ENFANCE (0-3 ANS)**  
JONGE KINDEREN (0-3 JARIGEN)



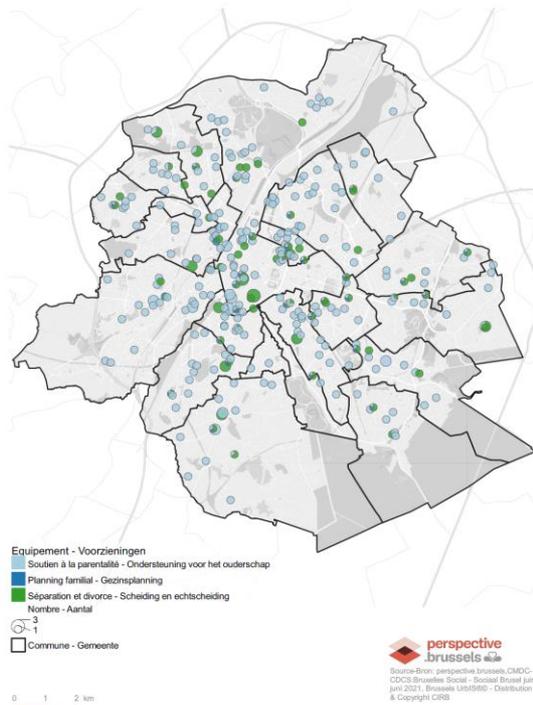
**ENFANCE (3-12 ANS)**  
KINDEREN (3-12 JAAR)



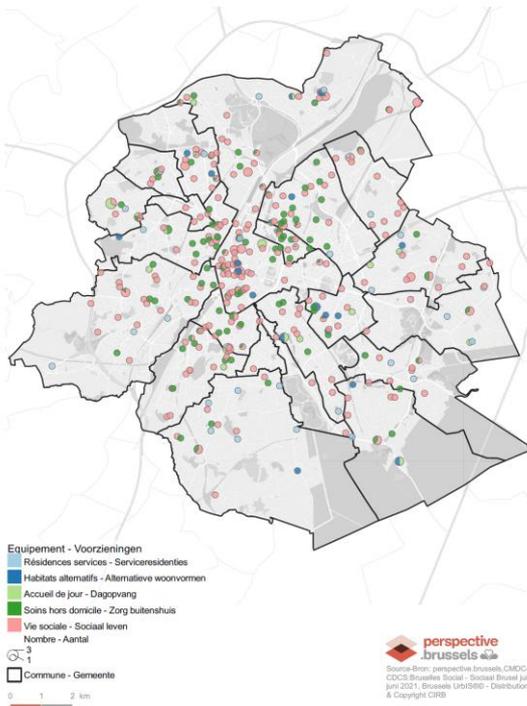
**ADOLESCENTS (12-18 ANS)**  
ADOLESCENTEN (12-18 JAAR)



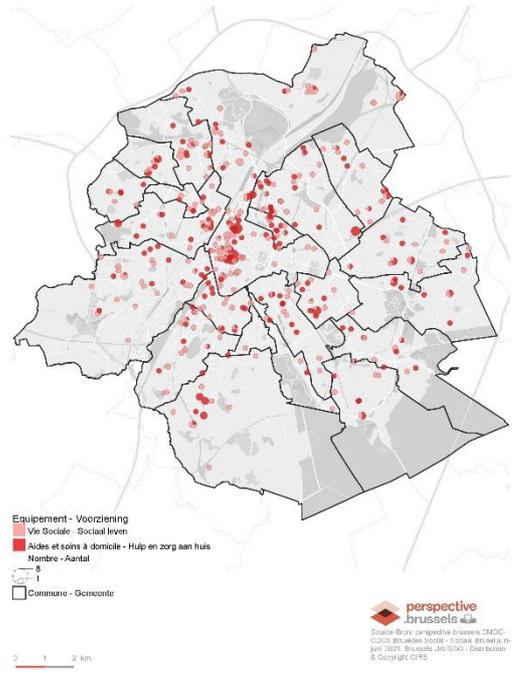
**FAMILLE**  
GEZIN



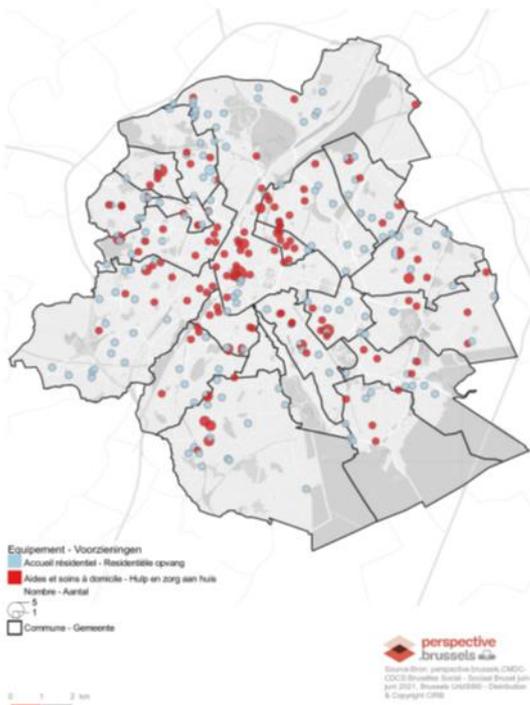
**SENIORS (+ 65 ANS)**  
**OUDEREN ( 65 PLUSSEERS)**



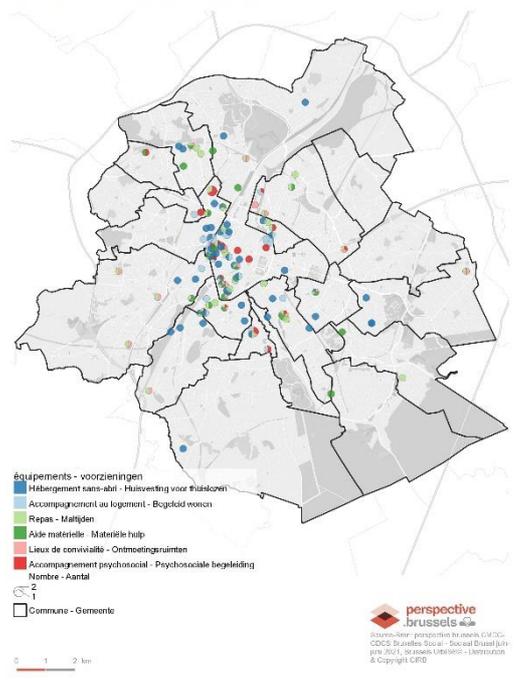
**SENIORS ISOLES (+ 65 ans)**  
**GEISOLEERDE SENIOREN ( 65 PLUSSEERS)**



**SENIORS (+ 80 ANS)**  
**OUDEREN ( 80 PLUSSEERS)**



**AIDE AUX PERSONNES SANS-ABRIS**  
**HULP AAN THUIS- EN DAKLOZEN**

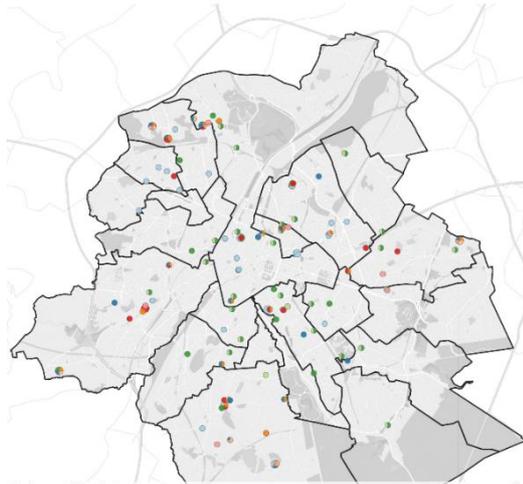


**SANTE PHYSIQUE**  
FYSIEKE GEZONDHEID



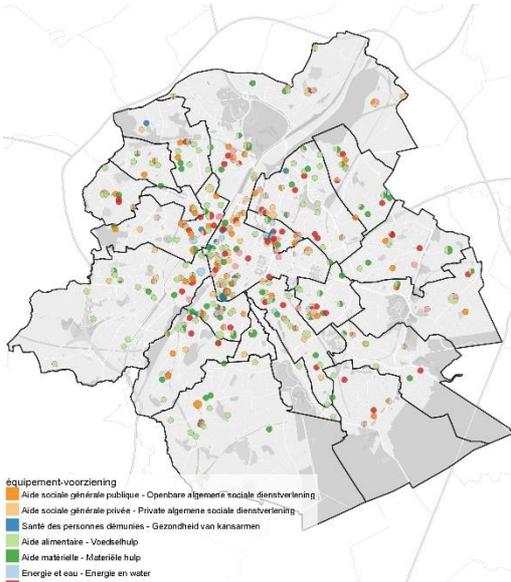
- Équipement - Voorzieningen
- Promotion de la santé - Gezondheidspromotie
  - Soins paramédicaux de première ligne - Paramedische eerstelijnszorg
  - Hôpitaux - Ziekenhuizen
- Nombre - Aantal
- 0 1 2 km

**SANTE MENTALE**  
GEESTELIJKE GEZONDHEID



- Équipement - Voorzieningen
- Logement - Huisvesting
  - Service de santé mentale pour enfants et jeunes - Diensten voor geestelijke gezondheidszorg voor kinderen en jongeren
  - Service de santé mentale pour adultes - Diensten voor geestelijke gezondheidszorg voor volwassenen
  - Consultation en hôpital - Consultaties in ziekenhuizen
  - Centre de jour pour enfants et jeunes - Dagcentra voor kinderen en jongeren
  - Centres de jour pour adultes - Dagcentra voor volwassenen
  - Services résidentiels ou hospitaliers pour enfants et jeunes - Residentiële of ziekenhuisdiensten voor kinderen en jongeren
  - Services résidentiels ou hospitaliers pour adultes - Residentiële of ziekenhuisdiensten voor volwassenen
- Nombre - Aantal
- 0 1 2 km

**AIDE SOCIALE-SANTE DE BASE**  
BASISHULP EN ZORG



- équipement-voorziening
- Aide sociale générale publique - Openbare algemene sociale dienstverlening
  - Aide sociale générale privée - Private algemene sociale dienstverlening
  - Santé des personnes âgées - Gezondheid van kansarmen
  - Aide alimentaire - Voedselhulp
  - Aide matérielle - Materieel hulp
  - Energie et eau - Energie en water
  - Espaces publics numériques - Openbare computersuïtes
  - Loisirs et culture - Ontspanning en cultuur
- Nombre - Aantal
- 0 1 2 km

**MIGRATION & ASILE**  
MIGRATIE & ASIEL



- Équipement - Voorzieningen
- Asile - Asiel
  - Mineurs étrangers non-accompagnés - Niet-begleide minderjarige vluchtelingen
  - Regroupement familial - Gezinshereniging
  - Aide juridique - Juridische bijstand
  - Accueil et intégration adultes - Ontvangst en integratie van volwassenen
  - Accueil et intégration enfants - Ontvangst en integratie van kinderen
  - Apprentissage des langues - Taalflessen
  - Activités interculturelles - interculturele activiteiten
- Nombre - Aantal
- 0 1 2 km

### 6.3.2. Les difficultés et contraintes pour quantifier et analyser les besoins potentiels, le volume de l'offre et d'éventuelles carences en équipements social-santé

Un équipement ou service est un point sur la carte et ne donne pas d'informations sur la saturation de l'offre, le nombre de personnes qui y travaillent, ou le rayonnement du service (local, communal, bassin de vie, régional, suprarégional). Dans ce sens, une analyse des cartes ci-dessus ne peut pas se limiter à uniquement une lecture de la répartition géographique des services et équipements.

D'une part, il y a la difficulté à **quantifier l'offre** ; on n'a pas d'information sur le nombre de travailleurs disponibles, ou le montant des subsides, ou d'autres mesures de la capacité d'accueil du service.

Par ailleurs, il existe les difficultés à **quantifier les besoins**. Puisqu'un principe central est l'universalisme proportionné, il faut pouvoir trouver des facteurs de pondération (âge, genre, situation socio-économique, etc.) pour un service spécifique. Ensuite, il y a la **difficulté à croiser les deux** (offre et besoins), entre autres car on manque d'information sur les périmètres qu'on peut prendre en compte.

Dès lors, mettre en lumière des carences en offre sociale-santé n'induit pas nécessairement le besoin de créer des services ou lieux d'activités supplémentaires. L'offre existante peut être renforcée.

Si on pense à la programmation d'espaces / lieux d'équipements potentiellement utiles à l'offre sociale-santé, il est intéressant de penser à des locaux / bâtiments, organisés spatialement de manière flexible. En effet, les besoins sociaux-santé d'une zone évoluent dans le temps (évolutions des besoins et/ou de la population, du contexte sociétal, etc.).

Mesurer les carences ou les besoins en équipements serait évidemment plus aisé s'il existait des normes indicatives du nombre d'équipements nécessaires par X habitants. Ces normes existent pour les équipements utilisés par l'ensemble de la population concernée (par exemple le nombre d'écoles / nombre d'enfants et jeunes en âge scolaire). Pour les médecins généralistes, la norme de '90 médecins généralistes/100 000 habitants' est utilisée. Elles n'existent que très rarement pour les autres types d'équipements, le besoin dépendant fortement de contextes familiaux et individuels personnalisés.

Certaines études d'orientation ou de programmation donnent des indications voire des prescriptions sur le nombre d'équipements social-santé nécessaires selon le nombre d'habitants (et parfois tenant compte de leurs caractéristiques), notamment :

- > « Étude de programmation pour Bruxelles. Recherche portant sur la mise en place d'une programmation relative aux structures de maintien à domicile et de logement des personnes âgées » (2012) VERTE D, DE DONDER L, VUB et Kenniscentrum WWZ [https://www.kenniscentrumwwz.be/sites/default/files/bijlagen/Etude\\_de\\_programmation\\_personnes\\_agees.pdf](https://www.kenniscentrumwwz.be/sites/default/files/bijlagen/Etude_de_programmation_personnes_agees.pdf)
- > « Les médecins généralistes en Région bruxelloise : qui sont-ils, où pratiquent-ils et où se situent les potentielles pénuries » (2018), OBSS. Cartes sur la pénurie des médecins par quartier en pages 34 et 36 : cf. annexe n° 13 (<http://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/dossier-20182-les-medecins-generalistes-en-region-bruxelloise-qui-sont-ils>). Une actualisation de cette étude est en cours. Les résultats sont attendus en 2024.
- > "Les personnes âgées en Région bruxelloise. Aperçu de leur situation socio-sanitaire et de l'offre d'accueil et d'hébergements" (2021), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.

Par ailleurs, d'autres études sont entamées par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles afin d'étudier les pratiques spatiales de recours à l'offre, mais également afin de pouvoir préciser l'impact de la proximité spatiale sur l'accessibilité globale. Fin 2023, deux études sont en cours. Elles concernent le secteur des Services de Santé mentale et de l'accueil des primo-arrivants. Les résultats sont attendus pour la fin 2024.

Outre les services et équipements spécifiques social-santé, l'analyse de l'offre doit également inclure les aménités urbaines contribuant de manière plus générale à un environnement sain :

- > offre en espaces verts, espaces publics, potagers urbains/jardins collectifs, espaces agricoles, intérieurs d'îlots publics, plaines de jeux ;
- > commerces, équipements et services éducatifs, sociaux, sportifs, culturels, cheminements piétons et cyclables (leur caractère accessible et sécuritaire) ;
- > situation du territoire en matière de bruit, pollutions (air, eau, sol), réseaux écologique et hydrographique, biodiversité (coefficient biotope par surface), gestion des déchets... tous ces éléments constituent des facteurs déterminants de la santé des habitants et usagers du territoire étudié (= déterminants environnementaux) ;
- > ....

## 6.4. LE NON-RECOURS AUX SOINS

En Région bruxelloise, seulement 68 % des habitants ont recours aux soins par rapport à 76 % en Flandre et 86 % en Wallonie. Par exemple pour la Région bruxelloise 61,2 % des habitants ont eu un contact bisannuel avec le dentiste, hors soins bucco-dentaires en urgence et orthodontie en 2021, en Flandre, il s'agit de 67,8 % et en Wallonie 61,3 %<sup>86</sup>.

Les barrières ressenties par les habitants déjà identifiés sont administratives, de coût et d'information. À Bruxelles : 16 % des ménages reportent des soins (soins médicaux, soins dentaires, médicaments (prescrits), lunettes et/ou soins de santé mentale )<sup>87</sup> pour des raisons financières.

Le non-recours aux soins ou 'en situation de sous-protection sociale' peut se produire via divers mécanismes <sup>88</sup> :

- > **Par méconnaissance** : Le fait de ne pas connaître ses droits, d'ignorer son éligibilité, de n'avoir aucune expérience de demande est très fréquent, pour bon nombre de personnes. La connaissance d'un droit ne suppose pas seulement la réception d'informations, mais également, la compréhension de celles-ci, du droit lui-même, des conditions d'octroi et des démarches à effectuer. Les personnes peuvent également recevoir des informations erronées, non actualisées, ou ignorer des conditions de maintien du droit qui, en cas de non-respect, peut ensuite entraîner une sanction, ou une exclusion.
- > **Par non-demande** : Le fait de ne pas demander un droit est souvent la conséquence d'une expérience négative de la personne avec les Institutions de la Sécurité Sociale (accueil, exigences, refus). La non-demande est aussi liée au « statut d'allocataire » (du CPAS, de chômeur, de malade, d'handicapé...) que suppose ce droit, statut inacceptable ou culpabilisant pour certains.
- > **Par non-accès** : La personne se perd dans la complexité des critères, des démarches, du processus administratif.
- > **Par non-proposition** : Le fait de ne pas se voir proposer un droit est lié à la méconnaissance ou à la non-compréhension des personnes et/ou des professionnels de la législation.
- > **Par exclusion** : Le fait d'être exclu, temporairement ou définitivement d'un droit, est souvent lié à une méconnaissance, mais aussi, aux changements successifs de législations qui font que, parfois, certaines personnes sont dans l'impossibilité de répondre aux conditions pour maintenir un droit. Cette impossibilité est souvent plus présente dans des situations déjà très précaires, mais peut aussi résulter de l'urgence de certaines situations (expulsion du logement, perte d'emploi, maladie grave...).

De nouveaux freins peuvent apparaître à chaque étape d'une éventuelle demande, comme notamment, d'un point de vue structurel et organisationnel :

- > des conditions croissantes (nature, volume, fréquence) pour accéder ou pour maintenir des « droits sociaux fondamentaux » ;

<sup>86</sup> Source : <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>, Source : <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>, AIM, 2021.

<sup>87</sup> Source : Enquête de Santé, Sciensano, 2018 et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles: « melting point : situations de vulnérabilité, accès et recours aux soins de première ligne en Région bruxelloise ».

<sup>88</sup> Source : [https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/resume\\_cahier\\_thematique\\_2016.pdf](https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/resume_cahier_thematique_2016.pdf)



- > une complexité croissante de la législation (changements de lois, impacts sur les droits, dispositifs et sur la compréhension ...);
- > des modalités de communication (canaux obligatoires de communication via guichet/téléphone/Internet, délais d'information, délais pour faire la demande versus délais de prise de rendez-vous, asymétrie des relations ...);
- > des modalités organisationnelles (heures d'ouverture, délais de traitement, annulations de rendez-vous, turn-over des intervenants...);
- > des modalités d'évaluation (de la situation de la personne et de son évolution, de son attitude et de son comportement, des modalités contractuelles liées au droit...).

Dans le cadre de ces mécanismes structurels et organisationnels, d'autres facteurs liés aux caractéristiques individuelles, peuvent induire une situation de sous protection sociale et des formes de discriminations des personnes par rapport à leurs droits sociaux : la situation globale au moment du besoin d'aide, la maîtrise du français ou du néerlandais, l'état physique ou psychique, le niveau d'instruction, la maîtrise des termes administratifs et juridiques, le revenu disponible, la mobilité, la nationalité, l'origine étrangère attribuée ou effective, le statut socio-économique attribué ou effectif, le statut socio-administratif, l'histoire personnelle de la personne...

« Malgré qu'ils ou elles y soient éligibles, de nombreux Bruxellois ne bénéficient pas de droits sociaux ou n'ont pas accès aux soins de santé auxquels ils auraient pourtant droit. Le phénomène illustre par l'absurde les discordances observées entre l'existence de droits, l'offre de services et la réalité de leurs exercices et de leurs usages.

D'une part, la fragilité des publics les plus fragilisés (femmes victimes de violences, personnes âgées isolées, usagers de drogues, personnes sans titre de séjour en règle, personnes qui se prostituent, NEETs, sans-abris, personnes racisées, LGBTQIA+, roms, personnes porteuses de handicap...) du fait de leur fragilité ou de leur vulnérabilité nécessite une attention particulière et la construction de dispositifs innovants pour améliorer leurs situations. D'autre part, le morcellement de l'offre et des compétences.

L'offre de services dans le secteur social et de la santé est considérable, mais complexe, mal connue et peu lisible, que ce soit pour les Bruxellois ou pour les professionnels. La segmentation de l'offre en niveaux, silos, disciplines, pathologies, publics cibles... crée des barrières et rigidifie les parcours d'aide et de soins.

À l'intersection des deux problématiques précédentes, le non-recours aux droits apparaît comme le résultat de la rencontre entre une capacité individuelle limitée et des impasses structurelles. »<sup>89</sup>.

---

<sup>89</sup> Brussels Takes care, 2022.

## 6.5. ZOOM : PERSONNES ÂGÉES ET L'OFFRE D'ACCUEIL EN HÉBERGEMENTS<sup>90</sup>

### 6.5.1. Démographie et situation socio-culturelle et économique des personnes âgées

Selon une étude de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles sur les personnes âgées en Région bruxelloise, d'ici 2030, une augmentation des personnes de 65 ans et plus est prévue dans toutes les communes, avec des intensités différentes, à l'exception de Ganshoren. Les communes pour lesquelles les augmentations les plus fortes sont attendues sont Saint-Josse-ten-Noode, suivies de Molenbeek-Saint-Jean et Berchem-Sainte-Agathe.

Il faut s'attendre à une croissance de la diversité ethnoculturelle parmi les personnes âgées bruxelloises au cours des prochaines années.

Un peu plus d'un tiers des Bruxellois âgés de 65-79 ans et presque la moitié des Bruxellois âgés de 80 ans et plus vivent seuls. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre seules que les hommes.

Les personnes âgées bruxelloises sont davantage fragilisées sur le plan socio-économique par rapport à l'ensemble de la Belgique. Différents indicateurs montrent que cette fragilité a augmenté ces dernières années (bénéficiaires de la GRAPA et de l'intervention majorée). Or, les personnes de statut socio-économique faible souffrent plutôt et plus souvent de problèmes de santé et de limitations fonctionnelles et présentent dès lors une probabilité plus élevée de devoir recourir à un service de soins.

### 6.5.2. Maison de repos et de soins

En ce qui concerne la situation géographique des lits MRPA/MRS en 2021, la carte ci-après montre globalement une répartition sur tout le territoire de la Région bruxelloise. Les zones autour du canal, notamment dans le croissant pauvre, et certaines zones dans le sud-est en sont cependant légèrement dépourvues.

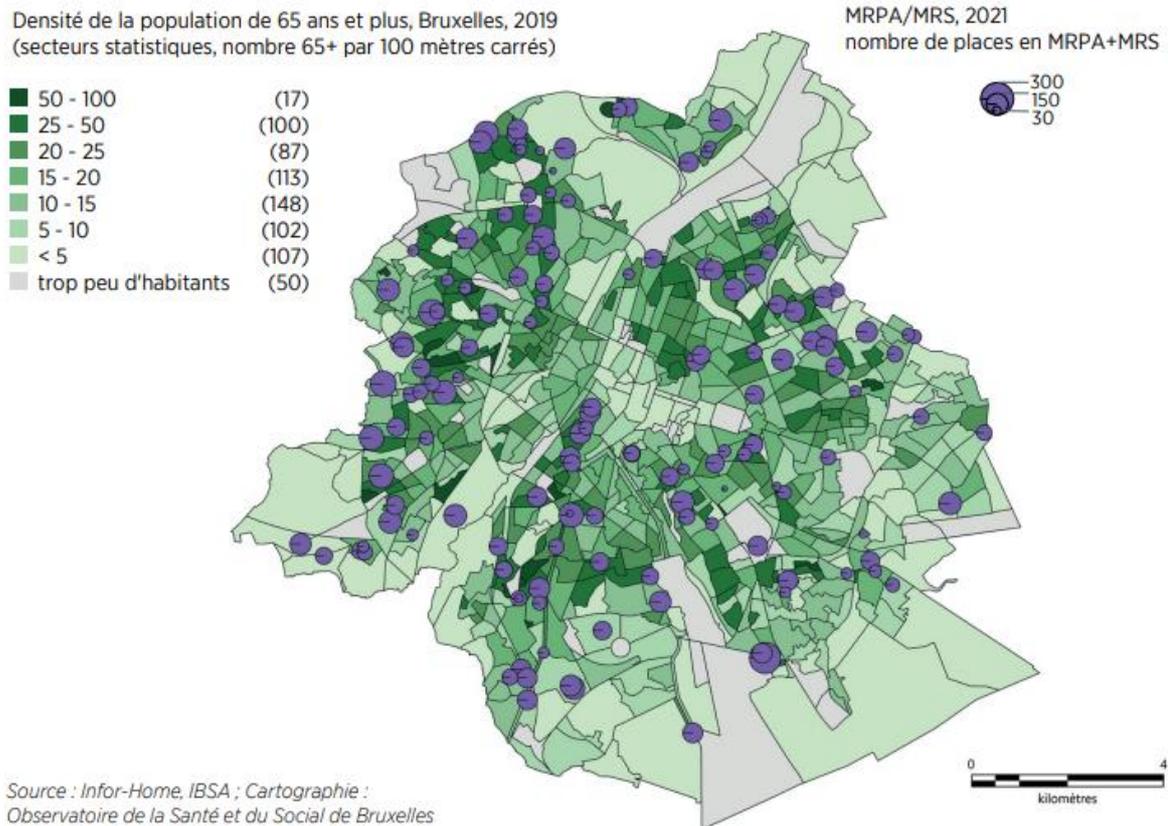
Toutes les communes bruxelloises possèdent une offre de lits MRPA/MRS, mais le taux de couverture diverge : il est le plus élevé à Evere et Anderlecht, suivi de Bruxelles et Jette. En regardant la densité des personnes âgées de 65 ans et plus par secteur statistique, l'implantation des MRPA et MRS ne correspond pas tout à fait à la répartition réelle des personnes âgées<sup>91</sup>.

La hausse du prix des MRPA/MRS entre 2013 et 2020 tous secteurs confondus pose question quant à leur accessibilité financière, tenant compte que la population future des personnes âgées sera probablement moins favorisée socio-économiquement.

<sup>90</sup> **Les personnes âgées en Région bruxelloise.** Aperçu de leur situation socio-sanitaire et de l'offre d'accueil et d'hébergements" (2021), Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles.

<sup>91</sup> La plupart des personnes en MR/MRS y sont domiciliées. Le fait qu'il y ait une MR/MRS fait donc mécaniquement augmenter la densité de personnes âgées dans un quartiers ou secteur statistique.

**CARTE 44 : DENSITÉ DES 65 ANS ET PLUS ET STRUCTURES RÉSIDENTIELLES POUR PERSONNES ÂGÉES (MAISONS DE REPOS, MAISONS DE REPOS ET DE SOINS) EN RÉGION BRUXELLOISE, JUIN 2021 (STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES 2019)**



Source : Infor-Home, IBSA

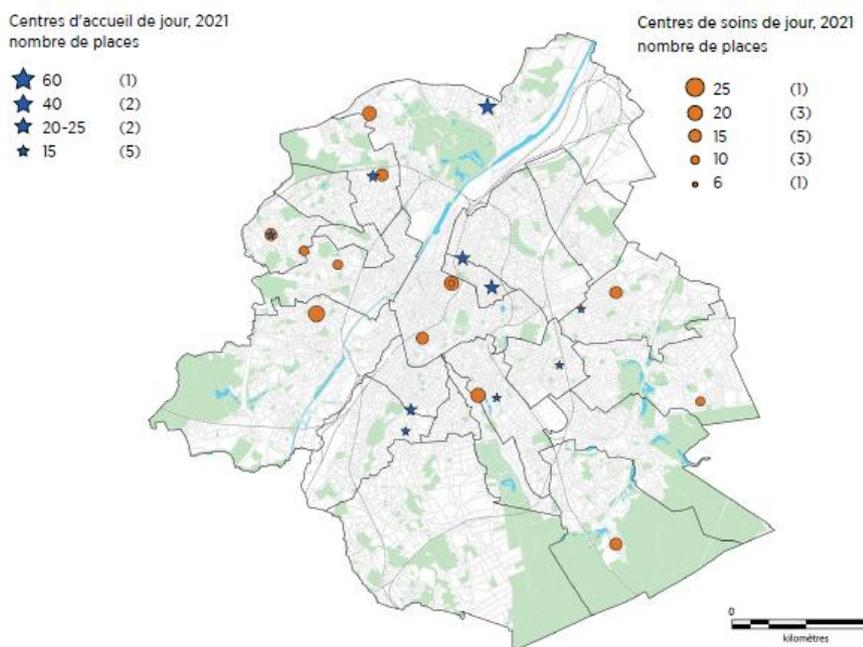
### 6.5.3. Autres structures résidentielles ou semi-résidentielles

La Région bruxelloise compte une plus grande proportion de personnes âgées qui sont en MRPA/MRS et elles ont plus souvent un **profil de dépendance légère** (profils O et A sur l'échelle de Katz) par rapport aux autres Régions.

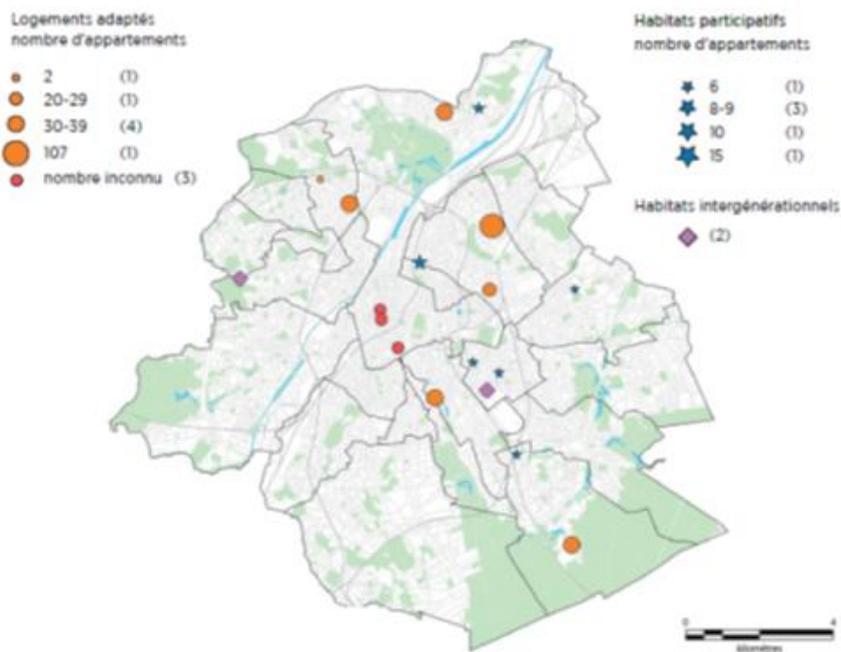
**Les structures alternatives à la maison de repos** (ex. : résidences-services, courts séjours, centres de soins de jour, habitats alternatifs pour seniors) **sont relativement peu développées en Région bruxelloise**. Notons d'autre part que la durée des séjours hospitaliers diminue au fil des années, avec un risque de retour à domicile prématuré.

Il y a par conséquent un enjeu à pouvoir développer la prise en charge pour des profils de dépendance légère (profils O et A sur l'échelle de Katz) dans des structures alternatives, qui peuvent être adossées à la maison de repos et qui soient accessibles financièrement (de type résidences-services).

**CARTES 45 ET 46 : PLACES D'ACCUEIL EN CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR ET CENTRE DE SOINS DE JOUR ET HABITATS ALTERNATIFS PAR TYPE D'HABITAT, JUIN 2021**



Source : Iriscare, Cocof, Agenschap Zorg & Gezondheid, Bruxelles Social ; Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles Capitale



Source : Bruxelles Social 2021, CDCS ; Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles Capitale

Source : Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, 2023

Les **centres d'accueil de jour et les centres de soin de jour** sont repartis dans toute la Région, mais certaines parties sont dépourvues de ce type d'équipement : le nord-est et le sud-est.

Selon le recensement de l'observatoire, il y a **10 logements adaptés pour seniors sur le territoire**. Il s'agit principalement d'immeubles créés par le CPAS adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il ne s'agit pas d'habitat communautaire, il n'y pas d'espace commun<sup>92</sup>.

Il existe **deux habitats intergénérationnels** sur le territoire : le "trois pommiers" situé à Etterbeek et la résidence Arcadia située à Molenbeek-Saint-Jean. D'autres structures ou formes peuvent néanmoins exister, mais ne sont pas nécessairement inventoriées dans ce cadre.

Il y a **6 habitats participatifs** pour senior. Ils correspondent tous à de nouveaux projets qui accueillent uniquement des seniors (de 55 ans et plus) contrairement aux habitats intergénérationnels.

## 6.6. CONCLUSIONS

- > L'offre en équipements et services de soins essaie de répondre au grand nombre de différents problématiques et besoins de publics cibles. Plus de 630 catégories ont été créées afin de décrire et de répertorier l'offre des organisations et services sociaux-santé actifs en Région bruxelloise.
- > Mesurer si l'offre répond aux besoins de population via des indicateurs quantitatifs n'est pas toujours opportun ou possible. Plusieurs facteurs ou inconnues rendent une approche purement quantitative difficile.
- > Une réforme du cadre politique est en cours au niveau fédéral et en Région bruxelloise<sup>93</sup>, ce qui impliquera, à terme, de penser et de structurer l'offre d'aide et des soins sur une base territoriale.
- > Une réflexion sur l'adéquation entre l'offre et la demande sera menée au niveau du « bassin de soins », qui prendra en compte les expertises des acteurs de terrain sur les ressources allouées à la première ligne afin de veiller à proposer une offre répondant aux besoins de chaque groupement de quartiers social santé en bassin, que ce soit en termes de fonctions assumées par les services, de renforcement des structures existantes ou de création de nouveaux services dans une perspective d'universalisme proportionné. D'autres objectifs importants du plan sont de rapprocher l'offre de services du social et de la santé des Bruxellois en couvrant plus efficacement tout le territoire et de faciliter l'accès aux services en les rendant plus visibles, lisibles et coordonnés entre eux.
- > Il sera intéressant pour Perspective, dans le cadre de ses missions de prendre contact avec le niveau du « bassin » afin de pouvoir prendre en compte, dans ses planifications, les analyses et diagnostics élaborés par rapport aux problématiques, besoins, enjeux en termes de social-santé.

---

<sup>92</sup> Le projet « Versailles Senior », situé à Neder-Over-Heembeek, possède un centre de jour. Il s'agit d'un projet pour les seniors en perte d'autonomie.

<sup>93</sup> Une réforme des politiques flamandes est déjà réalisée en 2020. Une première adaptation de celle-ci est en cours.

# PARTIE 3 : CONCLUSIONS ET PISTES DE RÉFLEXION

# 1. VERS UNE DÉFINITION DE ZONES DE CARENCE ?

La **présence et la répartition équilibrée des équipements sur le territoire sont essentielles pour la qualité de vie urbaine**. Une offre d'équipements à proximité des habitants stimule non seulement les déplacements actifs et la durabilité, mais renforce également la qualité de vie et la cohésion sociale dans les quartiers. Lors des différentes phases de la pandémie, les équipements scolaires, de la petite enfance, les équipements culturels et sportifs et les infrastructures de santé et récréatives ont joué un rôle essentiel pour les habitants de la Région, en matière de cohésion sociale, de santé, de vitalité économique, etc. À contrario, leur fermeture a révélé leur rôle fondamental sur le plan individuel et collectif.

En Région bruxelloise, la répartition des différents types d'équipements est parfois déséquilibrée sur le territoire, ce qui révèle des zones de carences. Ces déséquilibres sont détaillés dans la partie 2 du rapport.

**Les surfaces d'équipement public ont augmenté** dans toutes les zones du PRAS qui l'autorisent, sauf en Zone mixte, principalement pour des établissements scolaires (+ 284 916 m<sup>2</sup> en 2018-2019). **Malgré cela, l'équipement reste identifié parmi les fonctions dites « faibles » au vu de son besoin spatial, de la concurrence sur le foncier et du fait que cette fonction ne se développe pas spontanément sur le territoire.**

Les besoins en équipements évoluent notamment en fonction de la croissance et de l'évolution démographiques du territoire et des quartiers. Selon l'Observatoire des Permis Logement n° 10, le nombre de logements autorisés augmente globalement dans l'ensemble de la Région. Pour parvenir à un développement urbain de qualité, **la création de logements doit s'accompagner de création d'équipements, qui répondent avant tout aux besoins de la population locale dans leur vie quotidienne.**

La nécessité de renforcer les structures existantes ou de réaliser de **nouvelles infrastructures** (et en particulier des infrastructures accessibles aux publics plus fragilisés) se fait toujours sentir.

On observe par ailleurs un réel **besoin de rénovation** des infrastructures existantes, afin de proposer une **offre plus qualitative** (équipements sociaux, piscines, plaines de jeux par exemple). L'offre en équipements doit aussi davantage **se diversifier, s'adapter** à des publics et des pratiques de plus en plus variés et passer par une **mutualisation** des services et une **plus grande ouverture** au quartier.

Par ailleurs, afin que Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Europe, puisse s'épanouir pleinement et accueillir de grands événements internationaux, un certain nombre de **grands équipements** devraient être aménagés. Des projets aux niveaux tant sportif que culturel ou éducatif pourraient venir compléter l'offre existante.

## 2. PISTES DE RÉFLEXION

Plusieurs pistes de réflexion peuvent être développées afin d'améliorer l'utilisation des équipements existants et d'en créer de nouveaux en Région bruxelloise. Certaines de ces pistes sont exposées ci-dessous, sans qu'elles ne soient exhaustives.

### 2.1. MUTUALISER LES ÉQUIPEMENTS

La mutualisation consiste à renforcer l'usage que l'on fait d'un lieu en améliorant et en amplifiant des services rendus par une mise en commun des moyens, un changement d'échelle ou un changement d'occupation (modularité dans le temps, dans l'espace et des usagers). La notion de mutualisation renvoie aux prémices d'une réflexion sur la création d'espaces, qui ne seraient plus assignées à un seul usage que ce soit à un instant donné (polyvalence) ou dans la durée (évolutivité).

Perspective a ainsi développé des initiatives afin de favoriser la mutualisation de certains espaces, en particulier dans le cadre des équipements scolaires au travers des Contrats École :

**Le Contrat École** est coordonné par le Service École et Vie Étudiante de Perspective. C'est un outil de rénovation urbaine, créé en 2019, qui vise à améliorer l'intégration urbaine des écoles dans leur quartier. Tous les deux ans, la Région bruxelloise lance un appel à candidatures auprès des pouvoirs organisateurs d'établissements scolaires situés dans la Zone de Revitalisation Urbaine et dotés d'indices socio-économiques faibles. La sélection des écoles bénéficiaires du Contrat École se fait par le Gouvernement de la Région bruxelloise en fonction des critères fixés dans l'appel à candidatures. Le Contrat École est organisé en deux temps : une phase d'étude et une phase opérationnelle. La phase d'étude consiste à analyser l'environnement intérieur et à proximité de l'établissement scolaire. Il s'agit notamment d'identifier la relation entre l'école et son quartier, les espaces collectifs existants et les opportunités d'utilisation de l'infrastructure scolaire par le quartier. À l'issue du diagnostic, un programme d'actions et d'investissements reprenant les possibilités d'amélioration et de mutualisation de l'établissement scolaire est réalisé. Le Gouvernement alloue, pour chaque Contrat École, un budget spécifique avec un maximum de 2,5 millions d'euros. La phase opérationnelle peut ensuite démarrer avec la mise en œuvre concrète des projets en partenariat avec l'ensemble des bénéficiaires. Quinze Contrats École sont en cours au sein de la ZRU.

Un des objectifs majeurs des **Contrats École** est d'accroître l'offre d'équipements collectifs aux habitants via une ouverture des écoles en dehors du temps scolaire. Le Contrat École permet ainsi à un établissement scolaire d'obtenir un soutien financier pour des projets d'investissements qui permettent de rénover ou de créer des espaces mutualisables au sein de l'école en vue de leur ouverture vers le quartier : cours de récréation, salles de sport, réfectoire, salles de spectacles, etc. Outre les projets d'investissements, le Contrat École finance également des projets d'actions socio-économiques qui permettent d'activer ces lieux en dehors du temps scolaire et de créer de nouveaux ponts entre les acteurs scolaires et ceux du quartier. Via le Contrat École, les établissements scolaires deviennent ainsi de nouveaux partenaires dans le développement urbain bruxellois. Dans un objectif de mutualisation, ce dispositif permet de répondre aux besoins en termes d'équipements collectifs des quartiers denses, tout en améliorant l'environnement scolaire des élèves. L'objectif général de cette mutualisation est de rendre accessible au quartier l'utilisation d'une partie des établissements scolaires (à titre d'exemple : une salle de gymnastique, une cour de création, un réfectoire...). Cette mise à disposition implique le respect de certaines conditions juridiques et une bonne entente entre les co-contractants.



Des réflexions sont en cours afin de favoriser cette dynamique de mutualisation pour d'autres équipements. C'est en particulier le cas dans le domaine des **espaces d'étude**, qui sont en carence dans de nombreuses zones et en particulier en période d'examen des étudiants. Un travail d'inventaire des espaces d'étude existants a été mené. Il s'agit à présent de poursuivre cette dynamique afin de susciter la création de nouveaux espaces d'étude sur base des infrastructures et équipements existants.

## 2.2. FAIRE FACE À LA PÉNURIE DE SITES

La Région bruxelloise fait face à **une pénurie de réserves foncières entraînant une forte augmentation des prix de l'immobilier et des terrains**, en particulier dans les espaces centraux de la capitale. La planification des équipements est ainsi rendue plus difficile par manque de sites disponibles et de financements suffisants pour acquérir des biens. De plus, l'absence de rentabilité de la fonction équipement attire peu des investisseurs privés et nécessite dès lors un soutien public.

Le manque de foncier et de bâtiments disponibles amène également à revoir le mode de production des équipements. Tout comme la fonction logement, la production d'équipements peut bénéficier de la conversion de bâtiments (exemple bureau vers équipement<sup>94</sup>, comme les écoles secondaires) et de programmation mixte (exemple logement et équipement).

Pour les grands projets immobiliers mixtes (logement, bureau, etc.), Perspective préconise d'intégrer 10 % d'équipements publics. Ces équipements ont en effet vocation à répondre aux besoins existants des quartiers ainsi qu'aux besoins qui émergeront du projet même (augmentation de la population du quartier et/ou d'usagers et usagères). Une augmentation de la population et/ou d'usagers et usagères fait également augmenter les besoins en termes d'équipements dans un quartier.

En support à cette démarche et afin de pallier le manque de connaissance sur le foncier et les bâtiments potentiellement mobilisables, Perspective assure la gestion de **l'inventaire de la vacance foncière et immobilière**. Cet outil collecte des données sur les terrains et bâtiments "vacants" présents sur l'ensemble du territoire bruxellois. Les données de cet inventaire servent en premier lieu à aider les opérateurs publics et privés (dont le projet est à finalité sociale) à rechercher des sites pour y développer des fonctions dites « faibles », dont les équipements. Cet inventaire permet d'alimenter le travail de facilitation que Perspective réalise dans le cadre de la Task Force Équipements, en lien avec ses nombreux partenaires.

## 2.3. RENFORCER LA DYNAMIQUE DE LA TASK FORCE ÉQUIPEMENTS

En mars 2018, Perspective a reçu le mandat de mettre en place une [Task Force Équipements](#) regroupant différents acteurs régionaux et ayant pour mission de :

- > clarifier les besoins de la Région bruxelloise en équipements, en particulier en grands équipements, plus exceptionnels, pour lesquels peu d'études transversales et territoriales ont été menées à ce jour;
- > identifier et rassembler les demandes en espace pour développer de l'équipement ;

<sup>94</sup> Entre 1997 et 2022, près de 380 000 m<sup>2</sup> de bureaux ont été convertis en équipements et 1 250 979 m<sup>2</sup> en logement.

- > faire le lien entre l'offre foncière, les besoins identifiés et les demandes des porteurs de projet d'équipement, ainsi qu'entre les différents partenaires et projets en cours.

Perspective pilote cette dynamique de facilitation dans le cadre de ses compétences en termes de programmation urbaine et de planification territoriale. Au sein de Perspective, le département Connaissance Territoriale, le Service École et Vie Étudiante et l'IBSA analysent et identifient les besoins régionaux existants en équipements et le département Stratégie Territoriale élabore des projets urbains et territorialise les futurs besoins en équipements en fonction des potentialités foncières et des dynamiques locales. Les autres membres participant à la TFE sont le Ministre en charge de l'Aménagement du territoire, la Société d'Aménagement Urbain (SAU), urban.brussels (Directions de l'Urbanisme et de la Rénovation urbaine), le bouwmeester – maître architecte (BMA), Citydev, les communautés et les commissions communautaires (la VGC, la Fédération-Wallonie-Bruxelles, la COCOM), la Régie foncière, la STIB et la SLRB.

Des pistes de travail sont à l'étude afin d'identifier comment renforcer cette dynamique de facilitation. Le renforcement de l'expertise en matière d'équipements (dont la présente étude est le prélude) et la conception d'une programmation pluriannuelle des investissements – y compris sur ses aspects financiers – sont deux éléments identifiés à ce stade nécessaires au renforcement de cette dynamique et, in fine, au développement d'une stratégie régionale en la matière.

## 2.4. PROMOUVOIR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES

L'occupation temporaire<sup>95</sup> d'un terrain ou d'un bâtiment peut être un outil utile et pertinent pour combler le besoin d'équipements dans l'espace urbain. En effet, ce système complète et soutient les outils d'urbanisme existants dans le développement de projets et la transition urbaine. L'occupation temporaire permet à certaines initiatives, dont la création d'équipements, ayant peu de chances sur le marché traditionnel d'assurer leur pérennité au sein de l'occupation temporaire. Ces projets, souvent innovants et socialement importants, ne disposent généralement pas des ressources financières nécessaires pour trouver un site sur le marché traditionnel.

Les projets d'équipements dans le cadre d'occupations temporaires permettent, en effet, d'utiliser des sites vacants dans les espaces en cours d'aménagement pour y tester des utilisations futures et déjà fournir des informations précieuses en termes de compatibilité des fonctions, d'usages, d'architecture, de fréquentation, de besoins en mobilité, etc., pour le développement futur du projet. C'est également l'occasion de développer des modes de développement des équipements de manière plus organique en partant des dynamiques de citoyens et habitants.

Le nombre de sites disponibles pour une occupation temporaire varie considérablement et est difficile à évaluer. Cependant, au fil du temps, il y a eu plus de cent sites d'occupation temporaire actifs. Ces sites divers offrent des opportunités financièrement accessibles pour de nombreux projets. De plus, il existe de nombreux avantages spécifiques associés à ces utilisations temporaires, tels que le réseau. Ainsi, l'occupation temporaire offre de nombreuses opportunités de croissance aux entrepreneurs, aux artistes et aux particuliers dans la Région bruxelloise.

<sup>95</sup> Lancé en 2021, le guichet d'occupation temporaire permet de stimuler l'occupation temporaire et d'encourager des projets qui contribuent à la transition socio-économique, sociale, culturelle et environnementale. Il permet de faire émerger des opportunités et d'apporter, en amont des projets plus pérennes, des premiers leviers de revitalisation urbaine à l'échelle locale) <https://temporary.brussels/>



Les projets d'occupation temporaire sont le plus souvent axés sur des installations culturelles et des ateliers. Les industries culturelles et créatives ont souvent des possibilités limitées dans le cadre des équipements classiques. On trouve également des activités sportives (ateliers de vélo, padel, skateboard, salle d'escalade, etc.), des activités sociales (de la distribution de nourriture à des activités sociales artistiques). Et de manière plus occasionnelle des équipements liés à l'éducation.

### 3. SUITES

Ce rapport dresse une cartographie des équipements existants et des projets planifiés ou en cours pour différents types d'équipements. Ceci nous permet de soulever plusieurs constats, d'indiquer des zones en pénurie d'équipements et de formuler des recommandations et pistes de réflexion. Cette analyse comporte néanmoins certaines limites et il nous semble nécessaire d'approfondir les connaissances en la matière :

- > Ce rapport se limite à l'analyse des équipements sportifs, culturels, social-santé, d'enseignement, de la petite enfance et du maillage jeux. Les outils existants ne permettent pas de faire un relevé exhaustif de tous les équipements. Il conviendrait d'identifier comment progressivement étendre le périmètre des équipements couverts par cette analyse. Une connaissance plus fine des équipements serviciels semble en particulier nécessaire.
- > Il est nécessaire de consolider et actualiser les outils de veille existants pour être en mesure de réaliser en continu un monitoring de l'offre et de la demande afin d'identifier les zones de carence et être en mesure d'identifier les moyens pour y répondre.
- > Par ailleurs, afin de produire une expertise consolidée sur ce sujet, il est nécessaire de pouvoir suivre les politiques menées dans les différents thèmes couverts. La mise en place d'échanges réguliers et structurels, ou des partenariats, avec les acteurs compétents pour les différents secteurs concernés sont utiles pour une bonne compréhension et analyse des équipements et de ses enjeux.

Ces éléments de connaissance sur les équipements permettent également d'alimenter les réflexions sur la « Ville de proximité », dont l'objectif est de rassembler les différentes connaissances et éléments de stratégies permettant de renforcer la dimension de proximité dans l'espace urbain.